

The Project Gutenberg eBook of Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours. Tome III

This ebook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this ebook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you'll have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

Title: Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours. Tome III

Author: F.-X. Garneau

Release date: November 2, 2008 [eBook #27133]

Language: French

Credits: Produced by Régnald Lévesque (This book was created from images provided by Bibliothèque et Archives nationales du Québec.)

*** START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK HISTOIRE DU CANADA DEPUIS SA DÉCOUVERTE JUSQU'À NOS JOURS. TOME III ***

HISTOIRE

DU

CANADA

DEPUIS SA DÉCOUVERTE JUSQU'À NOS JOURS.

PAR

F. X. GARNEAU.

TOME TROISIÈME.

QUÉBEC:

IMPRIMERIE DE FRÉCHETTE ET FRÈRE, RUE LA MONTAGNE, N° 13.

1848.

LIVRE IX.



CHAPITRE I



GUERRE DE SEPT ANS.

1755-1756.

Situation des esprits en France et en Angleterre à l'époque de la guerre de Sept ans.--La France change sa politique extérieure en s'alliant à l'Autriche qui flatte madame de Pompadour, maîtresse de Louis XV.--Popularité de la guerre dans la Grande-Bretagne et dans ses colonies; ses immenses armemens.--Extrême faiblesse numérique des forces du Canada.-- Plan d'attaque et de défense de ce pays: zèle des habitants.-- Premières opérations de la campagne.--Un corps de troupes, parti de Boston, s'empare de Beauséjour et de toute la péninsule acadienne; exil et dispersion des Acadiens.--Le général Braddock marche sur le fort Duquesne du côté du lac Erié; M. de Beaujeu va au-devant de lui; bataille de la Monongahéla; défaite complète des Anglais et mort de leur général. --L'épouvante se répand dans leurs colonies que les bandes canadiennes et sauvages attaquent sur divers points en commettant de grands ravages et faisant beaucoup de prisonniers, --Armées anglaises destinées à attaquer Niagara au pied du lac Erié et St. Frédéric sur le lac Champlain.--Le colonel Johnson se retranche à la tête du lac St. Sacrement (George). --Le général Dieskau attaque les retranchemens du colonel Johnson; il est repoussé et lui-même tombe blessé entre les mains de l'ennemi.-- Le peuple des colonies anglaises murmure contre l'inactivité de Johnson après cette bataille; réponse de ce commandant.--Le général Shirley abandonne le dessein d'assiéger Niagara.--Résultat de la campagne.--Mauvaises récoltes en Canada; commencement de la disette.--Préparatifs de l'Angleterre pour la prochaine campagne.-- Exposition de l'état du Canada; demande de secours à la France.--Le général Montcalm arrive à Québec dans le printemps de 1756 avec des renforts.--Plan d'opérations de la prochaine campagne. --Disproportion des forces des deux parties belligérantes; projets d'invasion des Anglais.

Nous avons dit que la France, à la nouvelle de la prise du Lys et de l'Alcide, avait rappelé son ambassadeur de Londres et déclaré la guerre à la Grande-Bretagne. Cette démarche, comme on le verra plus tard, ne fut prise néanmoins qu'après un délai de presque une année. L'indolent Louis XV ne pouvait se décider à prendre sérieusement les armes.

Quelle était la situation de la France à cette époque? Les principaux ministres étaient le comte d'Argenson pour la guerre, M. Machault pour la marine et les colonies, M. Bouille pour les affaires étrangères, lequel fut remplacé en 1757 par le comte de Bernis, abbé et poète; mais c'était madame de Pompadour qui gouvernait; elle changeait les généraux et les ministres au gré de ses caprices. Vingt-cinq ministres furent appelés au conseil d'Etat et renvoyés de 1756 à 1763. Ce corps variait sans cesse; il n'avait ni unité ni accord, et chaque ministre agissait indépendamment des autres (Sismondi). La nation, du reste, était plus occupée de vaines disputes religieuses que des apprêts du combat. Le parti moliniste, soutenu par les Jésuites, avait recommencé la persécution contre les Jansénistes; le parlement voulut interposer son autorité pour la faire cesser, il fut dissous et remplacé par une chambre royale; mais le roi, fatigué à la fin de ces chicanes oiseuses qui troublaient et affaiblissaient son royaume, ordonna le silence et rétablit le parlement.

«Au milieu de cette petite guerre, dit un historien, le philosophisme gagnait. A la cour même il avait des partisans; le roi, tout ennemi qu'il était des idées nouvelles, avait sa petite imprimerie, et imprimait lui-même les théories économiques de son médecin Quesnay, qui proposait un impôt unique, portant sur la terre; la noblesse et le clergé, qui étaient les principaux propriétaires du sol, eussent enfin contribué. Tous ces projets aboutissaient en vaines conversations, les vieilles corporations résistaient; la royauté, caressée par les philosophes qui auraient voulu l'armer contre le clergé, éprouvait un vague effroi à l'aspect de leurs progrès.» Tout, en effet, était en mouvement dans le monde moral comme dans le monde politique. Les opinions n'avaient plus d'harmonie, et le gouvernement lui-même, honteux de suivre d'anciennes traditions, marchait au hasard dans une route nouvelle.

C'est ainsi que, par le fatal traité de Versailles de 1763, il s'allie avec l'Autriche qu'il a toujours combattue, et se laisse entraîner dans une guerre continentale par Marie-Thérèse qui, voulant reprendre la Silésie au roi de Prusse, flatte adroitement la marquise de Pompadour, avec qui elle entretient un commerce de lettres, et qu'elle appelle sa *chère amie*. Au poids d'une lutte maritime vint s'adjoindre celui d'une lutte sur terre, quoique l'expérience eût enseigné depuis longtemps à la France qu'elle devait éviter soigneusement cette alternative, et que Machault s'efforçât de le faire comprendre à Louis XV; mais la favorite tenait à l'alliance avec l'impératrice-reine, le ministre de la guerre et les courtisans, étrangers au service de mer, tenaient à la gloire qui s'offrait à eux dans les armées de terre; on oublia la guerre avec l'Angleterre, la seule importante, la seule où l'on eût été provoqué, et l'on dirigea ses principales forces vers le nord de l'Europe, abandonnant presque à elles-mêmes les vastes possessions de l'Amérique septentrionale.

De l'autre côté de la Manche, les choses n'étaient point dans cette situation qui annonce de loin une révolution sociale. M. Fox, depuis lord Holland, se trouvait à la tête des affaires de la

Grande-Bretagne, et cette nation était dans l'état le plus prospère de même que ses colonies du Nouveau-Monde. Le peuple était unanime et satisfait, et le commerce florissant; le gouvernement, assis sur les larges bases de la liberté, obéissait à l'opinion publique, et, en suivant les instincts du pays, assurait pour ainsi dire d'avance le succès de ses entreprises. Aucune guerre n'avait été plus populaire en Angleterre que celle qui allait commencer. La chambre des communes accorda un million de louis pour augmenter les forces de terre et de mer; elle traita avec le roi de Prusse, vota des subsides au roi de Pologne et à l'électeur de Bavière pour s'en faire des alliés et contrebalancer la supériorité des Français sur le continent européen, où elle avait des craintes pour la sûreté du Hanovre. L'enrôlement des matelots fut poussé avec une vigueur extrême, et tel était l'enthousiasme du peuple que presque toutes les villes un peu importantes se cotisèrent pour augmenter la prime que l'on donnait aux soldats et aux marins qui venaient offrir leurs services volontairement; et qu'au lieu d'un million que le gouvernement voulait lever au moyen d'une loterie, trois millions 880 mille louis furent souscrits sur-le-champ (Smollett).

La même ardeur se faisait remarquer dans les colonies anglaises. La population de ces belles provinces s'élevait en 1755, suivant les calculs de Franklin, à un million 200 mille âmes, tandis que le Canada, le Cap Breton et la Louisiane en comptaient à peine, réunis, 75 à 80 mille. La même disproportion existait dans le mouvement de leurs affaires mercantiles et par conséquent dans leurs richesses. Les exportations des colonies anglaises s'élevaient en 1753 à £1,486,000 sterling, et leurs importations à £983,000. ¹ Dans la même année les exportations du Canada étaient de £68,000 seulement ou 1,700,000 francs, et les importations de £208,000, dont une forte partie étant pour le compte du gouvernement, ne passait point par les mains des marchands du pays. Il n'est donc pas étonnant si les colonies anglaises poussaient leur métropole avec tant d'ardeur à la guerre. Franklin, aussi habile politique que savant physicien, était le principal organe de leurs griefs. Celui que Paris, vingt-cinq ans après, vit appliqué à soulever l'opinion de la France et de toute l'Europe contre l'Angleterre, celui que le Canada vit venir pour révolutionner ses habitans en 1770, fut, en 1754, le promoteur de l'entreprise contre les possessions françaises dans le nord du Nouveau-Monde. *Point de repos, disait-il, point de repos à espérer pour nos treize colonies, tant que les Français seront maîtres du Canada!* (Barbé-Marbois).

Note 1: [retour](#) Encyclopédie Méthodique.--American Annals.

Les forces armées des deux nations belligérantes durent présenter en Amérique, et elles présentèrent en effet sur le champ de bataille une différence non moins considérable durant tout le cours de la guerre. Mais, par une sage prévoyance, la France, donnant encore des signes de son ancienne supériorité dans la conduite des affaires militaires, avait porté loin du centre du Canada sa ligne défensive, de manière à obliger l'ennemi à diviser ses forces. L'isthme étroit de l'Acadie, la vallée lointaine et sauvage de l'Ohio, la gorge montagneuse du lac St. Sacrement (George), tels furent les champs de bataille qu'elle se choisit, où l'ennemi fut retenu cinq ans sans qu'il put s'en rendre maître, et où il essuya les plus sanglantes défaites dont l'Amérique eût encore été témoin. C'est donc à tort que des historiens ont blâmé le système défensif adopté pour le Canada dans la guerre de Sept ans.

Les forces régulières du Canada, qui ne s'élevaient pas à 1000 hommes, furent portées en 1755 à 2,800 soldats environ par l'arrivée de quatre bataillons d'infanterie sous les ordres du général Dieskau, qui avaient été demandés dans l'automne. Les milices avaient été armées; le chiffre de ceux de ces soldats improvisés qui étaient en service actif, fut augmenté, et l'on continua d'en acheminer de gros détachemens dans les postes des frontières, de sorte que l'on eût bientôt tant en campagne et les garnisons intérieures que dans les forts St. Frédéric, Frontenac et Niagara ainsi que dans ceux de l'Ohio et de l'isthme acadien, une armée de 7,000 hommes, sans compter plus de 800 employés aux transports. Mais cette force était encore bien insuffisante pour faire face à celle de l'ennemi qui avait déjà 15,000 soldats sur pied, dont 3,000 pour l'expédition de Beauséjour, 2,200 pour celle du fort Duquesne, 1,500 pour l'attaque de Niagara, et 5 à 6,000 pour le siège du fort St. Frédéric, quatre entreprises qu'il voulait exécuter simultanément.

Si le travail secret qui se faisait dans la société en France paralysait l'énergie de son gouvernement, en Canada les habitans, livrés à l'agriculture et à la traite des pelleteries, ne portaient point leur esprit au-delà de ces sphères humbles mais pleines d'activité. Privés par la nature de leur gouvernement de prendre part à l'administration publique, ils ne songeaient qu'à l'exploitation de leurs métairies ou à la chasse de ces animaux sauvages qui erraient dans leurs forêts, et dont les riches fourrures formaient la branche la plus considérable de leur commerce. Peu nombreux, ils ne pouvaient espérer non plus que leurs conseils et leur influence fussent d'un grand poids sur la conduite du gouvernement de la métropole envers ses colonies; mais tout en lui représentant le danger de la lutte qui allait s'engager, ils prirent les armes sans murmurer, avec la résolution de combattre avec le même zèle que si la France avait fait les plus grands sacrifices pour les soustraire aux attaques de ses ennemis; et ils montrèrent jusqu'à la fin une constance et un dévouement que les historiens français n'ont pas su toujours apprécier, mais que la vérité historique, appuyée sur des pièces officielles tirées des archives de Paris, ne permet plus aujourd'hui de mettre en doute.

La saison des opérations étant enfin arrivée, des deux côtés l'on se mit en campagne. M. de Vaudreuil, ignorant les projets de l'ennemi, achemina, suivant les ordres de sa cour, des troupes sur Frontenac afin d'attaquer Oswégo auquel on attachait toujours, avec raison, une grande

importance. Le général Dieskau, dont le maréchal de Saxe avait la plus haute opinion, devait conduire cette entreprise avec 4,000 hommes et 12 bouches à feu, et cet officier général se croyait sûr du succès. 2,000 hommes s'étaient déjà embarqués à Montréal, et la tête de la colonne arrivait à Frontenac, lorsque la nouvelle de l'apparition de l'armée du colonel Johnson sur le lac St. Sacrement, fit rappeler une partie de ces troupes. Le corps ennemi qui s'avancait était celui qui devait agir contre St.-Frédéric. Le 1er septembre, le général Dieskau, que ce contre-ordre avait singulièrement contrarié, et contre l'opinion duquel il avait été donné, se trouva à la tête du lac Champlain avec 1,500 Canadiens, 700 soldats et 800 Hurons, Abénaquis et Nipissings, en tout 3,000 hommes. C'était assez pour arrêter Johnson. L'on continua d'acheminer des forces sur le lac Ontario. Un bataillon monta jusqu'à Niagara avec ordre de relever les ruines de ce fort, composé d'une maison palissadée entourée d'un fossé, et de s'y maintenir. Un autre bataillon se campa au couchant des murs de Frontenac. A la fin de l'été ces trois positions importantes, St.-Frédéric, Niagara et Frontenac, paraissaient suffisamment protégées.

Dans la vallée de l'Ohio, le fort Duquesne, ouvrage plein de défauts dans sa construction, mais commandé par M. de Contrecoeur, officier expérimenté et fort brave, n'avait qu'une garnison de 200 hommes; il pouvait cependant attirer à lui un certain nombre de voyageurs canadiens et de sauvages. Les autres postes répandus dans ces régions lointaines, n'avaient pas proportionnellement de garnisons plus nombreuses. Les forêts et la distance formaient leur plus grande protection.

Du côté de l'Acadie, les forts Beauséjour et Gaspareaux avaient pour commandans, le premier, M. de Vergor, protégé de l'intendant Bigot, et le second, M. de Villeray. Ces officiers avaient à peine 150 soldats à leur disposition; mais en cas d'attaque, ils devaient compter sur l'aide des Acadiens fixés autour d'eux ou errant dans leur voisinage, comme si ces pauvres gens, que les Anglais regardaient comme leurs sujets, étaient bien libres d'agir.

Des quatre expéditions projetées par les Anglais contre le Canada, la première en mouvement fut celle qui était chargée de s'emparer de ces derniers postes. Les troupes qui la composaient, levées dans le Massachusetts, pouvaient former 2,000 hommes commandés par le colonel Winslow, personnage influent du pays. Partie de Boston le 20 mai, elle arriva dans 41 navires le 1er juin à Chignectou, où elle débarqua et fut renforcée par 300 réguliers. Elle marcha aussitôt avec un train d'artillerie sur Beauséjour. Arrêtée un instant sur les bords de la rivière Messaguash par les Français qui y avaient élevé un blockhaus garni de canons, et qui, après une heure de combat, y mirent le feu et se retirèrent, elle parvint jusqu'à Beauséjour, repoussant devant elle un petit corps d'Acadiens que M. de Vergor avait envoyé défendre une hauteur à quelque distance.

Le fort de Beauséjour avait alors une garnison de 100 soldats et d'environ 300 Acadiens. Rien n'y était à l'épreuve de la bombe, ni la poudrière, ni les casemates. Les assiégeans ayant ouvert la tranchée le 12 juin, le 16 la place se rendit par capitulation, après une assez molle résistance, la seule il est vrai que l'on put attendre de l'état de ses fortifications, du chef inexpérimenté et indolent à qui elle avait été confiée, du nombre des ennemis, et aussi de la crainte des habitans d'être passés par les armes s'ils étaient pris en combattant contre l'Angleterre. Les troupes sortirent avec les honneurs de la guerre pour être transportées à Louisbourg, et il fut stipulé que les Acadiens qui avaient combattu avec elles, ne seraient point inquiétés. Le fort Gaspareaux, défendu par une vingtaine de soldats et quelques habitans, se rendit aux mêmes conditions. Le nom du fort Beauséjour fut changé pour celui de Cumberland, et le major Scott y fut laissé comme commandant. Cet officier fit désarmer la population, mais il ne put la forcer de prêter le serment de fidélité à George II; sur quoi il fit prisonniers tous les habitans qu'il put attraper, conformément aux ordres du général Hopson, qui avait remplacé M. Cornwallis en qualité de gouverneur de l'Acadie.

Après cette conquête, les vainqueurs envoyèrent trois bâtimens de guerre dans la rivière St. Jean pour attaquer le fort que les Français y avaient élevé, et qui était commandé par M. de Boishébert. Ce dernier, n'ayant pas assez de monde pour le défendre, y mit le feu avant l'arrivée des assaillans et se retira. Mais, ayant été informé de ce qui se passait à Beauséjour, au lieu de retraiter sur Québec, il s'avança au secours des Acadiens dans le fond de la baie de Fondy, et leur ayant donné des armes, il battit avec eux les Anglais dans plusieurs rencontres. Ces avantages ne purent empêcher cependant qu'à la fin ces derniers ne brûlassent tous les établissemens, et ne contraignissent les habitans à se réfugier dans les bois, et ensuite à émigrer au Cap-Breton, à l'île St. Jean, à Miramichi, à la baie des Chaleurs et à Québec, où ces malheureux portaient partout le spectacle d'un dévouement sans bornes et d'une misère profonde.

Tel fut le succès des ennemis dans la première partie de leur plan de campagne. Quoiqu'il fut, sous le rapport militaire, plus nominal que réel, puisqu'ils ne purent pas avancer plus loin de ce côté, où des bandes armées les continrent, la nouvelle cependant en causa un grand mécontentement à la cour de France, surtout lorsqu'on y apprit les terribles conséquences que les pertes que l'on venait de faire avaient eues pour les infortunés Acadiens. Le roi écrivit lui-même à M. de Vaudreuil de faire juger rigoureusement, par un conseil de guerre qu'il présiderait en personne, Vergor et de Villeray, ainsi que les garnisons qui servaient sous leurs ordres. Le procès eut lieu l'année suivante au château St.-Louis, et tous les accusés furent acquittés à l'unanimité. ² L'évacuation de l'Acadie laissa à la merci des Anglais les habitans de cette province, qui portaient le nom de Neutres, et qui n'avaient pu se résoudre à abandonner leur terre natale.

Note 2: (retour) La lettre du roi est du 20 février 1756. Les pièces du procès sont déposées à la bibliothèque de la Société littéraire et historique de Québec. «On eut, dit Montcalm, principalement égard pour le fort de Beauséjour à ce que les Acadiens avaient forcé le commandant à capituler pour sauver leur vie; ils avaient prêté autrefois serment de fidélité aux Anglais qui les menaçaient de les faire pendre. Quant au fort de Gaspareaux, une grande enceinte avec des pieux debout où il n'y avait qu'un officier et 19 soldats, ne pouvait être considérée comme un fort propre à soutenir un siège.»--*Lettre au ministre, 1757.*

Ce qui nous reste à raconter de ce peuple intéressant, rappelle un de ces drames douloureux dont les exemples sont rares même aux époques barbares de l'histoire, alors que les lois de la justice et de l'humanité sont encore à naître avec les lumières de la civilisation.

Sur 15 à 16 mille Acadiens qu'il y avait dans la péninsule au commencement de leur émigration, il n'en restait qu'environ 7,000 des plus riches, dont les moeurs douces ont fourni à Raynal un tableau si touchant et si vrai.

«Peuple simple et bon, dit-il, qui n'aimait pas le sang, l'agriculture était son occupation. On l'avait établi dans des terres basses, en repoussant à force, de digues la mer et les rivières dont ces plaines étaient couvertes. Ces marais desséchés donnaient du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine et du maïs. On y voyait encore une grande abondance de pommes de terre dont l'usage était devenu commun.

«D'immenses prairies étaient couvertes de troupeaux nombreux; on y compta jusqu'à soixante mille bêtes à cornes. La plupart des familles avaient plusieurs chevaux, quoique le labourage se fit avec des boeufs. Les habitations, presque toutes construites de bois, étaient fort commodes et meublées avec la propreté qu'on trouve quelquefois chez nos laboureurs d'Europe les plus aisés. On y élevait une grande quantité de volailles de toutes les espèces. Elles servaient à varier la nourriture des colons, qui était généralement saine et abondante. Le cidre et la bière formaient leur boisson. Ils y ajoutaient quelquefois de l'eau-de-vie de sucre.

«C'était leur lin, leur chanvre, la toison de leurs brebis, qui servaient à leur habillement ordinaire. Ils en fabriquaient des toiles communes, des draps grossiers. Si quelqu'un d'entre eux avait un peu de penchant pour le luxe, il le tirait d'Annapolis ou de Louisbourg. Ces deux villes recevaient en retour du blé, des bestiaux, des pelleteries.

«Les Français neutres n'avaient pas autre chose à donner à leurs voisins. Les échanges qu'ils faisaient entre eux étaient encore moins considérables, parce que chaque famille avait l'habitude et la facilité de pourvoir seule à tous ses besoins. Aussi ne connaissaient-ils pas l'usage du papier-monnaie, si répandu dans l'Amérique, septentrionale. Le peu d'argent qui s'était comme glissé dans cette colonie n'y donnait point l'activité qui en fait le véritable prix.

«Leurs coeurs étaient extrêmement simples. Il n'y eut jamais de cause civile ou criminelle assez importante pour être portée à la cour de justice établie à Annapolis. Les petits différends qui pouvaient s'élever de loin en loin entre les colons étaient toujours terminés à l'amiable par les anciens. C'étaient les pasteurs religieux qui dressaient tous les actes, qui recevaient tous les testaments. Pour ces fonctions profanes, pour celles de l'Eglise, on leur donnait volontairement la vingt-septième partie des récoltes. Elles étaient assez abondantes pour laisser plus de faculté que d'exercice à la générosité. On ne connaissait pas la misère, et la bienfaisance prévenait la mendicité. Les malheurs étaient pour ainsi dire réparés avant d'être sentis. Les secours étaient offerts sans ostentation d'une part; ils étaient acceptés sans humiliation de l'autre. C'était une société de frères, également prêts à donner ou à recevoir ce qu'ils croyaient commun à tous les hommes.

«Cette précieuse harmonie écartait jusqu'à ces liaisons de galanterie qui troublent si souvent la paix des familles. On ne vit jamais dans cette société de commerce illicite entre les deux sexes. C'est que personne n'y languissait dans le célibat. Dès qu'un jeune homme avait atteint l'âge convenable au mariage, on lui bâtissait une maison, on défrichait, on ensemençait des terres autour de sa demeure; on y mettait les vivres dont il avait besoin pour une année. Il y recevait la compagne qu'il avait choisie, et qui lui apportait en dot des troupeaux. Cette nouvelle famille croissait et prospérait à l'exemple des autres.... Qui est-ce qui ne sera pas touché de l'innocence des moeurs et de la tranquillité de cette heureuse peuplade? continue l'éloquent écrivain. Qui est-ce qui ne fera pas des vœux pour la durée de son bonheur?»

Vains souhaits! La guerre de 1744 commença les infortunes de ce peuple; celle de Sept ans consuma sa ruine totale. Depuis quelque temps les agens de l'Angleterre agissaient avec la plus grande rigueur; les tribunaux, par des violations flagrantes de la loi, par des dénis systématiques de justice, étaient devenus pour les pauvres habitans un objet à la fois de terreur et de haine. Le moindre employé voulait que sa volonté fût la loi. «Si vous ne fournissez pas de bois à mes troupes, disait un capitaine Murray, je démolirai vos maisons pour en faire du feu. Si vous ne voulez pas prêter le serment de fidélité, ajoutait le gouverneur Hopson, je vais faire pointer mes canons sur vos villages» Rien ne pouvait engager ces hommes honorables à faire un acte qui répugnait à leur conscience, et que, dans l'opinion de bien des gens, l'Angleterre n'avait pas même le droit d'exiger. «Les Acadiens, observe M. Haliburton, n'étaient pas des sujets britanniques, puisqu'ils n'avaient point prêté le serment de fidélité, et ils ne pouvaient être conséquemment regardés comme des rebelles; ils ne devaient pas être non plus considérés comme prisonniers de guerre, ni envoyés en France, puisque depuis près d'un demi siècle on leur

laissait leurs possessions à la simple condition de demeurer neutres.» Mais beaucoup d'intrigans et d'aventuriers voyaient ces belles fermes acadiennes avec un oeil de convoitise; quels beaux héritages! et par conséquent quel appât! Il ne fut pas difficile de trouver des raisons politiques pour justifier l'expulsion des Acadiens. La très grande majorité n'avait fait aucun acte pour porter atteinte à la neutralité; mais dans la grande catastrophe qui se préparait l'innocent devait être enveloppé avec le coupable. Pas un habitant n'avait mérité grâce. Leur sort fut décidé dans le conseil du gouverneur Lawrence, auquel assistèrent les amiraux Boscawen et Mostyn, dont les flottes croisaient sur les côtes. Il fut résolu de disperser dans les colonies anglaises ce qui restait de ce peuple infortuné; et afin que personne ne put échapper, le secret le plus profond fut ordonné jusqu'au moment fixé pour l'exécution de la sentence, laquelle aurait lieu le même jour et à la même heure sur tous les points de l'Acadie à la fois. On décida aussi, pour rendre l'exécution plus complète, de réunir les habitans dans les principales localités. Des proclamations, dressées avec une habileté perfide, les invitèrent à s'assembler dans certains endroits qui leur étaient désignés, sous les peines les plus rigoureuses. 418 chefs de famille, se fiant sur la foi britannique, se réunirent le 5 septembre dans l'église du Grand-Pré. Le colonel Winslow s'y rendit avec un grand appareil. Après leur avoir montré la commission qu'il tenait du gouverneur, il leur dit qu'ils avaient été assemblés pour entendre la décision finale du roi à leur égard; et que, quoique ce fût pour lui un devoir pénible à remplir, il devait, en obéissance à ses ordres, leur déclarer «que leurs terres et leurs bestiaux de toutes sortes étaient confisqués au profit de la couronne avec tous leurs autres effets, excepté leur argent et leur linge, et qu'ils allaient être eux-mêmes déportés hors de la province.» Aucun motif ne leur fut donné de cette décision. Un corps de troupes, qui s'était tenu caché jusque-là, sortit de sa retraite et cerna l'église: les habitans surpris et sans armes ne firent aucune résistance. Les soldats rassemblèrent les femmes et les enfans; 1023 hommes, femmes et enfans se trouvèrent réunis au Grand-Pré seulement. Leurs bestiaux consistaient en 1269 boeufs, 1557 vaches, 5007 veaux, 493 chevaux, 8690 moutons, 4197 cochons. Quelques Acadiens s'étant échappés dans les bois, on dévasta le pays pour les empêcher d'y trouver des subsistances. Dans les Mines l'on brûla 276 granges, 155 autres petits bâtimens, onze moulins et une église. Ceux qui avaient rendu les plus grands services au gouvernement, comme le vieux notaire Le Blanc, qui mourut à Philadelphie de chagrin et de misère en cherchant ses fils dispersés dans les différentes colonies, ne furent pas mieux traités que ceux qui avaient favorisé les Français. A leurs instantes prières, il fut permis aux hommes, avant de s'embarquer, de visiter, dix par dix, leurs familles, et de contempler pour la dernière fois ces champs fertiles où ils avaient joui de tant de paix et de bonheur, et qu'ils ne devaient plus revoir. Le 10 fut fixé pour l'embarquement. Une résignation calme avait succédé à leur premier désespoir. Mais lorsqu'il fallut s'embarquer, quitter pour jamais le sol natal, s'éloigner de ses parens et de ses amis sans espérance de jamais se revoir, pour aller vivre dispersés au milieu d'une population étrangère de langue, de coutumes, de moeurs et de religion, le courage abandonna ces malheureux, qui se livrèrent à la plus profonde douleur. En violation de la promesse qui leur avait été faite, et, par un raffinement de barbarie sans exemple, les mêmes familles furent séparées et dispersées sur différens vaisseaux. Pour les embarquer, on rangea les prisonniers sur six de front, les jeunes gens en tête. Ceux-ci ayant refusé de marcher, réclamant l'exécution de la promesse d'être embarqués avec leurs parens, on leur répondit en faisant avancer contre eux les soldats la bayonnette croisée. Le chemin de la chapelle du Grand-Pré à la rivière Gaspareaux avait un mille de longueur; il était bordé des deux côtés de femmes et d'enfans qui, à genoux et fondant en larmes, les encourageaient en leur adressant leurs bénédictions. Cette lugubre procession défilait lentement en priant et en chantant des hymnes. Les chefs de famille marchaient après les jeunes gens. Enfin la procession atteignit le rivage. Les hommes furent mis sur des vaisseaux, les femmes et les enfans sur d'autres, pêle-mêle, sans qu'on prît le moindre soin pour leur commodité. Des gouvernemens ont ordonné des actes de cruauté dans un mouvement spontané de colère; mais il n'y a pas d'exemple dans les temps modernes de châtement infligé sur tout un peuple avec autant de calcul, de barbarie et de froideur, que celui dont il est question en ce moment.

Tous les autres établissemens des Acadiens présentèrent le même jour et à la même heure le même spectacle de désolation.

Les vaisseaux firent voile pour les différentes provinces où devaient être jetés ces proscrits. On les dispersa sur le rivage depuis Boston jusqu'à la Caroline. Pendant plusieurs jours après leur départ, l'on vit les bestiaux s'assembler à l'entour des ruines fumantes des habitations de leurs maîtres, et le chien fidèle passer les nuits à pleurer, par ses longs hurlemens, la main qui lui donnait sa subsistance et le toit qui lui prêtait son abri. Heureux encore dans leur douleur, ils ignoraient jusqu'à quel excès l'avarice et l'ambition peuvent porter les hommes, et quels crimes elles peuvent leur faire commettre.

La plupart des colonies anglaises reçurent les Acadiens avec humanité, comme pour protester contre la rigueur inexorable de leur gouvernement. Benezet, issu d'une famille française bannie à la révocation de l'édit de Nantes, les accueillit comme des frères à Philadelphie.

Quelques-uns de ces exilés se réfugièrent ensuite à la Louisiane; d'autres à la Guyane française, et des Français, bannis eux-mêmes à Sinnamari, y trouvèrent en 1798, une famille acadienne qui les accueillit par ces paroles hospitalières: «Venez, dit madame Trion à l'un d'eux, nos parens furent bannis comme vous, ils nous ont appris à soulager le malheur: venez, nous éprouvons du plaisir à vous offrir dans nos cabanes un asile et des consolations.» (Barbé-Marbois).

Dans la suite les Acadiens ont fondé un canton dans la Louisiane, auquel ils ont donné le nom

toujours cher de leur ancienne patrie. Louis XV lui-même, touché de leur fidélité, fit proposer en vain par ses ministres à ceux de l'Angleterre d'envoyer des vaisseaux dans les provinces anglaises pour les ramener en France. M. Grenville s'empessa de répondre: «Notre acte de navigation s'y oppose, la France ne peut envoyer de vaisseaux dans nos colonies,» comme si cette loi avait été passée pour étouffer tout sentiment d'humanité. Néanmoins quelques-uns purent parvenir en France, et y forment aujourd'hui deux communes florissantes, où ils ont conservé leurs moeurs paisibles et agrestes dans les beaux oasis verts où ils se sont établis, et qui parsèment les landes de Bordeaux. Telle fut l'expatriation des Acadiens.

L'Angleterre ne retira aucun avantage de cet acte de politique jalouse et ombrageuse, acte qui fit connaître aussi à tous les colons ce qu'était la pitié métropolitaine, et qui fournit un nouveau motif aux Canadiens, s'ils en avaient besoin, de défendre leur pays avec toute l'énergie dont ils étaient capables.

Tandis que le fer et la flamme changeaient en déserts les champs les plus fertiles de l'Acadie, le général Braddock faisait ses préparatifs pour rejeter les Français au-delà de la vallée de l'Ohio. Wills' Creek était le lieu qu'il avait donné pour rendez-vous à ses troupes, dans le voisinage des Apalaches. Il se mit en marche aux acclamations de la population. Sa petite armée formait, avec les bagages, une colonne de quatre milles de longueur; elle ne put avancer que fort lentement au milieu des rivières, des montagnes et des forêts. Le temps s'écoulait; il commença à craindre de ne pouvoir surprendre le fort Duquesne, où il savait qu'il y avait peu de monde. Inquiet de plus en plus il prit le parti, pour accélérer sa marche, de diviser ses forces en deux corps. Il laissa 1000 hommes sous les ordres du colonel Dunbar avec les gros bagages pour le suivre avec toute la célérité possible, et il se mit lui-même à la tête du second corps, composé de 1,200 hommes d'élite équipés à la légère, et prit les devans afin d'atteindre le point désiré avant que l'alarme y fut répandue. Le 9 juillet il traversait la rivière Monongahéla à environ trois lieues du fort Duquesne, et longeait avec rapidité sa rive méridionale se comptant déjà maître du poste français. Washington, qui servait alors avec le grade de colonel dans son état-major, aimait à raconter qu'il n'avait jamais vu de plus beau spectacle que la marche des troupes anglaises dans cette mémorable journée. Tous les soldats, d'une belle tenue, marchaient en colonnes; leurs armes d'acier poli étincelaient aux rayons du soleil. La rivière coulait paisiblement à leur droite, et à leur gauche d'immenses forêts les ombrageaient de leur solennelle grandeur. Officiers et soldats, personne ne doutait du succès ³; on marchait comme à un triomphe.

Note 3: [retour](#) Vie, correspondance et écrits de Washington, etc.

A midi cette troupe si fière repassait par un second gué, à dix milles du fort Duquesne, sur la rive septentrionale de la Monongahéla, dans une plaine unie, élevée de quelques pieds seulement au-dessus de l'eau et d'un demi mille de largeur. A l'extrémité de cette plaine le terrain montait légèrement quelque temps, puis se terminait tout-à-coup par des montagnes très hautes. La route du gué au fort français traversait la plaine et cette hauteur, et se prolongeait ensuite au milieu d'un pays inégal et couvert de bois. Le colonel Gage formait l'avant-garde avec 300 hommes de troupes de ligne; un autre détachement de 200 hommes suivait, et le général venait ensuite avec le corps principal et l'artillerie.

M. de Contrecoeur commandait, comme on l'a dit déjà, au fort Duquesne. Un des partis qu'il tenait en campagne pour épier les mouvemens de l'ennemi, l'informa le 8 que les Anglais n'en étaient plus qu'à 6 lieues. Il se décida sur-le-champ à les attaquer en chemin, et il alla lui-même marquer la place où les troupes devaient s'embusquer (Documens de Paris). Le lendemain 253 Canadiens, dont 13 officiers, et 600 sauvages sortirent du fort Duquesne, à 8 heures du matin, sous les ordres de M. de Beaujeu, pour aller attendre au lieu indiqué le général Braddock et tomber sur lui à l'improviste. Cette troupe descendait le terrain légèrement incliné qui bordait la plaine dont l'on a parlé tout-à-l'heure lorsque le colonel Gage commençait à le monter. La tête des deux colonnes vint subitement en contact avant que les Français pussent arriver au lieu marqué pour l'embuscade. Ceux-ci cependant, moins troublés par cette rencontre imprévue que les Anglais, ouvrirent incontinent un feu très vif qui fit replier l'avant-garde ennemie. Ce mouvement rétrograde donna le temps à M. de Beaujeu de ranger son détachement en bataille. Profitant des hautes herbes dont la terre était couverte, il plaça les Canadiens à cheval sur le chemin en front de la colonne anglaise, et poussa les sauvages en avant de chaque côté de manière à former un demi-cercle. Les Anglais, revenus de leur première surprise, se remirent en marche en se dirigeant vers le centre de cette ligne concentrique. Lorsqu'ils arrivèrent près des Canadiens ils furent assaillis par une décharge de mousqueterie très meurtrière qui les arrêta encore tout court, et qui fut suivie d'une autre sur leur flanc droit qui augmenta leur consternation. Après quelques instans cependant, l'ordre se rétablit dans leurs rangs, et ils se mirent à tirer; leur artillerie, poussée rapidement en avant, ouvrit son feu; ce fut dans une des premières décharges de cette arme que M. de Beaujeu fut tué. M. Dumas prit aussitôt le commandement, et aidé de M. de Ligneris et des autres officiers, il tomba avec une extrême vigueur sur les ennemis, dont le feu de mousqueterie et surtout d'artillerie avait d'abord ébranlé les sauvages peu accoutumés à entendre des détonations si considérables. Mais, voyant les Canadiens tenir fermes en front, ils avaient aussitôt repris avec de grands cris leur place au pied des arbres qu'ils venaient d'abandonner. Les Français sans se découvrir, profitant habilement des accidens du terrain, resserraient de plus en plus leur cercle autour des ennemis qui, pendant longtemps, firent bonne contenance et même un mouvement en avant, animés par leurs officiers qui les dirigeaient l'épée à la main. Mais, écrasés sous le feu le plus vif, auquel ils ne pouvaient répondre que faiblement à cause du désordre déjà grand qui régnait parmi eux, ils finirent par

tomber dans une confusion complète. Tous les corps se trouvèrent serrés les uns contre les autres et confondus. Les soldats, tirant au hasard sans se reconnaître, tuaient leurs propres officiers et leurs camarades. Les milices furent les seules troupes qui montrèrent du calme et qui firent preuve d'autant de fermeté que de bravoure. Les Français choisissaient leurs victimes et visaient de sang-froid sur ces masses confuses qui semblaient tourbillonner sous la grêle de balles qui les accablait, et que le général Braddock s'efforçait vainement de former en pelotons et en colonnes, comme s'il eût été dans les plaines de la Flandre. Après trois heures de combat la tête de la colonne anglaise abandonna ses canons et se replia en désordre. Prenant ce mouvement pour une fuite, les Canadiens et les sauvages abordèrent l'ennemi la hache à la main, et l'enfoncèrent de toutes parts. Alors les Anglais lâchèrent partout le pied; on les poursuivit à travers la plaine en en faisant un grand carnage; un nombre considérable n'échappa au fer des vainqueurs que pour aller se noyer dans la Monongahéla en voulant traverser cette rivière à la nage. ⁴

Note 4: [retour](#) Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale, par M. Pouchot.

Dumas sachant que le colonel Dunbar n'était pas loin, et ne pouvant arracher du champ de bataille les Indiens qui s'y livraient au pillage, fit enfin suspendre la poursuite.

Le carnage avait été presque sans exemple dans les annales de la guerre moderne (Sparks). Près de 800 hommes avaient été tués ou blessés sur les 1200 qui marchaient à la suite du général Braddock, dont 63 officiers sur 86. Ceux-ci avaient montré le plus grand courage pendant le combat, et fait des efforts incroyables pour rallier les troupes; plusieurs se firent tuer de désespoir. A l'exception du colonel Washington, tous les officiers qui combattaient à cheval furent tués ou blessés. Le général Braddock lui-même, après avoir eu trois chevaux tués sous lui, reçut un coup mortel. Le malheureux général, qui était mourant, fut mis d'abord dans un tombereau, puis à cheval et enfin porté par les soldats. Il expira quatre jours après la bataille, et fut enterré sur le bord du chemin auprès du fort de la Nécessité, à l'entrée du désert. C'était un officier expérimenté et plein de bravoure; mais arrogant, méprisant son ennemi, les milices américaines et les Indiens. Il eut la mortification de voir, avant de mourir, ses réguliers prendre la fuite pendant que les Virginiens combattaient comme de vieux soldats avec la plus grande intrépidité.

Les troupes en déroute rencontrèrent le colonel Dunbar à 40 milles de la Monongahéla; elles communiquèrent leur terreur aux soldats que cet officier avait sous ses ordres. Dans un instant ce corps de réserve se débanda. L'artillerie fut détruite; les munitions et les gros bagages furent brûlés sans que personne sut d'après quels ordres, et tout le monde se mit à fuir, ceux qui avaient combattu comme ceux qui n'avaient pas combattu. La discipline et le calme ne se rétablirent un peu que lorsque les fuyards, harassés et éperdus, arrivèrent au fort Cumberland dans les Apalaches. Le colonel Washington écrivit: «Nous avons été battus, honteusement battus par une poignée de Français qui ne songeaient qu'à inquiéter notre marche. Quelques instans avant l'action, nous croyions nos forces presque égales à toutes celles du Canada; et cependant, contre toute probabilité, nous avons été complètement défaits, et nous avons tout perdu.»

Les Français firent un riche butin. Tous les bagages des vaincus, qui étaient considérables, leurs vivres, 15 bouches à feu, une grande quantité d'armes et de munitions de guerre, la caisse militaire et tous les papiers du général Braddock qui dévoilèrent les projets de l'Angleterre, et que le duc de Choiseul adressa ensuite dans un mémoire aux diverses cours de l'Europe, tombèrent entre leurs mains. Ils trouvèrent aussi sur le champ de bataille, parmi une grande quantité de chariots brisés, 4 à 500 chevaux dont une partie avait été tuée et nageait dans le sang au milieu des morts et des blessés.

Cette victoire ne coûta aux Français qu'une quarantaine d'hommes, outre la perte de M. de Beaujeu qui fut vivement regretté et par les Canadiens, ses compatriotes, et par les tribus indiennes.

Ainsi se termina la bataille de la Monongahéla, l'une des plus mémorables de l'histoire américaine. Les troupes battues ne se rassurèrent complètement que lorsqu'elles furent parvenues à Philadelphie, où elles prirent leurs quartiers d'hiver. La nouvelle de ce désastre jeta les colonies anglaises, exposées aux courses des bandes canadiennes, dans l'effroi et la consternation. Les provinces de la Pennsylvanie, du Maryland et de la Virginie se trouvèrent ouvertes aux incursions des Indiens. Les frontières furent abandonnées et l'alarme se répandit au-delà des montagnes et jusque dans les établissements des bords de la mer, qui craignirent un instant d'être attaqués, et où les prédicateurs montèrent dans des chaires pour rassurer les populations effrayées et ranimer leur courage (Vie de Washington).

Le gain de cette bataille assura la possession de l'Ohio aux Français, du moins pour cette campagne, comme la défaite du colonel Washington, au fort de la Nécessité, la leur avait assurée l'année précédente.

Tandis que ces événements se passaient à l'extrémité méridionale du Canada, les troupes anglaises destinées pour en attaquer les parties centrales, c'est-à-dire Niagara et St-Frédéric, se réunissaient à Albany. Elles partirent de cette ville au nombre de 5 à 6 mille hommes sous les ordres du général Lyman, pour le portage entre la rivière Hudson et le lac St.-Sacrement, suivies du colonel Johnson qui venait avec l'artillerie, les bateaux, les vivres et tout le matériel nécessaire pour le siège du fort St.-Frédéric. Arrivé au portage, le général Lyman fit commencer

le fort Edouard, sur la rive gauche de l'Hudson, pour lui servir de base d'opération, en même temps que le colonel Johnson, marchant toujours, poussait jusqu'à la tête du lac St.-Sacrement où il établit son camp. Il pressait le transport des bateaux au lac, impatient d'aller s'assurer de l'important passage de Carillon avant que les Français s'y fussent fortifiés, lorsqu'il apprit qu'ils venaient eux-mêmes pour l'attaquer dans ses retranchemens.

Nous avons parlé ailleurs de l'inquiétude que l'apparition de Johnson sur le lac St.-Sacrement avait causée à M. de Vaudreuil, et nous avons mentionné que ce gouverneur avait aussitôt fait abandonner l'attaque d'Oswégo pour s'opposer à ses progrès. C'est en conséquence de cet ordre que Dieskau se trouvait le 1er septembre à St.-Frédéric avec un corps de 3000 hommes. Ce général attendait une occasion favorable pour agir, lorsqu'il apprit que les ennemis ne seraient pas encore prêts de sitôt à marcher en avant, que le fort Edouard était peu avancé, et qu'il serait assez facile de s'emparer, par un coup de main, de ce poste qui était très important, vu qu'il renfermait les magasins des troupes de Johnson. Il résolut sur-le-champ de le surprendre.

Il partit donc de St.-Frédéric avec ses 3000 hommes. Rendu à Carillon, il y en laissa 1,500 pour assurer sa retraite en cas d'échec, et avec le reste, composé d'environ 220 réguliers, 680 Canadiens commandés par M. de Repentigny, 600 sauvages sous les ordres de M. de St.-Pierre, et des vivres pour huit jours. Il continua sa route quoiqu'il eût été informé à Carillon que 900 Américains étaient retranchés sous les murs de la place qu'il allait attaquer. Mais Dieskau, comme le général Braddock, n'avait que du mépris pour la milice; il négligea les précautions que cet avis aurait dû lui faire prendre, et les instructions de M. de Vaudreuil, qui lui recommandaient expressément dans tous les cas d'attaquer avec toutes ses forces sans jamais les diviser. ⁵ Les Canadiens et les sauvages le blâmèrent de laisser la moitié de ses soldats à Carillon. ⁶ Mais il brûlait du désir d'éclipser, par quelque action d'éclat, la victoire de l'Ohio, car déjà l'on voyait naître, entre les troupes du pays et celles de France, une jalousie trop encouragée par les officiers généraux pour ne pas aller toujours en augmentant jusqu'à la fin de la guerre. ⁷ Craignant qu'un plus grand nombre d'hommes ne retardât sa marche, il ne voulut pas écouter ces sages conseils, dont l'oubli fut la première cause de sa ruine.

Note 5: [\(retour\)](#) Instructions de M. de Vaudreuil ou général Dieskau: Documens de Paris.--Les mémoires sur les affaires du Canada depuis 1749 jusqu'à 1760, publiés par la Société littéraire et historique de Québec, disent le contraire; mais c'est une erreur. A propos de ces mémoires imprimés, dit-on, sur une mauvaise copie du manuscrit original qui est perdu, il est bon d'observer qu'ils renferment de nombreuses inexactitudes. Par exemple, l'auteur fait partir du Canada le gouverneur Duquesne après la bataille du lac St.-Sacrement, et commander à la même époque les Anglais par le général Abercromby. Il dit que les officiers canadiens insistèrent pour marcher sur le fort Edouard, et non sur le camp de Johnson, parce qu'il était garni de canons; l'opposé de tout cela est la vérité. Il en est de même de l'accusation de lâcheté qu'il porta contre le chevalier Montreuil, qui fit preuve, au contraire, de beaucoup de bravoure. Toutes ces erreurs se trouvent réunies dans deux ou trois pages.

Note 6: [\(retour\)](#) Lettre M. de Vaudreuil au ministre: Documens de Paris.

Note 7: [\(retour\)](#) Lettre de M. de Lotbinière au ministre, du 28 octobre 1755.

Afin d'éviter le corps du colonel Johnson et de dérober sa marche aux ennemis, il remonta par le lac Champlain, et alla débarquer dans la baie du Grand-Marais (South Bay) à six ou huit lieues du fort Edouard. Le 7 septembre il alla coucher sur les bords de l'Hudson, à une lieue des Anglais, avec l'intention de les attaquer le lendemain au point du jour. Mais, à la sollicitation des Iroquois du Sault St-Louis, dit-on, les Indiens déjà fort mécontents de la division de l'armée, et auxquels le général français avait été obligé de faire dire que les troupes qui avaient été laissées en arrière allaient joindre, pour les engager à le suivre en partant de Carillon, refusèrent alors de marcher, soit parce qu'ils redoutaient l'artillerie du camp et du fort, soit, ce qui est aussi probable, parce qu'ils ne voulaient pas attaquer les Anglais sur leur territoire, le fort Edouard étant en effet bâti sur les terres dont les eaux se versent dans la mer par l'Hudson. Ils ajoutèrent néanmoins qu'ils étaient prêts à le suivre à l'attaque du camp du colonel Johnson, situé sur le territoire français. Cette distinction des Iroquois est, du reste, conforme à l'esprit de leur ancienne politique de chercher à tenir la balance entre les deux nations. Les Canadiens, voyant la résolution des sauvages, appuyèrent leur suggestion. Dès lors le général Dieskau fut obligé de se conformer à leur désir. L'entreprise contre le fort Edouard fut abandonnée, et le lendemain matin, 8, le corps français se remit en marche, sur trois colonnes, les réguliers au centre, pour passer les montagnes et tomber subitement sur le colonel Johnson dont il était éloigné de cinq lieues environ.

Celui-ci cependant, qui avait 2,500 hommes avec lui, ayant appris le projet des Français contre le fort Edouard, avait détaché le matin même, en vertu d'une résolution d'un conseil de guerre tenu la veille, le colonel Williams, à la tête de 1,200 hommes dont 200 Indiens, pour tendre une embuscade aux Français à leur retour du fort Edouard. Dieskau fut averti, à 4 milles du camp de Johnson, par un prisonnier, de l'arrivée près de lui de ce détachement qui marchait par le même chemin que les Français, mais en sens contraire. Ce général fit aussitôt arrêter la colonne du centre, et il poussa les deux autres, c'est-à-dire les Canadiens, qui mirent leurs sacs à terre pour être plus légers, à la droite, et les sauvages à la gauche, 300 pas en avant, avec ordre de se coucher ventre à terre au milieu du bois, et de n'attaquer l'ennemi en flanc que quand ils entendraient le feu du centre. Dans cette position, il attendit les Anglais, qui vinrent ainsi tomber dans le piège qu'ils s'en allaient tendre eux-mêmes. Heureusement pour eux cependant, que les

Indiens de la gauche des Français se découvrirent trop vite, et annoncèrent leur présence avant qu'il fût temps, car ils auraient pu être entièrement détruits. Le général Dieskau voyant l'embuscade éventée, fit charger les troupes et les Canadiens; les sauvages en firent autant, et se battirent avec acharnement pour venger la mort de leur brave commandant, M. de St.-Pierre, tué par un Anglais qu'ils assommèrent à coups de hache. Les Canadiens montrèrent la même ardeur. En peu de temps les ennemis, malgré les efforts les plus vigoureux et qui coûtèrent la vie à leur commandant et au fameux chef indien Hendrick, furent mis en pleine déroute après avoir fait des pertes considérables. Le général français les poursuivit vivement, eux et le second corps envoyé à leur secours, et qui fut aussi culbuté dans un instant. Il voulait les empêcher de se reconnaître, et profiter du désordre pour entrer pêle-mêle avec eux dans les retranchemens de Johnson. Mais il fallait des troupes plus disciplinées que les siennes pour exécuter une pareille manoeuvre. Les sauvages et une partie des Canadiens s'arrêtèrent pour recueillir leurs blessés, et se reposer après ce premier combat; ils étaient d'ailleurs exténués de fatigue, ayant marché tout le long de la route, depuis le matin, à travers les bois et les broussailles dans un pays âpre et difficile, pour couvrir la colonne du centre qui marchait dans le chemin battu. Les chefs indiens, murmurant tout haut contre l'imprévoyance du général, crièrent à ceux de leurs guerriers qui le suivaient, de revenir sur leurs pas. La plupart exécutèrent cet ordre et ne combattirent plus de la journée, de même qu'une partie des Canadiens. ⁸ Dieskau, espérant par son exemple de les engager à le suivre, ne s'arrêta point, et il arriva devant les retranchemens ennemis à 11 heures du matin avec à peine la moitié de ses forces.

Note 8: [\(retour\)](#) Lettre du chevalier Montreuil au ministre, 10 octobre 1755: «La moitié des sauvages et des Canadiens s'en tinrent à leur première victoire.»

Ces retranchemens, adossés au lac et érigea sur la petite éminence sur laquelle fut ensuite bâti le fort George, dont on voit encore les ruines aujourd'hui, à la droite de Caldwell, étaient formés de bateaux, de chariots, d'arbres renversés et flanqués de deux ruisseaux coulant sur un fond marécageux. Ils étaient hérissés de canons. Les Français en arrivant à la vue du lac si pittoresque de St.-Sacrement, qui se prolonge entre des montagnes dont quelques unes ont près de 2000 pieds de hauteur, purent les apercevoir, et se dirigèrent vers leur centre, les réguliers à droite et les Canadiens à gauche. Une halte de quelques instans qu'ils firent pour se former à 150 verges des ennemis, donna à ceux-ci le temps de se reconnaître et de garnir leurs ouvrages. L'attaque commença; elle se fit avec une grande vivacité. Les réguliers, après avoir fait un feu de pelotons très nourri, s'élançèrent à la bayonnette pour pénétrer dans les abattis; mais malgré l'intrépidité qu'ils montrèrent dans cet assaut, ils furent ramenés par un feu de mousqueterie et de mitraille à bout portant. Ils se reformèrent, et marchèrent de nouveau en avant sans plus de succès. Ils s'épuisèrent ainsi en efforts infructueux depuis midi jusqu'à deux heures. Les Canadiens et les sauvages qui avaient suivi le général Dieskau, ou qui vinrent ensuite le rejoindre, voyant l'inutilité de ces tentatives, se répandirent à droite dans le bois et à gauche sur une petite hauteur qui dominait la position des ennemis, d'où ils ouvrirent un feu plongeant dans leurs barricades à 12 ou 15 pas seulement de distance, ⁹ et qu'ils continuèrent avec intrépidité jusqu'à la fin de la journée. Le général français, qui se tenait entre les réguliers et les Canadiens, résolut de tenter un nouvel assaut. Il se mit à la tête des premiers, et tirant son épée il les conduisit lui-même à la charge; mais ils vinrent encore échouer au pied des retranchemens, du sommet desquels les Anglais choisissaient leurs victimes et tiraient à couvert et à loisir. C'est pendant cette attaque, que le général Dieskau, retournant vers la gauche pour ordonner aux Canadiens de charger, se trouva, sans s'en apercevoir, si près des ennemis qu'il reçut trois coups de feu presque en même temps qui le firent tomber. Le chevalier de Montreuil qui se trouvait alors près de sa personne, et qui fut aussi atteint d'une balle au bras, l'aida à se traîner au pied d'un arbre, et appela deux Canadiens pour le porter hors du danger. L'un d'eux fut tué en arrivant et tomba sur les jambes du général; le second fut en même temps blessé. Sans se troubler Dieskau ordonna au chevalier d'aller à la droite pour ranimer l'attaque qui se ralentissait, et refusa de se laisser emporter, disant: «que le lit où il se trouvait était aussi bon pour mourir que celui que l'on voulait lui donner.» Il fit apporter sa redingote et sa longue-vue près de lui, et enjoignit aux Canadiens qui s'étaient rassemblés autour de sa personne et à ses domestiques de s'éloigner. ¹⁰ Dans le même moment une partie des Canadiens et des sauvages se repliait, et le chevalier de Montreuil cherchait en vain à rallier les troupes, réduites à une centaine d'hommes, et qui en faisaient autant; elles n'avaient presque plus d'officiers, et la plupart de ceux de la colonie avaient été tués ou blessés.

Note 9: [\(retour\)](#) «The Regulars marched as near as I could tell, six deep in close order, and reached about 20 rods in length. The Canadians and Indians at the left having come helter-skelter, the woods being full of them, running with undaunted courage right down hill upon us, expecting to make us flee as they had before done at the-----, and just now did to our men.»

Extrait d'une lettre du général américain Pomeroy, alors colonel dans les milices de New-York, à son épouse, en date du 10 septembre 1755.

Note 10: [\(retour\)](#) Relation de la campagne de 1755.--Lettre du baron Dieskau au chevalier de Montreuil, en date de Bath, 26 janvier 1758.

L'action avait duré 5 heures. Les Français ne furent pas inquiétés dans leur retraite. Les ennemis intimidés par la furie avec laquelle ils avaient été attaqués, restèrent dans leurs retranchemens, à l'exception de quelques hommes qui sautèrent en dehors pour se mettre à leur poursuite. L'un d'eux, en voyant le général au pied d'un arbre, lui tira à douze pas une balle qui lui traversa les

deux cuisses et la vessie; il le fit ensuite prisonnier. Ce soldat se trouva être un déserteur canadien établi depuis une dizaine d'années dans la Nouvelle-York.

Cependant le chevalier de Montreuil avait réussi à rallier une partie des troupes à 500 pas du camp ennemi et à les mettre dans quelque espèce d'ordre.

A ce moment de la journée tout le corps français de 1,500 hommes était divisé par bandes et dispersé. Une partie se trouvait encore sur le champ de bataille du matin, une autre était en pleine retraite; le chevalier de Montreuil, avec un troisième débris, reprenait le chemin du Grand-Marais emmenant avec lui 103 blessés qu'il avait recueillis, et enfin le reste, composé de Canadiens et de sauvages toujours en possession de la hauteur sur la droite des Anglais, et ignorant ce qui se passait ailleurs, continuait à faire un feu très vif dans les retranchemens. Si les ennemis s'étaient jetés alors tête baissée sur les Français, ils auraient pu les détruire en détail. Quelques petites bandes seulement tombèrent dans les détachemens sortis du fort Édouard et furent dispersés. Le chevalier de Montreuil arriva au bout de deux jours au Grand-Marais avec sa colonne exténuée de faim et de fatigue, n'ayant pu prendre, de peur d'être mis entre deux feux, les sacs posés à terre dans le premier combat. Il y trouva une autre colonne qui y était arrivée du matin aussi sans vivres. Enfin, les restes de l'expédition s'étant graduellement réunis, on se rembarqua pour retourner à Carillon.

Les pertes furent moins considérables qu'on avait lieu de le croire, quoique plus de 310 hommes, ou la moitié environ des réguliers et le quart des Canadiens et des sauvages qui attaquèrent les retranchemens, furent tués, blessés ou faits prisonniers, dont 13 officiers y compris le général Dieskau, sur lesquels il y avait 9 Canadiens. ¹¹ Celles des Anglais, essuyées principalement dans la déroute des troupes du corps du colonel Williams qui y fut tué avec 7 autres officiers, atteignirent un chiffre plus élevé (Documens de Londres). Le colonel Titcombe fut tué, le colonel Johnson ainsi que le major Nichols furent blessés dans les retranchemens. De l'aveu même des vainqueurs, qui étaient au nombre de 2,200 hommes, ce furent les ouvrages qui les protégeaient et leur artillerie qui leur assurèrent la victoire, les assaillans n'ayant point de canon. ¹²

Note 11: [\(retour\)](#) Lettre de M. Doreil au ministre, 20 octobre 1755. Lettre du général Dieskau.

Note 12: [\(retour\)](#) «Our artillery played briskly on our front the whole time, and the breast work secured our men.»--«They (French) made a bold attack and maintained it bravely; our cannon and breast work saved us.»--«We were effective about 2,200 at the time of the engagement.»--*Documens de Londres.*

Lorsque le baron Dieskau fut amené dans le camp du commandant anglais» celui-ci, avec une humanité qui l'honore, le fit transporter dans sa tente et voulut qu'il fût pansé avant lui. Il montra à l'infortuné général tous les soins et toutes les attentions qu'il aurait eus pour un ami, et que Dieskau n'oublia jamais. Ce général resta prisonnier jusqu'à la fin de la guerre, tantôt à New-York jusqu'en 1757 et tantôt en Angleterre. Il languit jusqu'en 1767 qu'il mourut des suites de ses blessures, à Surène, près de Paris.

Comme Braddock, le général Dieskau dut tous ses malheurs au ridicule attachement pour la discipline européenne, et au mépris qu'il fit des avis du gouverneur et des officiers canadiens sur la manière de conduire la guerre en Amérique. Une opiniâtreté déplacée, fondée sur des informations inexactes, et le peu de cas qu'il faisait des troupes provinciales, le firent persister à attaquer avec des soldats fatigués des troupes retranchées et deux fois plus nombreuses que les siennes. Il y sacrifia l'élite de ses soldats inutilement, et fit perdre aux Canadiens la confiance qu'ils pouvaient avoir dans la capacité des officiers européens. On écrivit même au ministre «qu'ils ne marcheraient plus avec la même confiance sous les ordres d'un commandant des troupes de France que sous ceux des officiers de la colonie.»

L'échec des Français releva le courage des provinces anglaises abattu par la sanglante défaite du général Braddock; mais il n'eut point les conséquences qu'elles en attendaient. Dans le premier moment d'exaltation, l'avantage qui avait été remporté fut singulièrement exagéré. On en fit une victoire éclatante, tandis qu'on n'avait repoussé, dans la réalité, qu'un coup de main suggéré par l'espoir de surprendre des magasins d'approvisionnement déposés au fort Édouard. La chambre des communes vota au colonel Johnson un don de £5000 sterling, et le roi lui conféra le titre de baronnet. Les journaux célébrèrent à l'envi ses talents et son courage; mais leurs louanges n'ont pas été confirmées par la postérité.

Le public, toujours si exigeant, croyant désormais la route de Montréal ouverte, commença, après quelque temps d'attente, à s'étonner de l'inactivité de cet officier. Chacun pensait qu'il aurait dû au moins s'avancer jusqu'à St.-Frédéric. L'ordre même lui fut transmis de marcher en avant pour complaire à l'opinion publique. Il répondit en continuant de fortifier son camp. On l'accusa alors de plusieurs fautes, et surtout de n'avoir pas su profiter de la victoire dans la crainte peut-être, ajoutaient quelques-uns, d'exposer les lauriers qu'il venait de cueillir. Johnson, piqué de ces déclamations populaires, écrivit que ses troupes manquaient des choses les plus nécessaires pour une campagne, et que d'ailleurs la manière avec laquelle les Français les avaient attaquées, leur avait imprimé une telle terreur, ¹³ qu'elles se sentaient fort peu d'envie d'aller les inquiéter sur leur propre territoire. Après ces explications, l'armée fut licenciée, à l'exception de 600 hommes qui furent réservés pour la garde du fort Édouard et du camp du lac St.-Sacrement, auquel on donna le nom de fort William Henry, après y avoir fait achever des travaux qui le convertirent en

véritable forteresse.

Note 13: [retour](#) Minot: *Continuation of the History of Massachusetts Bay.*

La nouvelle de la défaite de Dieskau, qui avait rempli les provinces anglaises de joie, jeta le Canada pendant quelque temps dans une grande inquiétude. Le gouverneur, sentant l'importance de se maintenir à la tête du lac Champlain, envoya sur-le-champ, faute d'ingénieurs réguliers, ceux qui devaient venir de France ayant été pris sur le Lys et l'Alcide, M. de Lotbinière pour élever un fort à Carillon, et l'ordre aux troupes de camper dans cette position importante, afin d'être à portée de s'opposer à l'ennemi s'il venait à déboucher soit par la route actuelle de Whitehall, soit par le lac St.-Sacrement, et de couvrir le poste de St.-Frédéric, qui était la clé du lac Champlain. Au bout de quelque temps néanmoins l'on eut des renseignemens sur les mouvemens des Anglais qui tranquilliserent les esprits. L'on apprit d'abord le licenciement de l'armée du colonel Johnson, et ensuite la retraite du corps de 1,500 hommes du général Shirley, destiné à faire le siège de Niagara. Cet officier général, n'ayant pu faire tous ses préparatifs dans la saison convenable, avait abandonné cette entreprise, et s'était retiré dans l'intérieur après avoir laissé 700 hommes au colonel Mercer pour garder Oswégo et bâtir deux nouveaux forts autour de cette place. Il paraît que la nouvelle du désastre de Braddock avait aussi fort découragé ses soldats, qui s'étaient mis à désertir en grand nombre; que les cinq nations étaient opposées à la guerre qui ruinait leur commerce, et enfin que l'arrivée de renforts à Frontenac et à Niagara avait dissipé le peu d'espoir qui restait à ces troupes de s'emparer de ces postes importuns.

Ainsi les trois principales attaques des Anglais, à savoir, celles contre les forts Duquesne, St.-Frédéric et Niagara, avaient échoué à la fin de la campagne; et le Canada put s'estimer heureux d'un résultat qui devait dépasser ses plus hautes espérances, vu la supériorité numérique de ses ennemis. Les troupes françaises occupaient toutes les positions qu'elles avaient au commencement de la saison des opérations, excepté celle de Beauséjour, dont la perte n'eut, comme on l'a déjà dit, aucune influence sur le sort des événemens militaires, M. de Boishébert, qui commandait dans cette partie, s'y maintenant toujours.

Les suites de ces échecs furent désastreuses pour les frontières américaines. Les armées anglaises ayant été défaites ou obligées de reculer, la bride fut lâchée aux bandes canadiennes et sauvages, qui dévastèrent les établissemens ennemis depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'à la Virginie avec toute la vengeance que leur inspirait la guerre injuste que l'on faisait au Canada. Plus de mille habitans furent massacrés ou traînés en captivité par ces guerriers redoutables, qui, comme un torrent dévastateur, ne laissent que des ruines sur leur passage. Les populations épouvantées abandonnèrent leurs foyers, et allèrent chercher un asile dans les provinces méridionales et sur les bords de la mer. Toutes les colonies anglaises étaient dans l'étonnement en voyant le résultat de la campagne. «Quatre armées étaient sur pied, dit un de leurs historiens (Minot), pour repousser les empiétemens des Français; nos côtes étaient gardées par la flotte du brave et vigilant Boscawen; nous n'attendions qu'un signal pour nous emparer de la Nouvelle-France. Mais quel n'a pas été notre désappointement? On a réussi en Acadie, il est vrai, mais Braddock a été défait; mais Niagara et St.-Frédéric sont encore entre les mains des Français; mais les barbares ravagent nos campagnes, égorgent nos habitans; nos provinces sont déchirées par les factions et nos finances sont dans le délabrement.» Les préparatifs pour l'expédition contre le fort St.-Frédéric avaient coûté, suivant le même historien, à la Nouvelle-Angleterre seule £80,000, outre un grand nombre de réclamations qui restaient encore à régler. Ces provinces se voyaient donc, contre leur attente, exposées à tous les malheurs de la guerre qu'elles avaient tant désirée, pour satisfaire une ambition que pouvait seule justifier à leurs yeux la supériorité de leurs forces. La saison des opérations tirant à sa fin, les troupes françaises vinrent prendre leurs cantonnemens d'hiver dans les environs de Montréal. La sécurité n'avait pas été un instant troublée dans l'intérieur du pays. Le contraste avec les colonies voisines nous était favorable pour le moment. Mais l'avenir paraissait toujours menaçant et sombre. Déjà l'on souffrait depuis quelque temps de la rareté des vivres. Le manque des récoltes dans le gouvernement de Québec, les levées considérables de provisions faites par l'intendant tant pour la subsistance des troupes et des sauvages que pour celle des Acadiens répandus sur les rives du golfe St.-Laurent et de la baie de Fondy, amenèrent bientôt une disette assez sérieuse, surtout parmi les habitans pauvres des villes. Ce n'était là pourtant que le prélude des maux et des privations que devait entraîner pour les Canadiens cette longue et cruelle guerre.

Les nouvelles annonçaient déjà que l'Angleterre devait opérer dans la prochaine campagne avec un grand surcroît de forces. L'on ne perdit point de temps en Canada pour se mettre en état de bien recevoir les ennemis, et même d'aller porter la guerre chez eux si une occasion favorable se présentait. Le gouverneur et l'intendant demandèrent, dans leurs dépêches à la France, des secours en hommes, en matériel de guerre et en vivres. Ils lui faisaient en même temps un tableau exact de l'état du Canada et des forces des Anglais en Amérique. Les principaux officiers de l'armée qui correspondaient avec les ministres, écrivirent dans le même sens. Plusieurs d'entre eux avaient des craintes qu'ils ne cherchaient pas à dissimuler: «La situation de la colonie disait M. Doreil, commissaire général des guerres, est critique à tous égards; elle exige de prompts et de puissans secours. J'ose même assurer que si l'on n'en envoie pas, elle courra les plus grands risques dès l'année prochaine.»

Toutes les correspondances faisaient ressortir, chacune à sa manière, la disproportion des forces des deux nations dans ce continent. On demandait surtout un général expérimenté pour remplacer le baron Dieskau, ainsi que des ingénieurs qui manquaient totalement et des officiers

d'artillerie. «Il faudrait, observait l'intendant, plusieurs corps en campagne le printemps prochain, et 16 ou 1700 hommes de troupes de terre et 1000 ou 1200 hommes de celles de la colonie ne suffiront pas; il faut toujours garder une certaine quantité des dernières pour le service des trois villes; il en faut pour les différens postes. Ainsi ce sont les Canadiens qui font la plus grande partie de ces armées, sans compter 1000 à 1200 qui sont continuellement occupés aux transports. Les Canadiens étant ainsi employés à l'armée ne labourent point leurs terres anciennement défrichées, bien loin d'en défricher de nouvelles. Les levées qu'on va en faire dépeupleront encore les campagnes. Que deviendra la colonie? Tout y manquera, principalement le blé. On avait eu jusqu'à présent l'attention de ne faire les levées qu'après le labour du printemps. Ce ménagement ne peut plus avoir lieu, puisqu'on fera la guerre pendant l'hiver, et que les armées doivent être rassemblées dès le mois d'avril. De plus, les Canadiens diminuent beaucoup; il en est mort un grand nombre de fatigues et de maladies. Il ne faut, ajoutait l'intendant, compter sur les sauvages qu'autant que nous serons supérieurs, et qu'on fournira à tous leurs besoins.» Telle était la situation des choses à la fin de 1755.

Cependant la deuxième année depuis le commencement des hostilités en Amérique allait finir, et les deux peuples ne s'étaient pas encore adressés des déclarations de guerre formelles. La diplomatie restait toujours saisie des questions en litige. Le 21 décembre, M. Rouillé, ministre des affaires étrangères, adressa à M. Fox une lettre dans laquelle il demandait une réparation éclatante des insultes faites au pavillon français par les attaques dont il avait été l'objet, et déclarait qu'il regarderait un refus comme un dessein de troubler le repos de l'Europe. Le ministre anglais fit une réponse motivée, déclarant en termes modérés mais positifs, qu'il ne pourrait y satisfaire tant que la chaîne des forts élevés au nord-ouest des Apalaches subsisterait.

Louis XV dut vaincre enfin ses dangereuses répugnances et se résoudre à la guerre. Dunkerque fut fortifié, les sujets anglais eurent ordre de sortir de France, leurs vaisseaux furent saisis dans les ports; on arma des escadres considérables, on menaça la Grande-Bretagne d'une descente. Celle-ci demanda des secours à la Hollande et au Hanovre. Mais ces menaces cachaient un autre projet, que le peuple anglais n'apprit que par la défaite de l'amiral Byng et la prise de l'île de Minorque.

L'Europe, comme l'Amérique, ne retentissait plus maintenant que du bruit des armes. Le 17 mai l'Angleterre publia une déclaration de guerre contre la France, qui en publia une à son tour contre l'Angleterre dans le mois suivant. Ces actes n'étaient plus qu'une formalité puérile, qu'une ironie jetée au milieu d'un drame de sang.

Les ministres français résolurent d'envoyer au Canada deux nouveaux bataillons comme le demandait M. de Vaudreuil, et des recrues pour compléter ceux qu'il y avait déjà, ainsi que des vivres et 1,300,000 livres en numéraire. L'envoi d'argent porta, contre toute attente, un préjudice grave à la colonie, comme nous l'avons observé en parlant de son commerce, en ce que sa circulation fit baisser le papier-monnaie et les lettres de change d'un quart.

Le roi choisit le marquis de Montcalm, maréchal de camp, pour remplacer le général Dieskau. C'était un vieil officier qui comptait 35 ans de service, ayant embrassé l'état militaire en 1721 à l'âge de 14 ans. Il avait servi en Italie et en Allemagne, et assisté à la bataille de Plaisance et au sanglant combat de l'Assiette, où il était colonel. Il avait reçu cinq blessures dans ces deux actions. Il s'était aussi distingué sous le maréchal de Belle-Isle dans la fameuse retraite de Prague. Mais il avait tous les défauts des généraux de son temps; il était à la fois rempli de feu et de nonchalance, timide dans ses mouvemens stratégiques et audacieux au combat jusqu'à négliger les règles de la plus commune prudence; du reste, il était d'une bravoure personnelle à toute épreuve. Il s'embarqua pour le Canada avec le chevalier de Levis, brigadier, officier de distinction, M. de Bourlamarque, colonel du génie, des officiers d'artillerie, les deux bataillons qu'on y envoyait, formant 1000 hommes, et 400 recrues. Le général Montcalm débarqua à Québec vers le milieu de mai (1756); les renforts y arrivèrent dans le cours de ce mois et de celui de juin, avec les vivres et les munitions de guerre qu'on attendait avec impatience. Ces renforts, réunis aux seize cents soldats des quatre bataillons arrivés l'année précédente et aux troupes de la colonie, portaient toute l'armée régulière à un peu plus de 4000 hommes.

Le général Montcalm alla rejoindre le gouverneur à Montréal, où il se tenait pour être plus près du théâtre des hostilités. Après un examen minutieux de la situation et des circonstances du pays, il fut arrêté entre ces deux chefs d'établir deux camps principaux, l'un à Carillon et l'autre à Frontenac, afin d'être à portée d'observer les deux points où les Anglais commençaient à rassembler leurs forces, à savoir: le fort Oswégo, pour opérer par le lac Ontario, et le fort Édouard sur l'Hudson, pour opérer par le lac Champlain. Le bataillon de Béarn reçut ordre en conséquence de s'avancer jusqu'à Niagara, où l'on avait laissé seulement quelques hommes l'automne précédent, et que M. Pouchot, officier d'infanterie, versé dans la science de l'ingénieur, fut chargé de fortifier. Deux autres bataillons durent s'arrêter à Frontenac, s'y retrancher et donner la main à 1000 Canadiens et sauvages jetés dans l'espace qu'il y avait entre eux et Niagara. Le commandement de cette frontière fut donné à M. de Bourlamarque. Quant à Carillon, 3000 hommes dont 1500 réguliers, s'y trouvaient réunis à la fin de juillet sous les ordres du chevalier de Levis.

Il fut envoyé aussi 120 hommes pour la protection des pêcheries de Gaspé. M. de Boishébert demeura chargé de la défense de la frontière du côté de l'Acadie avec un corps de Canadiens et de sauvages. Dans l'ouest, M. Dumas releva M. de Contrecoeur au fort Duquesne, et M. de Bellestre, M. Demuy au Détroit. Ces commandans avaient pour lieutenans dans les différens

postes, MM. de Repentigny, d'Anglade, Hébert, Beaubassin, etc. 3,500 Canadiens et sauvages étaient répandus sur cette frontière depuis le lac Erié jusqu'à la vallée du Mississipi en suivant la route de l'Ohio et des Illinois. Les forces armées pour la défense du Canada depuis le Cap-Breton jusqu'aux Illinois ne dépassèrent donc jamais, dans cette campagne, 12,000 hommes, au chiffre le plus élevé; elles étaient beaucoup moindres lorsque les milices, après leurs expéditions guerrières, rentraient dans leurs foyers pour faire les semailles ou la moisson et vaquer aux autres travaux des champs.

La forteresse de Louisbourg, qui était un point capital, avait à elle seule une garnison de 1100 hommes; ce qui était encore trop peu cependant. On le sentit à la cour, et on voulut y envoyer un renfort de 600 hommes sur la frégate l'Arc-en-ciel. Malheureusement ce vaisseau ne parvint point à sa destination. Il fut pris par la croisière anglaise établie sur les côtes du Cap-Breton, et que commandait le capitaine Spry.

Tels étaient les préparatifs des Français pour la campagne de 56. Ceux de la Grande-Bretagne furent beaucoup plus formidables.

Elle ne changea rien à son plan d'invasion du Canada de l'année précédente; elle vota avec joie finances et soldats pour laver la honte de la défaite du général Braddock et de la perte de l'île de Minorque dans la Méditerranée, évènements qui avaient fait une sensation profonde en Angleterre. L'Amérique, principal théâtre des opérations militaires, fixa surtout l'attention des peuples britanniques, qui y voyaient, là, leurs futures conquêtes et leur domination permanente. Le comte de Loudoun, vieil officier d'expérience, fut nommé gouverneur de la Virginie, et général en chef des armées dans l'Amérique du nord. Le général Abercromby y passa aussi avec deux régimens. 115,000 louis sterling furent votés par la chambre des communes pour aider les colonies à armer leurs milices. Les gouverneurs des diverses provinces s'assemblèrent à New-York, et résolurent de lever 10,000 hommes pour prendre le fort St.-Frédéric et s'assurer du commandement du lac Champlain; 6,000 hommes pour faire le siège de Niagara et couper la communication de la vallée de l'Ohio; 3,000 hommes pour marcher sur le fort Duquesne, et enfin 2,000 pour faire une diversion du côté de Québec, en remontant la rivière Kénébec, traversant les Alléghanys et descendant la rivière Chaudière qui tombe dans le St.-Laurent à quelques milles de cette ville, et tenir ainsi tout le centre du Canada en alarmes. Ces milices devaient former, avec d'autres petits corps volans placés sur les frontières, une armée d'environ 25,000 hommes ou le double de celle des Français, outre les troupes régulières. Mais malgré cette grande augmentation de forces, et les flottes nombreuses qui couvraient les mers de ce continent, nous allons voir que la campagne de 1756 fut encore plus malheureuse pour l'Angleterre que les deux campagnes précédentes.



CHAPITRE II.



PRISE D'OSWÉGO ET DE WILLIAM-HENRY.

1756-1757.

Alliances indiennes; les cantons iroquois protestent de leur neutralité.--Préparatifs militaires.--Bandes canadiennes en campagne tout l'hiver (1755-56); destruction du fort Bull et dispersion d'un convoi de 400 bateaux ennemis.--Commencement de désunion entre le gouverneur et le général Montcalm au sujet de l'entreprise sur Oswégo.--Siège de cette place.--La garnison abandonnée du général Webb capitule.--Butin que l'on fait.--Les sauvages tuent un grand nombre de prisonniers; on ne parvient à les arrêter qu'avec beaucoup de peine.--Les fortifications d'Oswégo sont rasées.--Joie que cette victoire répand en Canada.--Les Anglais suspendent toutes leurs opérations pour le reste de la campagne.--Les Indiens ravagent leurs provinces.--Les Canadiens enlèvent Grenville à 20 lieues de Philadelphie.--Disette en Canada.--Arrivée des Acadiens qui mouraient de faim.--Ils se dispersent dans le pays.--Demande de secours en France.--Augmentation rapide des dépenses.--Montcalm suggère d'attaquer l'Acadie au lieu des forts Edouard et William-Henry.--Pitt monte au timon des affaires en Angleterre; nouveaux efforts de cette puissance en 1757.--Elle forme et on abandonne en Chemin le dessein de prendre Louisbourg, protégé par la flotte de l'amiral Dubois de la Mothe.--Des bandes canadiennes tiennent la campagne pendant l'hiver; M. de Rigaud, à la tête de 1,500 hommes, détruit les environs du fort William-Henry.--Les tribus indiennes restent fidèles à la France, qui envoie des secours.--Prise de William-Henry après un

siège de 6 jours.--La garnison, forte de 2,400 hommes, met bas les armes.--Les prisonniers sont encore attaqués à l'improviste par les sauvages, qui en massacrent plusieurs, les pillent et les dispersent.--Le fort William-Henry est aussi rasé.--La disette va en augmentant en Canada.--Murmure des troupes.--Les dissensions deviennent plus visibles entre les chefs de la colonie.--Succès variés de la France dans les autres parties du monde.--Elle ne peut envoyer que quelques recrues en Amérique.--L'Angleterre y porte son armée à 50,000 hommes dont 22,000 réguliers, pour la campagne de 1758.

Dans l'hiver M. de Vaudreuil porta son attention sur l'importante affaire des alliances indiennes, surtout celle avec les cinq nations, qui cherchaient à conserver la neutralité et à faire respecter l'intégrité de leur territoire. Il reçut avec une grande distinction la députation nombreuse qu'elles lui envoyèrent, et les assura que son plus grand désir était de rester en bonne intelligence avec elles. Ces délégués satisfaits se retirèrent en renouvelant leurs protestations pacifiques. C'est en partie pour ne pas indisposer ces peuples que le gouverneur fit raser les fortifications d'Oswégo, après que l'on se fût emparé de cette place.

La saison des opérations arrivait, mais l'ennemi qui avait appris à être plus circonspect, ne montrait pas le même empressement pour se mettre en campagne, que l'année précédente. La levée de ses troupes avait éprouvé aussi beaucoup de délais inévitables. Une difficulté d'étiquette vint les accroître. D'après des règles de guerre faites à Londres, les officiers de l'armée régulière devaient avoir la préséance sur ceux de la milice coloniale. Cette distinction causa un mécontentement universel parmi la libre et fière population américaine. Elle repoussa avec dédain l'infériorité que l'on voulait lui imposer, et lord Loudoun fut obligé de donner satisfaction à une exigence qui n'était que légitime. Il laissa subsister l'organisation militaire qu'elle s'était attribuée au commencement de la guerre. En Canada les mêmes difficultés se présentèrent; mais la sagesse du gouvernement les fit cesser aussitôt. M. de Vaudreuil, qui était l'ami et le protecteur des Canadiens, ne voulut pas que l'on portât la moindre atteinte à leurs droits et à l'usage établi.

Cependant l'inactivité des Anglais, qui étonnait, permit de mettre à exécution un projet né dans l'esprit du gouvernement français dans le temps de la construction d'Oswégo, qu'il avait toujours regardée depuis comme un acte hostile, comme une menace; Le gouverneur ayant cette entreprise à coeur, n'avait fait que l'ajourner l'année précédente; et dans la prévision de sa réalisation prochaine, les préparatifs étaient faits pour l'exécuter. Des partis avaient été tout l'hiver en campagne, entre Albany et ce fort, afin de détruire les petits postes qu'on y aurait élevés et de harceler sans cesse les communications. Dans le mois de mars M. de Léry, à la tête de 324 hommes, prit un magasin considérable, connu sous le nom de «fort de Bull,» situé entre Schenectady et Oswégo, et défendu par 80 hommes. On y détruisit une immense quantité de poudre, de projectiles et autres munitions de guerre dont la perte retarda beaucoup les mouvemens de l'ennemi. Le fort Bull était palissadé et garni de meurtrières. Sa prise offrit ceci de remarquable, que les meurtrières au lieu d'être une protection pour la garnison, servirent au contraire aux assaillans qui s'en emparèrent avant que les premiers pussent s'y placer, et tirèrent par ces ouvertures du dehors en dedans de l'enceinte. Les palissades ayant été coupées à coups de hache, la maison fut prise d'assaut, et tous ceux qui la défendaient furent passés au fil de l'épée.

Dès le petit printemps, M. de Vaudreuil envoya M. de Villiers avec 900 hommes pour observer les environs d'Oswégo et y inquiéter les Anglais. Ce détachement eut plusieurs escarmouches. Le 3 juillet, il attaqua un convoi de 3 à 400 bateaux qui revenait de porter des armes et des vivres dans cette place; il le dispersa, tua beaucoup de monde, leva des chevelures et fit quantité de prisonniers. ¹⁴

Note 14: [retour](#) Lettre de M. de Montcalm au ministre, du 20 juillet 1756. Il dit que l'avantage aurait été plus considérable si les sauvages n'avaient pas attaqué trop tôt. Lettre de M. de Vaudreuil, du 30 août. La plupart des historiens américains ne parlent point de cette surprise. Smollett rapporte que les Anglais étaient commandés par le colonel Bradstreet, qu'ils défirent complètement leurs assaillans après un combat de trois heures, et firent 70 prisonniers. Mais le grave et savant Sismondi, parlant de Smollett, observe qu'il n'a écrit en général que sur des rapports de gazette et qu'il mérite peu de croyance.

Cependant l'expédition d'Oswégo fut définitivement résolue, et l'armée reçut ordre de faire ses préparatifs pour se mettre en mouvement. C'est alors que le public crut s'apercevoir d'un refroidissement entre le gouverneur et le commandant des troupes. Ces deux chefs s'étaient plus d'abord; mais la différence de caractère, et des personnes intéressées peut-être à les diviser, les éloignèrent l'un de l'autre. Il n'y eut dans les commencemens que leurs amis intimes qui s'aperçurent de ce changement, qui devait être si funeste dans la suite. Plus tard cette désunion devint apparente pour tout le monde.

Le général Montcalm, par un fatal pressentiment, ne crut jamais au succès de la guerre, comme ses lettres ne le laissent que trop entrevoir; de là une apathie qui lui aurait fait négliger tout mouvement agresseur, sans M. de Vaudreuil, qui, soit par conviction, soit par politique, ne parut au contraire jamais désespérer, et conçut et fit exécuter les entreprises les plus glorieuses qui aient signalé cette guerre pour les Français. Tel était cependant le progrès des idées de Montcalm dans l'armée, que le gouverneur disait (lettre aux ministres) après la prise d'Oswégo, que s'il se fût arrêté à tous les propos inconsidérés qu'on tenait à ce sujet, il aurait été obligé de

renoncer à une entreprise qui devait déranger si profondément tous les plans des généraux anglais. En effet le général Montcalm ne l'approuvait qu'à demi; il avait des doutes sur le succès, et s'en exprima ainsi dans une dépêche: «L'objet qui me fait passer à Frontenac, disait-il, est un projet qui m'a paru assez militaire, si toutes les parties de détail sont assez bien combinées, et je pars sans en être ni assuré ni convaincu.»

Le fort Oswégo, bâti par les Anglais sur la rive droite du lac Ontario pour protéger leur commerce et les établissemens qu'ils voulaient former entre l'Hudson et ce lac, acquérait en temps de guerre une double importance par sa position. Il servait d'un côté à contenir les tribus iroquoises, et il menaçait de l'autre les communications entre l'extrémité inférieure et l'extrémité supérieure du Canada. De plus les Anglais pouvaient, de ce point, attaquer le fort Frontenac et s'emparer du commandement du lac Ontario. Il était donc important de se rendre maître de cette position, et de les rejeter dans la vallée de l'Hudson. C'est ce que le gouvernement français avait senti, et ce que M. de Vaudreuil voulut exécuter.

Ce gouverneur, qui avait dirigé une partie des préparatifs, avait si bien pris ses mesures que l'armée surprit pour ainsi dire les ennemis, que les détachemens, tenus aux environs de ce lieu, avaient empêchés de pousser des reconnaissances au loin. Il avait réuni 3000 hommes à Carillon, et Montcalm s'y était rendu avec ostentation pour attirer leurs regards de ce côté. Tandis qu'ils croyaient encore ce général, qu'ils redoutaient, sur le lac Champlain, celui-ci était revenu soudainement à Montréal; et 3 jours après, le 21 juillet, il partait pour aller se mettre à la tête des troupes expéditionnaires réunies à Frontenac, sous les soins immédiats, de M. de Bourlamarque. M. de Rigaud fut chargé du commandement du camp d'observation formé par M. de Villiers à Niaouré, à 15 lieues d'Oswégo, et qui devait protéger d'abord le débarquement de l'armée sur la rive méridionale du lac, et ensuite former l'avant-garde. Pour ne pas éprouver d'obstacles de la part des Iroquois, une partie de leurs principaux guerriers avait été attirée à Montréal, et une autre à Niagara, où ils servirent d'otages pour la conduite de la confédération. Deux barques de 12 à 16 canons furent mises en croisière devant Oswégo, et une chaîne de découvreurs fut établie entre ce fort et Albany pour intercepter les courriers.

Le général Montcalm arriva à Frontenac le 29 juillet. Le 4 août la première division de l'armée, forte de 2 bataillons et de 4 bouches à feu, s'embarqua et atteignit Niaouré le 6. La seconde ou dernière division y arriva le 8; elle était formée d'un bataillon de réguliers et d'un corps de Canadiens, avec plus de 80 bateaux chargés d'artillerie, de bagages et de vivres. Ces troupes réunies formaient environ 3,100 hommes, dont 1,350 réguliers, 1,500 Canadiens et soldats de la colonie, et 250 sauvages. ¹⁵ De la baie de Niaouré l'armée, pour dérober sa marche, cheminant de nuit seulement et se retirant le jour dans les bois sur le rivage, après avoir couvert ses bateaux de feuillages épais, alla débarquer, le 10, dans une anse à une demi-lieue de la place qu'on allait attaquer, sous la protection de l'avant-garde, qui avait continué son chemin par terre, et qui investit le lendemain le fort Ontario.

Note 15: [\(retour\)](#) Les auteurs américains disent 5000. Nous donnons les chiffres officiels.

Les ouvrages défensifs d'Oswégo consistaient en trois forts; le fort Oswégo proprement dit, dont les remparts étaient garnis de 18 pièces de canon et 15 mortiers ou obusiers; le fort Ontario élevé tout récemment au milieu d'un plateau dans l'angle formé par la rive droite de la rivière qui avait donné son nom au principal fort, et le bord du lac, et le fort George situé sur une hauteur à 300 toises de celui d'Oswégo qu'il dominait; ce dernier n'était qu'un mauvais retranchement en terre garni de pieux, et défendu par quelques pièces de canon. Ces diverses fortifications avaient une garnison d'environ 16 à 17 cents hommes des régimens de Shirley, Pepperrell et Schuyler, noms populaires depuis l'expédition de Louisbourg, et elles étaient commandées par le colonel Mercer.

Les Français ayant établi leur camp dans l'anse où ils étaient débarqués, employèrent les journées des 11 et 12 à percer un chemin dans un bois marécageux jusqu'au fort Ontario, pour le passage des troupes et de l'artillerie. Le colonel de Bourlamarque fut chargé de la direction du siège. La tranchée, ouverte à 90 toises de ce dernier fort, malgré un feu d'artillerie et de mousqueterie très vif des assiégés, reçut six pièces de canon. Le colonel Mercer, qui s'était transporté dans ce fort, ne voulant pas attendre l'assaut, et ayant épuisé ses munitions, fit enclouer les canons et l'évacua. Les Français y entrèrent aussitôt. Mercer envoya alors 370 hommes pour tenir la communication ouverte entre le fort George, où commandait le colonel Schuyler, et le fort Oswégo où il se retira lui-même. Mais M. de Rigaud ayant passé la rivière à la nage avec un corps de Canadiens et de sauvages, le 14 au point du jour, chassa ces troupes et s'établit entre les deux forts, jetant, par ce mouvement hardi, l'intimidation parmi les assiégés; et les séparant en deux. Cette manoeuvre fut suivie de l'établissement d'une batterie de 9 canons sur le bord de l'escarpement de la rivière, du côté opposé au fort Oswégo, laquelle ouvrant un feu plongeant dans les retranchemens qu'il y avait autour de cette place, frappait les soldats découverts jusqu'aux genoux et leur ôta toute espérance de s'y maintenir. A sept heures du matin le colonel Mercer avait été tué, quelques heures après les assiégés demandèrent à capituler. La rapidité des travaux du siège, le passage audacieux de la rivière qui leur ôtait toute retraite, la mort de leur commandant, tout contribua à les décider à prendre une résolution que les assiégeant n'osaient pas espérer sitôt, car les Anglais avaient, à peu de distance, un corps de 2,000 hommes sous les ordres du général Webb, que Montcalm s'attendait d'un moment à l'autre à voir paraître, et qu'il s'était préparé, du reste, à bien recevoir. Le colonel Mercer avait écrit à Webb, le 12 à 1 heures du matin, pour l'informer de sa situation et l'appeler à son secours; mais 2

heures après, la lettre interceptée était remise au général français, qui pressa davantage les travaux du siège. Le général Webb apprit en route, à Wood's Creek, la capitulation d'Oswégo. Il s'empressa aussitôt d'embarrasser la rivière, et de rebrousser chemin avec une précipitation qui tenait presque de l'épouvante.

La capitulation fut signée à 11 heures du matin. Le colonel Littlehales, qui avait remplacé le colonel Mercer, resta prisonnier avec la garnison des deux forts et les équipages des navires formant 1,100 soldats, 300 marins et ouvriers, 80 officiers et une centaine de femmes et enfans. Les troupes posèrent les armes. On prit 7 bâtimens de 8 à 18 canons, 200 bateaux, 107 pièces de canon, 14 mortiers, 730 fusils, une immense quantité de munitions de guerre et de bouche, la caisse militaire renfermant 18,000 francs, et 5 drapeaux. Cette belle conquête, ne coûta que quelques hommes aux vainqueurs. Les vaincus y perdirent, environ 150 tués ou blessés, y compris plusieurs soldats qui voulurent se sauver dans les bois pendant la capitulation, et qui tombèrent sous la hache des Indiens.

Ces barbares, se voyant frustrés du pillage de la place conquise, qu'un assaut leur aurait livrée, voulaient à toute force faire un butin. Ils se jetèrent sur les prisonniers isolés, les pillèrent ou les massacrèrent. Ils envahirent ensuite les hôpitaux et levèrent la chevelure à une partie des malades qu'ils y trouvèrent. Une centaine d'hommes devinrent ainsi leurs victimes. Le général Montcalm, à la première alarme, s'était empressé de prendre des mesures pour faire cesser ces sanglans désordres; mais il ne put réussir qu'avec beaucoup de difficulté, et encore, pour satisfaire ces sauvages excités par la soif du sang qu'ils venaient de verser, il avait été obligé de leur promettre de riches présens. «Il en coûtera au roi 8 à 10 mille livres, écrivit-il au ministre, qui nous conserveront plus que jamais l'affection de ces nations; et il n'y a rien que je n'eusse accordé plutôt que de faire une démarche contraire à la lionne loi française.»

Toutes les fortifications d'Oswégo furent rasées, suivant les ordres du gouverneur, en présence des chefs iroquois, qui virent tomber avec la satisfaction la plus vive ces forts élevés au milieu de leurs cantons, et qui offusquaient à la fois leur amour-propre national et excitaient leur jalousie. Cette détermination était d'une politique prévoyante et sage, attendu surtout que l'on manquait de forces pour y laisser une garnison suffisante.

L'époque de la moisson appelait déjà depuis quelque temps le retour des Canadiens dans leurs foyers. Le gros de l'armée se rembarqua avec les prisonniers pour retourner en Canada, où la victoire de Montcalm causa une joie universelle, et fut l'occasion de réjouissances publiques. Un *Te Deum* fut chanté dans les principales églises des villes, où l'on suspendit les drapeaux pris sur l'ennemi comme des trophées propres à entretenir le zèle des habitans. Mais si l'on ajoutait en Canada un grand prix à la conquête que l'on venait de faire, les regrets des Anglais, qui la regardaient comme l'événement le plus désastreux qui put leur arriver, comme un malheur national, montraient qu'on ne l'avait pas exagéré. En effet ils suspendirent aussitôt toutes leurs opérations offensives. Le général Abercromby accusa le général Schuyler de ne pas l'avoir mis au fait de l'état de cette place. Le général Winslow reçut ordre de ne point marcher sur Carillon, et de se retrancher de manière à Surveiller la route du lac Champlain et celle d'Oswégo. Le général Webb fut placé au portage de la tête du lac St.-Sacrement avec 1,400 hommes, et sir William Johnson, avec 1000 miliciens, à German Flatts sur la rivière Hudson. L'expédition par la rivière Chaudière fut abandonnée ou changée en course de maraudeurs; et celle qu'on avait projetée contre le fort Duquesne, fut ajournée à un temps plus heureux. Ces mesures de précautions occupèrent l'ennemi le reste de la campagne.

L'attaque d'Oswégo, dont la conception était due à M. de Vaudreuil et l'exécution au général Montcalm, fit le plus grand honneur à ces deux hommes; mais le succès qui l'avait couronnée ne rétablit point une amitié franche et cordiale entre eux. Montcalm parut mécontent et morose; et comme s'il eût regretté une victoire obtenue contre ses prévisions, il écrivit à Paris: «C'est la première fois qu'avec 3,000 hommes et moins d'artillerie qu'eux, on en a assiégé 1,800, qui pouvaient promptement être secourus par 2,000, et qui pouvaient s'opposer à notre débarquement, ayant une supériorité de marine sur le lac Ontario. Le succès a été au-delà de toute attente. La conduite que j'ai tenue à cette occasion, et les dispositions que j'avais arrêtées sont si fort contre les règles ordinaires, que l'audace qui a été mise dans cette entreprise doit passer pour de la témérité en Europe; aussi je vous supplie, monseigneur, pour toute grâce d'assurer sa majesté que si jamais elle veut, comme je l'espère, m'employer dans ses armées, je me conduirai sur des principes différens.» Il se plaignit encore dans l'automne de plusieurs petits désagrémens que le gouverneur lui aurait fait souffrir; que lui et M. de Levis recevaient des lettres et des ordres écrits avec duplicité, et qui feraient retomber le blâme sur eux en cas d'échec; que les Canadiens n'avaient ni discipline, ni subordination, etc. Les louanges que le gouverneur donnait dans ses dépêches à leur bravoure, avaient excité, à ce qu'il paraît, la jalousie des troupes régulières et de leurs officiers; et le général Montcalm qui n'aurait pas dédaigné d'être le chef du parti militaire, et qui portait peut-être déjà les yeux sur un poste plus élevé que le sien, devint vis-à-vis de la mère-patrie l'organe d'un système de dénigrement, symptôme lointain de la désorganisation sourde qui s'introduisait déjà dans tous les élémens de l'ancienne monarchie.

Comme nous venons de le dire, la perte d'Oswégo fit suspendre aux Anglais toutes leurs opérations pour le reste de la campagne, tant sur le lac Ontario que du côté de l'Acadie. Sur le lac St.-Sacrement les hostilités se bornèrent à quelques escarmouches jusqu'à l'automne, où les troupes françaises rentrèrent dans l'intérieur pour prendre leurs quartiers d'hiver, laissant quelques centaines d'hommes en garnison à Carillon et à St.-Frédéric sous les ordres de MM. de

Du côté de l'Ohio, il ne se passa non plus rien de remarquable. Mais les irruptions dévastatrices avaient continué dans la Pennsylvanie, le Maryland et la Virginie. Plus de soixante lieues de pays furent encore abandonnées cette année avec les récoltes et les bestiaux par les habitons, qui s'enfuirent au-delà des Montagnes-Bleues. Les milices américaines, habillées et tatouées à la manière des Indiens, n'avaient pu arrêter qu'un instant ces invasions passagères, mais sanglantes. On eut même des craintes pour la sûreté de la ville de Winchester. Le colonel Washington, qui commandait sur cette frontière, écrivit dans les termes les plus pressans au gouverneur de la Virginie pour lui peindre l'extrême désolation qui y régnait: «Je déclare solennellement, ajoutait-il, que je m'offrirais volontiers en sacrifice à nos barbares ennemis, si cela pouvait contribuer au soulagement du peuple.»

M. Dumas avait fait enlever aussi, dans le mois d'août, le fort Grenville situé seulement à 20 lieues de Philadelphie. Quelque temps auparavant, Washington avait voulu surprendre, avec 3 ou 400 hommes, Astigué, grosse bourgade des Sauvages-Loups; et il avait déjà réussi à mettre cette tribu en fuite, lorsque, ramenée à la charge par M. de la Rocquetaillade et quelques Canadiens, elle mit à son tour les Anglais en déroute, et les dispersa dans les bois.

Telles furent les opérations militaires de cette année. Tout l'honneur en appartient aux armes françaises. Avec moins de 6,000 hommes on avait paralysé les mouvemens de près de 12,000, rassemblés par l'ennemi entre l'Hudson et le lac Ontario; et l'on s'était emparé de sa plus forte place de guerre. Pour récompenser le zèle et le courage des troupes, Louis XV promu à un grade supérieur ou décora de la croix de St.-Louis plusieurs officiers de l'armée canadienne.

Il faut dire néanmoins que, si l'on avait lieu d'être satisfait des services de cette armée, la situation intérieure du pays ne permettait guère de se réjouir de ses succès, qui retenaient, il est vrai, la guerre au-delà des frontières, mais qui étaient inutiles pour soulager les maux du peuple. Toute l'attention du gouvernement se portait alors sur la disette qui régnait, et qui était encore plus redoutable que le fer de l'ennemi. Le tableau de la misère et des souffrances qui s'offraient partout dans l'automne, frappait de pressentimens sinistres les hommes les plus résolus. La petite vérole venait de faire des ravages terribles, qui s'étaient étendus aux tribus indiennes. Les Abénaquis, cette nation si brave et si fidèle à la France et au catholicisme, furent presque entièrement détruits par le fléau. Il n'en resta que quelques débris, qui s'attachèrent à la cause des Anglais, leurs plus proches voisins. Les récoltes avaient encore manqué, et, sans les vivres trouvés à Oswégo, on ne sait ce que seraient devenus les postes de Frontenac, Niagara et de l'Ohio. L'intendant fut obligé de faire distribuer du pain au peuple des villes chez les boulangers, à qui l'on fournissait de la farine des magasins du roi. Les habitans affamés accouraient en foule et se l'arrachaient à la distribution. Dans le même temps, les bâtimens envoyés à Miramichi pour porter des provisions aux Acadiens, revenaient chargés de ces malheureux, qui périssaient de misère et qui ne demandaient que des armes et la nourriture pour prix de leur dévouement. Leur arrivée ne fit qu'empirer le mal. On avait plus de combattans que l'on était capable d'en nourrir, et l'on fut obligé de donner de la chair de cheval à ces émigrés. Une partie mourut de la petite vérole, une autre fut acheminée dans quelques seigneuries de Montréal et des Trois-Rivières, où elles fondèrent les paroisses de l'Acadie, St.-Jacques, Nicolet et Bécancour; le reste traîna une existence misérable dans les villes et dans les campagnes, où il finit par se disperser. Enfin, dans le mois de mai suivant (1757), le mal augmentant toujours, il fallut réduire les habitans de la capitale, depuis quelque temps déjà à la ration, à 4 onces de pain par jour. Tel était déjà à cette époque de la guerre l'état du pays.

On adressa de toutes parts des lettres à la France pour y appeler son attention la plus sérieuse. Le gouverneur, les officiers généraux, l'intendant, tous demandaient des secours pour triompher et de la famine et des ennemis. Le succès de la prochaine campagne dépendra surtout, disait-on, des subsistances qu'on y enverra, car il serait triste que, faute de cette prévoyance, le Canada fût en danger; toutes les opérations y seront subordonnées. Quant aux renforts de soldats, M. de Vaudreuil demandait 2,000 hommes si l'Angleterre ne faisait pas passer de nouvelles troupes en Amérique, sinon un nombre proportionné à ce qu'elle enverrait. Les réguliers qui restaient à la fin de la campagne, sans compter les troupes de la colonie, ne formaient guère plus de 2,400 bayonnettes.

Ces demandes continuelles effrayaient le gouvernement de la métropole. Engagé dans une fausse route, il voyait ses finances s'abîmer dans la guerre d'Allemagne et d'Italie, où il n'avait rien à gagner, et ses coffres rester vides pour faire face aux dépenses nécessaires à la conservation du Canada et à l'intégrité de ses possessions américaines. Il sentait le vice de sa position, et il n'en pouvait sortir, car le Canada était sacrifié à la politique de la Pompadour. Il chicanait sur chaque article de la dépense coloniale, dont la liquidation était un embarras qui, chaque jour, se dressait devant lui plus menaçant et plus redoutable. C'était un cauchemar qui l'oppressait sans cesse, et qui finit en 59 par épuiser le reste de ses forces. On observait que dans les temps ordinaires le Canada ne coûtait à la France que 10 à 12 cent mille livres par année, et que depuis le commencement des hostilités, cette dépense avait monté graduellement à 6, puis à 7, puis à 8 millions; que dès 1756 la caisse des colonies se trouvait débitrice, par suite de ces exercices extraordinaires, de 14 millions, dont près de 7 millions en lettres de change payables l'année suivante. L'intendant Bigot mandait que l'armée avait épuisé les magasins de tout à la fin de 56, que les dépenses des postes de l'Ohio iraient jusqu'à 2 ou 3 millions, et que celles de 57 monteraient, pour tout le Canada, à 7 millions au moins. Ces demandes faisaient redouter au ministère un surcroît encore bien plus énorme. Les politiques à vues courtes, les favoris du

prince, qui participaient à ses débauches et profitaient de ses prodigalités, s'écriaient que le Canada, ce pays de forêts et de déserts glacés, coûtait infiniment plus qu'il ne valait. On ne voyait qu'une question d'argent, là où se trouvait une question de puissance maritime et de grandeur nationale. La France ou plutôt ses ministres oubliaient jusqu'à l'héroïsme de ses soldats sur cette terre lointaine, pour ne se rappeler que les excès scandaleux des maîtresses royales.

Tout en enjoignant l'économie la plus sévère, la cour ordonna d'envoyer à Québec les renforts et les secours en vivres et en munitions qui avaient été demandés. C'est après cet envoi que l'approvisionnement des armées qui, jusque-là, s'était fait par régie, c'est-à-dire par des employés qui faisaient les achats, fut mis en entreprise (1757), sur les suggestions présentées par Bigot pendant qu'il était en France en 55. Cadet, riche boucher de Québec, devint l'adjudicataire des fournitures de l'armée et de tous les postes pour 9 ans. Ce système qui prévalait en France, et qui était adopté pour prévenir les abus, aurait contribué au contraire à les multiplier de ce côté-ci de l'océan, comme on le verra plus tard.

Cependant le général Montcalm avait suggéré aux ministres, au lieu d'attaquer les forts William-Henry et Édouard dans la prochaine campagne comme l'avait proposé M. de Vaudreuil, deux entreprises qu'il considérait, l'une comme difficile et l'autre comme impossible, de faire plutôt une diversion sur l'Acadie avec une escadre et des troupes de France, auxquelles on joindrait 2,500 Canadiens. Ce projet, qui avait sans doute de l'audace, ne fut point goûté, soit parce que l'on crut le succès inutile ou trop douteux, soit parce qu'il était dangereux, ainsi que le fit observer M. de Lotbinière, de diviser les forces du Canada, déjà si faibles, pour en porter une partie au loin dans un temps où ce pays était toujours sérieusement menacé.

Dans la réponse que reçut le général Montcalm, on lui recommandait particulièrement de faire tout ce qui dépendrait de lui pour ramener la bonne intelligence entre les troupes et les habitans; et on lui rappelait qu'il était également essentiel de bien traiter les alliés indiens, et de rendre à leur bravoure les témoignages dont ils étaient si jaloux. Les rapports parvenus à Paris sur la conduite des militaires, dont la tendance et les prétentions se manifestaient assez, du reste, dans leurs propres lettres à la cour, firent sans doute motiver ces sages instructions. Quant au projet de M. de Vaudreuil sur les forts William-Henry et Édouard, on n'adopta aucune décision définitive pour le moment.

Pendant que la France ne songeait ainsi qu'à prendre des mesures défensives pour l'Amérique du nord, l'Angleterre, honteuse de ses défaites de la dernière campagne dans les deux mondes, prenait la résolution de les venger dans celle qui allait s'ouvrir. Pour se réhabiliter dans l'opinion publique, le ministère admit dans son sein M. Pitt, devenu fameux sous le nom de lord Chatham, et M. Legge, deux hommes regardés comme les plus illustres citoyens du royaume, et dont l'énergie n'était égalée que par leur intégrité. Il fut décidé aussitôt de pousser la guerre avec la plus grande vigueur. Des escadres et des troupes de renfort considérables furent envoyées en Amérique; et afin d'empêcher les colonies françaises de recevoir les provisions dont on savait qu'elles avaient un besoin pressant, le parlement anglais passa une loi pour défendre l'exportation des vivres hors des plantations britanniques.

Le bruit se répandit aussi en France qu'il était question à Londres d'attaquer Louisbourg ou le Canada du côté de la mer, et que Pitt voulait obtenir à quelque prix que ce fût, la supériorité dans le Nouveau-Monde; on ajoutait qu'il devait y envoyer 10 mille hommes, et qu'il triplerait ces forces, s'il le fallait, pour accomplir son dessein. Cela ne fit point changer les résolutions du ministère français au sujet du chiffre de l'envoi de troupes; et c'est en vain que le maréchal de Belle-Isle voulut en représenter le danger dans un mémoire qu'il soumit au conseil d'état: «Il y a plusieurs mois que j'insiste, disait-il, pour que nous fassions passer en Amérique, indépendamment des recrues nécessaires pour compléter les troupes de nos colonies et de nos régimens français, les 4,000 hommes du sieur Fischer!... Il a un corps distingué d'officiers, presque tous gentilshommes, dont la plus grande partie se propose de ne jamais revenir en Europe, non plus que les soldats, ce qui fortifierait beaucoup, pour le présent et l'avenir, les parties de ces colonies où ces troupes seraient destinées.... Je crois ne pouvoir trop insister. L'on se repentira peut-être trop tard, ajoutait-il, de ne l'avoir pas fait, lorsqu'il n'y aura plus de remède. Je conviens que la dépense de transport est excessivement chère; mais je pense qu'il vaudrait encore mieux avoir quelques vaisseaux de ligne de moins et se mettre en toute sûreté pour la conservation des colonies.»

On ne sait quelle influence ce renfort eût exercé sur le résultat des opérations militaires en 59; mais il est déplorable de penser que le sort du Canada ait tenu peut-être à la chétive somme que le transport de ces troupes en Amérique aurait coûté! Le conseil se contenta d'envoyer, pour protéger Louisbourg, une escadre dans les parages du Cap-Breton sous les ordres de M. d'Aubigny, et d'en détacher quelques vaisseaux sous le commandement de M. de Montalais, pour croiser dans le bas du St.-Laurent. L'événement prouva, du moins pour cette année, que cette escadre qui couvrait à la fois Louisbourg et le Canada, était le meilleur secours que l'on pût nous envoyer, si l'on ne pouvait en effet, comme on le disait, en envoyer que d'une sorte.

Dans cette situation, le Canada dut rester sur la défensive pour attendre les événemens, se tenant prêt toutefois à profiter des moindres circonstances favorables qui pourraient se présenter, et ne détachant point ses regards de tous les mouvemens que faisaient ses ennemis.

Par suite du nouveau système adopté par la Grande-Bretagne pour pousser la guerre avec énergie, lord Loudoun assembla à Boston, en janvier 57, les gouverneurs des provinces du Nord,

y comprise la Nouvelle-Ecosse, afin de s'entendre sur le plan des opérations de la prochaine campagne. Le plan d'attaque suivi en 55 et 56 fut abandonné, et il fut résolu, au lieu de diviser ses forces, de les réunir pour les porter sur un seul point à la fois. Louisbourg qui était le point le plus saillant des possessions françaises sur la mer, dut attirer le premier l'attention des Anglais, qui l'avaient vu élever, comme on l'a rapporté ailleurs, avec une extrême jalousie. Des levées de troupes furent ordonnées dans les différentes provinces, qui s'empressèrent de faire tous les autres préparatifs nécessaires; et afin que rien du projet ne transpirât au dehors, un embargo fut mis sur les navires qui se trouvaient dans les ports; et même des parlementaires de Louisbourg qui se trouvaient à Boston y furent retenus. La garde des frontières fut confiée aux milices. Washington commandait toujours celle des Apalaches. Deux ou trois mille réguliers seulement furent laissés en garnison dans le fort William-Henry à la tête du lac St.-Sacrement. Au mois de juillet l'armée anglaise se montait, tel qu'il avait été projeté, à plus de 25,000 hommes, dont près de 15,000 réguliers, sans compter de nombreuses milices armées, qui pouvaient marcher au premier ordre.

Lord Loudoun partit de New-York le 20 juin avec 6,000 hommes de troupes régulières et 90 voiles pour Louisbourg. Il fut rejoint, le 9 juillet, à Halifax par la flotte de l'amiral Holburne et cinq autres mille hommes de vieilles troupes; ce qui portait l'armée de débarquement à 11,000. Pendant que l'on était encore dans ce port, l'on apprit de différentes sources à la fois que l'amiral Dubois de la Motthe, venant de Brest, était entré dans la rade de Louisbourg, c'était la flotte promise dans l'hiver; qu'il s'y trouvait alors réunis 17 vaisseaux et 3 frégates, et que la ville était détendue par 6,000 soldats, 3,000 miliciens et 1,300 sauvages, A cette nouvelle, lord Loudoun assembla un conseil de guerre, et il fut convenu d'un commun accord d'abandonner une entreprise qui ne promettait plus aucune chance de succès. En conséquence les troupes de débarquement retournèrent à New-York, et l'amiral Colborne cingla vers Louisbourg avec 15 vaisseaux, 4 frégates et un brûlot. Mais en approchant de cette forteresse, ayant vu l'amiral français donner à sa flotte le signal de lever l'ancre, il se hâta de rentrer à Halifax. Il revint encore en septembre, après avoir reçu un renfort de quatre vaisseaux; mais à son tour M. de la Motthe plus faible maintenant que son adversaire, ne bougea pas, en obéissance aux ordres positifs de la cour de ne pas risquer la plus belle flotte que la France eût mise sur pied depuis 1703. Peu de temps après une horrible tempête éclata sur la flotte anglaise et la mit dans le danger le plus imminent. Un des vaisseaux fut jeté à la côte et la moitié de l'équipage périt dans les flots, onze autres furent démâtés, d'autres furent obligés de jeter leurs canons à la mer, et tous rentrèrent dans les ports de la Grande-Bretagne dans l'état le plus pitoyable.

Malgré la disette qui régnait en Canada, les hostilités n'avaient pas cessé durant tout l'hiver, dont le froid fut aussi extrêmement rigoureux. Dans le mois de janvier un détachement, sorti du fort William-Henry, fut atteint vers Carillon, et détruit. Dans le mois suivant le général Montcalm forma le projet de détacher 850 hommes pour surprendre ce fort et l'emporter par escalade. Le gouverneur crut devoir porter ce détachement à 1,500 hommes, dont 800 Canadiens, 450 réguliers et 300 Indiens, et en donna le commandement à M. de Rigaud, au grand mécontentement des officiers des troupes et de Montcalm lui-même, qui aurait désiré le voir conférer à M. de Bourlamarque. Ce corps se mit en marche le 23 février, traversa les lacs Champlain et St.-Sacrement, fit 60 lieues la raquette aux pieds, portant ses vivres sur des traîneaux, couchant au milieu des neiges sur des peaux d'ours, à l'abri d'une simple toile. Le 18 mars l'on se trouva près de William-Henry, qu'après avoir reconnu, M. de Rigaud jugea impossible d'enlever d'un coup de main. On résolut cependant de détruire tout ce qu'il y avait à l'extérieur des ouvrages. Ce qui fut exécuté sous le feu de la place, mais avec peu de perte, dans les nuits du 18 au 22. 350 bateaux, 4 brigantins de 10 à 14 canons, et tous les moulin, magasins et maisons qui étaient palissadées, devinrent la proie des flammes. La garnison environnée pour ainsi dire par une mer de feu pendant 4 jours, ne chercha à faire aucune sortie, ni à s'opposer aux dévastations des Français, qui ne laissèrent debout que le corps nu de la place. La retraite de ceux-ci fut marquée par un événement qui s'est renouvelé à l'armée de Bonaparte en Egypte, par une cause peu différente. La blancheur éblouissante de la neige frappa d'une espèce d'ophtalmie le tiers du détachement, que l'on fut obligé de guider par la main le reste de la route. Mais deux jours après leur arrivée, tous les malades avaient recouvré la vue à l'aide de remèdes faciles.

Ces différens succès, et surtout la prise d'Oswégo dans la dernière campagne, maintenaient les tribus indiennes dans l'alliance de la France. La confédération iroquoise, malgré les efforts des Anglais, envoya pour la seconde fois une grande ambassade auprès du gouverneur à Montréal, afin de renouveler ses protestations d'amitié; et qui fut reçue en présence des députés des Nipissings, des Algonquins, des Poutouatamis et des Outaouais. Ces démonstrations étaient importantes en ce qu'elles tranquillisaient les esprits sur les frontières qui n'avaient pas encore été sensiblement troublées depuis le commencement de la guerre.

Les secours en hommes que le gouverneur avait demandés en France, et que, par de nouvelles dépêches voyant les préparatifs des Anglais, il avait prié de porter à 5,000 bayonnettes, n'arrivèrent en Canada que partiellement et fort tard. Le 11 juillet on n'avait encore reçu que 600 soldats et très peu de vivres. Il ne débarqua à Québec dans le cours de l'été qu'environ 1,500 hommes. Ces délais jetèrent des entraves dans les opérations. Après avoir envoyé 400 hommes de secours au fort Duquesne, pour la sûreté duquel il avait quelque crainte, M. de Vaudreuil fit acheminer, dès que la saison le permit, des troupes pour garnir la frontière du lac Champlain. M. de Bourlamarque y réunit 2,000 hommes à Carillon. Un bataillon fut stationné à St.-Jean, un second à Chambly; deux autres gardaient Québec et Montréal. Les Canadiens étaient occupés aux travaux des champs. Sur ces entrefaites la nouvelle du départ de lord Loudoun de New-York

pour Louisbourg, détermina les chefs à profiter de l'absence d'une partie des forces de l'ennemi pour réaliser un projet que M. de Vaudreuil méditait depuis quelque temps, à savoir: la conquête du fort William-Henry, dont la situation mettait les Anglais à une petite journée de Carillon, et leur donnait le commandement du lac St.-Sacrement et les moyens de tomber sur nous à l'improviste. Pour se débarrasser d'un voisinage aussi dangereux, il fallait les rejeter sur l'Hudson; ce que l'on décida d'exécuter sans délai, et sans attendre plus longtemps les renforts et les vivres demandés en Europe.

A l'appel du gouverneur les Canadiens fournirent des soldats et des provisions; ils sentaient toute l'utilité de cette entreprise. Ils se démantèrent des petites réserves qu'ils avaient faites pour leurs familles, et se réduisirent à vivre de maïs et de légumes. «On ne trouverait chez eux, écrivit le gouverneur à la cour, ni farine, ni lard; ils se sont exécutés avec autant de générosité que de zèle pour le service du roi.» L'on travailla sans bruit aux préparatifs, et toute l'artillerie était rendue à Carillon à la fin de juillet. En très peu de temps l'armée destinée à l'expédition fut réunie. Elle consistait en 3,000 réguliers, un peu plus de 3,000 Canadiens, et en 16 à 18 cents sauvages de 32 tribus différentes, en tout 7,626 hommes (Bougainville: Documents de Paris). Les succès des bandes qui tenaient la campagne, étaient d'un bon augure. Le lieutenant Marin avait fait des prisonniers et levé des chevelures jusque sous le fort Édouard, dont il provoqua une sortie de 2,000 hommes. M. de Rigaud, avec un détachement de 400 hommes, avait rencontré sur le lac St.-Sacrement le colonel Parker qui le descendait à la tête de 22 berges et de 350 à 400 Américains pour faire une reconnaissance; il l'attaqua, prit ou coula à fond 20 berges, lui tua ou noya 160 hommes et lui enleva un pareil nombre de prisonniers, dont 5 officiers. Après ces préludes, le général Montcalm donna le signal du départ.

L'avant-garde, composée de grenadiers, de trois brigades canadiennes et de 600 sauvages, formant 2,800 hommes, aux ordres du brigadier de Levis, prit la route de terre et remonta par le rive droite du lac St.-Sacrement, afin de protéger la marche et le débarquement du reste du corps expéditionnaire, qui suivait par eau en bateau avec le matériel du siège. Elle s'ébranla le 30 juillet et le reste de l'armée le 1 août.

Le 2 au soir, le général Montcalm débarqua avec ses troupes sous la protection de l'avant-garde dans une petite baie, à une lieue de William-Henry. L'artillerie n'arriva que le lendemain matin. Le chevalier de Levis s'avança sur le chemin du fort Édouard suivi par le reste de l'armée marchant sur trois colonnes par les montagnes, afin de reconnaître la position des ennemis et empêcher leurs secours d'arriver; mais la garnison, qui n'était que de 15 cents hommes, avait reçu la veille un renfort de 1,200 soldats, en sorte qu'elle se trouvait composée maintenant de 2,500 hommes environ. L'armée française défila par-derrière la place, et, en l'investissant ainsi que le camp retranché placé sous ses murs et trop fort pour être abordé l'épée à la main, elle appuya sa gauche au lac, à l'endroit où est aujourd'hui Caldwell et où devait débarquer l'artillerie, et sa droite sur les hauteurs du côté du chemin du fort Édouard, sur lequel elle jeta des découvreurs pour être instruite à temps des mouvemens du général Webb, qui était à 5 ou 6 lieues seulement avec 4,000 hommes.

Le colonel de Bourlamarque fut chargé de la direction du siège. Le colonel Monroe commandait le fort.

La tranchée fut ouverte le 4 août à 8 heures du soir à 350 toises, sous un feu de bombes et de boulets qui ne discontinua plus jusqu'au moment de la reddition, sauf quelques courts intervalles. Le lendemain, sur un rapport que le général Webb s'avançait avec 2,000 hommes, le chevalier de Levis eut ordre de marcher à sa rencontre, et Montcalm se préparait à le suivre pour le soutenir, lorsqu'il lui fut remis une lettre trouvée sur un courrier qui venait d'être tué, par laquelle le général Webb mandait au colonel Monroe que, vu la situation du fort Édouard, il ne lui paraissait pas prudent de marcher à son retour, ni de lui envoyer de renfort; que les Français étaient au nombre de 13,000; qu'ils avaient une artillerie considérable, et qu'il lui envoyait ces renseignements afin qu'il en pût profiter pour obtenir la meilleure capitulation possible, s'il n'était pas capable de tenir jusqu'à l'arrivée des secours demandés d'Albany. L'erreur du général Webb sur le nombre des assiégeans fit précipiter la reddition. Le 6, au point du jour, la batterie de gauche de 8 pièces de canon et un mortier fut démasquée et ouvrit son feu. Celui des assiégés était toujours très vif. Le lendemain une nouvelle batterie commença à tirer. Le général français ayant alors fait suspendre la canonnade, chargea un de ses aides-de-camp, le jeune Bougainville, devenu si célèbre depuis par son voyage autour du monde, d'aller porter au colonel Monroe la lettre du général Webb. Le commandant anglais répondit qu'il était résolu de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. A neuf heures le feu recommença aux acclamations des Indiens, qui poussaient de grands cris lorsque les projectiles frappaient les murailles des assiégés. Vers le soir ceux-ci firent une sortie avec 500 hommes pour s'ouvrir une communication avec le fort Édouard; mais M. de Villiers avec la compagnie franche et les sauvages les repoussa, après leur avoir tué une cinquantaine d'hommes et fait quelques prisonniers. Une troisième batterie fut commencée le 8. Dans l'après-midi l'on vit briller des armes sur le haut d'une montagne voisine et paraître des soldats; en même temps des troupes en bataille et beaucoup de mouvement furent observés dans le camp retranché du fort. Le rappel fut aussitôt battu; mais, après quelques coups de fusils, les soldats de la montagne rentrèrent dans le bois et disparurent, et le 9 au matin la place arbora le drapeau blanc et demanda à capituler. Les conférences ne furent pas longues. Il fut convenu que la garnison du fort et du camp au nombre de 2,372 hommes, sortirait avec les honneurs de la guerre, et se retirerait dans son pays avec armes et bagages et une pièce de canon; qu'elle ne servirait point de 18 mois contre les Français et leurs alliés, et que les Français

et les sauvages retenus prisonniers dans les colonies anglaises, seraient renvoyés à Carillon dans les 4 mois. Le défaut de vivres fut la raison qui empêcha d'insister pour que la garnison restât prisonnière de guerre.

On trouva dans le fort William-Henry 42 bouches à feu, une immense quantité de munitions de guerre, des vivres pour nourrir l'armée six semaines, et dans la rade plusieurs petits bâtimens. La perte des Français fut de cinquante et quelques hommes, celle des assiégés d'environ 200.

La capitulation fut accompagnée, comme celle d'Oswégo, d'un événement toujours très regrettable, mais qu'il était presque impossible de prévenir entièrement, du moins aux yeux de ceux qui connaissent quelles étaient les moeurs indépendantes des sauvages. Les Anglais, du reste, furent en partie eux-mêmes la cause de ce qui leur arriva, ayant négligé, comme M. de Bougainville, d'après les ordres de son général, les en avoir priés, de jeter leurs boissons afin d'empêcher les Indiens de s'enivrer lorsqu'ils entreraient dans la place.

La garnison devait se retirer au fort Édouard. Le chevalier de Levis la fit partir le lendemain matin escortée par un détachement de troupes réglées, et tous les interprètes des guerriers indiens. Elle n'eut pas fait une demi-lieue que ceux-ci, mécontents de la capitulation qui les avait privés du pillage comme l'année précédente, et excités par les Abénaquis qui en voulaient aux Anglais, prirent par les bois et tombèrent sur les prisonniers à l'improviste, en tuèrent quelques-uns, en dépouillèrent un grand nombre et emmenèrent le reste avec eux. L'escorte fit tout ce qu'elle put pour arrêter ces barbares, et eut même des soldats tués et blessés. Aussitôt qu'il fut informé de ce qui se passait, le général Montcalm accourut avec presque tous les officiers. Il arracha aux sauvages tous les Anglais qu'il trouva entre leurs mains, fit rentrer une partie de ceux qui s'en étaient échappés, dans le fort, et en fit revenir d'autres qui ne pouvaient gagner leur destination sans danger. Environ 600 de ces soldats qui s'étaient dispersés dans les bois, continuèrent d'arriver pendant plusieurs jours au fort Édouard, nus, sans armes et épuisés de faim et de fatigues. Les sauvages en emmenèrent 200 à Montréal, que le gouverneur retira de leurs mains en payant pour eux de fortes rançons. 500 étaient rentrés dans le fort William-Henry; le général Montcalm leur ayant fait donner des habits, les renvoya dans leur pays sous la protection d'une puissante escorte, après avoir témoigné tout son regret de ce qui était arrivé. Tel est le tableau exact de ce qui s'est passé dans cette malheureuse circonstance, qui laissa un vif ressentiment dans le coeur des Anglais. Néanmoins les prisonniers eux-mêmes ont rendu cette justice aux vainqueurs, qu'ils avaient fait tout ce que l'on pouvait attendre d'eux pour arrêter le mal.

Le fort William-Henry fut rasé ainsi que le camp retranché, et le 16 août l'armée se rembarqua sur 250 barges pour Carillon. Sans la nécessité de renvoyer les sauvages dans leurs tribus et les Canadiens chez eux pour faire la moisson, on eut pu inquiéter le fort Édouard. Les Américains étaient si persuadés en effet que c'était le dessein des Français, que toutes les milices, infanterie, cavalerie et artillerie, furent mises en réquisition jusqu'au fond du Massachusetts, et que les habitans, à l'ouest de la rivière Connecticut, eurent ordre de briser leurs voitures à roues et de faire rentrer leurs bestiaux. Il est inconcevable, remarque Hutchinson, que 4 ou 5 mille hommes aient pu causer tant d'alarmes. Cette crainte n'était pas sans fondement, car les instructions du gouverneur à Montcalm portaient qu'après la prise de William-Henry il irait attaquer le fort Édouard; mais la crainte de manquer de vivres, la nécessité de renvoyer les Canadiens, pour faire les récoltes et les difficultés de réduire cette place, défendue par une garnison nombreuse et à portée de recevoir de prompts secours, avaient empêché ce général de s'engager dans cette entreprise, résolution qui fut ensuite la cause de difficultés fort graves entre lui et M. de Vaudreuil. Au reste, la question des subsistances étant la plus importante pour le Canada, où la disette allait en augmentant, le trophée le plus agréable que l'on trouva dans la nouvelle conquête, fut 3,000 quarts de farine et de lard qu'on apporta en triomphe à Carillon.

Après cette campagne l'armée se retira dans ses lignes jusque dans l'automne, qu'elle alla prendre ses quartiers d'hiver dans l'intérieur du pays.

La récolte y avait entièrement manqué. Il y avait des paroisses qui avaient à peine recueilli de quoi faire les semailles. Les blés qui avaient la plus belle apparence sur pied, ne rendirent aucun aliment à cause de la grande quantité de pluie qui était tombée dans le milieu de l'été. Le peuple des villes était déjà, comme on l'a dit, réduit à 4 onces de pain par jour depuis le mois de mai. L'on craignit dans l'automne qu'il n'en manquât totalement dès le mois de janvier (1758). 200 quarts de farine furent mis en réserve pour la nourriture des malades dans les hôpitaux jusqu'au mois de mai. Les maisons religieuses, furent réduites à une demi-livre de pain par tête par jour; et il fut proposé de fournir aux habitans des villes une livre de boeuf, cheval ou morue en outre du quarteron de pain jugé insuffisant. 12 à 1,500 chevaux furent achetés par l'intendant pour la nourriture. N'ayant rien à donner aux troupes on les répandit dans les campagnes pour être nourries par les habitans, que l'on supposait encore les mieux pourvus dans la disette générale. A la fin de septembre le chevalier de Levis ayant reçu ordre de réduire la ration des garnisons, fut informé que les soldats murmuraient; il fit rassembler les grenadiers et les réprimanda sur l'insubordination qui se manifestait parmi les troupes, insubordination qui était, du reste, excitée, à ce qu'il paraît, par les habitans et les soldats de la colonie. Il leur dit que le roi les avait envoyés pour défendre cette contrée non seulement par les armes, mais encore en support tant toutes les privations que les circonstances demanderaient; qu'il fallait se regarder comme dans une ville assiégée privée de tout secours, que c'étaient aux grenadiers à donner l'exemple, et qu'il ferait punir toute marque de désobéissance avec la plus grande sévérité. Les murmures cessèrent pendant quelque temps. Mais dans le mois de décembre la ration ayant été de nouveau réduite,

et les soldats obligés manger du cheval, la garnison de Montréal refusa d'en recevoir. M. de Levis les harangua de nouveau. Il leur ordonna de se conformer aux ordres, et leur dit que si après la distribution ils avaient quelque représentation à faire, il les écouterait volontiers; ils obéirent. Après avoir reçu leurs rations, les soldats motivèrent leurs plaintes avec leur franchise habituelle, disant pour conclusion que la chair de cheval formait une mauvaise nourriture, que toutes les privations retombaient sur eux, que les habitans ne se privaient de rien, et qu'ils ne pensaient pas que la disette fût aussi grande qu'on le disait.

M. de Levis répondit à tous leurs griefs. Il observa, entre autres choses, qu'ils avaient été mal informés de l'état de la colonie; qu'il y avait long-temps que le peuple à Québec ne mangeait pas de pain; que tous les officiers de Québec et de Montréal n'en avaient qu'un quarteron par jour; qu'il y avait 2,000 Acadiens qui n'avaient pour toute nourriture que de la morue et du cheval; et qu'ils n'ignoraient pas que les troupes avaient mangé de ce dernier aliment au siège de Prague; enfin, que les généraux étaient toujours occupés du soin de leur procurer le plus de bien-être possible, etc. Ce discours parut satisfaire les mutins, qui se retirèrent dans leurs casernes et ne firent plus de représentation.

Au commencement d'avril suivant, l'on fut obligé de réduire encore la ration des habitans de Québec, et de la fixer à 2 onces de pain et à 8 onces de lard et de morue par jour. On voyait des hommes tomber de défaillance dans les rues faute de nourriture.

Tandis que le pays était ainsi en proie à une détresse que semblait aggraver encore l'incertitude de l'avenir, les chefs étaient divisés par des dissensions et des jalousies malheureuses. Un antagonisme sourd existait toujours entre les Canadiens et les Français, provenant en partie de la supériorité que l'homme de la métropole s'arroge sur l'homme de la colonie. Ce mal n'était pas propre seulement au Canada. Les annales des provinces anglaises de cette époque sont pleines des mêmes querelles occasionnées par la même cause. Le général Montcalm se plaignait avec amertume que l'on cherchait à le déprécier et à lui faire perdre de sa considération; que le gouverneur n'était occupé que du soin de diminuer la part que les troupes de terre et lui avaient au succès, etc. Chaque année, chaque victoire semblait accroître son mécontentement. Une inquiétude jalouse, une ambition non satisfaite tenaient son âme sans cesse ouverte à toutes les interprétations de la malveillance. Les efforts qu'il faisait pour flatter le soldat et captiver la popularité des Canadiens, au milieu desquels il prenait l'air «d'un tribun du peuple,» comme il le disait lui-même, tandis qu'il les dépréciait dans ses dépêches, porteraient cependant à croire qu'il nourrissait d'autres vues que celles de faire reconnaître ce que le pays devait à ses talens et au courage de ses troupes, car les dépêches du gouverneur rendaient à cet égard pleine justice et au général et aux soldats. Mais Montcalm et ses partisans cachaient soigneusement ces vues, s'ils en avaient de telles, se bornant, en attendant, à faire perdre à M. de Vaudreuil, par leurs propos et leurs allusions, la confiance du soldat, des habitans et des Indiens eux-mêmes, à qui il eut certainement été cher, s'ils avaient pu pénétrer les sentimens qui l'animaient pour eux, et que l'on trouve consignés partout dans sa correspondance officielle.

Ces dissensions occupaient moins cependant les ministres à Paris, que les moyens de soulager les maux que l'on souffrait en Canada, et d'y avoir des forces capables de résister à toutes celles des Anglais, qui avaient ordonné dans l'hiver un accroissement de préparatifs beaucoup plus formidables encore que ceux des années précédentes. Les dépenses de la colonie pour 57 avaient de beaucoup dépassé les exercices; les lettres de change tirées sur le trésor en France, avaient monté à 12 millions 340 mille francs. La rumeur publique signalait des abus, des dilapidations considérables; mais le silence des chefs et des autres Officiers civils et militaires, les préoccupations du ministère, la vivacité de la guerre ne permettaient point de faire faire une investigation pour le présent. L'on se borna à des recommandations d'économie et de retranchement auxquelles les besoins croissans de la guerre ne permettaient pas de se conformer. On avait prié avec instance d'envoyer des vivres. Le nouveau ministre, M. de Moras, se hâta d'expédier 16,000 quintaux de farine et 12 tonneaux de blé, indépendamment des approvisionnementens que le munitionnaire Cadet avait demandés, savoir: 66,000 quintaux de farine. L'ordre fut transmis en même temps de tirer des vivres de l'Ohio, des Illinois et de la Louisiane. Les secours de France n'arrivèrent que fort tard malgré leur départ hâtif, et en petite quantité, la plupart des navires qui les portaient ayant été enlevés en mer par les ennemis et les corsaires. Ils ne commencèrent à paraître que vers la fin de mai. Ce retard avait très inquiété le gouverneur, qui, appréhendant quelque malheur, avait successivement expédié trois bâtimens en France depuis l'ouverture de la navigation pour presser l'envoi. Le 16 juin il n'y avait encore d'arrivés qu'une frégate et une vingtaine de navires avec 12,000 quarts de farine.

Quant aux secours en troupes, il ne fut pas possible à la métropole d'en faire passer en Canada. Malgré sa bonne volonté, le maréchal de Belle-Isle, qui prit à cette époque le portefeuille de la guerre, ne put y envoyer que quelques mauvaises recrues pour compléter les bataillons à 40 hommes par compagnie, et encore n'en arriva-t-il que trois ou quatre cents dans le cours de l'été. La France avait éprouvé des vicissitudes dans la campagne de 57. Alternativement victorieuse et vaincue en Europe, elle avait été heureuse en Amérique et malheureuse dans les Indes orientales. Les efforts qu'elle avait faits pour obtenir la supériorité sur terre et sur mer, dirigés par l'esprit capricieux de madame Pompadour, qui, à tout moment, changeait les généraux et les ministres sans égard à leurs talens ni à leurs succès, avaient épuisé ses forces en détruisant leur harmonie et leur unité. Il fallut se résigner, pour la campagne suivante, à laisser prendre aux Anglais dans le Nouveau-Monde une supériorité numérique double de celle qu'elle avait déjà depuis le commencement de la guerre. Le 1 mai 1758, il n'y avait en Canada que 8 bataillons de

troupes de ligne formant seulement 3,781 hommes, qui s'étaient recrutés dans le pays afin de remplir leurs vides. Les troupes de la marine et des colonies, maintenues de la même manière à leur chiffre de l'année précédente, comptaient 2,000 hommes, en tout moins de 6,000 réguliers pour défendre 500 lieues de frontière. Il était évident que les Canadiens devaient former la majorité d'une armée capable de s'opposer avec quelque chance de succès aux forces accablantes des ennemis.

D'un autre côté, les échecs des Anglais en Amérique, compensés par leurs victoires dans les Indes, ne firent que les exciter à faire de plus grands efforts pour écraser par la force seule du nombre les héroïques défenseurs du Canada. Cela paraissait d'autant plus facile que leurs finances étaient dans l'état le plus florissant, et que leur supériorité sur l'océan n'était plus contestée. La prise d'Oswégo et de William-Henry en assurant la suprématie des lacs Ontario et St.-Sacrement aux Français, avait rendu la situation de leurs adversaires dans ce continent moins bonne après quatre années de lutte qu'elle était en 53. Le génie de lord Chatham, devenu enfin maître des conseils de la Grande-Bretagne, jugea que le moment était arrivé de trancher la question de rivalité entre les deux peuples dans le Nouveau-Monde, et d'y dominer seul, ne prévoyant point sans doute les grands événemens de 1775. Il proposa des mesures qui devaient finir par la destruction de la puissance française sur cette portion du globe. Il augmenta rapidement les armées de terre et de mer de sa nation, et remplaça lord Loudoun par le général Abercromby à la tête de l'armée américaine. Il envoya un nouveau renfort de 12,000 hommes de troupes réglées sous les ordres du général Amherst; et invita toutes les colonies à armer des corps aussi nombreux que la population pourrait le permettre. En peu de temps le nouveau général en chef se trouva à la tête de 60,000 hommes dont 22,000 réguliers, outre des milices nombreuses non comprises dans ce chiffre, et qui portèrent, dit-on, les combattans armés dans les provinces anglaises à plus de 80,000 hommes. C'était, certes, rendre un hommage éclatant à la bravoure française, et reconnaître la détermination invincible des défenseurs du Canada, dont ces forces immenses dépassaient de beaucoup le chiffre de la population entière.

C'est avec cette disproportion de soldats que les deux parties belligérantes allaient commencer la campagne de 1758.



CHAPITRE III.



BATAILLE DE CARILLON.

1758.

Le Canada, abandonné de la France, résout de combattre jusqu'à la dernière extrémité.-- Plan de campagne de l'Angleterre: elle se propose d'attaquer simultanément Louisbourg, Carillon et le fort Duquesne.--Prise de Louisbourg après un siège mémorable, et invasion de l'île St.-Jean; les vainqueurs ravagent les établissemens de Gaspé et de Mont-Louis.--Mesures défensives du Canada.--Marche du général Abercromby avec une armée de 16,000 hommes sur Carillon défendu par moins de 3,500 Français.--Bataille de Carillon livrée le 8 juillet.--Défaite d'Abercromby et sa fuite précipitée.--Le colonel Bradstreet surprend et brûle le fort Frontenac.--Le général Forbes s'avance contre le fort Duquesne.--Défaite du major Grant.--Les Français brûlent le fort Duquesne et se retirent.--Vicissitudes de la guerre dans toutes les parties du monde.--Changement de ministres en France.--Brouille entre le général Montcalm et le gouverneur.--Observations des ministres sur les dilapidations du Canada et reproches sévères à l'intendant Bigot.--Intrigues pour faire rappeler M. de Vaudreuil et nommer Montcalm gouverneur.--Les ministres décident de faire rentrer ce dernier en France; le roi s'y oppose.--Dépêches conciliatrices envoyées avec des récompenses et des avancements.--On n'expédie point de renforts.--Défection des nations indiennes, qui embrassent la cause de l'Angleterre par le traité de Easton.--Cette dernière puissance décide d'attaquer Québec avec trois armées qui se réuniront sous les murs de cette capitale.--Forces du Canada et moyens défensifs adoptés pour résister à cette triple invasion.

Les efforts gigantesques et la persévérance de la Grande-Bretagne pour s'emparer du Canada, durent faire croire qu'elle allait envahir ce pays par tous les côtés à la fois, et tâcher enfin de terminer la guerre d'un seul coup par une attaque générale et irrésistible, et laver, par cette conquête, la honte de toutes ses défaites passées. Aussi la France perdait-elle tous les jours l'espoir de conserver cette belle contrée, et c'est ce qui l'empêcha sans doute de lui envoyer les

secours dont elle avait un si pressant besoin. Mais ses défenseurs, laissés à eux-mêmes, ne fléchirent pas encore devant l'orage qui augmentait chaque année de fureur. «Nous combattons, écrivait Montcalm au ministre, nous nous ensevelirons, s'il le faut, sous les ruines de la colonie.» Il faut ajoutait-on encore, que tous les hommes agiles marchent au combat; que les officiers civils, les prêtres, les moines, les femmes, les enfans, les vieillards, fassent les travaux des champs, et que les femmes des chefs et des officiers donnent l'exemple. Tels étaient l'enthousiasme et la détermination des habitans et des soldats pour la défense commune.

Cependant l'Angleterre avait décidé d'attaquer simultanément Louisbourg, Carillon sur le lac Champlain et la route de Montréal qu'elle aurait ensuite assiégé, et le fort Duquesne. 14,000 hommes et une escadre considérable furent destinés pour la première entreprise; 16 à 18 mille hommes reçurent l'ordre d'envahir le Canada par le lac St.-Sacrement, et environ 9,000 hommes par l'Ohio. On était loin de croire à Québec à des armemens aussi formidables, et le pays ne fut sauvé que par la victoire de Carillon, où, comme à Créci, les vainqueurs durent repousser une armée cinq fois plus nombreuse que la leur.

Dans le printemps les troupes françaises, après quelque délai causé par le défaut de vivres, allèrent reprendre leurs positions sur les frontières avec l'ordre de tenir constamment des partis en campagne, afin d'inquiéter l'ennemi, l'obliger à diviser ses forces et découvrir autant que possible quels étaient ses desseins. 3,000 hommes se rassemblèrent ainsi dans le voisinage de Carillon, et à peu près un pareil nombre sur le lac Ontario et au fort Niagara. Ces mesures prises, l'on attendit les événemens, tandis que les Canadiens jetaient sur leurs guérets le peu de semence qu'ils avaient pu dérober à la faim.

De leur côté les Anglais s'étaient aussi mis partout en mouvement. C'est contre Louisbourg qu'ils portèrent leur premier coup.

L'amiral Boscawen fit voile d'Halifax, le 28 mai, à la tête d'une escadre de 20 vaisseaux de ligne, 18 frégates et d'un grand nombre de transports portant une armée de débarquement de 14,000 hommes, comme on l'a déjà mentionné, sous les ordres du général Amherst, avec un train considérable d'artillerie, et arriva le 2 juin devant cette forteresse. Louisbourg, outre 5 vaisseaux de ligne et 5 frégates ancrés dans son port, avait une garnison de 2,100 hommes de troupes régulières et de 600 miliciens pour résister à des forces de terre et de mer formant réunies plus de 30,000 hommes. Le gouverneur, M. de Drucourt, qui avait remplacé le comte de Raymond au commencement des hostilités, résolut de faire la défense la plus énergique, et s'il n'était pas secouru, la plus longue que l'on pouvait attendre de l'état de la place et du nombre de ses défenseurs.

Les fortifications de Louisbourg tombaient en ruine faute d'argent pour les réparer. Les revêtemens de la plupart des courtines étaient entièrement écroulés, et il n'y avait qu'une casemate et une poudrière à l'abri des bombes. La principale force de la place consistait dans les difficultés du débarquement et dans le barrage du port. D'ailleurs, ce qui restait debout des murailles était d'une construction défectueuse, parce que le sable de la mer, dont on avait été obligé de se servir pour les bâtir, n'est point propre à la maçonnerie, et l'on devait craindre l'effet du boulet sur des ouvrages d'une liaison si fragile. Le gouverneur jugea donc à propos de s'opposer au débarquement.

Il fortifia tous les endroits faibles de la côte aux environs de Louisbourg jusqu'à la baie de Gabarus, qui en est éloignée d'une demi-lieue, et où la flotte anglaise avait jeté l'ancre. L'anse au Cormoran était l'endroit le plus faible de cette ligne. Les Français l'avaient étayée d'un bon parapet fortifié par des canons dont le feu se soutenait et par des pierriers d'un gros calibre. En avant on avait fait un abattis d'arbres si serré qu'on aurait eu bien de la peine à y passer, quand même il n'aurait pas été défendu. Cette espèce de palissade, qui cachait tous les préparatifs de défense, ne paraissait dans l'éloignement qu'une plaine ondoyante (Raynal). On avait placé aussi une chaîne de bateaux le long du rivage depuis le Cap-Noir jusqu'au Cap-Blanc, des troupes irrégulières dans toute cette étendue et des batteries dans tous les lieux où la descente était praticable.

En présence de ces obstacles, le débarquement était une opération fort difficile et remplie de périls. Mais comme l'ennemi ne pouvait avoir que des soupçons sur ceux de l'anse au Cormoran, ce fut dans cet endroit-là même qu'il entreprit de mettre pied à terre le 8 juin. Pour tromper la vigilance des Français, il prolongea la ligne de ses vaisseaux de manière à envelopper et menacer toute la côte, et feignant de débarquer à Laurembec et sur plusieurs autres points du littoral, il se jeta tout-à-coup à terre, en trois divisions, dans l'anse au Cormoran, tandis que le général Wolfe faisait gravir un peu plus loin un rocher jugé jusqu'alors inaccessible par une centaine d'hommes, qui s'y maintinrent malgré le feu de quelques habitans et sauvages qui accoururent pour les y attaquer.

Le gouverneur, ne laissant que 300 hommes dans la ville, était sorti avec le reste de la garnison. 2,000 soldats et quelques Indiens garnissaient les retranchemens de l'anse au Cormoran, sur lesquels les troupes comptaient beaucoup plus que sur la place. Les assaillans qui ne voyaient point le piège dans lequel ils allaient tomber, continuaient à descendre à terre. La colonie aurait été sauvée, si on leur eût laissé le temps d'achever leur débarquement et de s'avancer avec la confiance de ne trouver que peu d'obstacles à forcer. Alors, accablés tout-à-coup par le feu de l'artillerie et de la mousqueterie, ils eussent infailliblement péri sur le rivage ou dans les flots, dans la précipitation du rembarquement, car la mer était dans cet instant fort agitée. Mais

l'impétuosité française, dit Raynal, fit échouer toutes les précautions de la prudence. A peine les Anglais eurent débarqué une partie de leurs soldats et se préparaient à faire approcher l'autre du rivage, qu'on se hâta de découvrir le piège où ils allaient se jeter. Au feu brusque et précipité qu'on fit sur leurs chaloupes, et plus encore à l'empressement qu'on eût de déranger les branches d'arbres qui masquaient les forces qu'on avait tant d'intérêt à cacher, ils devinèrent le péril et l'évitèrent. Revenant sur leurs pas, ils ne virent plus d'autre endroit pour descendre que le rocher où le général Wolfe avait envoyé les cent hommes. Ce général occupé du soin de faire rembarquer les troupes et d'éloigner les bateaux, ordonna à un officier de s'y rendre.

Le major Scott s'y porte aussitôt avec les soldats qu'il commande. Sa chaloupe s'étant enfoncée dans le moment qu'il mettait pied à terre, il grimpe sur les rochers tout seul. Il ne trouve plus que dix hommes des cent qui y avaient été envoyés. Avec ce petit nombre, il ne laisse pas de gagner les hauteurs. A la faveur d'un taillis épais il se maintient avec un courage héroïque dans ce poste important contre un parti de Français et de sauvages sept fois plus nombreux. Les troupes anglaises bravant le courroux de la mer et le feu des batteries françaises qui se dirigent maintenant sur ce rocher, achèvent de le rendre maître du seul point qui pouvait assurer leur descente. La position des Français sur le rivage dès lors ne fut plus tenable. Ils furent tournés, débordés par les ennemis qui les prirent en flanc et enlevèrent une de leurs batteries. Dans le même instant le bruit courut que le général Whitmore était débarqué au Cap-Blanc et qu'il allait couper de la ville les 2,000 soldats de l'anse au Cormoran. L'on trembla pour Louisbourg, où il n'avait été laissé, comme on l'a dit, que 300 hommes, et l'on s'empressa d'y rentrer, après avoir perdu deux cents tués ou prisonniers dans cette journée funeste, qui décida du sort du Cap-Breton.

Les Français n'eurent plus rien à faire alors qu'à se renfermer dans la place avec peu d'espérance de pouvoir s'y défendre long-temps; mais, ils pensaient qu'une longue résistance aurait au moins l'effet de retarder l'attaque que les ennemis projetaient de faire contre le Canada, ¹⁶ et ils refusèrent en conséquence la permission que demandait le commandant des cinq vaisseaux qu'il y avait dans le port de se retirer.

Note 16: [retour](#) Lettre de M. de Drucourt au ministre, du 23 sept. 1758.

Les assaillans ne perdirent pas un moment de délai. Le 12 juin le général Wolfe, à la tête de 2,000 hommes, prit possession de la batterie du Phare, de la batterie royale et des autres postes extérieurs détachés abandonnés par les assiégés. La batterie du Phare était importante en ce qu'elle, commandait le port, les fortifications de la ville et la batterie de l'île située en face. Les travaux du siège contre le corps même de la place commencèrent alors. L'attaque fut conduite avec autant de courage que soutenue avec résolution. Sept mille hommes au plus, en y comptant les matelots des vaisseaux de guerre et le régiment de Cambis qui, débarqué au port Dauphin, pénétra dans la ville pendant le siège, luttèrent contre les forcés quadruples de l'ennemi pendant deux mois avec une opiniâtreté et une patience admirable.

Les assiégeans avaient porté leurs lignes à 300 toises des murailles, favorisés par le terrain qui offrait des protections naturelles à leurs batteries. Ils poussèrent leurs travaux avec la plus grande activité, et firent échouer toutes les sorties que tentèrent les Français non moins alertes qu'eux. Le 19 la batterie du Phare, placée sur une hauteur que les assiégés pouvaient à peine atteindre, commença à tirer. Des deux côtés le feu fut extrêmement vif, mais les Français furent obligés de rapprocher leurs vaisseaux de 600 verges de la ville pour les soustraire aux projectiles de l'ennemi, qui commença aussi alors à bombarder la muraille du côté opposé à la batterie du Phare. Il établit encore successivement trois nouvelles batteries, et fit un épaulement d'un quart de mille de longueur pour faciliter les approches de la ville par une colline qui la commandait. Le 29 juin, les assiégés craignant que la flotte anglaise ne s'emparât du port, coulèrent 2 de leurs vaisseaux et 2 frégates dans la partie la plus étroite de l'entrée du havre. Deux jours après ils coulèrent encore deux autres frégates dont les mâts restèrent hors de l'eau. Ils continuaient en même temps à faire des sorties et un feu très vif de tous les remparts. La femme du gouverneur, madame de Drucourt, s'est acquise pendant ce siège un nom immortel par son héroïsme. Pour encourager les soldats, elle parcourait les remparts au milieu du feu, tirait elle-même plusieurs coups de canon tous les jours, donnait des récompenses aux artilleurs les plus adroits. Elle pansait les blessés, relevait leur courage par des paroles bienveillantes, et se rendait aussi chère au soldat qui l'admirait par son courage que par les vertus plus douces qui appartiennent à son sexe.

Cependant les murailles s'écroulaient de toutes parts sous le feu des batteries anglaises, qui faisaient d'autant plus d'efforts que les assiégés mettaient de vigueur à se défendre. Ceux-ci pouvaient à peine suffire à boucher les plus grandes brèches, lorsque le 21 juillet un boulet mit le feu à l'un des cinq vaisseaux de guerre qui restaient à flot dans le port. C'était un 74; il sauta et en incendia deux autres qui étaient près de lui et qui furent consumés. Les deux derniers échappèrent ce jour-là aux plus grands périls, étant obligés de passer entre les batteries ennemies et le canon des vaisseaux embrasés que le feu faisait partir, mais ce fut pour tomber quelque temps après entre les mains des assiégeans, qui entrèrent dans le port pendant une nuit fort obscure, les surprisent, en brûlèrent un et emmenèrent l'autre.

Après ce dernier coup, les Français durent songer à abandonner la lutte. Le port était ouvert et sans défense. On n'y voyait plus que des débris de vaisseaux; les fortifications n'étaient plus tenables; toutes les batteries des remparts étaient rasées; il restait à peine une douzaine de pièces de canon sur leurs affûts, et la brèche était praticable en beaucoup d'endroits, tellement

que les femmes, après le siège, entraient par ces brèches dans la ville. 1,500 hommes ou le tiers de la garnison avaient été tués ou blessés. L'on s'attendait d'une heure à l'autre à voir les ennemis monter à l'assaut. Les habitans, qui en redoutaient les suites, pressèrent le gouverneur à capituler. Celui-ci n'attendant plus de secours dut, le 26 Juillet, accepter les conditions du vainqueur. Louisbourg qui n'était plus qu'un monceau de ruines, retomba avec les îles du Cap-Breton et St.-Jean pour la seconde fois au pouvoir de l'Angleterre. La garnison, formant avec les matelots 5,600 hommes, resta prisonnière de guerre, et les habitans furent transportés en France.

Cette conquête qui coûta aux Anglais 400 hommes mis hors de combat, excita des réjouissances extraordinaires dans la Grande-Bretagne et dans ses colonies. L'on porta à Londres les trophées de la victoire, en procession du palais de Kensington à l'église St.-Paul, et des actions solennelles de grâces furent rendues dans toutes les églises; moins peut-être pour célébrer ce triomphe que pour faire oublier la perte de la bataille de Carillon, dont l'on venait de recevoir la nouvelle, mais qui ne fut rendue publique qu'après celle de la prise de Louisbourg, car cette ville n'était, après tout qu'une place de guerre, fort secondaire. ¹⁷

Note 17: [\(retour\)](#) «Louisbourg is a little place and has but one casement in it, hardly big enough to hold the women. Our artillery made havock among them (the garrison) and soon opened the rempart: in two days more we should certainly have, carried it. If this force had been properly managed, there was an end of the french colony in North America, in one campaign, for we have exclusive of seamen and mariners, near to forty thousand men in arms.»--Lettre du général Wolfe à son oncle le major Wolfe, 27 juillet 1758.

Après cet exploit, la flotte anglaise alla se mettre en possession de l'île St.-Jean, et détruire les établissemens de Gaspé et de Mont-Louis, formés dans le golfe St.-Laurent par des Acadiens et de pauvres pêcheurs qu'elle emmena. Elle fit aussi une tentative contre Miramichi; puis se retira vers la mi-octobre. Dans le même temps d'autres Anglais construisaient de petits forts, comme pour s'y établir à demeure, dans la partie septentrionale de la baie de Fondy. La destruction de Louisbourg et la perte du Cap-Breton laissèrent le Canada sans défense du côté de la mer, et ouvrirent le chemin de Québec aux ennemis pour l'année suivante.

Mais tandis que le général Amherst et l'amiral Boscawen cueillaient des lauriers dans l'île du Cap-Breton sur le bord de la mer, le général Abercromby, tapi au fond du lac St.-Sacrement, sur la frontière centrale du Canada, dévorait dans l'immobilité et le silence les cuisans chagrins de la cruelle défaite qu'il venait d'essuyer.

Ce général qui s'était réservé pour lui-même le commandement de l'armée qui devait agir sur le lac Champlain, parce que c'était, dans le plan de campagne, la principale opération, avait réuni ses forces, composées de 7,000 hommes de troupes réglées et de 9,000 hommes de troupes provinciales, dans les environs du lac St.-Sacrement, où le colonel Johnson vint le rejoindre avec 4 ou 5 cents sauvages. Cette armée qui avait, comme on l'a déjà fait observer, pour mission de franchir tous les obstacles qui pouvaient se trouver sur la route de Montréal, faisait ses préparatifs pour attaquer les lignes des Français. M. de Vaudreuil ne doutait point qu'avec les forces considérables que l'ennemi avait à sa disposition, il ne pût attaquer Carillon, même après le départ du général Amherst pour Louisbourg; mais n'ayant pas encore reçu de vivres de France, il pensa que le meilleur moyen de défendre cette frontière, serait de faire une diversion. C'est pourquoi il persistait dans le plan qu'il avait formé de jeter un gros corps sur la rive méridionale du lac Ontario, 1° pour faire prononcer définitivement les Iroquois contre l'Angleterre, 2° pour empêcher le rétablissement d'Oswégo, et 3° pour faire une irruption vers Schenectady et obliger l'ennemi à se retirer du lac Champlain. Cette démonstration, à la fois politique et militaire, était une opération fort délicate. 800 soldats et 2,200 Canadiens et sauvages des tribus de l'Ouest furent donnés au chevalier de Levis pour l'accomplir; mais au moment où il allait se mettre en marche; des nouvelles de M. de Bourlamarque, qui commandait sur la frontière du lac St.-Sacrement, informèrent, le gouverneur que le général Abercromby, avec une armée nombreuse et déjà rendue au fort Édouard, était sur le point d'envahir le Canada. Le départ du chevalier de Levis fut aussitôt contremandé, et le général Montcalm, après quelques démêlés avec le gouverneur au sujet de ses instructions, partit de Montréal le 24 juin avec M. de Pont-Leroy, ingénieur en chef, pour aller se mettre à la tête des troupes à Carillon, où il arriva le 30. Trois mille soldats s'y trouvaient rassemblés. Ce fut avec quelque surprise qu'il y apprit que les Anglais étaient prêts à descendre le lac St.-Sacrement, quoique depuis le printemps: il appelât lui-même constamment l'attention de M. de Vaudreuil sur le fort Édouard, et le pressât d'envoyer des renforts à M. de Bourlamarque afin d'être préparé à tous les événemens. Il manda sans délai ce qui se passait au gouverneur, qui fit hâter la marche des secours qu'il lui envoyait et qui étaient déjà en chemin, à savoir: 1,600 Canadiens et des sauvages, et 400 réguliers sous les ordres du chevalier de Levis. Il expédia en même temps l'ordre aux milices du pays de se rendre sur le lac Champlain en toute hâte; mais il était impossible que ces secours pussent arriver avant quelques semaines, une petite partie seulement put atteindre Carillon à marches forcées avant la bataille.

Le 1 juillet le général Montcalm se porta en avant, échelonnant ses troupes depuis le fort Carillon jusqu'au pied du lac St.-Sacrement, afin d'en imposer à l'ennemi, et de s'opposer à son débarquement s'il se présentait une occasion favorable de le faire avec quelque chance de succès.

Dans le même temps (5 juillet) celui-ci s'embarquait à la tête du lac St.-Sacrement sur 900 berges et 135 bateaux; et, précédé par de nombreux radeaux garnis de canons, nouvelle espèce de batteries flottantes, il commença à le descendre. «Le ciel était extrêmement pur, dit le Dr Dwight, et le temps superbe; la flotte avançait avec une exacte régularité au son d'une belle musique guerrière. Les drapeaux flottaient étincelans aux rayons du soleil, et l'anticipation d'un triomphe futur brillait dans tous les yeux. Le Ciel, la terre, et tout ce qui nous environnait présentaient un spectacle enchanteur. Le soleil, depuis qu'il brillait dans les cieus, avait rarement éclairé autant de beauté et de magnificence.» Ces fiers ennemis ne songeaient guère alors dans leur admiration qu'avant quatre jours ils remonteraient le même lac remplis d'épouvante, et comme une troupe fugitive.

L'avant-garde, forte de 6,000 hommes, commandée par lord Howe, atteignit le pied du lac le 6 au matin, et débarqua au Camp-Brûlé. M. de Bourlamarque se replia à son approche à la Chute, où était le général Montcalm, après avoir attendu vainement M. de Trépézée qu'il avait détaché en avant en observation sur la Montagne-Pelée avec 300 hommes. Cet officier, voyant paraître les ennemis, voulut rejoindre M. de Bourlamarque, mais s'étant égaré, dans les bois, il perdit du temps, et au lieu de trouver les Français là où il les avait laissés, il se vit tout-à-coup cerné par l'avant-garde ennemie, qui l'attaqua sans lui donner le temps de se reconnaître, et tua, prit ou noya les deux tiers de son détachement. L'autre tiers qui, formait son arrière-garde et qui avait pris une autre route parvint, le 7, sans mésaventure à la Chute, où M. de Trépézée fut apporté blessé mortellement avec un autre officier. C'est dans cette escarmouche que fut tué lord Howe, jeune officier anglais plein d'espérance, et dont ses compatriotes regrettèrent vivement la perte.

Les desseins et la force de l'ennemi étant maintenant pleinement connus, le général Montcalm fit lever le camp de la Chute, et sous la protection des troupes de la colonie et de 4 à 5 cents Canadiens qui venaient d'arriver, il défila, vers les hauteurs de Carillon qu'il avait choisies pour livrer bataille, étant décidé quelle que fût la disproportion des deux armées, de ne point abandonner l'entrée du Canada sans combattre. Il avait d'abord paru incliner pour St.-Frédéric; mais M. de Lotbinière, qu'il consulta, et qui connaissait très bien le pays, avait recommandé les hauteurs de Carillon que les ennemis, suivant lui, ne pourraient passer tant qu'elles, seraient occupées, et qu'il était facile de fortifier par des retranchemens sous le canon du fort; tandis que les travaux qu'il faudrait faire pour se couvrir à St.-Frédéric, prendraient deux mois, et que d'ailleurs Carillon passé, l'ennemi pourrait descendre le lac Champlain et laisser cette place derrière lui. Le général, sentant la force de ces raisons, arrivé sur ces hauteurs devenues si célèbres, fit cesser le mouvement rétrograde des troupes, et leur donna ordre de prendre position en avant du fort, et de s'y retrancher.

Les hauteurs de Carillon se trouvent dans l'angle formé par la déchargé du lac St.-Sacrement nommée rivière à la Chute, et le lac Champlain dans lequel elle va se jeter. Ces buttes du reste, peu élevées, et qui ont leur point culminant au sommet de l'angle même, s'abaissent en gagnant la base, se terminant en pente douce avant d'arriver au lac Champlain, et en pente plus abrupte du côté de la rivière à la Chute, sur le bord de laquelle règne un petit fond d'environ 25 toises de largeur. Dans le fond de l'angle, sur le bord de l'escarpement, il y avait une petite redoute dont le feu rayonnait sur le lac et la rivière, et enfilait la pente du terrain le long de ce cours d'eau. Cette redoute se reliait, par un parapet, au fort Carillon dont on voit encore des ruines, et qui, pouvant contenir 3 ou 4 cents hommes, se trouvait placé dans le milieu de l'angle et dominait le centre et la droite du plateau, ainsi que la plaine au pied du côté du lac Champlain et de la rivière St.-Frédéric. L'armée passa la nuit du 6 au 7 au bivouac. Les feux de l'ennemi indiquaient qu'il était en force au portage. Les retranchemens formés par angles entrans et sortans, commencés le 6 au soir et continués le 7 avec la plus grande activité, prenaient au fort, suivaient quelque temps la crête des hauteurs du côté de la rivière à la Chute, puis tournaient à droite pour traverser l'angle à sa base, en suivant les sinuosités d'une gorge à double rampe peu profonde qui traverse le plateau, et enfin descendaient dans le bas fond qui s'étend jusqu'au lac. Ces retranchemens pouvaient avoir 600 verges de développement, et 5 pieds de hauteur; ils étaient formés d'arbres ronds posés les uns contre les autres, avec les grosses branches coupées en pointes placées en avant en manière de chevaux de frise. Chaque bataillon, ayant en arrivant pris la place qu'il devait occuper dans l'action, faisait la partie du retranchement destinée à le protéger. Tout le monde travaillait avec une ardeur incroyable. Les Canadiens n'ayant pu recevoir de haches plus tôt, ne commencèrent leur abattis, dans le bas fond du côté du lac Champlain où leur position fut marquée, que dans l'après-midi; ils l'achevèrent le lendemain au milieu du jour au moment où les Anglais paraissaient. Le pays en avant étant couvert de bois, le général Montcalm fit abattre les arbres jusqu'à une certaine distance, afin de voir déboucher les assaillans à découvert et de plus loin.

Dans le même temps le général Abercromby avait débarqué avec toute son armée. Ayant appris par des prisonniers que les Français se retranchaient pour attendre un renfort de 3,000 hommes que devait leur amener le chevalier de Levis, il décida de les attaquer avant la jonction de ce corps; et sur le rapport d'un ingénieur envoyé en reconnaissance, que leurs retranchemens n'étaient pas achevés, il se mit aussitôt en mouvement poussant son avant-garde, sous les ordres du colonel Bradstreet, le 7 au soir, jusqu'à 700 toises des Français; et des deux côtés l'on se prépara pour l'affaire du lendemain.

L'armée anglaise, défalcation faite de quelques centaines d'hommes laissés à la Chute et à la garde des bateaux au pied du lac, était encore composée de plus de 15,000 hommes d'élite commandés par des officiers expérimentés, et marchant au combat avec toute la confiance que

donne une grande supériorité numérique. L'armée française ne comptait que 3,600 hommes dont 150 Canadiens ou soldats de la marine: il n'y avait pas de sauvages. Trois cents hommes furent chargés de la garde du fort, et 3,300 de la défense des retranchemens, que leur peu d'étendue permit de garnir de troupes sur trois hommes de hauteur. L'ordre fut donné que chaque bataillon aurait en réserve sa compagnie de grenadiers et un piquet de soldats: rangés en arrière et prêts à se porter où le besoin le demanderait. Le chevalier de Levis arrivé du matin même de sa personne, fut chargé du commandement de l'aile droite, ayant sous lui les Canadiens formant l'extrême droite sous les ordres de M. de Raymond; M. de Bourlamarque eut le commandement de l'aile gauche. Le général Montcalm se réserva celui du centre. Tel fut l'ordre de bataille des Français.

A midi et demi, les gardes avancées rentrèrent dans les lignes en fusillant avec les troupes légères anglaises. Un coup de canon tiré du fort, donna le signal aux troupes de border les ouvrages. L'ennemi s'ébranlait.

Le général Abercromby forma son armée en quatre colonnes pour attaquer sur tous les points à la fois, et les grenadiers et l'élite des soldats, choisis pour composer la tête des colonnes, eurent ordre de s'élaner contre les retranchemens la bayonnette au bout du fusil, et de ne tirer que quand ils auraient sauté dedans. En même temps un certain nombre de barges devait descendre la rivière à la Chute pour menacer le flanc gauche des Français. A l'heure les colonnes ennemies se mirent en mouvement, entremêlées de troupes légères parmi lesquelles il y avait des Indiens, qui, couverts par les arbres, firent le feu le plus meurtrier. Les colonnes sortirent du bois, descendirent dans la gorge en avant des retranchemens, et s'avancèrent avec une assurance et un ordre admirable, les deux premières contre la gauche des Français, la troisième contre leur centre et la dernière contre leur droite en suivant le pied du coteau dans le bas-fond où se trouvaient les Canadiens. Le feu commença par la colonne de droite des assaillans, et s'étendit graduellement d'une colonne à l'autre, jusqu'à celle de gauche, qui chercha à pénétrer dans les retranchemens par le flanc droit du corps du chevalier de Levis. Cet officier, voyant leur dessein, ordonna aux Canadiens de faire une sortie, et d'attaquer en flanc cette colonne composée de grenadiers et de montagnards écossais. Cette attaque réussit si bien, que le feu des Canadiens, joint à celui des deux bataillons sur le coteau, obligea la colonne ennemie de se jeter sur celle qui était à sa droite, afin d'éviter un double feu de flanc. Les quatre colonnes, obligées de converger un peu en avançant, soit pour protéger leurs flancs, soit pour atteindre le point d'attaque, se trouvèrent réunies en débouchant sur les hauteurs. Dans le même moment, une trentaine de berges se présentaient sur la rivière à la Chute pour menacer la gauche des Français. Quelques coups de canon tirés du fort, qui en coulèrent deux bas et quelques hommes envoyés sur le rivage, suffirent pour les mettre en fuite. Le général Montcalm avait donné ordre de laisser avancer les ennemis jusqu'à 20 pas des retranchemens. Cet ordre fut ponctuellement exécuté, et ce ne fut que lorsqu'elles arrivèrent à la distance indiquée, que la mousqueterie assaillit ces masses compactes avec un effet si terrible qu'elles tressaillirent, chancellèrent et tombèrent en désordre. Elles se remirent aussitôt néanmoins, et revinrent à la charge; mais, oubliant leur consigne, elles commencèrent à tirer, et le feu devint d'une vivacité extrême sur toute la ligne et se prolongea fort long-temps; mais après avoir fait les plus grands efforts, les assaillans furent obligés de reculer une seconde fois, laissant le terrain jonché de leurs cadavres. Après avoir repris haleine, ils reformèrent leurs colonnes, et se précipitèrent de nouveau contre les retranchemens avec furie; mais partout ils furent reçus avec la même fermeté et le feu le plus vif et le plus soutenu qu'on eût jamais vu. Le général français s'exposait comme le dernier des soldats. Du centre où il s'était placé, il se portait partout pour donner ses ordres, ou mener lui-même des secours sur les points qui périlcliaient. Après avoir fait des efforts inouïs, les assaillans furent encore repoussés.

Etonné de plus en plus d'une résistance si vigoureuse, le général Abercromby, qui avait cru que rien n'oserait tenir devant lui avec les forces accablantes qu'il avait à sa disposition, ne pouvait se persuader qu'il échouerait devant un ennemi qui lui était si inférieur en nombre, et pensa que quelque fût leur courage, les Français finiraient par se lasser d'une résistance qui ne ferait qu'empirer leur perte. Il résolut donc de continuer ses attaques avec la plus grande vigueur jusqu'à ce qu'il eût triomphé; et depuis une heure jusqu'à cinq ses troupes revinrent six fois à la charge, et chaque fois elles furent repoussées avec de grandes pertes. Les fragiles remparts qui protégeaient les Français prirent plusieurs fois en feu dans le cours de l'action. Les colonnes des ennemis n'ayant pu réussir dans les premières attaques faites simultanément sur le centre et les deux ailes de leurs adversaires, se joignirent pour faire des efforts communs; elles assaillirent ainsi réunies tantôt la droite, tantôt le centre, tantôt la gauche des retranchemens sans plus de succès. C'est contre la droite qu'elles s'acharnèrent le plus long-temps, et où le combat fut le plus meurtrier. Les grenadiers et les montagnards écossais continuèrent; à charger pendant trois heures sans se rebuter ni se rompre. Le régiment de montagnards surtout, commandé par lord John Murray, se couvrit de gloire. Il formait la tête d'une colonne presque en face des Canadiens. Son costume léger et pittoresque se distinguait entre tous les autres au milieu de la flamme et de la fumée. Ce corps perdit la moitié de ses soldats et 25 officiers tués ou grièvement blessés. Mais enfin cette attaque fut repoussée comme les autres, et les efforts des assaillans échouèrent encore une fois devant l'intrépidité calme mais opiniâtre des troupes françaises. Pendant ces différentes charges les Canadiens firent plusieurs sorties pour prendre l'ennemi en flanc, dans lesquelles ils montrèrent beaucoup de zèle et de courage, et firent des prisonniers.

A cinq heures et demie le général Abercromby, n'osant plus conserver d'espérance, fit retirer toutes ses colonnes dans le bois qu'il y avait derrière lui, et qu'il fit border de tirailleurs, afin de

leur laisser prendre haleine, voulant faire une dernière tentative avant de se retirer tout-à-fait. Une heure après elles en sortirent de nouveau et commencèrent une attaque générale sur tous les points à la fois de la ligne française. Toutes les troupes y prirent part, mais elles furent reçues avec la même fermeté qu'auparavant; et après des efforts inutiles, elles durent abandonner définitivement la victoire à leurs adversaires. Le général Abercromby donna l'ordre alors de la retraite, se couvrant d'une nuée de tirailleurs dont le feu avec celui des Canadiens qui sortirent à sa poursuite, se prolongea jusqu'à la nuit. Les troupes françaises étaient épuisées de fatigues, mais pleines de joie, parce qu'elles sentaient qu'elles avaient fait leur devoir. Le général Montcalm, accompagné du chevalier de Levis et de son état-major, en parcourut les rangs, et les remercia au nom du roi de la conduite qu'elles avaient tenue dans cette importante journée, l'une des plus mémorables dans les fastes de la valeur française. Ne pouvant croire cependant à la retraite définitive des Anglais, et s'attendant à un nouveau combat pour le lendemain, il donna ses ordres et fit ses préparatifs en conséquence. Les troupes passèrent la nuit dans leurs positions; elles nettoyèrent leurs armes, et dès que le jour parut se mirent à perfectionner les retranchemens qu'elles renforcèrent de deux batteries, l'une à droite de 4 pièces de canon et l'autre à gauche de 6. Ne voyant point paraître d'ennemis, le général Montcalm envoya à la découverte des détachemens, qui s'avancèrent jusqu'à quelque distance de la Chute, et brûlèrent un retranchement que les Anglais avaient commencé à y élever et qu'ils avaient abandonné. Le lendemain, 10, le chevalier de Levis poussa jusqu'au pied du lac St.-Sacrement avec les grenadiers, des volontaires et des Canadiens; il ne trouva que des marques de la fuite précipitée d'Abercromby. Dans la nuit même qui suivit la bataille, l'armée anglaise continuant son mouvement rétrograde, s'était mise en marche pour regagner le lac, et ce mouvement était devenu une véritable fuite. Elle avait abandonné sur les chemins ses outils, une partie de ses bagages et un grand nombre de blessés, qui furent ramassés par le chevalier de Levis, et elle s'était rembarquée à la hâte le lendemain au point du jour, après avoir jeté ses vivres à l'eau.

Telle fut la bataille de Carillon, où 3,600 hommes avaient lutté victorieusement pendant plus de six heures contre 15,000, et dont le gain accrut singulièrement la réputation du général Montcalm, que la victoire s'était plu à couronner depuis qu'il était en Amérique, et augmenta encore sa popularité parmi les soldats. L'on n'avait perdu que 337 hommes dont 37 officiers, au nombre desquels se trouvaient M. de Bourlamarque dangereusement blessé à l'épaule, et M. de Bougainville, promu récemment au grade d'aide-maréchal des logis. Le chevalier de Levis reçut plusieurs balles dans ses habits et son chapeau. Les pertes des Anglais furent considérables. Ils avouèrent eux-mêmes 2,000 hommes tués et blessés dont 126 officiers; toutes les correspondances françaises les portent de 4 à 5 mille.

Le général Abercromby remonta le lac St.-Sacrement avec autant de précipitation qu'il en avait mis pour l'atteindre de Carillon, et en arrivant à la tête de ce lac, il se retrancha fortement dans le camp qu'il avait occupé avant cette courte campagne, écrivant en même temps au général Amherst à Louisbourg pour lui ordonner de venir le rejoindre sans délai. Celui-ci, qui ne fut de retour à Boston que le 13 septembre, se mit en marche pour Albany avec 4,500 hommes. Mais la saison était déjà trop avancée pour faire une nouvelle tentative cette année, si toutefois on en avait le projet, et l'invasion du Canada fut ajournée à une autre campagne. Au reste le passage de Carillon aurait été encore plus difficile à forcer que la première fois, parce que les retranchemens qui ne consistaient qu'en arbres renversés le 8 juillet, avaient été refaits depuis en terre et flanqués de redoutes couvertes de canons. Des bandes canadiennes et sauvages battaient la campagne, et tenaient le général Montcalm au courant de tout ce qui se passait dans l'armée anglaise, dont elles allaient attaquer les détachemens et les convois jusque sous les murs du fort Édouard, dans le voisinage duquel M. de St.-Luc en prit un de 150 voitures.

Cependant la grande supériorité numérique des ennemis faisait que leurs pertes étaient à peine sensibles et qu'ils se relevaient plus forts et plus redoutables après chaque défaite, tandis que celles des Français les affaiblissaient réellement, et que chaque victoire diminuait leurs moyens de résistance et les chances d'un succès définitif.

Aussi le général Abercromby apprenant que son mouvement sur Carillon avait fait contremander l'ordre donné au chevalier de Levis de se porter à Oswégo, et que le fort Frontenac, entrepôt de la marine française sur le lac Ontario, se trouvait presque abandonné, ce général ordonna au colonel Bradstreet de prendre 3,000 hommes et 11 bouches à feu, et de tâcher de surprendre ce poste important, qui ne s'attendait point dans le moment à une pareille attaque. Cet officier partit sans bruit du camp anglais, descendit la rivière Oswégo, traversa le lac Ontario, au pied, et parut soudainement devant la place le 25 août. Elle n'était gardée que par 70 hommes sous les ordres de M. de Noyan, qui osa se défendre dans ce mauvais poste, et attendre que les bombes fissent voler le fort en éclats pour se rendre. Outre beaucoup de canons, de petites armes et une grande quantité de vivres et de marchandises, les vainqueurs trouvèrent à l'ancre dans le port neuf barques armées, reste des trophées de la conquête d'Oswégo. Après avoir chargé tout ce qu'ils purent emporter sur leurs vaisseaux, ils renvoyèrent la garnison sur parole, brûlèrent les ouvrages et les barques, à l'exception de deux et reprirent le chemin de leur pays où ils rétablirent l'ancien fort de Bull.

Cette expédition, exécutée avec autant de bonheur que d'habileté, fit le plus grand honneur au colonel Bradstreet, et jeta un moment le Canada dans une grande inquiétude pour la sûreté de la partie supérieure du pays; et le commandement du lac Ontario, que les Français croyaient avoir perdu avec l'escadrille de Frontenac. La possession de ce point paraissait si importante, que M. de Vaudreuil, à la première nouvelle de l'apparition du colonel Bradstreet, fit battre la générale

et chargea le major de Montréal, M. Duplessis, de prendre 1,500 Canadiens, qui laissèrent là leurs récoltes, et tous les sauvages qu'il pourrait rassembler, et d'aller à marches forcées à son secours; mais cet officier apprit en chemin, à la Présentation, que le poste dont l'on redoutait tant la perte, venait de capituler. Il crut devoir attendre alors de nouveaux ordres du gouverneur, qui lui fit détacher 600 hommes pour renforcer la garnison de Niagara, et manda le général Montcalm à Montréal, afin de délibérer sur ce qu'il y avait à faire dans les circonstances pénibles dans lesquelles la chute de Louisbourg que l'on venait d'apprendre, et la destruction de Frontenac, mettaient le pays. Il fut résolu par ces deux chefs de rétablir ce dernier fort, de reprendre Niagara s'il était tombé au pouvoir de l'ennemi, comme on le craignait, n'étant gardé que par quelques hommes, et d'attaquer Oswégo si les Anglais cherchaient à en relever les fortifications. Le chevalier de Levis fut désigné pour commander cette partie des frontières et M. de Pont-Leroy, ingénieur, pour relever les murs de Frontenac, dont la saison força d'ajourner les travaux à l'année suivante.

Si la force du nombre assurait ainsi aux ennemis les avantages de la campagne dans la partie de la Nouvelle-France qui était la plus voisine de la mer, il en était de même dans la vallée de l'Ohio, où les succès des Français furent insuffisants pour suppléer à leur faiblesse. Comme on l'a déjà dit, c'est le général Forbes qui devait diriger les opérations des Anglais sur cette frontière. Son armée composée de réguliers sous le colonel Bouquet et de milices virginiennes sous le colonel Washington se réunit au nombre de 6,000 hommes, après bien des délais, à Raystown à 30 lieues du fort Duquesne, qu'elle devait attaquer. Mais le triste souvenir de la défaite du général Braddock, tout, frais, encore dans la mémoire, fit choisir une route nouvelle, pour traverser les montagnes. A la, mi-septembre cette armée n'était encore qu'à Loyal-Hanna, où elle éleva un fort, à 45 milles du poste français. Avant de se remettre en chemin, le général Forbes jugea à propos de détacher de son armée 800 soldats sous les ordres du major Grant, pour aller reconnaître, ce poste. Cet officier parvint, par une marche fort secrète, à un quart de lieue du fort Duquesne sans être découvert. Son intention était d'attaquer dans la nuit les Indiens qui se tenaient ordinairement campés autour de la place; mais les feux allumés devant leurs cabanes, qui, devaient lui indiquer leur véritable position étaient éteints lorsqu'il arriva, et il dut se retirer au point du jour sur la crête d'une montagne voisine où il fut aperçu par les Français avec surprise. M. de Ligneris, successeur de M. Dumas, assembla aussitôt les Canadiens et les troupes de la colonie au nombre de 7 à 800, et les mit sous les ordres de M. Aubry, qui marcha droit aux ennemis dans la montagne, les attaqua brusquement et les rejeta en bas dans la plaine fort en désordre. Les sauvages qui s'étaient retirés d'abord, au-delà de la rivière pour ne pas être surpris, en voyant les Anglais repoussés, revinrent sur leurs pas et se réunirent aux Canadiens. La déroute des ennemis devint alors complète; ils furent dispersés et perdirent 300 hommes tués ou blessés, et cent et quelques prisonniers, au nombre desquels se trouvèrent vingt officiers y compris le major Grant lui-même.

La nouvelle de ce désastre trouva le général Forbes à Loyal-Hanna, d'où il n'avait pas bougé. On était en novembre; la saison des gelées était venue, et la neige commençait à blanchir la cime des collines. Il fut décidé dans un conseil de guerre de remettre l'attaque du fort Duquesne à l'année suivante. Malheureusement des prisonniers révélèrent sur ces entrefaites la situation des Français. Les sauvages alliés avaient repris le chemin de leurs bourgades, et les secours venus des postes du Détroit et des Illinois, comptant les ennemis en pleine retraite, s'étaient retirés, de sorte qu'il restait à peine 500 hommes dans ce poste important. A cette nouvelle on changea d'avis dans l'armée anglaise; le général Forbes, laissant derrière lui ses tentes et ses gros bagages, s'avança à marches forcées vers la place avec toutes ses troupes. M. de Ligneris, hors d'état de se défendre contre des forces aussi supérieures, et n'attendant plus aucun secours, embarqua son artillerie sur l'Ohio pour les Illinois, brûla le fort et se retira avec sa garnison dans celui de Machault du côté du lac Erié. Le général Forbes ne trouva plus en arrivant que l'emplacement sur lequel avait existé ce fort si fameux et qui avait tant offusqué l'Angleterre. Il voulut néanmoins en changer le nom, et en l'honneur du ministre, M. Pitt, il donna à cet amas de cendre celui de Pittsburgh, qu'il a conservé, mais qui est devenu aujourd'hui celui d'une ville belle, riche et florissante.

Partout, maintenant la saison du repos était arrivée, et les troupes des deux côtés des frontières avaient pris ou s'en allaient prendre leurs quartiers d'hiver. Les deux armées opposantes sur le lac St.-Sacrement, après avoir reçu l'une et l'autre des renforts que leur inactivité rendit inutiles, s'étaient aussi mises en chemin pour leurs cantonnemens, celle du général Abercromby, après avoir incendié les barraques et les retranchemens qu'elle avait élevés à la tête du lac St.-Sacrement.

L'avantage des opérations de cette campagne, la cinquième depuis le commencement des hostilités, resta aux Anglais, en Amérique; ils se trouvèrent maîtres dans l'automne de Louisbourg et de l'île St.-Jean; ils avaient brûlé les côtes de Gaspé et pris pied sur la rive septentrionale de la baie de Fondy; ils avaient détruit le fort Frontenac et forcé enfin les Français d'abandonner avec le fort Duquesne cette verdoyante et délicieuse vallée de l'Ohio, aux eaux de laquelle ils s'étaient plu à donner le nom de Belle-Rivière. Mais on peut dire que la gloire des armes appartenait à la France. «Partout ses soldats avaient eu à lutter contre des forces très supérieures; supérieures de plus de trois contre un à Louisbourg, de près de cinq contre un à Carillon! Jamais ils ne s'étaient battus avec plus de dévoûment et plus d'intrépidité. Si les chefs commirent quelquefois des fautes, on doit dire qu'elles ne changèrent rien à un dénouement devenu inévitable, et dont l'histoire doit laisser peser la responsabilité sur la caducité du gouvernement de la métropole. Le Canada, abandonné à la double attaque de la famine et de

l'épée, ne pouvait résister toujours si celle-ci ne faisait face elle-même à l'Angleterre sur les mers, qui apportaient chaque année des armées entières à nos adversaires déjà beaucoup trop puissans.

Dans les autres parties du monde, la France avait été plus heureuse. Dans les Indes, ses flottes s'étaient emparé de Gondeloue, où dix frégates anglaises avaient été brûlées; elles avaient pris le fort David sur la côte de Pondichéri et Divicoté. Après avoir échoué devant Raga, elles avaient enlevé Arcate, capitale de la Nababie. Mais des combats navals livrés à l'amiral Pocock, étaient restés indécis. En Europe, quoique ses succès eussent été mêlés de revers, sa position n'était pas pire. Ses victoires balançaient ses défaites en Allemagne, et le duc d'Aiguillon, ayant rejoint les Anglais qui tentaient depuis quelque temps des débarquemens en France, avait anéanti leur arrière-garde à St.-Cast. Tant d'efforts cependant pour soutenir, la guerre sur terre et sur mer dans toutes les parties du globe, avaient achevé d'épuiser le trésor. Pitt le savait, et il redoublait d'énergie pour détruire ou paralyser complètement les forces des Français dans le Nouveau-Monde. Les embarras des finances et l'aspect de l'avenir amenèrent un nouveau changement de ministère à Paris. M. Berryer remplaça M. de Moras au bureau de la marine et des colonies; le maréchal de Belle-Isle, le marquis de Paulmy au bureau de la guerre; et le duc de Choiseul, le cardinal de Bernis, à celui des affaires étrangères. Ce changement annonça le triomphe du parti de la guerre à la cour. Mais les affaires militaires n'en réussirent pas mieux; au contraire, l'on va voir les désastres s'accroître de jour en jour. Quant au Canada le nouveau ministère parut lui être moins favorable que l'ancien, et si le général Montcalm eût un ami dans le maréchal de Belle-Isle, M. Bigot eut un censeur sévère dans M. Berryer, qui parut s'occuper davantage du soin d'apurer les comptes de l'intendant, que d'envoyer les secours de tous genres dont ce pays avait besoin.

En effet, les soldats et les vivres manquaient toujours. Une partie de la population ayant été arrachée à l'agriculture pour les besoins de la guerre, la terre était restée sans laboureurs; ce qui nécessitait des importations de céréales encore plus considérables que dans les années précédentes. D'un autre côté les hostilités sur mer rendaient les importations plus difficiles, et il fallait ménager le temps des cultivateurs et régler les opérations militaires de manière à pouvoir en laisser libre le plus grand nombre possible pour le temps des semailles et de la moisson: ainsi la guerre et la culture s'entretenaient, et toutes deux marchaient ensemble vers une ruine commune.

Dès le mois d'octobre le gouverneur et l'intendant avaient écrit au ministre pour l'avertir que le projet des ennemis était d'assiéger Québec l'année suivante avec une armée formidable; et que d'après les progrès qu'ils avaient faits dans la campagne actuelle, si le Canada ne recevait point de secours, attaqué de toutes parts, il ne pourrait manquer de succomber; que l'on n'avait que 10,000 hommes à opposer aux forces nombreuses des Anglais, parce qu'il fallait en réserver 4,000 pour les transports et laisser des soldats et des Canadiens dans les garnisons des forts du lac Erié ainsi que dans ceux de Niagara, Frontenac et de la Présentation. «Il ne faut pas compter sur les habitans, disaient-ils, ils sont exténués par les marches continuelles. Ce sont eux qui font toutes les découvertes de l'armée. Leurs terres ne sont point cultivées à moitié. Leurs maisons tombent en ruine. Ils sont toujours en campagne, abandonnant et femmes et enfans, qui pour l'ordinaire sont sans pain.... Il n'y aura point de culture cette année faute de cultivateurs.» Ils ajoutaient que l'on serait forcé de distribuer aux pauvres à bas prix du boeuf ou du cheval. Les demandes du munitionnaire en France en comestibles seuls devaient occuper 35 navires de 3 à 400 tonneaux.

Toutes les correspondances confirmaient ce triste et trop fidèle tableau de la colonie tracé par le gouverneur et l'intendant. M. de Bougainville s'embarqua à Québec pour la France, afin d'engager la cour à faire un grand effort pour épargner au pays le sort qui le menaçait; et le commissaire des guerres, M. Doreil, qui repassait aussi en Europe, fut chargé d'appuyer les représentations de Bougainville.

Des sollicitations si pressantes devaient rester sans résultat. Dans leur impuissance de secourir une si noble contrée qu'ils allaient perdre, les ministres, le coeur rempli de douloureux regrets, éclattèrent en reproches amers contre l'intendant sur les dépenses excessives du Canada, qu'ils attribuaient à sa négligence, comme pour se justifier eux-mêmes aux yeux de la France de la situation malheureuse où elle se trouvait. Berryer écrivait à ce fonctionnaire le 19 janvier (1759) que la fortune de ceux qui avaient suivi ses ordres, rendait son administration suspecte. Dans une autre dépêche (29 août), ce ministre, informé que le tirage des lettres de change allait monter pour 1759 de 31 à 33 millions, observait que les dépenses étaient faites sans ordre, souvent sans nécessité, toujours sans économie, et terminait par ces mots: «On vous attribue directement d'avoir gêné le commerce dans le libre approvisionnement de la colonie; le munitionnaire général s'est rendu maître de tout, et donne à tout le prix qu'il veut; vous avez vous-même fait acheter pour le compte du roi, de la seconde et troisième main, ce que vous auriez pu vous procurer de la première à moitié meilleur marché; vous avez fait la fortune des personnes qui ont des relations avec vous par les intérêts que vous avez fait prendre dans ces achats ou dans d'autres entreprises; vous tenez l'état le plus splendide et le plus grand jeu au milieu de la misère, publique.... Je vous prie de faire de très sérieuses réflexions sur la façon dont l'administration qui vous est confiée a été conduite jusqu'à présent. *C'est plus important que peut-être vous ne le pensez.*»

Cette dépêche foudroyante et qui semblait mettre à nu les spéculations secrètes de l'intendant, le trouva impassible en apparence; mais il fut intérieurement pénétré à la fois de douleur, de crainte et d'humiliation. Une seconde dépêche répétait les mêmes reproches et comportait des

menaces encore plus explicites et plus directes. C'était tout ce qui pouvait être fait pour le moment; les événements se pressaient avec trop de rapidité pour permettre de porter remède à des abus, dont la cause, soigneusement cachée, exigeait une investigation attentive et minutieuse.

Les obstacles et les malheurs aigrissent le caractère des hommes fiers, et excitent souvent leurs plus mauvaises passions. La division entre le gouverneur et le général Montcalm, à laquelle l'on a fait allusion déjà, prit un caractère plus grave après la bataille de Carillon; et il paraît qu'à la cour, où aboutissaient les accusations et les récriminations, l'on crut alors s'apercevoir que cette malheureuse affaire dégénérait en intrigue, dont M. Doreil était comme l'agent actif et le directeur secret, et le gouverneur devait être la victime. La rentrée de M. Doreil en France ne fut peut-être pas entièrement étrangère à cette menée.

Le général Montcalm et ses partisans accusaient M. de Vaudreuil d'avoir exposé l'armée à une complète destruction par son imprévoyance, en la dispersant sur le lac Ontario et au pied du lac St.-Sacrement, et en n'appelant pas les Canadiens et les tribus sauvages sous les armes, afin d'être prêts à se porter sur les points qui pourraient être menacés. Il est bon d'observer qu'avant le 8 juillet leurs correspondances étaient très circonspectes, contenaient peu de suggestions, n'exprimaient que des doutes, et que Montcalm lui-même croyait l'ennemi si peu préparé à entrer en campagne, qu'il mit six jours à se rendre de Montréal à Carillon. Après la bataille, ce général écrivit au ministre que les mesures du gouverneur l'avaient exposé sans forces suffisantes aux coups de l'ennemi; mais puisque la victoire avait réparé cette faute, ce qui le flattait le plus, disait-il, c'est que les troupes régulières n'en partageaient la gloire avec personne, observation peu généreuse qu'expliquent du reste les jalousies que nous avons signalées déjà plusieurs fois. Après avoir sollicité les grâces que méritait une armée qui s'était couverte de gloire, il ajoutait: «Pour moi, je ne vous en demande d'autre que de me faire accorder par le roi mon retour, ma santé s'use, ma bourse s'épuise. Je devrai à la fin de l'année dix mille écus au trésorier de la colonie, et plus que tout encore, les désagréments, les contradictions que j'éprouve, l'impossibilité où je suis de faire le bien et d'empêcher le mal, me déterminent de supplier avec instance sa majesté de m'accorder cette grâce, la seule que j'ambitionne.» Doreil, son confident, qui ne se croyait pas tenu d'observer la même réserve, critiquait depuis longtemps, avec une extrême vivacité, tous les actes de l'administration. Depuis le dernier succès surtout, il ne mettait plus de mesure dans ses attaques: «La négligence, l'ignorance, la lenteur et l'opiniâtreté du gouverneur, disait-il, ont pensé perdre la colonie... l'ineptie, l'intrigue, le mensonge, l'avidité, la feront sans doute périr.» Et comme la commune renommée attribuait aux Canadiens une grande part dans les victoires obtenues dans le cours de la guerre, et que le roi pouvait croire au dévouement de ce peuple, il informait le ministre que le général Montcalm lui avait écrit confidentiellement que les Canadiens qu'il y avait à la bataille de Carillon s'étaient conduits fort médiocrement de même que les troupes de la colonie, quoiqu'il eût dit le contraire dans le rapport officiel transmis à Paris. Après plusieurs lettres écrites dans les mêmes termes de blâme et de censure, M. Doreil, croyant avoir bien disposé les ministres à son dessein, les invita enfin dans une dernière dépêche plus violente encore que les autres, à changer le gouverneur, et à choisir le général Montcalm pour le remplacer. «Si la guerre doit durer encore ou non, disait-il, si l'on veut sauver ou établir le Canada solidement, que sa majesté lui en confie le gouvernement. Il possède la science politique, comme les talens militaires. Homme de cabinet comme de détails, il est grand travailleur, juste, désintéressé jusqu'au scrupule, clairvoyant, actif, et n'a en vue que le bien; en un mot, il est homme vertueux et universel.... Quand M. de Vaudreuil, ajoutait-il, aurait de pareils talens en partage, *il aurait toujours un défaut originel, il est Canadien.*

Toutes ces intrigues, qui n'étaient pas assez secrètes pour qu'il n'en transpirât pas quelque chose, même dans le public, parvenaient à la connaissance du gouverneur. Déjà les officiers et les soldats de l'armée attaquaient, critiquaient tout haut sa conduite dans leurs propos, et lui attribuaient la détresse et les malheurs dont ils étaient les victimes. Il voulut mettre un terme à un état de chose qui pouvait avoir des suites les plus lâcheuses; mais il n'échappa point lui-même à la passion qui animait ses ennemis. Dans une lettre pleine de récriminations qu'il adressa aux ministres, il demanda le rappel du général Montcalm, qu'il déclara n'avoir pas les qualités qu'il faut pour la guerre du Canada, beaucoup de douceur et de patience étant nécessaire pour commander les Canadiens et les sauvages, et il désigna le chevalier de Levis pour succéder dans le commandement des troupes.

Ces malheureuses querelles embarrassèrent beaucoup les ministres. Une note fut dressée et soumise au conseil d'état pour rappeler Montcalm, comme il le demandait lui-même, avec le titre de lieutenant-général, et le remplacer par le chevalier de Levis avec le grade de maréchal de camp. Mais le roi, après réflexion, n'approuva point cet arrangement, et les choses restèrent comme elles étaient. L'on peut peut-être dire qu'il serait dangereux, d'une part, d'ôter à ce pays un général aimé du soldat et qui avait toujours été victorieux; et, de l'autre, de changer un gouverneur qui avait obtenu des Canadiens tous les sacrifices de sang et d'argent que l'on pouvait attendre du peuple le plus dévoué, sans qu'ils eussent fait entendre seulement un murmure. Des dépêches conciliantes furent adressées au gouverneur et au général, à qui les ministres, au nom du roi, recommandèrent instamment l'union et la concorde, chose d'une absolue nécessité dans les circonstances où l'on se trouvait. Et dans le printemps M. de Bougainville arriva à Québec avec ses mains pleines de récompenses. M. de Vaudreuil était nommé grand'croix de l'ordre de St. Louis; M. de Montcalm commandeur du même ordre et lieutenant-général; M. de Levis maréchal de camp; Bourlamarque et de Sénezergues, brigadiers; Bougainville colonel, et Dumas, major-général et inspecteur des troupes de la marine. Des croix

et des avancemens étaient aussi accordés à beaucoup d'officiers de grades inférieurs. Ces récompenses, surtout les pressantes recommandations des ministres rapprochèrent les deux chefs sans les réconcilier.

Quant aux secours à attendre de la métropole, le ministre de la guerre, à qui M. de Montcalm avait mandé qu'à moins d'un bonheur inattendu d'une grande diversion sur les colonies anglaises par mer, ou de grandes fautes de la part des ennemis, le Canada serait pris dans la campagne de 59 et sûrement dans la suivante, les Anglais ayant 60,000 hommes et les Français au plus de 10 à 11 mille, ce ministre l'informa qu'il ne devait pas espérer de troupes de renfort; ¹⁸ et en effet, 600 recrues, 2 frégates et 12 à 15 navires du commerce appartenant la plupart au munitionnaire avec des marchandises et des vivres, furent tout ce qui entra dans le port de Québec avant l'apparition de la flotte ennemie. Quoique par cette conduite de la France, les Canadiens pussent se croire déliés de la fidélité qu'ils lui devaient, puisqu'elle reconnaissait elle-même la supériorité absolue de l'ennemi en Amérique, pas un cependant ne parla de rendre les armes; ils avaient encore du sang à verser et des sacrifices à faire pour cette ancienne patrie d'où sortaient leurs pères, et s'il y eût des paroles de découragement, elles partirent plutôt des rangs de l'armée régulière que de ceux des colons.

Note 18: [retour](#) «Je suis bien fâché d'avoir à vous mander que vous ne devez point espérer de recevoir de troupes de renfort. Outre qu'elles augmenteraient la disette des vivres que vous n'avez que trop éprouvée jusqu'à présent, il serait fort à craindre qu'elles ne fussent interceptées par les Anglais dans le passage; et comme le roi ne pourrait jamais vous envoyer des secours proportionnés aux forces que les Anglais sont en état de vous opposer, les efforts que l'on ferait ici pour vous en procurer n'auraient d'autre effet que d'exciter le ministère de Londres; à en faire de plus considérables pour conserver la supériorité qu'il s'est acquise dans cette partie du continent.» Lettre du 19 février 1759.

Le gouvernement britannique, de son côté n'ignorait point à quel état de détresse le Canada était réduit. Ce fut un motif de plus pour lui de redoubler de vigueur. Il demanda et obtint des communes tout ce qui était nécessaire, hommes, argent et vaisseaux, pour mener à bonne fin l'entreprise glorieuse qu'il avait commencée. Si les progrès faits jusque là étaient peu brillans, du moins ils étaient solides; le chemin de Québec était frayé, de même que celui de Niagara et du Canada occidental. Les diverses tribus de ces contrées, voulant prévenir le moment de la chute de la puissance française dans cette partie du Nouveau-Monde, et s'assurer de l'amitié de la Grande-Bretagne avant qu'il fût trop tard, avaient signé avec elle un traité de paix dans le mois d'octobre précédent, à Easton, où s'étaient exprès rendus sir William Johnson et plusieurs gouverneurs accompagnés d'un grand nombre des personnes les plus marquantes des provinces anglaises. Ainsi se brisait chaque jour cet admirable système des alliances indiennes commencé par Champlain et organisé par Talon et Frontenac. Le traité d'Easton prépara la voie, suivant Smollett, aux opérations militaires qui furent projetées contre le Canada pour la célèbre campagne de 59.

Comme l'année précédente, l'Angleterre persista dans son plan d'envahir le Canada à la fois par le centre et par les deux extrémités. L'immensité de ses forces l'obligeait, du reste, à les diviser ainsi; car, réunies, elles se seraient nuï et une partie serait restée inutile. Louisbourg étant pris, Québec était la seconde ville qu'il fallait attaquer du côté de la mer, et sous les murs de laquelle les trois armées envahissantes devaient se réunir pour enlever de vive force ce dernier boulevard des Français dans le continent. Le général Amherst, à qui la chambre des communes avait voté des remerciemens en même temps qu'à l'amiral Boscawen, pour la conquête de Louisbourg, fut choisi pour commander en chef l'armée anglaise à la place du général Abercromby rappelé après la bataille de Carillon. Un corps d'environ dix mille hommes de troupes de débarquement sous les ordres du général Wolfe qui s'était distingué, comme on l'a vu, au siège de Louisbourg par son activité et par son audace, fut chargé de remonter le St.-Laurent et d'assiéger Québec; un autre de douze mille hommes, commandé par le général en chef lui-même, devait tenter pour la troisième fois le passage du lac Champlain, descendre la rivière Richelieu et le St.-Laurent, et se réunir à celle du général Wolfe. Le général Prideaux avec un troisième corps, composé de troupes régulières et provinciales, et de plusieurs milliers d'Indiens sous les ordres de sir William Johnson, était chargé de prendre Niagara, descendre le lac Ontario, enlever, chemin faisant, Montréal, et enfin venir se joindre aussi aux deux armées déjà rendues sous les murailles de la capitale canadienne. Un quatrième corps moins considérable devait, sous les ordres du colonel Stanwix, battre la campagne, enlever les petits forts et purger d'ennemis les rives du lac Ontario. Outre ces forces, qui composaient un total de plus de 30,000 hommes avec des parcs formidables d'artillerie et de toutes sortes de machines de guerre, les amiraux Sounders, Durell et Holmes firent voile d'Angleterre avec une escadre de 20 vaisseaux de ligne, 10 frégates, 18 autres bâtimens plus petits, lesquels furent joints par un grand nombre d'autres, pour transporter l'armée du général Wolfe de Louisbourg à Québec et couvrir le siège de cette ville du côté de la mer: cette flotte n'avait pas moins de 18,000 hommes d'équipages et soldats de marine. Si, à cela, l'on ajoute encore les troupes destinées à la garde des colonies anglaises elles-mêmes et qui étaient considérables, on voit que l'estimation des forces de l'ennemi, faite par le général Montcalm, n'était pas loin de la vérité, et que la conquête du Canada avait occasionné à ses envahisseurs l'armement de trois fois plus d'hommes qu'il comptait lui-même dans son sein de soldats et d'habitans capables de porter les armes, ¹⁹ fait qui témoigne de la crainte que ces braves, si faibles en nombre, avaient inspirée à leurs ennemis.

En vue de ces immenses préparatifs, l'on fit faire dans l'hiver le dénombrement des hommes

capables de servir; il s'en trouva 15,000 ²⁰ de l'âge de 16 à 60 ans. Les troupes régulières montèrent seulement à 5,300 hommes après l'arrivée des 600 recrues dont nous avons parlé plus haut. ²¹ On sait que depuis l'origine de la colonie toute la population était armée en Canada. Le 20 mai le gouverneur adressa une circulaire à tous les capitaines de milice pour leur enjoindre de tenir leurs compagnies prêtes à marcher au premier ordre, chaque homme portant des vivres pour six jours. Dès le mois d'avril le peuple avait été prévenu de l'orage qui allait fondre sur lui, et des prières publiques avaient été ordonnées dans toutes les églises du pays où les habitans se portèrent en foule comme ils allaient bientôt se porter au combat.

Note 19: [\(retour\)](#) Les journaux des colonies anglaises portaient leurs forces de terre à 60,000 hommes. «L'Angleterre a actuellement plus de troupes en mouvement dans ce continent que le Canada ne contient d'habitans, en comprenant les vieillards, les femmes et les enfans. Quel moyen de pouvoir résister à cette multitude.»--Lettre de M. Doreil, commissaire des guerres, au ministre.

Note 20: [\(retour\)](#)

Gouvernement de Québec.....	7,511
« Trois-Rivières....	1,313
« Montréal.....	6,405
	15,229 hommes.

Note 21: [\(retour\)](#)

8 bataillons de ligne	3,200
2 " de la marine et des colonies	1,500
Recrues	600
	5,300 hommes

Dès le petit printemps le capitaine Pouchot partit pour Niagara avec environ 300 hommes de renfort, réguliers et Canadiens, et l'ordre de réparer les ouvrages de ce fort, de s'y défendre s'il était attaqué, et s'il ne l'était pas, de soutenir les postes du voisinage de l'Ohio, d'y prendre l'offensive même s'il se présentait une occasion favorable de le faire avec succès. Quelques barques avaient été construites dans l'hiver à la Présentation pour aller relever les ruines du fort Frontenac et reprendre la supériorité sur le lac Ontario. M. de Corbière fut choisi pour remplir cette double mission. De petits bâtimens avaient été construits aussi au pied du lac Champlain, afin de protéger les communications avec St.-Frédéric et Carillon, et, dans tous les cas, d'aider à la défense du fort St.-Jean. Environ 2,600 hommes furent échelonnés dès que la saison le permit sur cette frontière depuis Chambly jusqu'au pied du lac St.-Sacrement, sous les ordres du brigadier Bourlamarque. Il devait faire travailler aux retranchement de Carillon qui n'étaient pas encore finis; mais les nouvelles apportées par le colonel Bougainville ayant fait supposer que Québec était le point le plus menacé, l'ordre lui fut transmis, si l'ennemi se présentait en force, d'abandonner les positions de Carillon et de St.-Frédéric, après en avoir fait sauter les fortifications, et de se replier sur l'île aux Noix. Le chevalier de la Corne, chargé de tenir la campagne au pied du lac Ontario avec 1,200 hommes, devait aussi, lui, s'il était forcé, se retirer à la tête des rapides du St.-Laurent au-dessous de la Présentation, et là faire ferme contenance. Ces précautions prises, le surplus des troupes resta dans ses quartiers, se tenant prêt à marcher au premier ordre. Le gouverneur et les généraux Montcalm et de Levis, résolurent ensuite d'attendre à Montréal que l'ennemi se mît en campagne, pour voir où il faudrait se porter; car sa supériorité forçait les Français à recevoir la loi de lui pour leurs mouvemens. Le général Montcalm souffrait de cette inaction, et il trouvait les dispositions pour la défense de Québec trop tardives; mais M. de Vaudreuil, portant les yeux sur tous les points menacés, n'osait se décider encore, d'autant plus que toutes les armées anglaises devaient agir simultanément; et il attendit qu'elles s'ébranlassent pour marcher à la première qui paraîtrait.



LIVRE X.



CHAPITRE I.



VICTOIRE DE MONTMORENCY ET PREMIÈRE BATAILLE D'ABRAHAM.

REDDITION DE QUÉBEC.

1759.

Invasion du Canada.--Moyens défensifs qu'on adopte.--L'armée française se retranche à Beauport, en face de Québec.--Arrivée de la flotte ennemie.--Les troupes anglaises débarquent à l'île d'Orléans.--Manifeste du général Wolfe aux Canadiens.--Ce général, jugeant trop hasardeux d'attaquer le camp français, décide de bombarder la capitale et de ravager les campagnes.--La ville est incendiée.--Attaque des lignes françaises à Montmorency.--Wolfe repoussé, rentre accablé dans son camp et tombe malade.--Il tente vainement de se mettre en communication avec le général Amherst sur le lac Champlain.--Les autres généraux lui suggèrent de s'emparer des hauteurs d'Abraham par surprise afin de forcer les Français à sortir de leur camp.--Le général Montcalm envoie des troupes pour garder la rive gauche du St.-Laurent depuis Québec jusqu'à Jacques Cartier.--Grand nombre de Canadiens, croyant le danger passé, quittent l'armée pour aller vaquer aux travaux des champs.--Du côté du lac Champlain M. de Bourlamarque fait sauter les forts Carillon et St.-Frédéric, et se replie à l'île aux Noix devant le général Amherst qui s'avance avec 12,000 hommes.--Le corps du général anglais Prideaux, opérant vers le lac Erié, prend le fort Niagara et force les Français à se retirer à la Présentation au-dessous du lac Ontario.--Les Anglais surprennent les hauteurs d'Abraham le 13 septembre.--Première bataille qui s'y livre et défaite des Français.--Mort de Montcalm: capitulation de Québec.--Le général de Levis prend le commandement de l'armée et veut livrer une autre bataille; mais en apprenant la reddition de la ville il se retire à Jacques Cartier et s'y fortifie.--L'armée anglaise, renfermée dans Québec, fait ses préparatifs pour y passer l'hiver.--Demande de secours en France pour reprendre cette ville.

Tandis que le gouverneur et les généraux attendaient à Montréal des nouvelles de l'ennemi, l'on reçut des dépêches de France qui déterminèrent le départ de Montcalm pour Québec, où il arriva le 22 mai, et fut suivi bientôt après par M. de Vaudreuil et le chevalier de Levis. Les navires d'Europe confirmaient le rapport des dépêches qu'une flotte anglaise était en route pour attaquer la capitale, laquelle devint dès lors le principal point à défendre. Le 23 un courrier annonça l'apparition de cette flotte au Bic. Les événements se précipitaient. On redoubla d'activité pour la défense; et afin de retarder l'approche des envahisseurs, les bouées et autres indications nécessaires à la navigation du St.-Laurent furent enlevées, et des brûlots furent préparés pour lancer contre eux lorsqu'il paraîtrait en vue du port. L'on fit acheminer aussi les approvisionnements sur les Trois-Rivières avec les archives publiques: on ne réserva dans Québec que ce qu'il fallait pour nourrir l'armée et le peuple pendant un mois. On leva le peu de céréales qui restait encore dans les campagnes de la partie supérieure du pays, et pour le paiement desquelles les officiers de l'armée avancèrent leur argent. Les magasins pour l'équipement des troupes furent placés à Montréal. Enfin il fut acheté des marchandises pour donner en présent aux tribus indiennes de Niagara et du Détroit qui étaient restées attachées à la France ou qui dissimulaient leur traité avec les Anglais, afin de les induire aussi à garder au moins la neutralité.

Ces premiers points réglés, l'on s'occupa de l'organisation de l'armée et de la défense de la capitale, dont la perte devait entraîner celle du Canada. D'abord, quant à cette ville elle-même, elle ne fut point jugée tenable ni même à l'abri d'un coup de main du côté de la campagne, où le rempart commencé, dépourvu de parapet, d'embrasures et de canons, n'avait que six à sept pieds de hauteur, et n'était protégé extérieurement par aucun fossé ni glacis; et d'un commun accord, il fut décidé de la couvrir par un camp retranché où l'armée prendrait position.

Québec est bâti, comme on l'a dit ailleurs, sur un promontoire formant l'extrémité est d'un îlot qui se termine du côté opposé, au bout d'environ 12 milles, par un escarpement dont la rivière du Cap-Roupe baigne le pied. A l'est et au sud de cet îlot le St.-Laurent, large d'un mille ou moins, roule des flots profonds; au nord règne la belle vallée St.-Charles, qui forme un bassin de 3 à 4 milles de large en arrivant au fleuve et que chaque marée recouvre d'eau l'espace d'un petit mille du côté de Québec et de plus de 4 milles le long de Beauport et de la Canardière. A marée basse le cours d'eau qui descend dans cette vallée est guéable. Cet îlot très escarpé du côté du fleuve, et haut de 100 à 300 pieds, était regardé comme inaccessible surtout dans l'endroit qu'occupait la ville, ²² dont les points les plus faibles en face du port furent garnis de muraille et de palissades et les communications entre les parties hautes et basses coupées et défendues par de l'artillerie. On pensait que des batteries placées sur les quais de la basse-ville et sur l'escarpement de la haute, dont le feu se croiserait sur le port et le bassin, outre qu'elles serviraient à protéger l'accès de la plage, seraient suffisantes pour empêcher aucun vaisseau de remonter le fleuve au-dessus. Il ne restait donc plus dans cette hypothèse, qu'à défendre l'entrée de la rivière St.-Charles et à fortifier le rivage de la Canardière et de Beauport jusqu'au sault de

la rivière Montmorency, et ensuite le côté droit de ce cours d'eau, qui descend des montagnes et qui coupe la communication de la rive gauche du St.-Laurent par une suite de cascades jusqu'à la grande cataracte qu'il forme en se jetant dans le fleuve d'une hauteur de 260 pieds.

Note 22: [\(retour\)](#) «Il n'y a pas lieu de croire, dit l'ordre de bataille du 10 juin, que les ennemis pensent à tenter à passer devant la ville et à faire le débarquement à l'anse des Mères; et tant que les frégates subsisteront, nous n'avons du moins rien à craindre pour cette partie.»

On barra en conséquence la rivière St.-Charles au fond du bassin, vis-à-vis de la porte du Palais, avec des mâtures enchaînées les unes aux autres, retenues par des ancrs et protégées par 5 bateaux placés en avant, portant chacun une pièce de canon. En arrière de ce barrage on coula deux navires marchands pour y établir une batterie de gros calibre rayonnant sur le bassin. La rive droite de la rivière St.-Charles, depuis la porte du Palais jusqu'au pont de bateaux établi sur cette rivière à l'endroit où aboutissaient les routes de Beauport et Charlesbourg, fut bordée de retranchemens sur lesquels on plaça aussi de l'artillerie pour défendre l'entrée de St.-Roch et empêcher l'ennemi de s'emparer par surprise des hauteurs de Québec. La position de l'armée fut marquée de ce pont communiquant à la ville et dont les têtes étaient défendues par des ouvrages à corne, jusqu'à la rivière Montmorency, et dès que les troupes eurent passé de la rive droite de la rivière St.-Charles, où elles s'étaient d'abord retranchées, dans leur nouvelle position, du côté opposé, elles se couvrirent de retranchemens qui suivaient les sinuosités du rivage, et qu'elles flanquèrent de redoutes garnies de canons dans les endroits où la descente paraissait le plus facile. Dans le centre de cette ligne, à l'embouchure de la rivière Beauport, on établit encore une batterie flottante de 12 bouches à feu.

La petite flottille qui restait, c'est-à-dire les deux frégates, les bateaux et les brûlots, fut mise sous les ordres du capitaine Vauquelin. On posa des gardes de distance en distance au pied de la falaise le long du fleuve depuis la ville jusqu'au dessus du Foulon, où une rampe avait été pratiquée pour communiquer avec le plateau au fond des plaines d'Abraham. Une petite redoute avec du canon gardait cette issue. Tels sont les préparatifs de défense que l'on fit à Québec et dans les environs.

Dans ce plan, supposant toujours le fleuve infranchissable devant Québec, et l'armée de Beauport trop solidement établie pour être forcée, il ne restait plus à l'armée envahissante qu'à débarquer sur la rive droite du St.-Laurent, la remonter une certaine distance, traverser ensuite sur la rive gauche et la descendre pour venir prendre l'armée française à revers en l'attaquant par les routes de Charlesbourg et Bourg-Royal. C'était une opération difficile et sans doute jugée impraticable à cette époque, la retraite étant impossible en cas d'échec.

L'armée française grossissait chaque jour par l'arrivée des milices de toutes les parties du pays. Il ne resta bientôt plus dans les campagnes que des femmes, des enfants et des vieillards. Tous les hommes en état de porter les armes étaient à Québec, à Carillon, sur le lac Ontario, à Niagara et dans les postes du lac Erié et de la partie de la vallée de l'Ohio qui restait encore aux Français.

Par l'ordre de bataille, la droite de l'armée de Québec, composée des milices des gouvernemens de ce nom et des Trois-Rivières, formant 4,380 hommes sous les ordres de MM. de St.-Ours et de Bonne, occupait la Canardière; le centre, fort de 5 bataillons de réguliers comptant 2,000 combattans, sous les ordres du brigadier de Sénezergues, gardait l'espace compris entre la rivière et l'église de Beauport, et la gauche, formée des milices du gouvernement de Montréal au nombre de 3,450 hommes, sous le commandement de MM. Prud'homme et d'Herbin, s'étendait depuis cette église jusqu'à la rivière Montmorency. Le général de Levis commandait la gauche et le colonel de Bougainville la droite. Le général en chef se réserva le centre, où il établit son quartier général. Un corps de réserve composé de 1,400 soldats de la colonie, 350 hommes de cavalerie et 450 Sauvages, en tout 2,200 combattans, commandés M. de Boishébert revenu des frontières de l'Acadie, prit position en arrière du centre de l'armée sur les hauteurs de Beauport. Si à ces forces l'on ajoute la garnison de Québec formée de ses habitans et comptant 650 hommes aux ordres de M. de Ramsay, et les marins, l'on aura un grand total de 13,000 combattans. ²³ «On n'avait pas compté, dit un témoin oculaire (documents de Paris), sur une armée aussi forte, parce qu'on ne s'était pas attendu à avoir un si grand nombre de Canadiens; on n'avait eu intention d'assembler que les hommes en état de soutenir les fatigues de la guerre; mais il régnait une telle émulation dans ce peuple que l'on vit arriver au camp des vieillards de 80 ans et des enfans de 12 à 13 qui ne voulurent jamais profiter de l'exemption accordée à leur âge: jamais sujets ne furent plus dignes des bontés de leur souverain soit par leur constance dans le travail, soit par leur patience dans les peines et les misères qui, dans ce pays, ont été extrêmes; ils étaient dans l'armée exposés à toutes les corvées. ²⁴»

Note 23: [\(retour\)](#) Le recensement fait dans l'hiver donne 15,200 hommes capables de porter les armes dans les trois gouvernemens du Canada.

Note 24: [\(retour\)](#) Les 3 autres bataillons de troupes réglées qu'il y avait en Canada étaient sur le lac Champlain avec en outre 300 hommes détachés des 5 bataillons des troupes réglées du camp de Beauport: *Lettre de M. de Bourlamarque au ministre, 1 novembre 1759.* L'auteur du Journal tenu à l'armée du marquis de Montcalm dit 5 bataillons de troupes de terre (environ 1,600 hommes), 600 des troupes de la colonie, 10,400 Canadiens, 918 sauvages et 200 hommes de cavalerie, total 13,718 combattans.--*Document de Paris.*

L'on attendit les ennemis dans cette position vraiment formidable. Le gouverneur et les officiers de l'administration laissèrent la ville et se retirèrent à Beauport. Les principales familles gagnèrent les campagnes emportant avec elles ce qu'elles avaient de plus précieux.

Cependant les vaisseaux anglais que l'on avait vus au Bic, et dont l'immobilité dans cette partie du fleuve avait fini par surprendre, n'était qu'une avant-garde commandée par l'amiral Durell, envoyée de Louisbourg pour intercepter les secours venant de France. Une puissante escadre, sous les ordres de l'amiral Saunders, avait fait voile dans le mois de février pour aller prendre l'armée du général Wolfe à Louisbourg et la transporter à Québec. Mais ayant trouvé le port de Louisbourg fermé par les glaces, elle alla en attendre la débâcle à Halifax. Au retour de la flotte, le général Wolfe s'embarqua immédiatement avec 8 régiments de ligne, 2 bataillons de fusiliers royal-américains, les 3 compagnies de grenadiers de Louisbourg, 3 compagnies de chasseurs (rangers), une brigade de soldats du génie, formant en tout, y compris 1000 soldats de marine, 11,000 hommes environ. ²⁵

Note 25: [retour](#) Louisbourg, 19 mai 1759.--«We are ordered to attack Québec, a very nice operation. The fleet consists of 22 sails of the line and many frigates. The army is 9,000 men (in England it is called 12,000). We have 10 battalions, 3 companies of grenadiers, some mariners (if the admiral can spare them), and six new-raised companies of north american rangers not complete and the worse soldiers in the universe; a great train of artillery, plenty of provisions, tools and implements of all sorts 5; the brigadiers under one all men of great spirit, some colonels of reputation. Carleton for a Qr.-Mr.-General, and upon whom I chiefly rely; for the engineering part, engineers very indifferent and of little experience, but we have none better. The regular troops in Canada consist of 8 battalions of old foot, about a battalion or 40 companies of mariners or colony troops, 40 men a company. They can gather together 8 or 10 thousand Canadians, and perhaps a thousand Indians. As they are attacked on the side of Montreal, by an army of 12 thousand fighting men, they must necessarily divide their force, but as the loss of the capital implies the loss of the colony, their chief attention will naturally be there, and therefore I reckon we may find at Québec 6 battalions, some companies of mariners, 4 or 5,000 Canadians and some Indians all together not much inferior to their enemy. The town of Québec is poorly, but the ground round about it is rocky. To invest the place and cut off all communications with the colony it will be necessary to encamp with our right to the river St. Lawrence and our left to the river St. Charles.»

Note.--Le général Wolfe dit ici que son armée était de 9,000 hommes, chiffres ronds; mais les ordonnances de paiement des troupes prouvent qu'elle était d'au moins 10,000 hommes, y compris les officiers, outre les soldats de marine.

Le général Wolfe était un jeune officier plein de talents et brûlant du désir de se distinguer. Le duc de Bedford lui avait donné un emploi assez considérable en Irlande; il l'avait quitté pour prendre part à la guerre, laissant son avancement à la fortune. «Elle a été écrit-il, peu favorable à ma famille; mais pour moi elle m'a souri quelquefois et m'a fait participer à ses faveurs. Je me remets entièrement à sa discrétion. ²⁶» Sa conduite au siège de Louisbourg attira l'attention sur lui, et le fit choisir pour commander l'expédition de Québec, qui demandait à la fois de l'activité, de la hardiesse et de la prudence. On lui donna des lieutenants animés de la même ambition. Les brigadiers Monckton, Townshend et Murray, quoiqu'aussi à la fleur de l'âge, avaient étudié la guerre avec fruit, et s'ils étaient jeunes en années, dit un historien, ils étaient déjà vieux par l'expérience. Wolfe était fils d'un ancien major-général qui avait servi avec quelque distinction. Les trois autres appartenaient à la noblesse: Townshend à l'ordre de la pairie. Tous ils s'embarquèrent remplis d'émulation et d'espérance. «Si le général Montcalm, s'écriait Wolfe, est capable de frustrer nos efforts encore cette année, il pourra passer pour un officier habile, ou la colonie, a des ressources que l'on ne connaît pas, ou enfin nos généraux sont plus mauvais que de coutume.»

Note 26: [retour](#) Lettre au major Wolfe, du 21 janvier 1759.

L'escadre forte de 20 vaisseaux de ligne, d'un pareil nombre de frégates et autres bâtiments de guerre plus petits et d'une multitude de transports, remonta le St. Laurent et atteignit l'île d'Orléans sans aucun accident le 25 juin. On fut étonné dans le pays de l'heureuse fortune de cette flotte, qui avait su éviter tous les périls de la navigation du fleuve. On a ignoré jusqu'à nos jours que le commandant d'une frégate française, Denis de Vitré, fait prisonnier pendant la guerre, avait été forcé de lui servir de pilote jusqu'à Québec, sa patrie, trahison dont il fut récompensé ensuite par un grade au service de l'Angleterre. Bientôt l'ennemi eut près de 30,000 hommes; de terre et de mer devant cette ville.

L'armée anglaise débarqua en deux divisions sur l'île d'Orléans évacuée de la veille par les habitants, et vint prendre position à son extrémité supérieure en face de Québec et du camp de Beauport. Le général Wolfe adressa un manifeste au peuple canadien, qui devait demeurer sans effet. L'escadre anglaise se réunit graduellement sous cette île, et on commença à faire reconnaître le bassin et la rade de la ville. Le capitaine Cook, qui s'est immortalisé par ses voyages de découverte, fut un des officiers employés pour ce service. Il est digne de remarque que des deux premiers navigateurs qui aient fait le tour; du globe, Cook et Bougainville, se trouvaient alors sous les murs de Québec combattant chacun pour sa patrie.

Pendant ces reconnaissances, les Français préparèrent les brûlots qu'ils tenaient en réserve pour les lancer contre la flotte ennemie: toujours groupée sous l'île d'Orléans; Le 28 juin le vent étant

favorable, sept brûlots de 3 à 400 tonneaux chacun furent lâchés; mais ceux qui les conduisaient y ayant mis le feu trop tôt, les Anglais eurent le temps d'en changer la direction en les remorquant au large de leurs vaisseaux, qui en furent quittes pour la peur. Un mois après furent lancés les radeaux enflammés, qui se consumèrent avec le même résultat; de sorte que ces machines, dans le fond rarement dangereuses, mais auxquelles l'imagination du peuple attribue toujours un effet extraordinaire, s'évanouirent en fumée, et débarrassèrent l'ennemi de l'inquiétude qu'elles pouvaient lui causer.

Le général Wolfe cependant après avoir examiné la situation de la ville et de l'armée française, trouva les difficultés de son entreprise encore plus grandes qu'il ne les avait supposées. D'un côté une ville bâtie sur un rocher inaccessible, de l'autre une armée nombreuse fortement retranchée pour en défendre l'approche. Il paraît qu'il commença dès lors à avoir des doutes sur le résultat. Ses tâtonnemens dévoilèrent au général Montcalm l'indécision de ses plans et le confirmèrent dans sa résolution de rester immobile dans son camp de Beauport. Ne pouvant approcher de Québec, Wolfe résolut, en attendant qu'il découvrit quelque point vulnérable pour attaquer Montcalm, de bombarder la ville et de dévaster les campagnes dans l'espoir d'obliger les Canadiens à laisser l'armée pour mettre leurs familles et leurs effets en sûreté.

Une partie de l'armée anglaise qui était débarquée sur l'île d'Orléans, traversa à cet effet à la Pointe-Levy le 30 juin, et y prit position en face de la ville en délogeant un petit corps de Canadiens et de sauvages qui y avait été placé en observation; c'était ce que le général Montcalm appréhendait le plus et ne pouvait empêcher à cause de la nature des lieux. N'osant risquer un gros corps au-delà du fleuve, il donna, lorsqu'il vit les préparatifs de l'ennemi pour le bombardement; 14 ou 1500 hommes de toutes sortes à M. Dumas pour tâcher de surprendre et détruire les ouvrages et les batteries du-général Monckton. Cet officier traversa le fleuve au saut de la Chaudière dans la nuit du 12 au 13 juillet et se mit en marche sur deux colonnes; mais dans l'obscurité une colonne devança l'autre en passant un bois, et celle qui se trouva en arrière, apercevant tout-à-coup des troupes devant elle, les prit pour des ennemis et les attaqua. La première colonne se voyant assaillie par-derrière brusquement, se crut coupée, riposta, tomba en désordre et, saisie d'une terreur panique, elle prit la fuite, entraînant la seconde après elle. Dès 6 heures du matin le détachement avait repassé le fleuve. On a donné à cette échauffourée le nom de Coup des écoliers, parce que les élèves des écoles qui formaient partie du détachement, furent la cause première du désordre.

C'est dans la même nuit que les batteries de la Pointe-Levy ouvrirent leur feu sur la ville: L'on dut voir alors que les assiégeans ne reculeraient devant aucune mesure extrêmes, et que les lois de la guerre seraient suivies avec rigueur, puisque ce bombardement était complètement inutile pour avancer la conquête. Mais ce n'était que le commencement d'un système de dévastation qui, en Europe, eût attiré sur son auteur l'animadversion des peuples, et dont l'exemple donné autrefois en Allemagne par Turenne a été blâmé par tous les historiens anglais. Les premiers projectiles qui tombèrent sur cette cité dont chaque maison pouvait être distinguée de l'ennemi, fit fuir les habitants qui y étaient restés, d'abord derrière les remparts du côté des faubourgs, et ensuite dans les campagnes. On retira les poudres, et une partie de la garnison s'organisa en sapeurs-pompiers pour éteindre les incendies. Dans l'espace d'un mois les plus belles maisons de la ville avec la cathédrale devinrent la proie des flammes. La basse-ville fut entièrement incendiée dans la nuit du 8 au 9 août. La plus grande et la plus riche portion de Québec n'était plus qu'un monceau de ruines, et quantité de citoyens riches auparavant se trouvèrent réduits à l'indigence. Bon nombre de personnes furent tuées. Le canon des remparts était inutile. La distance, plus d'un mille, par-dessus le fleuve, était trop grande pour qu'il pût incommoder les batteries anglaises, invisibles à l'oeil nu au travers des bois et des broussailles qui les masquaient.

Après avoir détruit la ville, le général Wolfe se rejeta sur les campagnes. Il fit brûler toutes les paroisses depuis l'Ange-Gardien au levant du saut Montmorency jusqu'aux montagnes du cap Tourmente et couper les arbres fruitiers. Il fit subir le même sort à la Malbaie, à la baie St.-Paul, et aux paroisses St.-Nicolas et Ste.-Croix sur la rive droite du St.-Laurent, à quelques lieues au-dessus de Québec. L'île d'Orléans fut également incendiée d'un bout à l'autre. On choisissait la nuit pour commettre ces ravages, que l'on portait ainsi sur les deux rives de ce grand fleuve partout où l'on pensait mettre le pied, enlevant les femmes et les enfans, les vivres et les bestiaux. Plus la saison avançait plus on se livrait à cette guerre de brigandages par vengeance des échecs qu'on éprouvait et pour effrayer la population. Un détachement de 300 hommes sous les ordres du capitaine Montgomery, envoyé à St.-Joachim où quelques habitans se mirent en défense, y commit les plus grandes cruautés. ²⁷ Du camp de Beauport l'on apercevait à la fois les embrâsemens de la côte de Beauport, de l'île d'Orléans et d'une partie de la rive droite du fleuve.

Note 27: [\(retour\)](#) «There were several of the enemy killed and wounded and a few prisoners taken, all of whom the barbarous Capt. Montgomery who commanded us, ordered to be butchered in a most inhuman and cruel manner,» &c.--*Manuscript Journal relative to the operations before Québec in 1759, kept by Colonel Malcolm Fraser, then lieutenant of the 78th (Fraser's Highlanders).*

Ces dévastations, dans lesquelles plus de 1,400 maisons furent incendiées dans les campagnes, ²⁸ n'avançaient pas cependant le but de la guerre. Les Français ne bougeaient pas. Après beaucoup de délais le général Wolfe, ne voyant point d'autre alternative que d'attaquer le général Montcalm par son flanc gauche dans la position qu'il s'était choisie, prit la résolution de faire passer le gros de son armée de l'île d'Orléans à l'Ange-Gardien, et de chercher des gués pour

franchir la rivière Montmorency. Mais Montcalm avait déjà fait reconnaître et fortifier ceux qui existaient. Frustré de ce côté, le général anglais dut tourner son attention ailleurs. Il ordonna à quelques vaisseaux de tâcher de remonter au-dessus de la ville. S'il réussissait et s'il pouvait mettre son armée à terre à l'ouest de Québec, la position du général Montcalm était tournée. La force de cette position consistait toute dans l'impossibilité de ce passage; si cette impossibilité disparaissait, l'ordre de bataille devait être aussitôt changé. Le 18 juillet les ennemis tentèrent ce passage avec deux vaisseaux de guerre, deux chaloupes armées et deux transports, et malgré les boulets de la ville l'exécutèrent avec la plus grande facilité en serrant de près le rivage de la Pointe-Levy. Mais l'examen de la côte leur fit regarder le débarquement entre la ville et le Cap-Rouge comme trop chanceux, et après avoir poussé un détachement jusqu'à la Pointe-aux-Trembles pour faire des prisonniers, le général Wolfe ne vit plus d'autre parti à prendre que d'aborder de front les retranchemens des Français où se retirer. L'attaque de leur droite et de leur centre présentant trop de dangers, il décida de limiter ses efforts à leur gauche, en l'attaquant en front par le fleuve St-Laurent et en flanc par la rivière Montmorency. Voici quelles furent ses dispositions.

Note 28: [\(retour\)](#) «We burned and destroyed upwards of 1,400 fine farm houses, for we durin the siege were masters of a great part or their country along shore, and parties were almost continually kept out, ravaging the country; so that'tis tho't it will take them half a century to recover the damage.»--A Journal of the expedition up the river St.-Lawrence &c., publié dans le New-York Mercury du 31 décembre 1759. Et cependant un écrivain du temps, parlant de la conduite de M. de Contades et du maréchal Richelieu en Allemagne par opposition à celle du général Wolfe en Canada, ajoute avec naïveté: «But (said the late general Wolfe) Britons breathe higher sentiments of humanity and listen to the merciful dictates of the Christian Religion, which was verified in the brave soldiers whom he led on to conquest, by their shewing more of the true Christian spirit than the subjects of His Most Christian Majesty can pretend to.»

La rive gauche du Montmorency qu'il occupait étant près du fleuve plus élevée que la droite, il y fit augmenter les batteries qu'il y avait déjà et qui enfilèrent par-dessus la rivière les retranchemens des Français. Le nombre des canons, mortiers ou obusiers fut porté à plus de 60. Il fit échouer ensuite sur les récifs deux transports portant chacun 14 pièces de canon, l'un à droite et l'autre à gauche d'une petite redoute en terre élevée sur le rivage, au pied de la route de Courville, pour défendre à la fois l'entrée de cette route qui conduit sur la hauteur et le passage du gué de Montmorency en bas de la chute. Le feu de ces deux transports devait se croiser sur cette redoute, la réduire au silence et couvrir la marche des assaillans sur ce point accessible de notre ligne. Le Centurion de soixante canons vint ensuite se placer vis-à-vis de la chute, pour protéger le passage du gué dont nous venons de parler aux troupes qui devaient descendre du camp de l'Ange-Gardien. Ainsi 118 bouches à feu devaient tonner contre l'aile gauche de l'armée de Montcalm. Vers midi, le 31 juillet, elles ouvrirent leur feu. Dans le même temps le général Wolfe forma ses colonnes d'attaque. Plus de 1,500 berges étaient en mouvement sur le bassin de Québec. 1,200 grenadiers et une partie de la brigade du général Monckton s'embarquèrent à la Pointe-Levy pour venir débarquer entre le Centurion et les transports échoués. La seconde colonne, composée des brigades Murray et Townshend, descendit des hauteurs de l'Ange-Gardien pour venir, par le gué, se joindre à la première colonne au pied de la route de Courville, afin d'aborder ensemble cette route et les retranchemens qui l'avoisinaient. Ces deux corps formaient 6,000 hommes. Un troisième corps de 2,000 soldats fut chargé de remonter la rive gauche du Montmorency pour franchir cette rivière à un gué qui est à une lieue environ de la chute, et qui était gardé par un détachement sous les ordres de M. de Repentigny. À une heure ces trois colonnes étaient en marche pour exécuter un plan d'attaque qui aurait été beaucoup trop complexe pour des troupes moins disciplinées que celles du général Wolfe.

Le général Montcalm, quelque temps incertain sur le point qui allait être assailli, avait envoyé ses ordres sur toute la ligne pour se tenir prêt à repousser les ennemis partout où ils se présenteraient; mais bientôt leurs mouvemens firent connaître le lieu précis où ils voulaient opérer leur débarquement, et où le général de Levis se préparait à les bien recevoir. Celui-ci détacha 500 hommes au secours de M. de Repentigny, et ordonna à un petit parti de suivre le mouvement du corps anglais qui allait l'attaquer au gué du Montmorency. Il fit demander en même temps quelques bataillons de réguliers du centre pour le soutenir en cas de besoin. Le général Montcalm vint à deux heures examiner la situation de sa gauche, en parcourut les lignes, approuva les dispositions du chevalier de Levis, donna de nouveaux ordres et retourna au centre afin d'être plus à portée d'observer ce qui se passait partout. Trois bataillons avec quelques Canadiens des Trois-Rivières vinrent renforcer cette aile gauche; la plus grande partie se plaça en réserve sur la grande route de Beauport et le reste gagna le gué défendu par M. de Repentigny. Cet officier avait été attaqué par la colonne anglaise avec assez de vivacité; mais il l'avait forcée d'abandonner son entreprise après lui avoir mis quelques hommes hors de combat. La retraite de ce corps permit aux renforts qui arrivaient à M. de Repentigny de rebrousser chemin et de revenir sur le théâtre de la principale attaque.

La colonne de la Pointe-Levy cependant qui venait sur des berges, sous les ordres immédiats du général Wolfe lui-même, après avoir fait beaucoup de mouvemens divers comme pour tromper les Français sur le véritable point où elle voulait opérer sa descente, se dirigea enfin vers les transports échoués; en arrivant la marée étant basse une partie des berges fut arrêtée par une chaîne de cailloux et de galets, qui la retint quelque temps et causa quelque désordre; mais le général en chef fit surmonter bientôt tous les obstacles. Les grenadiers et 200 hommes d'autres

troupes furent les premiers qui mirent pied à terre sur une place très large et unie. Ils devaient se former en quatre divisions et marcher soutenus par la brigade Monkton qui était derrière eux. Par quelque malentendu cet ordre ne fut pas ponctuellement exécuté. Ils se mirent en colonne; et suivis, mais de trop loin, par la brigade Monckton rangée en trois divisions, ils marchèrent sur la redoute qui gardait l'entrée de la route de Courville, au son d'une musique guerrière. La redoute avait été évacuée. Les grenadiers s'y arrêtaient et se formèrent en colonnes d'attaque pour assaillir les retranchemens qui étaient à une petite portée de fusil, tandis que toutes les batteries ennemies, redoublant de vigueur, faisaient pleuvoir depuis midi sur les Canadiens qui défendaient cette partie de la ligne française, une grêle de bombes et de boulets que ceux-ci essayaient avec la plus grande patience et la plus grande fermeté. Lorsque les assaillans furent formés, ils s'ébranlèrent la bayonnette au bout du fusil pour aborder les retranchemens. Leur costume et leur attitude contrastaient singulièrement avec l'apparence de leurs adversaires, enveloppés d'une légère capote fortement serrée autour des reins et n'ayant, pour suppléer à leur discipline, que leur courage et la justesse remarquable de leur tir. Ils attendirent froidement que l'ennemi atteignit le pied du coteau, à quelques verges seulement de leur ligne, pour les coucher en joue. Alors ²⁹ ils lâchèrent, des décharges si meurtrières sur les deux colonnes anglaises, qu'en peu de temps elles furent jetées en désordre, et, malgré, les efforts des officiers, elles prirent toutes la fuite pêle-mêle pour aller chercher un abri derrière la redoute, où elles ne purent jamais être reformées, et ensuite derrière le reste de leur armée, qui était en lignes développées un peu plus loin. Au même moment survint un orage furieux de pluie et de tonnerre, qui déroba les combattans à la vue les uns des autres pendant quelque temps, et dont le bruit plus imposant et plus vaste, fit taire celui de la bataille. Lorsque la tempête fut finie et que le brouillard se fut dissipé, les Français aperçurent les ennemis qui se rembarquaient avec leurs blessés, après avoir mis le feu aux deux transports échoués, se retirant comme ils étaient venus, les uns dans leurs berges, et les autres par le gué de Montmorency. Le feu de leur nombreuse artillerie, à laquelle on n'avait pu répondre qu'avec une dizaine de pièces de canon, qui avaient incommodé cependant beaucoup les troupes de débarquement, le feu de leur artillerie dura sans discontinuer jusqu'au soir, et l'on estime qu'elle tira 3000 coups de canon dans cette journée. La perte des Français, causée presque entièrement par cette arme fut peu considérable, si l'on considère qu'ils furent plus de six heures exposés à une grêle de projectiles. Les ennemis eurent environ 5100 hommes hors de combat dont un grand nombre d'officiers.

Note 29: [\(retour\)](#) «...Their small arms, in their trenches, lay cool till they were sure of their mark; then they poured their small shot like showers of hail, which caused our brave grenadiers to fall very fast.»--*Journal d'un officier anglais.*

La victoire remportée à Montmorency fut due, principalement aux judicieuses dispositions et à l'activité du chevalier de Levis, qui avec moins de troupes immédiatement sous la main que le général Wolfe, sut néanmoins en réunir un plus grand nombre que lui au point d'attaque. Et quand bien même les grenadiers anglais auraient franchi le retranchement, il est encore fort douteux s'ils eussent pu réussir à gagner la victoire appuyés même du reste de l'armée de Wolfe. Le terrain de la grève au chemin de Beauport s'élève dans cet endroit par petits gradins, ou pentes assez inclinées, et est entrecoupé de ravines entre lesquelles serpente la route de Courville, théâtre conséquemment très favorable au tirailleur canadien. De plus, deux bataillons de réguliers étaient de réserve en arrière prêts à marcher à son secours s'il en avait eu besoin.

Le général Wolfe rentra dans son camp, accablé de l'échec qu'il venait d'éprouver. Dans son désappointement amer, son noble cœur envisageait avec une espèce d'effroi l'impression que sa défaite allait causer en Angleterre, et les propos malveillans que l'on tiendrait sans doute sur l'audace qu'il avait eue de se charger d'une entreprise aussi difficile et au-dessus de ses forces. Il voyait dans un moment s'évanouir tous ses rêves d'ambition et de gloire, et la fortune entre les mains de laquelle il avait confié son avenir, l'abandonner presque aux premiers pas qu'il faisait sous ses auspices. Il semblerait que son esprit n'avait plus sa lucidité ordinaire, quand on le voit, après avoir perdu tout espoir de forcer le camp du général Montcalm, détacher sérieusement le général Murray avec douze cents hommes, pour détruire la flottille française aux Trois-Rivières et ouvrir une communication avec le général Amherst sur le lac Champlain. Cet officier partit pourtant avec 300 berges; mais il s'avança peu avant dans le pays. Ayant été repoussé deux fois à la Pointe-aux-Trembles par le colonel de Bougainville à la tête de 1,000 hommes détachés de l'armée pour suivre ses mouvemens, il débarqua à Ste.-Croix, qu'il incendia, comme nous l'avons rapporté ailleurs. De là il se jeta sur Deschambault où il pilla et brûla les équipages des officiers français, et se retira ensuite précipitamment sans avoir pu accomplir l'objet de sa mission; mais non cependant sans avoir considérablement inquiété le général Montcalm, qui, à la première nouvelle de ces incursions, se mit en chemin incognito pour Jacques-Cartier, craignant que les Anglais ne s'emparassent de cette rivière et ne coupassent le pays en deux, en se fortifiant dans cette importante position; mais rendu à la Pointe-aux-Trembles il apprit leur retraite, et il revint sur ses pas.

Après ce nouvel échec, une maladie dont le général Wolfe portait déjà le germe depuis longtemps, favorisé par les fatigues du corps et les inquiétudes de l'esprit, se développa tout-à-coup et le mit aux portes du tombeau. Lorsqu'il fut assez bien rétabli pour pouvoir s'occuper d'affaires, il adressa une longue dépêche à son gouvernement dans laquelle il exposa tous les obstacles contre lesquels il avait eu à lutter et les regrets cuisans qu'il éprouvait du peu de succès de ses efforts; mais dans laquelle respirait en même temps ce dévouement pour la patrie qui animait à un si haut degré l'âme de ce guerrier. On fut plus touché en Angleterre de la douleur du jeune commandant que de l'échec des armes de la nation.

L'esprit de Wolfe avait fléchi, comme son corps, sous le poids de sa situation, qui ne lui laissait plus que le choix des difficultés, comme il le disait lui-même. Il appela à son secours l'aide de ses lieutenants, dont nous avons fait connaître déjà les talents et le caractère. Il les invita à considérer quel était, dans leur opinion, le meilleur plan à suivre pour attaquer le général Montcalm avec quelque chance de succès, leur faisant part en même temps de son avis, qui était de renouveler l'attaque de l'aile gauche du camp de Beauport, et de dévaster et ruiner le pays autant que cela serait possible sans nuire à la principale opération de la campagne.

Les généraux Monckton, Townshend et Murray répondirent le 29 août qu'une nouvelle attaque du camp de Beauport serait une entreprise fort hasardeuse; que, suivant eux, le moyen le plus sûr de frapper un coup décisif, serait de se retirer sur la rive droite du St.-Laurent, de la remonter quelque distance et de traverser de nouveau sur la rive gauche, afin de porter les opérations au-dessus de la ville. «Si nous réussissons, disaient ces généraux, à nous maintenir dans cette nouvelle position, nous forcerons le général Montcalm à combattre là où nous voudrions; nous serons entre lui et ses magasins, entre son camp et l'armée qui s'oppose au général Amherst. S'il nous offre la bataille et qu'il la perde, Québec et probablement tout le Canada tomberont entre nos mains, avantage plus grand que celui que l'on peut attendre d'une victoire à Beauport; s'il traverse la rivière St.-Charles avec des forces suffisantes pour s'opposer à cette opération, le camp de Beauport ainsi affaibli pourra être attaqué plus facilement.» Les forces navales des Anglais en leur assurant la possession du fleuve, mettaient le général Wolfe à même de porter ses troupes sur tous les points accessibles du pays. Le plan des trois généraux anglais fut approuvé par leur chef, et les ordres nécessaires furent donnés afin de le mettre sans délai à exécution. On ne parlait point de donner l'assaut à Québec par le port; on avait reconnu que cette entreprise aurait été plus que téméraire.

Après cette décision, les Anglais levèrent leur camp du saut Montmorency ou de l'Ange-Gardien sans être inquiétés dans leur retraite, chose que l'on reprocha au général Montcalm comme une faute, et les troupes et l'artillerie furent transportées à la Pointe-Levy le 3 septembre. Le bombardement de la ville et les ravages des campagnes étaient les seules entreprises dans lesquelles ils eussent encore réussi, entreprises qui étaient elles-mêmes une espèce d'hommage, mais d'hommage terrible, rendu à l'opiniâtreté des défenseurs du Canada.

Le général Montcalm voyant que l'ennemi allait maintenant porter son attention au-dessus de Québec, s'occupa de la garde de la rive gauche du fleuve sur laquelle est située cette ville. Il envoya un bataillon camper sur les hauteurs d'Abraham pour se porter au besoin soit dans la place, soit du côté de Sillery ou de la rivière St.-Charles; mais le malheur voulut qu'on le retirât deux jours après. Il donna ensuite au colonel de Bougainville chargé du commandement de cette rive, outre les 1000 hommes qu'il avait déjà, 1000 autres tant réguliers que miliciens y compris 5 compagnies de grenadiers et la cavalerie; et il fit renforcer les gardes placées sur le rivage entre la ville et le Cap-Rouge. Trouvant ces troupes encore trop faibles, en voyant les vaisseaux anglais s'étendre de Sillery à la Pointe-aux-Trembles, et inquiet pour la sûreté de ses vivres, il envoya de nouveaux renforts à M. de Bougainville dont presque tous les sauvages de l'armée avaient rejoint le détachement. Cet officier se trouva alors avoir à ses ordres, en y comprenant les Indiens, environ 3000 hommes répandus en différents postes depuis Sillery jusqu'à la Pointe-aux-Trembles; c'était l'élite des troupes. On lui réitéra l'ordre de continuer à suivre attentivement tous les mouvements des ennemis, qui depuis plusieurs jours, menaçaient et le camp de Beauport et la ville et les magasins de l'armée.

Jusqu'à ce moment les choses avaient assez bonne apparence du côté de Québec; mais les nouvelles que l'on recevait du lac Champlain et du lac Ontario n'étaient pas fort rassurantes. Le chef de brigade Bourlamarque, qui commandait sur la frontière du lac Champlain avait, comme on l'a vu, sous ses ordres 3 bataillons de troupes réglées, 300 hommes tirés de ceux qui étaient à l'armée de Québec, et 800 Canadiens, en tout 2,300 hommes. D'après les ordres de Paris, il devait se replier si l'ennemi se présentait avec des forces supérieures. Le général en chef des armées anglaises, lord Amherst, devait opérer de ce côté avec des forces imposantes. Le souvenir de la sanglante défaite de Carillon encore tout frais dans la mémoire, ne fit que l'engager à augmenter de précautions. Ce général arriva le 3 mai à Albany, où il rassembla son armée, et d'où il dirigea tous les préparatifs de la campagne. Le 6 juin il vint camper au fort Edouard; chaque régiment se couvrant d'un blockhaus tant il craignait les entreprises des Français, et le 21 il se porta avec 6,000 soldats à la tête du lac St.-Sacrement, où son ingénieur en chef, le colonel Montrésor, traça le plan du fort George sur une éminence à quelque distance du lac et de l'emplacement qu'avait occupé celui de William-Henry. Le général Amherst y ayant réuni toutes ses forces, s'embarqua le 21 juillet avec 15 bataillons formant 12,000 hommes, dont 5,700 réguliers, et 54 bouches à feu (Mante), et vint débarquer, au pied du lac sans opposition. Après quelques petites escarmouches d'avant-garde, il parvint au bout de deux jours en vue du fort Carillon, où M. de Bourlamarque s'était replié en bon ordre, et fit mine de vouloir se défendre pour couvrir sa retraite. Le lendemain les Français se replièrent sur le fort St.-Frédéric laissant 400 hommes dans le premier, qui l'évacuèrent le 26 en faisant sauter une partie des fortifications. Cette importante position ne coûta qu'une soixantaine d'hommes aux Anglais. Bourlamarque craignant d'être tourné par l'ennemi, qui faisait des berges et des radeaux pour descendre le lac, fit sauter aussi le fort St.-Frédéric et se retira à l'île aux Noix. Aussitôt (4 août) le général Amherst se porta avec le gros de son armée dans le poste évacué, et y fit élever un nouveau fort auquel fut donné le nom de Crown Point, pour protéger cette partie contre les irruptions des bandes canadiennes. En même temps, voulant obtenir la supériorité sur le lac Champlain, il donna l'ordre de construire des vaisseaux et de relever les barques françaises qui

avaient été coulées avant l'évacuation de Carillon: cela le retint jusqu'au mois d'octobre. De son côté, le chef de brigade Bourlamarque retiré à l'île aux Noix et s'attendant à être attaqué d'un moment à l'autre, prenait tous les moyens de retarder la marche de l'ennemi, soit par des embarras dans le bas du lac, soit par des fortifications sur l'île où il était. Mais là comme à Québec l'on regardait cette frontière comme perdue si le général Amherst montrait un peu de vigueur.

Les nouvelles du lac Ontario et de Niagara étaient encore plus mauvaises. Le capitaine Pouchot, qui était parti pour le dernier poste l'automne précédent, mais qui n'avait pu aller au-delà de la Présentation, fut chargé de s'y rendre dès le petit printemps afin de relever M. de Vassan. Il partit de Montréal à la fin de mars avec environ 300 réguliers et Canadiens, attendit à la Présentation 2 corvettes de 10 pièces de canon que l'on se hâta d'achever, et parvint le 30 avril à Niagara. Il commença aussitôt à faire travailler aux réparations de la place, dont les murailles étaient en ruine et les fossés presque comblés. Ayant été chargé de faire replier les postes de l'Ohio s'ils étaient attaqués, et n'entendant parler d'aucun mouvement de ce côté, il envoya un renfort avec des vivres et des marchandises à Machault, où commandait M. de Ligneris, se proposant de faire détruire les forts de Pittsburgh et de Loyal-Hanna si l'occasion s'en présentait. La plus grande fermentation régnait toujours parmi les tribus sauvages de l'Ohio et des lacs, parce qu'il y en avait qui s'obstinaient à tenir pour les Français malgré les traités avec leurs ennemis; mais les succès des Anglais allaient bientôt donner une solution définitive à tous ces débats, dans lesquels perçaient les doutes, les inquiétudes, les projets des Indiens pour l'avenir. Etourdis par tout ce qui se passait sous leurs yeux, ils se voyaient écrasés par les deux grandes nations belligérantes sans oser les offenser. Le commandant de Niagara eut de nombreuses conférences avec ces tribus sans qu'il en résultât rien d'important. Les cinq nations se rapprochaient complètement des Anglais; de sorte qu'il ne pouvait avoir de renseignements exacts sur leurs mouvemens; et il les croyait encore loin de lui, lorsque le 6 juillet ils arrivèrent dans son voisinage.

Suivant le plan général adopté par l'Angleterre pour les opérations de la campagne, une armée devait aller mettre le siège devant Niagara. Le chef de brigade Prideaux fut chargé de cette entreprise. Il partit de Schenectady le 20 mai à la tête de 5 bataillons, dont 2 de troupes réglées, un détachement d'artillerie et un corps considérable de sauvages sous les ordres de sir William Johnson. Il laissa à Oswégo, en passant, le colonel Haldimand pour y bâtir un fort, s'embarqua sur le lac Ontario le 1 juillet et vint débarquer à 6 milles de Niagara sans en être aperçu.

Ce fort, bâti sur une pointe de terre étroite, était facile à investir. Le commandant Pouchot venait de finir les remparts; mais les batteries des bastions qui étaient à barbette, n'étaient pas encore achevées. Il les forma de tonneaux remplis de terre. Il renforça par des blindages une grande maison du côté du lac pour y établir des hôpitaux; et couvrit par d'autres ouvrages les magasins à poudre. La garnison était composée d'un peu moins de 500 hommes. ³⁰ Aussitôt qu'il se fût assuré de la présence de l'ennemi, il expédia un courrier pour ordonner à Chabert au fort du Portage, à de Ligneris au fort Machault et aux autres commandans du Détroit et des postes de la Presqu'île, Venango et Le Boeuf, de se replier sur Niagara avec ce qu'ils auraient de Français et de sauvages. On abandonnait encore ainsi une autre vaste étendue de territoire et l'un des plus beaux pays du monde. Chabert brûla son fort et atteignit Niagara le 10 juillet. Dans la nuit même les assiégeans commencèrent une parallèle à 300 toises des murailles. Du 13 au 22 ils ouvrirent successivement le feu de plusieurs batteries de mortiers et de canons, et parvinrent au corps même de la place. La mort de leur commandant, le général Prideaux, tué par un mortier qui éclata, ne ralentit point leurs travaux, que sir William Johnson qui le remplaça en attendant son successeur, poussa avec la plus grande vigueur malgré la vivacité du feu des assiégés. Bientôt les bastions du fort furent en ruine et les batteries complètement rasées. L'on était réduit à faire des embrasures avec des paquets de pelleteries, et à bourrer les canons avec des couvertes et des chemises, faute d'autres matières. Cependant le feu de l'ennemi augmentait à chaque moment de force et d'efficacité, et les murailles s'écroulaient de toutes parts. Déjà la brèche était praticable sur un large front, et on n'avait qu'un homme par 10 pieds pour garnir celui d'attaque. Depuis 17 jours personne ne s'était couché: un grand nombre d'hommes était hors de combat. On n'attendait plus enfin de salut que des renforts demandés et qui arrivaient des postes supérieurs. Dès le 23 Pouchot avait reçu des lettres d'Aubry, commandant du Détroit, et de Ligneris, qui l'informaient qu'on arrivait à son secours avec 600 Français, dont 300 tirés des Illinois, et 1000 Indiens. Malheureusement l'ennemi savait tout ce qui se passait chez les assiégés par les courriers d'Aubry et de Ligneris, qui avaient même eu une entrevue avec les sauvages alliés des Anglais, à laquelle Johnson avait assisté. Celui-ci, informé par eux de l'approche de ces secours, résolut de leur tendre une embuscade pour les intercepter. Il plaça à cet effet la plus grande partie de ses troupes sur la gauche du chemin conduisant de la chute au fort Niagara, derrière des abattis d'arbres qui les cachaient complètement, et attendit les Français, qui après avoir laissé 150 hommes au pied du lac Erié pour la garde des bateaux, s'avançaient sans soupçon au nombre de 450, outre le millier de sauvages, lorsque des ennemis furent tout-à-coup signalés. A la vue des Iroquois anglais, les sauvages refusèrent de marcher en avant sous prétexte de pactiser avec les guerriers des cantons. Abandonnés ainsi de leur principale force, Aubry et de Ligneris crurent devoir cependant continuer leur marche, ignorant l'embuscade qu'on leur avait tendue et croyant que ce n'étaient que des sauvages isolés que l'on voyait, et ils cheminaient rapidement dans un chemin étroit lorsqu'ils découvrirent des forces plus considérables devant eux. Ils voulurent mettre leurs troupes en bataille, mais le temps ainsi que l'espace leur manquèrent. Néanmoins ils forcèrent les Anglais qui étaient sortis de l'abattis pour les attaquer, d'y rentrer avec précipitation, et ils allaient les y charger lorsqu'ils se virent assaillis eux-mêmes,

de front et de flanc, par près de 2,000 hommes qui sortirent de l'embuscade. La queue de leur colonne, incapable de résister, se replia et laissa la tête exposée aux coups de l'ennemi, qui dirigea sur elle tout son feu et l'écrasa. Une cinquantaine d'hommes seulement restèrent debout et essayèrent de se retirer en combattant; mais ils furent chargés à la bayonnette et la plus grande partie resta sur la place. Le reste fut poursuivi par les vainqueurs; et les Indiens, qui avaient refusé de combattre, furent exposés comme les vaincus à toute la vengeance de l'ennemi, et un grand nombre tomba sous ses coups dans les bois. Presque tous les officiers furent tués, blessés ou faits prisonniers. Aubry, Ligneris et plusieurs autres chefs tombèrent blessés entre les mains des Anglais. Ce qui échappa au massacre atteignit le détachement de M. de Rocheblave, et tous ensemble ils rétrogradèrent vers le Détroit et les autres postes de l'Ouest.

Note 30: [retour](#) Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique Septentrionale, etc., par Pouchot, 1771.

Après ce désastre, Pouchot reçut de sir William Johnson une liste des officiers tombés en son pouvoir. Ne pouvant croire tout ce qui venait de se passer, il envoya un officier pour s'assurer de la vérité au camp anglais. Le doute n'étant plus possible, et la garnison étant réduite du tiers et épuisée de fatigues, il ne lui resta plus d'autre alternative que d'accepter la capitulation honorable que lui offrait Johnson, désireux de se rendre maître de la place avant l'arrivée du général Gage, déjà en chemin pour venir remplacer le général Brideaux, et la capitulation fut signée le 2^e juillet.

Niagara était le poste fortifié le plus considérable du Canada, et le plus important des lacs par sa situation. Sa perte sépara les lacs supérieurs du bas de la province, et les Français se trouvèrent par cet événement refoulés d'un côté jusqu'au Détroit, et de l'autre jusqu'aux rapides du St.-Laurent au-dessus de Montréal, le fort Frontenac, faute de temps, n'ayant pas été relevé. La possession du lac Ontario appartint de ce moment aux ennemis.

Les progrès des Anglais jetaient naturellement le gouverneur, M. de Vaudreuil, dans une grande perplexité. Dans la situation critique où l'on se trouvait, il fallait donner un peu à la fortune. Il résolut d'envoyer le chevalier de Levis faire un tour d'inspection vers cette frontière, afin d'examiner et d'ordonner ce qu'il conviendrait de faire pour retarder la marche de l'ennemi tant sur le St.-Laurent que sur le lac Champlain. On lui donna, 800 hommes, tirés de l'armée de Beauport dont 100 réguliers, pour renforcer M. de la Corne, qui commandait au-dessus du lac St.-François. Il partit le 9 août de Québec et laissa, en passant à Montréal, 400 hommes pour aider à récolter les grains en attendant qu'on eût des nouvelles positives de la marche des Anglais, encourageant en même temps les femmes, les religieuses, les moines, les prêtres et généralement tout le monde de la ville à prendre part aux travaux de la moisson, dont dépendait le salut du pays, du moins pour le présent. Cet officier général poussa sa reconnaissance jusqu'à Frontenac, examina tout, indiqua les endroits qu'il fallait défendre ou fortifier depuis le lac Ontario jusqu'à Montréal, et ordonna à M. de la Corne de disputer le terrain pied à pied si l'ennemi se présentait, et que l'on savait avoir 6,000 hommes sur cette ligne sous les ordres du général Gage.

Le chevalier de Levis visita ensuite le lac Champlain, où il approuva tout ce que le chef de brigade Bourlamarque avait fait.

Il était de retour à Montréal depuis le 11 septembre, lorsque le 15, à 6 heures du matin, il reçut un courrier extraordinaire du marquis de Vaudreuil, qui lui apprit le funeste résultat de la bataille d'Abraham du 13 septembre, la mort du général Montcalm, et qui lui ordonnait de descendre au plus vite prendre le commandement de l'armée. Trois heures après le général de Levis était en poste sur la grande route de Québec.

M. de Bougainville épiait, comme on l'a dit plus haut, les mouvemens des Anglais devant cette ville. Ceux-ci faisaient divers mouvemens pour cacher leur véritable dessein. Le 7, le 8 et le 9 septembre une douzaine de vaisseaux remontèrent le fleuve avec une grande partie de l'armée et jetèrent l'ancre au Cap-Rouge, envoyant simultanément des détachemens sur divers points du rivage pour diviser l'attention des Français. La moitié de ces troupes fut débarquée sur la rive droite du St.-Laurent, pendant que les officiers examinaient attentivement la rive gauche, de Québec au Cap-Rouge, où ils découvrirent le chemin qui conduisait de l'anse du Foulon au fond des plaines d'Abraham, Dans le même temps ils apprirent qu'un convoi de vivres pour Québec devait passer dans la nuit du 12 au 13.

Depuis que les Anglais s'étaient rendus maîtres du fleuve au-dessus de la capitale, l'approvisionnement de l'armée était devenu fort difficile, ses magasins, étant à Batiscan et aux Trois-Rivières. Il fallait faire venir les vivres par terre, et cette voie ne laissait point que d'offrir des obstacles; il n'était resté d'abord dans la campagne, comme on se rappelle, que des enfans en bas âge, des femmes et des vieillards auxquels leurs infirmités n'avaient pas permis de porter les armes. C'était cependant avec le secours de bras si faibles que l'on avait fait transporter sur 271 charrettes de Batiscan à l'armée, 18 lieues, 700 quarts de lard et de farine, la subsistance de 12 à 15 jours; mais l'on fut effrayé des difficultés que ce service entraînait; beaucoup de charrettes étaient déjà brisées; les femmes et les enfans qui les conduisaient, rebutés d'un travail si rude, ne laissaient point espérer qu'ils pussent le soutenir long-temps, et les hommes qui étaient revenus de l'armée ne pouvaient abandonner les travaux des champs qui pressaient. On essaya donc de se servir encore de la voie de l'eau, toute hasardeuse qu'elle était, pour faire descendre des vivres, et c'est à la suite de cette résolution qu'avait été expédié le convoi dont l'on vient de parler.

Malheureusement des prisonniers communiquèrent la consigne que les bateaux de ce convoi devaient donner en passant aux sentinelles placées sur le rivage. Le général Wolfe s'empressa de profiter de ces heureuses circonstances pour jeter son armée à terre dans l'anse du Toulon et s'emparer des hauteurs Voisines. Afin de mieux cacher son dessein aux Français, il donna des ordres d'une part pour qu'un grand nombre de barques fissent des mouvemens en face du camp de Beauport comme s'il s'agissait d'opérer une descente, et de l'autre, pour que les vaisseaux restés au Cap-Rouge fissent des démonstrations vers St.-Augustin, afin d'attirer l'attention du colonel de Bougainville de ce côté. Ces instructions données, il ne pensa plus qu'à exécuter son entreprise. Le 13, à 1 heure du matin, une partie des troupes anglaises rembarquées de la veille sur les vaisseaux, descendit dans des bateaux plats et se laissa dériver dans le plus grand silence par une nuit noire avec le reflux de la marée le long du rivage jusqu'au Foulon, les officiers parlant français ayant été choisis pour répondre au qui-vive des sentinelles, qui, dans l'obscurité, laissèrent passer ces bateaux croyant que c'était le convoi de vivres attendu. Les vaisseaux de l'amiral Holmes les suivaient à 3 quarts d'heure de distance avec le reste des troupes. Rendus au point indiqué les Anglais débarquèrent sans coup férir. L'infanterie légère, en mettant pied à terre avec le général Wolfe à sa tête, s'empara du poste qui défendait le pied du chemin conduisant au sommet de la falaise, gravit l'escarpement qui n'est pas assez abrupte dans cet endroit pour empêcher les arbres d'y pousser, et parvenu sur le plateau, surprit et dispersa après quelques coups de fusil la garde qui y était placée et dont le commandant fut pris dans son lit. Pendant ce temps-là les bateaux étaient retournés aux vaisseaux et en ramenaient le reste des troupes de débarquement sous les ordres du général Townshend. Au jour l'armée anglaise était en bataille sur les plaines d'Abraham.

Le gouverneur, M. de Vaudreuil, reçut la nouvelle inattendue de ce débarquement à 6 heures du matin; elle fut aussitôt communiquée au général Montcalm qui ne pouvait y croire. Il pensait que c'était quelque détachement isolé qui s'était aventuré jusque-là par hasard comme l'on en avait vu en d'autres endroits des bords du St.-Laurent; et, croyant n'avoir affaire au plus qu'à une partie de l'armée ennemie, emporté par sa vivacité ordinaire, il se mit en marche avec une portion seulement de ses troupes, sans même faire part de ses dispositions au gouverneur, laissant 1,500 hommes pour la garde du camp et les artilleurs répandus sur la ligne des retranchemens.

Dans ce moment, l'armée de Beauport se trouvait réduite à environ 6,000 combattans par les corps qu'on en avait détachés (Documens officiels). Dans sa plus grande force elle avait été de 13,000 hommes. 800 étaient partis avec le chevalier de Levis. Le colonel Bougainville en avait avec lui 3,000, tous soldats d'élite outre la cavalerie. La garnison de Québec qui ne prit point part à la bataille qui suivit, comptait 7 à 800 hommes; et enfin, comme on l'a déjà dit, un grand nombre de Canadiens avaient obtenu la permission d'aller faire leurs récoltes, et les plus âgés et les plus jeunes de s'en retourner chez eux croyant le danger passé; de sorte que cette armée était réduite de plus de moitié. Le général Montcalm prit avec lui 4,500 hommes (Documens officiels) et laissa le reste dans le camp. Ces troupes défilèrent par le pont de bateaux établi sur la rivière St.-Charles, entrèrent dans la ville par la porte du Palais au nord, la traversèrent et en sortirent par les portes St.-Jean et St.-Louis à l'ouest du côté des plaines d'Abraham, où elles arrivèrent à 8 heures à la vue de l'ennemi. Montcalm aperçut non sans étonnement l'armée anglaise rangée en bataille et prête à le recevoir. Mais, quoique surpris, il résolut de brusquer l'attaque, malgré tous les avis contraires qu'on put lui donner, et l'ordre positif du gouverneur, qui lui mandait, par un billet, d'attendre pour commencer qu'il eut réuni toutes ses forces, et qu'il marchait lui-même à son secours avec les troupes qu'il avait laissées pour la garde du camp. Soit par suite de la division profonde qui séparait, comme l'on sait, ces deux armées, soit que ce général craignît, comme il le donna pour raison, que les Anglais ne se retranchassent là où ils étaient, ce qu'ils avaient déjà commencé de faire, et ne se rendissent par là inexpugnables, il donna l'ordre du combat malgré l'opinion de plusieurs de ses officiers, comme on vient de le dire, et entre autres de son major-général le chevalier de Montreuil, qui lui représenta qu'il n'était pas en état d'attaquer les ennemis avec des forces aussi faibles que celles qu'il avait sous la main (Documens de Paris).

Persistant dans sa résolution, il rangea ses troupes en bataille sur une seule ligne de trois hommes de profondeur, la droite sur le chemin de Ste.-Foy et la gauche sur le chemin de St.-Louis, sans corps de réserve. Les réguliers, dont les grenadiers étaient avec M. de Bougainville, formaient cette ligne. Les milices et quelques sauvages qu'il y avait furent jetés sur les deux ailes. Et sans donner le temps à ses troupes de prendre haleine, il se mit en mouvement et marcha avec une telle précipitation que sa ligne se rompit et que les bataillons se trouvèrent en avant les uns des autres, de manière à faire croire, aux ennemis qu'ils s'avançaient en colonnes, surtout le centre.

Le général Wolfe avait rangé son armée en face des buttes à Neveu, le visage tourné vers la ville. Sa droite était appuyée à une petite éminence sur le bord de l'escarpement du St.-Laurent, et la gauche vers le chemin de Ste.-Foy, à une ligne de petites redoutes en terre qu'il avait fait commencer le long de ce chemin, et qui se prolongeait en demi-cercle, sur ses derrières. Six régimens formaient son front de bataille avec les grenadiers de Louisbourg et 2 pièces de canon, ayant pour réserve un autre régiment formé en 8 divisions pour se porter là où le besoin l'exigerait, 3 régimens se formèrent en potence le long du chemin de Ste.-Foy pour contenir les tirailleurs Canadiens qui devaient attaquer son flanc gauche tandis que Montcalm le chargerait en front. Les montagnards écossais formaient partie de cette ligne et couvraient les derrières de l'armée avec 2 pièces de canon, en cas d'attaque de ce côté.

L'action commença par les tirailleurs canadiens et quelques sauvages. Ils assaillirent d'un feu, très vif la ligne anglaise qui essuya cette mousqueterie sans s'ébranler, mais en faisant des pertes. Le général Wolfe qui savait que la retraite était impossible s'il était battu, parcourait les rangs de son armée, animait les soldats, faisait mettre deux balles dans les fusils et ordonnait de ne tirer que lorsque les Français seraient à vingt pas d'eux. Ceux-ci qui avaient perdu toute leur consistance lorsqu'ils arrivèrent à portée, des Anglais, ouvrirent irrégulièrement, et dans quelques bataillons de trop loin, un feu de pelotons qui fit peu d'effet. Ils n'attaquèrent pas moins cependant avec beaucoup de valeur; mais en arrivant à 40 pas de leurs adversaires, ils furent reçus par un feu si meurtrier que dans le désordre où ils étaient déjà, il fut impossible de régulariser leurs mouvemens, et en peu de temps, tout tomba dans la plus étrange confusion. Le général Wolfe, à la tête de son aile-droite, voyant l'état des Français, jugea le moment favorable de les attaquer à son tour, et, quoique déjà blessé au poignet par un tirailleur, il prit ses grenadiers pour les aborder à la bayonnette; mais il avait à peine fait quelques pas qu'il fut atteint pour la seconde fois d'une balle qui lui traversa la poitrine. On le porta en arrière, et ses troupes, dont la plupart ignorèrent sa mort jusqu'après la bataille, continuèrent toujours leur mouvement offensif et se mirent à la poursuite des Français, dont le centre et l'aile gauche, saisis d'une terreur panique, lâchaient le pied dans le moment même pêle-mêle, malgré les efforts du général Montcalm et des principaux officiers pour arrêter le désordre. Une des personnes qui étaient auprès du général Wolfe s'étant écriée: *Ils fuient! Qui?* demanda le général mourant, sa figure s'animant tout-à-coup. Les Français! lui répondit-on. *Quoi, déjà!* dit ce héros, *alors je meurs content*, et il expira.

Presqu'en même temps le colonel Carleton était blessé à la tête, et le chef de brigade Monkton, atteint d'un coup de feu, était obligé de quitter le champ de bataille et le commandement de l'armée, qui échut au général Townshend, troisième en grade, et chargé du commandement de la gauche.

Les vainqueurs cependant pressaient les fuyards de toutes parts à la bayonnette ou le sabre à la main. La résistance ne venait guère plus alors que des tirailleurs. Le chef de brigade M. de Sénezergues et le baron de St.-Ours, qui remplissait le même grade dans cette bataille, tombèrent mortellement blessés au pouvoir des ennemis. Le général Montcalm, quoiqu'ayant déjà reçu deux blessures, dirigeait lui-même la retraite au milieu des Canadiens, et il se trouvait entre la porte St.-Louis et les buttes à Neveu, quand un nouveau coup de feu dans les reins le jeta aussi blessé à mort en bas de son cheval. Il fut emporté dans la ville, où se jettait une partie des Français, tandis que l'autre, la plus considérable, fuyait vers le pont de bateaux de la rivière St.-Charles. Le gouverneur arriva de Beauport au moment où les troupes se débandaient. Il rallia un millier de Canadiens entre les portes St.-Jean et St.-Louis, lesquels, par leur bonne contenance et un feu très nourri, arrêtaient quelque temps l'ennemi dans sa poursuite et sauvèrent les fuyards.

³¹ La déroute ne fut totale que parmi les troupes réglées. Les Canadiens combattirent toujours quoiqu'en retraitant, et ils forcèrent, à la faveur des petits bois dont ils étaient environnés, différens corps ennemis à plier, et ne cédèrent enfin qu'à la supériorité du nombre. C'est dans cette résistance que les vainqueurs éprouvèrent les plus grandes pertes. Trois cents montagnards écossais, revenant de la poursuite vers la rivière St.-Charles, furent ainsi attaqués sur le côteau Ste.-Geneviève par ces Canadiens et forcés de reculer jusqu'à ce que deux régimens envoyés à leur secours vinsent les dégager.

Note 31: [\(retour\)](#) Dépêches de M. de Vaudreuil et de quelques autres officiers au ministre.

Le colonel de Bougainville qui était au Cap-Bouge, ne reçut qu'à 8 heures du matin l'ordre: de marcher sur les plaines d'Abraham; il se mit immédiatement en chemin avec à-peu-près la moitié de ses troupes seulement à cause de leur dispersion jusqu'à la Pointe-aux-Trembles; mais il ne put arriver assez tôt pour prendre part à l'action, et voyant tout perdu lorsqu'il atteignit les derrières du champ de bataille, il se retira. Les Anglais ne jugèrent pas à propos de profiter de l'épouvante de leurs ennemis pour pénétrer dans Québec, ou s'emparer du camp de Beauport, que purent regagner ensuite les combattans qui s'étaient retirés dans la ville.

Telle fut l'issue de la première bataille d'Abraham, qui décida de la possession d'une contrée presque aussi vaste que la moitié de l'Europe. Les pertes des Français dans cette fatale journée furent considérables; elles se montèrent à près du quart des soldats y compris 250 prisonniers qui tombèrent entre les mains des vainqueurs avec la plupart des blessés. Trois officiers généraux moururent de leurs blessures. Celles des Anglais s'élevèrent à un peu moins de 700 hommes, parmi lesquels se trouvaient les principaux officiers de l'armée, outre le général en chef.

La perte, de cette bataille peut être attribuée aux fautes que fit le général Montcalm, fautes qu'il reconnut lui-même, dit-on, avant de mourir. Au lieu de combattre avec une partie de ses forces seulement, il pouvait attendre l'arrivée du colonel Bougainville et tirer la garnison de la ville et les corps qu'il avait laissés dans le camp, et avec toutes ces forces réunies attaquer les ennemis en tête et en queue. Il pouvait aussi se retrancher sur les buttes à Neveu, et, comme la saison était avancée, attendre les Anglais dans ses lignes en épiant tous leurs mouvemens, ce qui les aurait mis dans l'obligation de combattre avec désavantage, car le temps les pressait. Après ces premières fautes, il en commit une autre presque aussi grave en rangeant son armée sur une seule ligne et sans corps de réserve, et en ne se donnant pas le temps de tirer l'artillerie de campagne qu'il y avait dans la ville afin de contrebalancer au moins l'infériorité d'une partie de ses troupes sous le rapport de la discipline. On lui reproche encore, son armée étant partiellement composée

de milices, d'avoir voulu combattre en bataille rangée. On dit «qu'il devait attendre l'ennemi et profiter de la nature du terrain pour placer par pelotons dans les bouquets de broussailles dont il était environné les Canadiens qui, arrangés de la sorte, surpassaient par l'adresse avec laquelle ils tiraient toutes les troupes de l'univers.»

Quoiqu'il en soit de ces fautes, il sembla qu'il les avait suffisamment expiées par sa mort; et devant ses dépouilles funèbres on les oublia toutes pour ne se rappeler que ses triomphes et sa bravoure. Les Canadiens comme les Français pleurèrent sa perte comme un malheur public. Il rendit le dernier soupir le lendemain matin de la bataille au château St.-Louis et fut enterré le même soir, à la clarté des flambeaux, dans l'église conventuelle des Ursulines en présence de quelques officiers. Montcalm avait montré en Canada toutes les qualités et tous les défauts qu'on avait déjà remarqués en lui. Il était plus brillant par les avantages d'une mémoire ornée que profond dans l'art de la guerre; brave mais peu entreprenant, il négligea la discipline des troupes et ne proposa jamais aucune entreprise importante. Il ne voulait pas attaquer Oswégo s'il n'y eût été forcé pour ainsi dire par les reproches que lui fit sur la timidité qu'il montrait, M. Rigaud, homme borné à la vérité, mais plein de valeur et d'audace et accoutumé à la guerre des bois; il aurait aussi, dit-on, abandonné le siège du fort William-Henry sans le chevalier de Levis, et encore devant Québec, dans le printemps, n'osant se flatter de pouvoir arrêter le premier efforts du général Wolfe, il parla de lui abandonner cette place dans le moment même où il en faisait dépendre le sort du Canada (Documens de Paris). Ses divisions avec le gouverneur dont il feignait de dédaigner les avis eurent des suites déplorables; et la popularité qu'il avait su acquérir parmi les habitans et les soldats le rendait de plus en plus indépendant du chef de la colonie. Il n'avait cessé de le décrier auprès de ceux qui formaient sa société; il le traitait d'homme de mauvaise foi, incapable et irrésolu, et par un artifice qui ne réussit que trop souvent, il établissait sa réputation en ruinait celle de son supérieur. Du reste, il avait beaucoup d'esprit, le goût de l'étude, et des connaissances étendues qui le firent admettre peu de temps avant sa mort à l'académie royale des inscriptions et belles lettres de Paris. Il aimait le luxe et était désintéressé. Il devait au trésor 10,000 écus qu'il avait empruntés pour soutenir son rang et soulager ses officiers dans la disette de tout où se trouvait le Canada. Mais son ambition et le désir trop peu caché de supplanter M. de Vaudreuil, furent une des causes de la désunion à laquelle on peut attribuer principalement le désastre que l'on venait d'essuyer.

Cependant le soir de la bataille, le gouverneur tint un conseil de guerre où tous les officiers opinèrent pour se retirer derrière la rivière Jacques Cartier, afin de conserver, une ligne de retraite, et la communication avec les magasins de l'armée, motif qui avait pu contribuer à déterminer la conduite du général Montcalm le matin. Le gouverneur, l'intendant et le colonel Bougainville étaient d'une opinion contraire, et voulaient tenter une seconde fois le sort des armes; mais la majorité l'emporta, Montcalm, que l'on consulta, répondit qu'il restait trois partis à prendre, à savoir: attaquer l'ennemi une seconde fois, se retirer à Jacques Cartier ou capituler pour toute la colonie.

Le marquis de Vaudreuil, après cette résolution, envoya environ 150 réguliers pour renforcer la garnison de Québec toute composée de citoyens: et de matelots, lesquels avaient été engagés pendant la bataille avec les batteries de la Pointe-Levy. En même temps il écrivit à M. de Ramsay pour le prévenir qu'il ne devait pas attendre que l'ennemi l'emportât d'assaut, et qu'aussitôt qu'il manquerait de vivres il arborât le drapeau blanc. L'armée craignant d'être coupée de ses magasins, commença sa retraite à l'entrée de la nuit. Afin que l'ennemi ne s'aperçût pas de ce funeste mouvement, elle laissa, le camp de Beauport tendu, abandonna, faute de moyens de transport, une partie des bagages, l'artillerie et les munitions, et défila dans le plus profond silence par la jeune et l'ancienne-Lorette, traversa St.-Augustin et arriva à la Pointe-aux-Trembles le 14 au soir. Le colonel Bougainville, commandant l'arrière-garde, s'établit à St.-Augustin. Ce mouvement était fatal de toute manière; il laissait Québec à lui-même et sans provisions de bouche; il exposait l'armée à l'anéantissement, parce que l'on ne devait pas s'attendre que les miliciens de ce gouvernement abandonneraient leurs familles sans pain, leurs récoltes encore sur pied là où l'ennemi ne les avait pas ravagées ou avait empêché de les faire, pour aller on ne savait où. Aussi la désertion fut-elle considérable pendant cette retraite, les cultivateurs quittaient les drapeaux pour rentrer dans leurs foyers, et beaucoup d'autres pour piller dans les campagnes. Le lendemain on atteignit Jacques Cartier, et l'arrière-garde la Pointe-aux-Trembles, où il fut résolu d'attendre le chevalier de Levis qui descendait en toute hâte, comme on l'a dit plus haut.

Il arriva le 17. En partant de Montréal il avait envoyé ses ordres sur les frontières de l'Ouest pour la subsistance des troupes, subsistance qui manquait sans cesse, et pour l'acheminement immédiat sur l'armée battue des outils, de l'artillerie et des munitions de guerre et de bouche qui pouvaient être disponibles. Il eut, en rejoignant l'armée, une entrevue avec le gouverneur, et lui représenta qu'il fallait arrêter la retraite, et que pour empêcher la désertion et mettre fin au désordre qui régnait, le seul moyen était de marcher en avant; qu'il fallait tout hasarder pour prévenir la prise de Québec, et dans le cas extrême en faire sortir la population et détruire la ville afin d'empêcher les ennemis d'y passer l'hiver, résolution patriotique qui, mise à exécution, eût pu sauver le Canada. Il observa que les Anglais n'étaient pas assez nombreux pour garder la circonvallation de la place et empêcher les Français d'y communiquer; qu'il fallait se rassembler et faire des dispositions pour les menacer; profiter pour cela des bois du Cap-Rouge, Ste.-Foy et St. Michel afin de s'approcher d'eux, et que s'ils venaient pour attaquer dans ces bois il fallait combattre, ou s'ils fournissaient quelqu'autre occasion en profiter, parce que se trouvant entre deux feux ils n'oseraient pas faire de siège; qu'il y avait raisons de croire qu'ils viendraient

attaquer; que si l'on était battu, l'on retrairerait le haut de la rivières du Cap-Rouge laissant un gros détachement dans le bas, et facilitant la sortie de la garnison de la ville, après qu'elle l'aurait incendiée complètement; qu'un mouvement offensif arrêterait la désertion des habitans, et ferait revenir un grand nombre de ceux du gouvernement de Québec. Le marquis de Vaudreuil approuva tout, et ces deux chefs dépêchèrent sur-le-champ des courriers au commandant de la place pour l'informer que l'on marchait à son secours. Le départ de l'armée elle-même fut différé au lendemain faute de vivres. M. de la Rochebeaucourt entra dans la ville où l'on manquait de provisions avec cent chevaux portant des sacs de biscuit, et fit part aux habitans du retour des troupes, qui vinrent coucher le 18 à la Pointe-aux-Trembles et M. de Bougainville avec l'avant-garde sur le haut de la rivière du Cap-Rouge.

Le général de Levis prenait le commandement de l'armée au moment où les affaires se trouvaient dans l'état le plus désespéré; mais c'était un de ces hommes dont les circonstances difficiles font ressortir avec éclat les talens et l'énergie. Il était né au château d'Ajac en Languedoc, de l'une des plus anciennes maisons de France. Entré de bonne heure au service, il s'était fait remarquer par son activité et sa bravoure. En Canada il avait montré un esprit sobre, réfléchi, attentif à ses devoirs et sévère pour la discipline des troupes, qualité rare malheureusement à cette époque dans les armées françaises; et la suite des événemens prouva que si le résultat ne fut pas plus favorable, la faute n'en pouvait rejaillir sur lui.

Le lendemain 19, il marcha sur Lorette et M. de Bougainville sur la rivière St-Charles, où celui-ci apprit que la ville venait de se rendre malgré les ordres positifs qui avaient été envoyés au commandant de rompre les négociations, dès que l'on sût qu'il y en avait d'entamé, et la réponse que cet officier avait faite qu'il s'y conformerait. Cette nouvelle, parvint au général en chef à St.-Augustin. Il ne put contenir son indignation, et l'exprima dans les tenues les plus amers. Mais le mal était sans remède.

La reddition de Québec fut un acte, pour dire le moins, de grande pusillanimité, et le fruit de l'esprit de découragement que, par ses propos le général Montcalm avait répandu parmi les troupes. Un seul des officiers de la garnison, M. de Piedmont, jeune homme dont le nom mérite d'être conservé, se déclara dans le conseil de guerre pour la défense de la place jusqu'à la dernière extrémité. Quoique l'on manquât de vivres; que par la négligence de la métropole les fortifications n'eussent été que commencées, comme on l'a dit ailleurs, et qu'enfin la ville pût être facilement enlevée d'un coup de main; quoique faute de bras aussi l'on fût incapable de la mettre dans le moment dans un état respectable de défense, l'ennemi n'avait encore fait rien qui put faire craindre un assaut, et l'on savait que le général de Levis arrivait.

En effet les Anglais ne songeaient point à emporter la place par escalade. Immédiatement après la bataille ils achevèrent les redoutes qu'ils avaient commencées autour de leur camp, et se mirent en frais d'élever des batteries sur les buttes à Neveu en face du rempart qu'elles commandent dans sa plus grande longueur, pour le battre en brèche. Il leur fallait encore deux ou trois jours pour mettre en état de tirer ces batteries, qui auraient consisté en 60 pièces de canon et 58 mortiers (Knox), lorsqu'ils virent avec surprise arborer le drapeau blanc. La garnison voyant les plus gros vaisseaux de la flotte anglaise s'avancer, s'était crû menacée d'une double attaque du côté de la campagne et du côté du port. Le général Townshend s'empressa d'accepter les articles de capitulation qu'elle lui proposait, à l'exception du premier, qui portait qu'elle sortirait avec les honneurs de la guerre et huit pièces de canon pour aller rejoindre l'armée française à Jacques Cartier, et qui fut modifié de manière à ce qu'elle fût transportée en France; et le lendemain, 18 septembre, la ville fut remise aux assiégeans. Par les termes de la capitulation les habitans étaient maintenus dans la propriété de leurs biens et de leurs privilèges; et le libre exercice de leur religion était garanti jusqu'à la paix définitive. Ainsi la faiblesse d'un conseil de guerre, composé d'officiers subalternes, rendit irréparables les suites d'un échec qui aurait pu être réparé facilement.

Malgré la perte de leur capitale, que les habitans attribuèrent à la trahison, «ces braves gens, dit Sismondi, aussi Français de coeur que s'ils avaient vécu au milieu de la France,» ne s'abandonnèrent point. En effet, quoique Québec eût été détruit, que les côtes de Beaupré et l'île d'Orléans, ainsi que 36 lieues de pays établi, contenant 19 paroisses sur la rive droite du fleuve, eussent été ravagées pendant que la population mâle était à l'armée; que les habitans eussent perdu leurs hardes, leurs meubles, leurs instrumens d'agriculture et presque tous leurs chevaux et bestiaux, et fussent obligés en retournant sur leurs terres avec leurs femmes et leurs enfans de s'y cabanner à la façon des Indiens; malgré qu'un grand nombre d'habitans de Québec et des campagnes, faute de vivres, se trouvassent dans la nécessité d'émigrer dans les gouvernemens des Trois-Rivières et de Montréal pour y trouver des secours; ³² enfin, malgré tous ces désastres, et qu'ils redoutassent les sauvages plus que l'ennemi même, ils ne parlèrent point de se rendre, et demandèrent encore à marcher au combat: c'était l'opiniâtreté vendéenne, c'était la détermination indomptable de cette race dont descendent la plupart des Canadiens, et dont Napoléon appréciait tant la bravoure, le caractère et le dévouement sans borne.

Note 32: [\(retour\)](#) Description imparfaite de la, misère du Canada, (Montréal, 5 novembre 1759). Adresse de l'évêque de Québec aux évêques et personnes charitables de France en faveur de la colonie. On devait recevoir des ornemens d'église à Paris. Dans les ports de mer, à Brest M. Hocquart, à Bordeaux M. Estèbe, à la Rochelle M. Goguet, devaient se charger de faire tenir les toiles, les étoffes, le lard, la farine, l'eau-de-vie, le vin et généralement tout ce que l'on voudrait envoyer pour les habitans.

En apprenant la nouvelle de la reddition de Québec, le général de Levis ne vit point d'autre parti à prendre pour le moment que de se fortifier sur la rivière Jacques Cartier. En conséquence il rétrograda, laissant quelques petits détachemens au Cap-Rouge et sur d'autres points de sa route, et il fit commencer un fort sur la rive droite de la rivière qu'il avait choisie pour ses lignes. Les Anglais ne songeant de leur côté qu'à se fortifier dans la ville où ils se renfermèrent, les deux armées restèrent dans ces positions jusqu'à la fin de la campagne, M. de Vaudreuil ayant transporté le siège du gouvernement à Montréal, où il s'était retiré. Les Canadiens regagnèrent leurs foyers dans les derniers jours d'octobre, et peu de temps après les troupes quittèrent de toutes parts les frontières afin de venir prendre leurs quartiers d'hiver dans les gouvernemens de Montréal et des Trois-Rivières. De petits corps furent laissés dans les postes avancés, dont la position indique ce qui restait à la France à la fin de 59 de ces immenses territoires qu'elles s'enorgueillissaient naguère encore de posséder. 300 hommes furent chargés de la garde du fort de Levis entre la Présentation et la tête des rapides du St.-Laurent aux ordres de M. Desandrouins, ingénieur; 400 hommes, commandés par M. de Lusignan, de celle de l'île aux Noix dans le lac Champlain, où le général Amherst n'avait fait aucun progrès, et qui devaient être soutenus par 300 autres placés à St.-Jean; et enfin 600 furent laissés à Jacques Cartier sous le commandement de M. Dumas, major-général des troupes de la marine, dont 2 à 300 jetés en avant à la Pointe-aux-Trembles sous les ordres de M. de Repentigny.

Après avoir ainsi réglé la disposition de ses troupes pour l'hiver, le général de Levis rejoignit le gouverneur à Montréal le 14 novembre, et tous deux députèrent aussitôt le commandant d'artillerie Lemercier avec leurs dépêches pour Paris, afin d'instruire le roi de la situation du Canada et des secours qu'il fallait y envoyer. Cet officier s'embarqua à Montréal dans un navire qui parvint en France sans accident, après être passé devant Québec inaperçu.

Après la capitulation de cette ville, les troupes anglaises restèrent campées dans les environs en attendant qu'on eût pourvu à leur logement dans l'intérieur. Il fut ordonné de relever ou réparer 500 maisons sans délai, et décidé que toute l'armée resterait pour former la garnison jusqu'à la prochaine campagne, excepté les trois compagnies de grenadiers de Louisbourg et cinq compagnies de rangers, qui se rembarquèrent sur la flotte, qui fit voile pour l'Angleterre ou les anciennes colonies. Le général Murray fut nommé gouverneur de Québec La garnison se composait le 24 décembre, après le départ de ces 8 compagnies; de 8,200 hommes de troupes de ligne sans compter les officiers, l'artillerie, et les rangers qui restèrent et formant encore plusieurs centaines de combattans. ³³ Elle se mit de suite en frais de débarquer de la flotte des vivres pour une année, et les munitions et le matériel de guerre dont elle pouvait avoir besoin; de déblayer les rues, de niveler les redoutes élevées dans les plaines d'Abraham et d'en élever d'autres en face du rempart sur le sommet de la falaise qui borde le St.-Laurent, et dont l'on voit encore les ruines aujourd'hui au couchant de la citadelle; enfin, de fortifier le rempart déjà existant, le couvrir d'artillerie et d'adopter toutes les mesures jugées nécessaires pour pouvoir soutenir un siège en cas de besoin.

Note 33: [retour](#) M. Smith dans son histoire du Canada dit 5,000, quoique les auteurs qu'il a suivis presque textuellement, Knox et Mante, disent plus de 7,000 hommes. L'on a découvert récemment dans les archives du secrétariat provincial à Québec un registre des ordonnances de paiement des troupes sous les ordres du général Murray, qui doit fixer désormais cette question. Ces ordonnances contiennent le chiffre exact de chaque régiment, sauf les officiers; et voici ce qu'il était le 24 décembre 1759:

	Hommes .		Hommes
47e régiment.	680	2d bataillon fusiliers.	871
35e «	876	3e «	930
43e «	693	28e régiment	623
58e «	653	48e «	882
78e (montagnards écossais)	619	15e «	
			1377
			<hr/> 8,204

Le registre dont on a tiré ces chiffres, a été déposé à la bibliothèque de la Société littéraire et historique de cette ville par son président, M. Faribault, aux recherches duquel elle doit la plupart des précieux manuscrits, livres et documens qu'elle possède sur ce pays.

Tel fut le résultat de la campagne de 59. Les Français se trouvaient resserrés entre Québec, la tête du lac Champlain et Frontenac, coupés de la mer et manquant de tout, soldats, argent, munitions de guerre et de bouche. Les deux armées anglaises qui avaient attaqué le Canada par mer et par terre ne se trouvaient plus qu'à environ 70 lieues l'une de l'autre, et prêtes à tomber sur le centre du pays le printemps suivant avec un grand accroissement de forces. Le général Amherst qui s'était avancé, comme on l'a vu plus haut, jusqu'au fort St.-Frédéric, n'avait pu pénétrer au-delà. Il laissa de fortes garnisons à Crown-Point et au fort Carillon, dont il avait relevé les ruines et changé le nom pour celui de Ticondéroga, et alla passer l'hiver à New-York, afin d'être plus à portée de communiquer avec la métropole et les différentes colonies sur le plan des opérations de la campagne prochaine. Quant au Détroit et aux autres postes supérieurs, ils étaient, il est vrai, encore en notre pouvoir; mais par la perte de Frontenac, ils ne devaient plus attendre de secours que de la Louisiane, qui devint dès lors leur point d'appui et la seule ligne de retraite en cas de malheur, cette province, pendant que le Canada était désolé par une guerre acharnée et cruelle, jouissant comparativement d'assez de tranquillité.

CHAPITRE II.



SECONDE BATAILLE D'ABRAHAM ET DERNIÈRE VICTOIRE DES FRANÇAIS.

CESSION DU CANADA A L'ANGLETERRE ET DE LA LOUISIANE À L'ESPAGNE.

1760-1763.

Sentimens divers que la prise de Québec cause en Angleterre et en France.--Les ministres de Louis XV abandonnent le Canada à lui-même.--La Grande-Bretagne, organise trois armées pour achever sa conquête.--Mesures que l'on adopte pour résister à cette triple invasion.--Forces relatives des Français et des Anglais.--Le général de Levis marche sur Québec.--Seconde bataille d'Abraham.--Défaite complète de l'armée anglaise, qui se renferme dans la ville et que les Français assiègent en attendant les secours qu'ils avaient demandés de France.--Persuasion où l'on est dans les deux armées que le Canada restera à celle qui recevra les premiers renforts.--Arrivée d'une flotte anglaise.--Le général de Levis lève le siège et commence sa retraite sur Montréal; le défaut de vivres l'oblige de renvoyer les milices et de disperser les troupes régulières.--Etat des frontières du côté des lacs Champlain et Ontario.--Les ennemis se mettent en mouvement pour attaquer Montréal.--Le général Murray s'avance de Québec avec 4,000 hommes; le chef de brigade Haviland avec un corps presque aussi nombreux descend le lac Champlain et le général Amherst part du lac Ontario avec 11,000 soldats et Indiens.--Les Français se retirent et se concentrent sur Montréal au nombre de 3,500 soldats.--Impossibilité d'une plus longue résistance et capitulation générale.--Triomphe et réjouissance de l'Angleterre.--Procès et condamnations des dilapidateurs du Canada à Paris.--Situation des Canadiens--Pertes immenses qu'ils font sur les ordonnances et lettres de change du gouvernement déchu.--Continuation, de la guerre dans les autres parties du monde; paix de 1763, par laquelle le Canada est cédé à l'Angleterre et la Louisiane à l'Espagne.--Tableau de la France au temps de ce traité trop fameux par Sismondi.

Après les défaites que l'Angleterre essayait depuis 5 ans en Canada, la nouvelle de la prise de Québec, ce lieu fort si renommé du Nouveau-Monde, la remplit de joie. Londres et les autres principales villes du royaume présentèrent des adresses de félicitation au chef de l'état, dont Pitt dut s'applaudir en secret, parce que c'était à lui qu'en revenait la plus grande gloire, et le parlement ordonna que les cendres du héros à qui l'on devait une si brillante conquête, fussent déposées dans le temple de Westminster au milieu de celles des grands hommes de la patrie, et qu'un monument y fut élevé à sa mémoire. Il vota en même temps des remerciemens aux généraux et aux amiraux qui avaient fait partie de l'expédition, et le roi ordonna que des actions de grâce publiques fussent rendues dans tout l'empire.

En France, où le peuple exclu du gouvernement ne pouvait manifester ses sentimens sur la honte des actes du pouvoir que par le mépris qu'il avait pour ceux qui en étaient chargés, il y a longtemps que l'on avait perdu l'espoir de conserver les belles contrées pour la défense desquelles tant de sang et d'héroïsme n'étaient plus qu'un sacrifice dans le grand désastre qui allait terminer l'un des derniers drames de la vieille monarchie. La perte du-boulevard de l'Amérique française et la mort de Montcalm ne surprirent point, mais elle fit une impression pénible dans le public, et même au milieu des orgies de la cour de Louis XV, où l'on regarda la partie comme si bien perdue que l'on ne pensa guère à secourir ces sentinelles avancées, qui voulaient encore combattre, sinon pour triompher du moins pour sauvegarder l'honneur national et reconquérir la supériorité des armes.

«L'Europe entière aussi, dit Raynal, crut que la prise de Québec finissait la grande querelle de l'Amérique septentrionale. Personne n'imaginait qu'une poignée de Français, qui manquaient de tout, à qui la fortune même semblait interdire jusqu'à l'espérance, osassent songer à retarder une destinée inévitable.» On ne connaissait pas leur courage, leur dévouement et les glorieux combats qu'ils avaient livrés et qu'ils pouvaient livrer encore dans ces contrées lointaines où, oubliés du reste du monde, ils versaient généreusement leur sang pour la cause de leur pays. On ignorait que cette guerre était une guerre de peuple à peuple, et qu'on ne poserait les armes que quand l'on serait cerné, écrasé par les masses anglaises; et que jusque-là l'on ne voulait pas perdre espérance.

Les Canadiens qui croyaient que le gouvernement de la métropole allaient ou du moins devaient faire les plus grands efforts pour les arracher au sort qui les menaçait, furent trompés dans leur attente. M. Lemercier trouva, en arrivant à Paris, le ministre de la guerre, le maréchal de Belle-Isle expirant. Après sa mort le portefeuille passa aux mains du duc de Choiseul déjà chargé de

celui des affaires étrangères. L'envoyé du gouverneur ainsi que les officiers de la garnison de Québec qui l'avaient précédé en France, donnèrent au ministre tous les renseignements qu'il pouvait désirer sur la situation désespérée du Canada. Les dépêches dont M. Lemerrier était porteur demandaient des secours de toute espèce en vivres, en munitions de guerre et en recrues; elles informaient la cour que l'on avait formé le projet de reprendre Québec, et que le succès de cette entreprise était certain si les secours que l'on demandait arrivaient avant ceux des ennemis. Malheureusement cette demande était faite dans le moment où, par le désordre prolongé des finances, le trésor se trouvait hors d'état de faire face à ses obligations les plus nécessaires. Les administrateurs continuellement changés ne pouvaient trouver de remède pour arrêter même le mal, qui allait toujours en augmentant. Chacun venait avec son plan et était remplacé avant qu'il eût à peine eu le temps de commencer à le mettre à exécution; et dès qu'il parlait de soumettre la noblesse et le clergé à l'impôt comme le peuple, il était repoussé avec haine et renversé. L'absence de patriotisme dans les classes les plus élevées de la société rendait ainsi le mal incurable, et exposait la nation à tous les malheurs et à la perte de cette grande réputation militaire qui faisait encore la force et la gloire, par le souvenir, de cette noblesse sensuelle et dégénérée qui ne voulait rien faire pour le salut commun; car par un effort uniforme et général, l'on pouvait se remettre facilement sur un bon pied, puisque, suivant M. de Necker, ³⁴ les dépenses publiques étant de 610 millions en 1784, et les revenus de près de 585 millions, alors que la noblesse et le clergé, possesseurs d'une grande partie du territoire, étaient encore exempts de l'impôt, en rendant ces deux classes si riches contribuables, et en développant les immenses ressources du pays, le déficit annuel pouvait être plus que comblé. Mais l'égoïsme devait tout perdre.

Note 34: (retour) De l'administration des finances de la France. Les intérêts de la dette publique étaient alors de 207 millions de francs, ou égaux à ceux de l'Angleterre à la même époque (1784). Aujourd'hui la dette de l'Angleterre est double ou triple de celle de la France.

M. de Silhouette, qui avait succédé à M. de Boulogne aux finances, vint échouer ainsi devant l'opposition que firent à son projet de subvention territoriale, qui aurait atteint tous les propriétaires fonciers, les classes privilégiées, et il fut remplacé par M. Berlin, financier médiocre, mais plus docile aux vœux de la cour et de la noblesse. Celui-ci ne put ni ramener l'ordre dans les finances, ni trouver moyen de fournir quelques jours encore aux besoins les plus pressants du service public. Les lettres de change du Canada tirées sur le trésor à Paris ne purent être payées, circonstance aussi fâcheuse pour ce pays que la perte d'une bataille, et qui devait avoir le plus grand retentissement. Dans cet état de choses il est facile de concevoir que l'énergique résolution de reprendre Québec dût trouver peu d'écho à Versailles, où les courtisans regardaient la possession du Canada plutôt comme une charge que comme un avantage. Dans l'épuisement où l'on se trouvait, c'est tout ce que l'on put faire que d'y envoyer 400 hommes et la charge de 3 ou 4 navires en munitions de guerre et de bouche, sous la protection d'une frégate, qui s'étant amusée à enlever, chemin faisant, 13 ou 14 bâtimens anglais, finit par être obligée elle-même de se jeter dans la Baie des Chaleurs à l'entrée du golfe St.-Laurent, et par y être brûlée avec son convoi et ses prises par le capitaine Byron qui croisait dans ces parages avec une flotte nombreuse, et qui détruisit aussi un amas de cabanes décoré du nom fameux de Nouvelle-Rochelle, élevé par des réfugiés acadiens et quelques pauvres pêcheurs sous la protection de deux petites batteries placées sur un rocher.

En envoyant ces secours insuffisans au Canada, les ministres adressèrent aux divers chefs de la colonie des dépêches qu'ils ne reçurent que dans le mois de juin, pour leur recommander de disputer le pays pied à pied et de soutenir jusqu'au bout l'honneur des armes françaises à quelque extrémité que les affaires pussent être réduites; vaines recommandations pour des gens qui périssaient accablés sous le nombre de leurs ennemis, et qui avaient besoin non de paroles d'encouragement, mais de secours réels et efficaces.

Le gouvernement de la Grande-Bretagne, aiguillonné et soutenu par la voix puissante du peuple, tenait une conduite bien différente. Il obtint du parlement tous les subsides qu'il voulut pour continuer la guerre avec vigueur. Des flottes considérables couvrirent les mers de l'Europe, des Indes et de l'Amérique. Il fut résolu de barrer le chemin du Canada à la France, et d'employer à cet effet des forces telles que celle-ci ne put conserver dans l'état où elle se trouvait le moindre espoir d'y faire parvenir les secours nécessaires pour rétablir sa suprématie dans cette partie du monde; et c'est à la suite de ces accroissemens de forces que le petit convoi, dont l'on vient de parler tout-à-l'heure, vit fondre sur lui pas moins de onze vaisseaux de guerre en entrant dans le St.-Laurent.

Derrière ce rempart qui couvrait l'Amérique et la séparait de la France, l'Angleterre organisa, comme l'année précédente, trois armées pour achever d'abattre une puissance contre laquelle elle luttait depuis qu'elle avait planté son drapeau dans ce continent, et que sa grande supériorité numérique mettait enfin à sa merci. Toutes les provinces qu'elle y avait fondées ne cessaient point de montrer leur zèle pour l'accomplissement d'une conquête qu'elles avaient sollicitée avec ardeur. Les différentes législatures coloniales votèrent les hommes et l'argent qu'on leur demanda avec d'autant plus d'empressement que l'on touchait au succès définitif. Ces trois armées devaient marcher pour se réunir à Montréal et enlever ce dernier point qui restait encore à la France.

La garnison renfermée dans Québec devait être renforcée à l'ouverture de la campagne pour remonter le St.-Laurent. Le chef de brigade Haviland devait réunir ses troupes sur le lac

Champlain, forcer le passage de l'île aux Noix et St.-Jean, et marcher sur le point indiqué; enfin, le général Amherst devait assembler une armée nombreuse à Oswégo, descendre le fleuve St.-Laurent en s'emparant de tous les postes français qu'il trouverait sur son chemin, et se réunir aux deux autres corps devant Montréal. Les Français n'ignoraient pas les préparatifs de leurs ennemis, et le gouverneur ainsi que le général de Levis ne songeaient qu'au moyen de les prévenir par une attaque subite contre le poste central où ils avaient pris pied en Canada, à savoir Québec, pour être prêts à donner la main aux secours qu'ils avaient demandés en France, et de l'arrivée desquels avant ceux des Anglais, dépendait désormais le salut du pays.

L'on avait d'abord résolu d'attaquer Québec dans l'hiver; mais il fallut ajourner cette entreprise au printemps. Ce délai fut employé à réorganiser l'armée, à ramasser des vivres et à préparer les embarcations nécessaires pour descendre le fleuve à la débâcle des glaces. Malgré les plus grands efforts, l'on ne put réunir un matériel suffisant pour faire un siège. L'on manquait complètement de grosse artillerie et il y avait peu de poudre. Cependant l'on ne désespérait pas de réussir soit à la faveur d'une surprise, soit à l'aide des secours attendus.

Afin d'empêcher l'ennemi de pénétrer le dessein que l'on avait formé, et encore plus de soutenir le courage des habitans et de fatiguer la garnison anglaise, l'on tint des partis dehors tout l'hiver.

Le général Murray ne négligeait rien de son côté pour se mettre en état de repousser toutes les tentatives jusqu'à la campagne suivante. Il était abondamment pourvu d'artillerie et de munitions de guerre et de bouche, et commandait les meilleures troupes de l'Angleterre. Il ne fut pas plutôt établi dans la ville qu'il adressa une proclamation aux Canadiens pour leur représenter l'inutilité d'une plus longue, résistance et tous les malheurs qui seraient la suite d'une opposition devenue sans objet. Onze paroisses environnantes abandonnées de l'armée française et dont la plupart des habitans, par l'incendie de leurs maisons, s'étaient vu forcés de se réfugier dans les bois que l'hiver allait rendre inhabitables, vinrent faire leur soumission et prêter le serment de fidélité, à l'exemple des habitans de Miramichi, Richibouctou et autres lieux du golfe St.-Laurent, qui, sur l'avis de leurs missionnaires, avaient fait la leur au colonel Frye, commandant anglais du fort Cumberland à Chignectou. Le général Murray avait porté ses avant-postes à Lorette et à Ste.-Foy, à 2 ou 3 lieues de la ville, et la guerre d'escarmouches ne discontinua presque point, malgré la rigueur de la saison. La garnison fut sans cesse occupée soit à tirer du bois de chauffage de la forêt du Cap-Rouge, soit à faire de petites expéditions, soit enfin à travailler aux fortifications de la ville, qu'après des travaux inouïs l'on mit en état de soutenir un siège, en achevant les remparts et les couvrant de mortiers et de canons d'un gros calibre, et en terminant les redoutes dont on a parlé et qui étaient au nombre de huit. Tous ces travaux avaient été exécutés malgré les maladies qui s'étaient mises dans les troupes, particulièrement le scorbut, et qui enlevèrent du 24 décembre au 24 avril près de 500 hommes. ³⁵

Note 35: [retour](#) C'est la différence qui se trouve dans le chiffre des soldats entre ces deux époques d'après les ordonnances de paiement. 500 donneraient plus de 4 morts par jour, et Knox rapporte qu'au mois de janvier, dans le temps de la plus grande mortalité, l'on en perdait 2 à 3 par jour. Le journal manuscrit du colonel Fraser dit qu'il en mourut 682 du 18 septembre au 25 avril. La mortalité avait bien diminué à cette dernière date. Un Canadien avait enseigné qu'une infusion de branches de pruche était un remède salutaire pour le scorbut, et en effet ce remède avait eu les résultats les plus heureux.

De leur côté les Français, outre les fatigues de cette petite guerre, étaient assujettis aux privations de toute espèce qu'une disette prolongée entraîne avec elle. Le général de Levis mit ses troupes en quartier d'hiver chez les habitans dans les différentes paroisses des gouvernemens des Trois-Rivières et de Montréal, faute de provisions pour leur subsistance dans une seule localité, et il commença immédiatement ses préparatifs pour l'entreprise qu'il méditait, une défense opiniâtre, comme il le disait dans un mémoire qu'il présenta au gouverneur, ne pouvant qu'être avantageuse à l'état en occupant les forces de l'ennemi dans cette partie de l'Amérique, et honorable pour les armes françaises.

Afin de ranimer le courage de la population et l'engager à faire un nouvel effort et de nouveaux sacrifices, on invoqua la voix de l'église, qui ne devait pas rester sans écho chez un peuple profondément religieux. L'évêque, M. Dubreuil de Pontbriand, donna à cet effet à Montréal, où il s'était réfugié, un mandement au commencement de l'hiver, dans lequel l'on trouve ces mots: «Vous n'oublierez pas dans vos prières ceux qui se sont sacrifiés pour la défense de la patrie; le nom de l'illustre Montcalm, celui de tant d'officiers respectables, ceux du soldat et du milicien ne sortiront point de votre mémoire.... vous prierez pour le repos de leurs âmes.» Il y a quelque chose de singulièrement grave et solennel dans ces paroles auxquelles la religion donne un si grand caractère. Cet appel aux prières des fidèles pour les braves qui étaient morts, en combattant pour leur pays devait, au moment où l'on parlait de reprendre les armes, remuer les fibres les plus sensibles du coeur, et augmenter l'énergie des guerriers qui se défendaient depuis si long-temps et avec tant d'obstination contre les forces toujours croissantes de nos envahisseurs. Quant aux troupes régulières elles-mêmes, si elles ne combattaient plus que pour l'honneur leurs vœux pouvaient être encore remplis.

Après bien des efforts l'on réussit à ramasser assez de subsistances pour nourrir l'armée encore quelque temps lorsqu'elle serait réunie. Au mois d'avril elle se trouva prête à entrer en campagne, et l'on n'attendait plus que la débâcle des glaces.

Les troupes de terre, surtout les grenadiers, avaient été recrutées à même les deux bataillons de la colonie; elles formaient avec ceux-ci 3,600 hommes. Les milices appelées à prendre part à l'expédition s'élevèrent à un peu plus de 3,000 fusils, y compris 270 sauvages. Cette armée, composée de plus de moitié de Canadiens, parce qu'on en avait fait entrer un grand nombre dans les régimens réguliers faute de recrues européennes, n'atteignait pas encore 7,000 combattans. ³⁶ C'est tout ce que l'on pouvait approvisionner et réunir pour marcher sur Québec, les habitans de cette partie, c'est-à-dire ceux qui n'avaient pas fait leur soumission à l'ennemi, ne pouvant se joindre à eux qu'après l'investissement de la place, et le reste de ceux de Montréal et des Trois-Rivières étant nécessaire pour ensemençer les terres et pourvoir à la défense des frontières du côté des lacs Champlain et Ontario. ³⁷

Note 36: [\(retour\)](#) L'armée destinée à l'expédition de Québec était composée comme suit:

Brigades	Régimens	Officiers	Soldats	Miliciens et leurs officiers	Total des combattants
La Reine	La reine	27	370	223	620
	Languedoc	14	280	285	579
La Sarre	La Sarre	24	339	230	593
	Béarn	24	371	221	616
Rl. Roussillon	Rl. Roussillon	24	305	279	608
	Guienne	22	320	261	603
Berry	2 bataillons	51	727	519	1297
La Marine	2 bataillons	80	898	246	1224
Troupes hors de la ligne	Cavalerie	5	0	200	205
	Sauvages	8	0	270	278
	Bataillon de milice de Montréal	0	0	287	287
	Totaux	279	3610	3021	6910

Note 37: [\(retour\)](#) Extraits des instructions du gouverneur au chevalier de Levis:

«Nous avons, après bien des soins, réuni toutes les ressources de la colonie en comestibles et munitions de guerre; les unes et les autres sont très médiocres pour ne pas dire insuffisantes, aussi usons-nous de tous les expédiens que notre zèle peut nous suggérer pour y suppléer...

«Nos forces consistent en environ 3,500 hommes de troupes, 3,000 miliciens des gouvernemens de Montréal et des Trois-Rivières et environ 400 sauvages de différentes nations.» «Nous comptons qu'indépendamment des Acadiens, les habitans du gouvernement de Québec, ou du moins la plus grande partie, se joindront à cette armée aussitôt que la place sera investie. Nous écrivons pout cet effet à Mrs. les curés et capitaines de milice....

«M. le chev. de Levis sait que nous ne pouvons pas lui donner une armée plus considérable, les milices qui resteront dans les gouvernemens des Trois-Rivières et Montréal étant indispensablement nécessaires pour ensemençer les terres; il sait aussi que nous devons en même temps pourvoir à la sûreté des frontières des lacs Champlain et Ontario.»--*Document de Paris.*

Sans attendre que la navigation du fleuve fut complètement ouverte, le général de Levis envoya, le 16 et le 17 avril, l'ordre aux troupes de lever leurs quartiers d'hiver et de se mettre en marche, celles qui se trouvaient les plus rapprochées de Québec par terre et les autres par eau. Les champs étaient encore couverts de neige et les rives du St.-Laurent bordées de glaces, le centre du fleuve charriant avec le flux et le reflux de la marée celles qui étaient mobiles. Le général de Levis rappela à sa petite armée que pour son honneur, la gloire des armes et le salut du pays, elle devait chercher à réparer la perte de la journée du 13 septembre, et se souvenir que c'étaient les mêmes ennemis qu'elle avait eu à combattre à Oswégo, au fort George et à Carillon. Elle s'ébranla le 20. La partie qui descendait par eau fut embarquée sur les deux frégates qui escortaient les petits vaisseaux sur lesquels étaient chargés l'artillerie, les vivres et les fascines: pour le siège. Les glaces augmentant à mesure que l'on descendait, l'on fut obligé de mettre les troupes à terre à la Pointe-aux-Trembles. Une partie seulement de l'artillerie put atteindre St-Augustin et ensuite le Foulon. La journée du 25 fut employée à réunir l'armée à la Pointe-aux-Trembles, et l'avant-garde, sous les ordres du chef de brigade Bourlamarque, se mit en mouvement dès le lendemain.

Le temps pressait. Le général de Levis voulait surprendre l'ennemi, et ayant reconnu l'impossibilité de traverser la rivière du Cap-Rouge à son embouchure, où la rive dut côté de Québec est très haute et très escarpée et se trouvait en outre gardée, il résolut sur-le-champ de la tourner et d'aller franchir ce cours d'eau à deux lieues plus haut, par Lorette, à la peine d'avoir à déboucher par les marais de la Suède pour gagner les hauteurs de Ste.-Foy.

Le chef de brigade Bourlamarque rétablit les ponts de cette rivière que l'ennemi avait rompus à son approche, et poussa les troupes en avant, faisant évacuer le poste que les Anglais avaient établi à l'ancienne Lorette. Le général de Levis qui arriva dans ce moment, s'étant aperçu qu'ils avaient négligé de rompre une chaussée de bois qui traversait une partie des marais de la Suède, en fit occuper la tête aussitôt par les sauvages. L'avant-garde atteignit ces marais à l'entrée de la nuit et les traversa sans s'arrêter, malgré un orage de pluie et de tonnerre inusité dans cette saison, et elle prit possession des maisons qui étaient au-delà, n'étant plus séparée de l'ennemi

que par un bois d'une petite demi-lieue de profondeur. Au point du jour, le 26, elle passa le bois et se présenta à la vue des Anglais, dont le général de Levis alla reconnaître la position, tandis que le reste de ses troupes qui avait marché pendant toute cette nuit orageuse pour ainsi dire à la clarté des éclairs qui se succédaient sans cesse, traversait le marais et venait se former derrière ce bois.

Cependant l'armée française n'avait pu se mettre en mouvement ni assez secrètement, ni assez promptement pour surprendre l'ennemi dans Québec. Tout l'hiver l'on avait répandu à dessein le bruit que l'on allait descendre incessamment pour attaquer cette ville avec une armée de 12 à 15 mille hommes, et le général Murray, ne repoussant pas entièrement ces rapports, se tenait prêt pour tous les événemens. Dans le mois d'avril ces rapports prenant de la consistance, il crut devoir se débarrasser de la population de la ville, qui aurait pu lui devenir à charge dans un siège. En conséquence elle eut ordre, le 21, d'en sortir dans trois jours avec les effets qu'elle pourrait emporter. Cet ordre qui jeta dans le désespoir ces malheureux habitans qui avaient déjà vu leurs foyers détruits par le bombardement, qui avaient perdu presque tout ce qu'ils possédaient, fut exécuté le 24. Les soldats de la garnison quoiqu'accoutumés à toutes les horreurs de la guerre, ne purent voir sans être émus ces infortunés s'éloigner de leurs murailles suivis de leurs femmes et de leurs enfans et ne sachant où aller chercher un gîte dans un pays dévasté et réduit à la dernière misère. Le général Murray fit ensuite rompre tous les ponts de la rivière du Cap-Rouge aisi qu'on l'a rapporté ailleurs, et envoya des troupes pour observer les mouvemens des Français s'ils se présentaient. Après ces mesures de précaution, il attendit pour agir selon les circonstances. Ce sont ces troupes ³⁸ que le général de Levis voyait devant lui sur les hauteurs de Ste.-Foy. Elles étaient au nombre de 2,500 (Mante) à 3,000 hommes avec quelques pièces de canon, et s'étendaient depuis l'église de Ste.-Foy jusqu'à la gauche de la route de la Suède, par où montaient les Français pour déboucher sur le plateau.

Note 38: [retour](#) Formées des 28e, 47e, 58e et 78e (Highlanders) régimens.

Le bois d'où ceux-ci sortaient, pouvait être à 200 toises de la ligne ennemie, et comme il était marécageux, l'on ne pouvait en déboucher que par le grand chemin. En outre l'espace compris entre ce bois et les Anglais n'était pas assez étendu pour leur permettre de se former et de marcher à l'attaque sans s'exposer à un combat désavantageux. La situation du général de Levis devenait donc très difficile, et si dans ce moment toute l'armée anglaise se fût trouvée là pour défendre l'accès du plateau, il se serait vu obligé probablement d'abandonner son entreprise. Mais en voyant le danger il sut avec cette décision prompte qui le caractérisait, trouver moyen de l'éviter et cacher son dessein à l'ennemi. Aussitôt que le jour fut tombé, il fit défiler ses troupes par sa droite le long de la lisière du bois jusqu'à ce qu'il eût dépassé le front de l'ennemi et tourné son flanc gauche, espérant par cette manoeuvre non seulement obtenir une position avantageuse, mais couper encore le corps placé en observation à l'embouchure de la rivière du Cap-Rouge; mais le mauvais temps et la difficulté de la marche dans cette saison ne permirent point aux soldats, déjà très fatigués, d'opérer ce mouvement avec toute la célérité désirable. Et le lendemain matin le général Murray qui s'était transporté sur les lieux, eut le temps de faire retirer ses troupes du Cap-Bouge; mais il ne put sauver le matériel qu'il y avait dans ce poste avancé. En conséquence après une fusillade et quelques coups de canon, il fit porter les vivres, munitions, armes et outils qu'il y avait dans cet endroit dans l'église de Ste.-Foy, y fit mettre le feu et opéra sa retraite vers la ville, laissant aussi plusieurs pièces de campagne entre les mains des Français, et le général de Levis maître d'un champ de bataille qu'il aurait pu avoir beaucoup de peine à obtenir.

Les cavaliers français suivirent le mouvement rétrograde de Murray, escarmouchant: avec son arrière-garde jusqu'au moulin de Dumont, situé sur le chemin de Ste.-Foy à l'extrémité du champ de bataille du 13 septembre et à une demi-lieue des remparts de la ville, où il laissa un gros détachement avec ordre de tenir ferme jusqu'à la nuit. Les troupes françaises se logèrent dans les maisons depuis l'église de Ste.-Foy jusqu'à ce moulin, occupant un espace de 5 quarts de lieue. Le temps était toujours affreux, la pluie continuant à tomber par torrens, ce qui retardait beaucoup la marche de l'armée.

Dans la nuit, les Anglais évacuèrent le moulin de Dumont et se replièrent sur les buttes à Neveu à environ 250 toises des remparts de Québec qu'elles masquaient, et commencèrent à s'y retrancher. Au point du jour le général de Levis fit occuper le moulin qui venait d'être abandonné et les plaines d'Abraham jusqu'au fleuve par son avant-garde, afin de couvrir l'anse du Foulon, où les bâtimens chargés des vivres, de l'artillerie et des bagages des troupes et qui n'avaient pas effectué leur déchargement à St.-Augustin, avaient reçu ordre de descendre. Pendant que l'on débarquerait ces effets le 28, l'armée devait se reposer pour être en état d'attaquer les buttes à Neveu le lendemain et de rejeter les Anglais dans la place.

Cependant Murray n'avait pas été plutôt rentré dans la ville qu'il avait résolu, au lieu d'attendre les Français derrière ses murailles, de se porter en avant avec toutes ses troupes dans l'intention, soit de leur livrer bataille si l'occasion s'en présentait, soit de se fortifier sur les buttes à Neveu s'ils paraissaient trop nombreux; car le rapport d'un de leurs canonniers, tombé sur une glace flottante en débarquant, et recueilli gelé et mourant par des soldats, ne lui permettait plus de douter que toute l'armée dont il était menacé depuis si long-temps, arrivait enfin. Il sortit donc de la ville le 28 au matin à la tête de toute la garnison, ³⁹ dont les troupes de ligne seules, quoique réduites de 490 hommes par les maladies pendant l'hiver, comptaient encore 7,714 baïonnettes non compris les officiers. ⁴⁰ Il ne laissa dans la place que les soldats nécessaires à sa garde et

quelques centaines de malades, plus de mille en convalescence étant venus au premier bruit du combat reprendre volontairement leurs rangs sous les drapeaux, et il s'avança ainsi avec à-peu-près 6 mille hommes et 22 bouches à feu sur deux colonnes. [41](#)

Note 39: [\(retour\)](#) «On the 28th April, about 8 o'clock in the morning, the whole garrison, exclusive of the guards... marched out of town with 20 pièces of field artillery.»--*Manuscrit de Fraser.*

Note 40: [\(retour\)](#) Suivant les ordonnances de paiement pour leur solde expirée le 24 avril, ou 4 jours avant la 2de bataille d'Abraham, ordonnances dont voici une copie textuelle pour le 78e régiment (montagnards écossais):

By the Honble. James Murray, Esq.,
Governor of Québec, etc.

You are hereby required and directed out of such monies as shall come to your hands for the subsistence of His Majesty's forces under my command, to pay or cause to be paid to Lieut. James Henderson, Dy. Paymaster of His Majesty's 78th Regt. of Foot or his assigns, the sum of two thousand one hundred and sixty three pounds nineteen shillings and six pence sterling, being for subsistence of said Regiment between the 24th day of February and the 24th day of April 1760, both days inclusive, as p. account annexed, and for so doing this with the acquittance of the said Lieut. James Henderson or his assigns shall be to you a sufficient warrant and discharge.

Given under my hand, at Québec, this 27th day of november 1760.

Signed Ja. Murray.

Counters. H. T. Cramahe.

To Robert Porter, Esq.,
Dy. Paymaster General.

56 Sergeants	@ ls p. diem	£2 16 0
56 Corporals	@ 8d «	1 17 4
28 Drums	@ 8d «	0 18 8
1195 Private	@ 6d «	29 17 6
Total for one day		35 9 6
Total for 60 days		£2163 19 6

Signed Jas. Henderson,
Lt. and Dy. Paymaster 78th Régiment.

Note 41: [\(retour\)](#) Smith dit que les Anglais étaient 3,000 et les Français 12,000. Il a pris cela probablement dans le Journal de Fraser que nous avons cité quelquefois. Ce manuscrit est rempli d'erreurs et de contradictions, et on ne doit s'en servir qu'avec beaucoup de réserve et lorsqu'il s'accorde avec l'ensemble des faits ou les pièces authentiques. Si le simple détachement anglais qui barra le chemin de la Suède aux Français le 26 avril était, suivant Mante, de 2,500 hommes, il faut bien avouer que toute l'armée, après avoir été rejointe encore par mille invalides, comme le rapporte Fraser lui-même, devait dépasser 3,000 hommes; car autrement l'on n'aurait pas donné le nom de détachement à ce qui aurait été l'armée entière. Au reste les états officiels donnés plus haut sont concluans sur le point et s'accordent avec le chiffre des troupes, anglaises à leur arrivée en Canada et celui des pertes qu'elles avaient faites depuis.

Le général de Levis qui s'était porté en avant de sa personne avec son état-major pour reconnaître la position des Anglais sur les buttes à Neveu, n'eut pas plutôt aperçu ce mouvement qu'il envoya l'ordre à ses troupes de hâter leur marche pour se rendre sur les plaines d'Abraham. Le général anglais, de son côté, voyant qu'il n'y avait que la tête de l'armée française d'arrivée, et qu'elle ne paraissait pas s'attendre à livrer bataille ce jour-là, décida de l'attaquer immédiatement pendant qu'elle était encore dans le désordre de la marche; mais, il avait affaire à un homme de tête et d'un sang-froid qu'il était fort difficile de troubler. Il rangea ses troupes en bataille en avant des buttes à Neveu, sa droite au coteau Ste.-Geneviève et sa gauche à la falaise qui borde le St.-Laurent, sa ligne occupant un petit quart de lieu de développement. Quatre régimens, sous les ordres du colonel Burton, formaient la droite à cheval sur le chemin de Ste.-Foy; quatre autres avec les montagnards écossais, sous les ordres du colonel Fraser, formaient la gauche à cheval sur le chemin de St.-Louis. Deux bataillons étaient placés en réserve. Outre ces deux bataillons le flanc droit de l'armée était couvert par un corps d'infanterie légère sous les ordres du major Dalling; et le flanc gauche par la compagnie des rangers du capitaine Huzzen et cent volontaires conduits par le capitaine Macdonald. Le général Murray donna ensuite l'ordre de marcher en avant. Il n'y avait encore que l'avant-garde française d'arrivée composée de 10 compagnies de grenadiers; elle était rangée en bataille, occupant sur la droite une redoute élevée par les Anglais l'année précédente à l'est de la côte du Foulon, et sur la gauche le moulin de Dumont, la maison, la tannerie et les autres bâtimens qui l'environnaient, situés à 300 toises en arrière de la ligne occupée par l'ennemi à la première bataille d'Abraham, et couvrant le chemin de Ste.-Foy. Le reste de l'armée avait précipité le pas se resserrant en avançant, et les trois brigades de la droite étaient déjà formées lorsque les Anglais commencèrent l'attaque avec une grande vivacité, la mitraille de leur nombreuse artillerie faisant de terribles ravages dans les rangs des Français, qui n'avaient encore que leurs petites armes pour y répondre.

Le général Murray sentant l'importance de s'emparer du moulin de Dumont qui couvrait l'issue par laquelle les Français venant par la chaussée de Ste.-Foy, entraient sur le champ de bataille, le fit attaquer par des forces supérieures. Il espérait qu'en écrasant les 5 compagnies de

grenadiers qui le défendaient, il pourrait tomber ensuite au milieu de l'armée française, refouler devant lui les bataillons qui étaient encore en marche et couper l'aile droite engagée sur le chemin de St.-Louis.

Le général de Levis, prévenant son dessein, fit retirer sa droite à l'entrée du bois qui était derrière elle, et abandonner le moulin de Dumont par les grenadiers, qui se replièrent afin d'abrégier la distance à parcourir par les brigades arrivantes. Mais leur ardeur ne lui permit pas d'exécuter ce mouvement complètement. Le chef de brigade Bourlamarque, chargé du commandement de la gauche, fut dans ce moment grièvement blessé par un coup de canon qui tua son cheval, et les troupes restèrent quelque temps sans recevoir d'ordre. Les brigades de la gauche qui arrivaient, voyant les grenadiers engagés dans un combat furieux et inégal, prirent d'elles-mêmes le parti d'aller les soutenir. L'ennemi porta sur ce point une grande partie de ses forces et presque toute son artillerie; le canon et les obusiers tirant à boulet et à mitraille, labouraient l'espace qu'occupait cette aile, qui s'ébranla sous le feu le plus meurtrier. Les grenadiers remarquèrent en avant, reprirent le moulin après une lutte opiniâtre et s'y maintinrent. Ces braves soldats, commandés par le capitaine d'Aiguebelles, périrent presque tous dans cette journée, où les Français n'avaient que les trois petites pièces de canon qui avaient pu passer le marais de la Suède à opposer aux 22 bouches à feu de l'ennemi.

Pendant que ces événements se passaient à la gauche, le général de Levis faisait reprendre par les troupes de la droite la redoute qu'ils avaient abandonnée lorsqu'il les avait fait replier. Les Canadiens de la brigade de la Reine qui occupaient cette redoute et le petit bois de pins sur le bord du cap, avaient repris leur terrain et chargé ensuite le flanc gauche des ennemis avec succès, appuyés par M. de St.-Luc, qui n'avait pu se faire suivre que par quelques sauvages. Bientôt le combat ne fut pas moins violent dans cette partie de la ligne qu'à la gauche. Toutes les troupes étaient enfin arrivées, et le feu était des plus vifs des deux côtés. L'on voyait les milices canadiennes charger leurs armes couchées, se relever après les décharges de l'artillerie ennemie et se précipiter en avant pour fusiller les canonnières sur leurs pièces. La milice de Montréal combattait avec un courage admirable, surtout le bataillon commandé par le brave colonel Rhéaume, qui fut tué. M. de Repentigny qui commandait cette brigade occupait le centre de la ligne française; il arrêta les ennemis qui la chargeaient et les força à reprendre leur première position; elle repoussa aussi à deux reprises différentes, deux corps qui se détachèrent de leur aile droite pour la déposter, et ralentit par sa fermeté et la vivacité de son feu leur poursuite contre les grenadiers de la gauche, et ensuite, en les couvrant, facilita à ceux-ci les moyens de remarcher en avant; enfin, cette brigade fut la seule qui maintint toujours son terrain pendant cette lutte acharnée.

Le général de Levis voyait des hauteurs du centre ce qui se passait sur les deux ailes. L'attaque qui avait mis les Anglais momentanément en possession des positions occupées par son avant-garde au commencement de la bataille, avait été repoussée, et les Français avaient regagné leur terrain. Ainsi le mouvement offensif du général Murray par sa droite sur le chemin de Ste.-Foy se trouvait échoué; et sa gauche qu'il avait affaiblie pour porter de plus grandes forces sur sa droite, n'était pas encore renforcée. Le général de Levis remarquant cela, résolut sur-le-champ d'en profiter. Il alla ordonner aux brigades de la droite d'aborder l'ennemi à la bayonnette, et de tâcher de le repousser du chemin St.-Louis sur celui de Ste.-Foy, afin de rejeter ensuite l'armée anglaise en bas du coteau Ste.-Geneviève et de lui couper la retraite sur la ville. Le colonel Poularier, à la tête de la brigade Royal-Roussillon, aborda la gauche des Anglais et la traversant de part en part, la mit complètement en fuite. Dans le même temps les troupes légères de leur droite étaient aussi mises en déroute, et les fuyards, se jetant en avant et en arrière de leur centre, interrompirent quelque temps son feu. Le général de Levis profitant de ce désordre fit charger sa gauche, qui enfonça à son tour la droite de l'ennemi, la poussa de front devant elle, et la mit dans une déroute complète.

Alors l'on se mit partout à la poursuite; mais le peu de distance qu'il y avait entre le champ de bataille et la ville, et la fuite précipitée des Anglais empêchèrent de les rejeter sur la rivière St.-Charles. Le général de Levis aurait pu exécuter son dessein malgré cela, peut-être, sans un ordre mal rendu par un officier qu'il chargea d'aller dire à la brigade de la Reine de soutenir la charge de celle de Royal-Roussillon à la droite, et qui, au lieu de faire ce mouvement, alla se placer derrière l'aile gauche. Sans cette erreur les ennemis auraient été enveloppés par leur gauche et vraisemblablement on leur aurait coupé la retraite sur la ville.

Quoiqu'il en soit, ils laissèrent entre les mains des vainqueurs toute leur artillerie, leurs munitions, les outils qu'ils avaient apportés pour se retrancher et une partie de leurs blessés. Leurs pertes avaient été énormes: près du quart de leurs soldats avait été tué ou blessé. Si les Français n'avaient pas été si fatigués, et, s'ils eussent pu, en les poursuivant toujours avec vigueur, attaquer la ville avant de donner le temps aux vaincus de se reconnaître, elle serait probablement retombée sous la domination de ses anciens maîtres. (Knox); car telle était la confusion qu'ils oublièrent de garnir les remparts, que les sentinelles abandonnèrent leurs postes, et que les portes même restèrent quelque temps ouvertes. Mais il était impossible d'exiger des vainqueurs plus qu'ils n'avaient fait. Leurs pertes aussi étaient immenses, ayant été obligés de se former sous le feu et de rester longtemps dans l'inaction; elles égalaient celles des ennemis qu'ils n'excédaient pas en nombre sur le champ de bataille, en conséquence: des détachemens qu'il avait fallu laisser pour la garde de l'artillerie et des bateaux, et pour celle du pont de la rivière Jacques Cartier, position importante sur la ligne de retraite, en cas d'échec. Ils comptaient cent quatre officiers tués ou blessés, dont près de moitié Canadiens, parmi lesquels

se trouvaient 1 chef de brigade, 6 commandant de bataillon et le commandant des sauvages, chiffre qui aurait dépassé les proportions ordinaires, surtout parmi les réguliers comparativement aux simples soldats, si les compagnies, quoique réduites à une trentaine d'hommes, n'avaient pas conservé toujours le même nombre d'officiers.

Les sauvages qui, sauf quelques-uns, n'avaient pris ainsi que la cavalerie aucune part à l'action, et s'étaient tenus dans le bois en arrière, se répandirent sur le champ de bataille pendant que les Français étaient à la poursuite des fuyards, et assommèrent quantité de blessés anglais, dont l'on trouva ensuite les chevelures étendues sur des buissons voisins. Mais aussitôt que le général de Levis fut informé de ces massacres, il prit les mesures les plus vigoureuses pour arrêter les barbares, et ils disparurent aussi rapidement qu'ils étaient venus. Le reste des blessés ennemis, au nombre desquels se trouvaient quantité d'officiers, fut ramassé et traité avec la même attention que les blessés français. Le lieu où l'on s'était battu présentait un spectacle repoussant. Trois mille hommes avaient été atteints par le feu dans un espace fort resserré. L'eau et la neige qui couvraient le sol étaient roupies de sang, que la terre gelée ne pouvait boire, et ces malheureux nageaient dans ces mares livides où l'on s'enfonçait en bien des endroits jusqu'à mi-jambe.

Après l'action, qui avait duré trois heures, les vainqueurs occupèrent les buttes à Neveu, et établirent leur camp dans ces mêmes plaines où ils venaient de laver si glorieusement la honte de la défaite qu'ils y avaient essuyée l'année précédente, plaines célèbres illustrées deux fois par le courage des meilleurs soldats qu'ait jamais eus la France et l'Angleterre.

Dès le lendemain les travaux du siège furent commencés. Il fut décidé de couronner, par une parallèle, les hauteurs en face des trois bastions supérieurs de la ville, et d'y élever des batteries en attendant l'arrivée de la grosse artillerie et de la poudre que l'on avait demandées de France. M. Dupont-Leroy, ingénieur en chef, fut chargé de la direction du siège. Quatre batteries furent successivement établies sur ces buttes, outre une cinquième qu'on plaça sur la rive gauche de la rivière St-Charles pour prendre le rempart à revers. Les quatre premières coûtèrent beaucoup de travail, parce que cheminant sur le roc vif, il fallait apporter la terre d'une grande distance dans des sacs pour former leurs épaulements ainsi que ceux des parallèles. Ce ne fut que le 11 mai qu'elles purent ouvrir leur feu; mais l'éloignement et la faiblesse des pièces laissaient peu d'espoir de faire brèche si le revêtement du rempart avait quelque solidité. D'ailleurs le feu de la place était bien supérieur.

En se renfermant dans Québec, qu'il avait mis à l'abri d'un coup de main, le général Murray résolut d'opposer la plus vigoureuse défense en attendant l'arrivée de la flotte anglaise, vers laquelle il expédia en toute hâte un vaisseau pour l'informer de l'arrivée des Français, et il adressa ces paroles à ses troupes: «Si la journée du 28 avril a été malheureuse pour les armes britanniques, les affaires ne sont pas assez désespérées pour ôter tout espoir. Je connais par expérience la bravoure des soldats que je commande, et je suis convaincu qu'ils feront tous leurs efforts pour regagner ce qu'ils ont perdu. Une flotte est attendue et des renforts nous arrivent. J'invite les officiers et les soldats à supporter leurs fatigues avec patience, et je les supplie de s'exposer de bon cœur à tous les périls; c'est un devoir qu'ils doivent à leur roi et à leur pays, et qu'ils se doivent aussi à eux-mêmes.»

Il fit ensuite continuer sans relâche les travaux pour augmenter les fortifications de la ville du côté de la campagne; il fit ouvrir de nouvelles embrasures dans les remparts derrière lesquels campa son armée, et sur lesquels, après que l'on en eût renforcé le parapet élevé dans l'hiver par un remblai de fascines et de terre, furent montées près de 140 pièces de canon, la plupart d'un gros calibre, et prises des batteries du côté du port devenues inutiles. Les projectiles de cette ligne de feu formidable labouraient partout les environs du camp français jusqu'à deux milles de distance. Les assiégeants n'avaient pour y répondre que 15 bouches à feu, avec lesquelles ils avaient dû commencer le siège et qui ne furent en état de tirer, comme on l'a dit, que le 11 mai. La plus grande partie, d'un très petit calibre, fut hors de service en très peu de temps, et bientôt encore le manque de munitions obligea de ne tirer que 20 coups par pièce dans les 24 heures. Tout ce qu'ils pouvaient faire, c'était de garder leurs lignes en attendant les secours d'Europe. Mais le délai qui s'écoulait faisait craindre chaque jour davantage pour leur sûreté. De leur côté les assiégés, malgré leurs remparts et leur nombreuse artillerie, n'attendaient de salut que de l'arrivée de la flotte anglaise. Ainsi de part et d'autre la croyance générale était que la ville appartiendrait au drapeau qui paraîtrait le premier dans le port. Les circonstances étaient telles pour nous, dit Knox, que si la flotte française fût entrée la première dans le fleuve la place serait retombée au pouvoir de ses anciens maîtres. Aussi tout le monde, assiégés et assiégeants, avait-il les yeux tournés vers le bas du fleuve, d'où chacun espérait voir venir son salut. La puissance sur terre dans cette contrée lointaine se trouvait ainsi en équilibre, celui qui possédait le sceptre des mers devait, en le déposant dans le plateau, faire pencher la balance de son côté, et les vastes contrées de la Nouvelle-France devenaient son glorieux partage.

Dès le 9 mai une frégate anglaise était entrée dans le port. Telle était l'anxiété de la garnison que «nous restâmes, dit l'écrivain que nous venons de citer, quelque temps en suspens, n'ayant pas assez d'yeux pour la regarder; mais nous fûmes bientôt convaincus qu'elle était britannique, quoiqu'il y eût des gens parmi nous qui, ayant leurs motifs pour paraître sages, cherchaient à tempérer notre joie en soutenant obstinément qu'elle était française. Mais le vaisseau ayant salué la place de 21 coups de canon et mis son canot à l'eau, tous les doutes disparurent. L'on ne peut exprimer l'allégresse dont fut transportée la garnison. Officiers et soldats montèrent sur les remparts faisant face aux Français, et poussèrent pendant plus d'une heure des hurrahs

continuels, en élevant leurs chapeaux en l'air. La ville, le camp ennemi, le port et les campagnes voisines, à plusieurs milles de distance, retentirent de nos cris et du roulement de nos batteries; car le soldat, dans le délire de sa joie, ne se lassa point de tirer pendant un temps considérable; enfin, il est impossible de se faire une idée de la satisfaction que nous éprouvions, si l'on n'a pas souffert les extrémités d'un siège, et si l'on n'a pas été destinés avec de braves amis et compatriotes à une mort cruelle.» Si la joie était sans borne parmi les assiégés, l'événement qui la causait devait, au contraire, remplir les assiégeans de désappointement et de regrets. Néanmoins comme la frégate anglaise qui venait d'arriver pouvait être un vaisseau isolé, ils ne cessèrent point d'espérer que les secours qu'ils attendaient se présenteraient avant ceux de l'ennemi. Ce n'est que deux jours après que leurs batteries ouvrirent leur feu contre la ville. Mais, le 15, deux autres vaisseaux de guerre anglais étant encore entrés dans la rade, le général de Levis dut perdre alors toute espérance; il décida en conséquence de lever le siège immédiatement, craignant d'être coupé dans sa retraite et de perdre ses magasins, parce que les ennemis se trouvaient alors plus forts sur le fleuve, où les Français n'avaient plus pour vaisseaux de haut bord que deux frégates dépourvues d'artillerie et d'équipage. Ces deux frégates et d'autres bâtimens plus petits reçurent ordre de remonter le fleuve; mais cet ordre leur parvint trop tard: ils furent dispersés, pris ou forcés de s'échouer après avoir opposé toute la résistance dont ils étaient susceptibles. M. de Vauquelin, commandant de cette petite flottille, fut pris les armes à la main et couvert d'honorables blessures, après deux heures de combat qu'il soutint vis-à-vis de la Pointe-aux-Trembles contre plusieurs frégates, et dans lequel presque tous ses officiers furent tués ou blessés ainsi qu'une grande partie du faible équipage de l'Atalante, à bord de laquelle il avait arboré son pavillon, qu'il ne voulut point amener.

L'armée assiégeante décampa dans la nuit du 16 au 17 mai, après avoir jeté en bas de la falaise du Foulon une partie de l'artillerie de siège qu'elle ne pouvait emporter. Elle ne fut point poursuivie dans sa retraite. Ainsi finit cette courte mais audacieuse campagne, qui, proportionnellement au nombre des combattans, avait coûté tant de sang et tant de travaux, et qui avait achevé d'épuiser les magasins de l'armée. L'on peut dire que de ce moment la cause française fut définitivement perdue; perdue non par le défaut de résolution et de persévérance comme le prouvaient la longueur et les victoires de cette guerre, mais par l'abandon absolu de la métropole.

Le général de Levis ne pouvant plus, faute de vivres, tenir ses troupes réunies, les dispersa dans les campagnes pour les faire subsister. Il laissa seulement 1,500 hommes de la Pointe-aux-Trembles à Jacques Cartier, sous les ordres de M. Dumas, pour observer la garnison de Québec. Telle était la situation du Canada du côté de la mer à la fin de juin.

A l'autre extrémité rien d'important ne s'était encore passé. Dès le commencement d'avril, M. de Bougainville était allé à l'île aux Noix prendre le commandement de la frontière du lac Champlain; et le capitaine Pouchot, fait prisonnier à Niagara et qui venait d'être échangé, avait remplacé au fort de Levis, bâti dans une île un peu au-dessous de la Présentation (Ogdensburgh), à la tête des rapides du St.-Laurent, M. Desandrouins appelé à prendre part comme officier du génie à l'expédition de Québec. Après la levée du siège de cette ville, 500 hommes furent envoyés sur la frontière du lac Champlain, et un pareil nombre à la tête des rapides du St.-Laurent aux ordres du chevalier de la Corne. A cette époque, les forces qui gardaient le territoire qui restait encore aux Français, étaient réparties comme suit: 8 à 900 hommes défendaient la tête des rapides; 1,200 hommes la frontière du lac Champlain, et 1,500 surveillaient la garnison de Québec. Le reste des Canadiens, tout étant désormais perdu, avait repris tristement le chemin de leurs foyers pour y disputer avec le soldat mourant de faim quelques lambeaux de nourriture (Levis au ministre). Décimés, ruinés par cette longue guerre, ils venaient de voir s'éclipser le dernier rayon d'espérance qui leur restait en apprenant que non seulement il ne leur arriverait aucun secours de France, mais que le trésor du royaume était incapable pour le moment de payer les avances qu'ils avaient faites au gouvernement, et qu'il était en conséquence forcé de suspendre le paiement des lettres de change tirées par le Canada. Le gouverneur et l'intendant les informèrent de cette résolution par une circulaire, où ils les assuraient que les lettres de change tirées en 1757 et 58 seraient payées 3 mois après la paix avec intérêt, celles tirées en 59 dans les 18 mois, et que les billets de caisse ou ordonnances seraient acquittés aussitôt que les circonstances le permettraient. Cette nouvelle fut comme un coup de foudre pour ces malheureux, à qui l'on devait plus de 40,000,000 de francs; il y en avait à peine un qui n'était pas créancier de l'état. «Le papier qui nous reste, écrivit le général de Levis au ministre, est entièrement décrédité, et tous les habitans sont dans le désespoir. *Ils ont tout sacrifié pour la conservation du Canada.* Ils se trouvent actuellement ruinés, sans ressources; nous ne négligeons rien pour rétablir la confiance.» C'est dans cette lettre que le général français informe le ministre qu'il est hors d'état de tenir la campagne, que vivres et munitions, tout manque, et que les bataillons réguliers n'ayant plus assez d'officiers et de vieux soldats, ne composaient plus qu'environ 3,100 combattans, y compris 900 soldats de la colonie.

Le général de Levis alla visiter la frontière du lac Champlain qu'il fit renforcer d'un nouveau bataillon, et parcourut le pays profitant de la confiance que lui témoignaient les habitans pour ranimer leur zèle et leur courage, pour calmer leurs alarmes sur le papier du gouvernement, et enfin pour les engager à fournir des vivres. Au reste il n'y avait plus de poudre que pour un combat, et les ennemis; étaient, en campagne avec trois armées nombreuses marchant sur Montréal, suivant le plan dont l'on a parlé au commencement de ce chapitre. L'une venait de Québec, la seconde du lac Champlain et la troisième d'Oswégo au pied du lac Ontario.

La première qui se mit en mouvement fut celle du général Murray. L'arrivée des trois vaisseaux anglais pendant que les Français faisaient le siège de leur capitale perdue, fut suivie le 18 mai de celle de la flotte de lord Golville, ce qui porta les forces navales anglaises devant cette ville à 6 vaisseaux de ligne et 8 frégates ou sloops de guerre; mais les renforts de soldats attendus n'arrivèrent que dans le mois de juillet sous les ordres de lord Rollo. Le 14 de ce mois le général Murray, laissant des forces considérables à Québec, s'embarqua avec une partie de ses troupes sur une escadrille de 32 voiles et 2 à 3 cents berges avec 9 batteries flottantes, et commença à remonter le St.-Laurent, laissant derrière lui le fort Jacques Cartier, défendu par le marquis d'Albergotti avec 200 hommes, et qui se rendit dans le mois de septembre au colonel Fraser, qui venait pour l'attaquer avec 1000 hommes; A Sorel, Murray fut rejoint par lord Rollo et deux régimens. Dans les derniers jours d'août il n'était encore rendu qu'à Varennes, où, plus circonspect que jamais depuis la journée du 28 avril, il résolut d'attendre l'arrivée du général Amherst et du chef de brigade Haviland, ayant appris que le général de Levis avait réuni les détachemens qui s'étaient repliés depuis Jacques Cartier pour ne pas être débordés, et épiait l'occasion d'attaquer les Anglais séparément s'il pouvait le faire avec avantage. En montant il avait eu quelques escarmouches, reçu la soumission de quelques paroisses, et en avait brûlé d'autres comme Sorel, où il y avait un petit camp retranché qu'il n'avait pas jugé à propos d'attaquer. A Varennes, il fit publier qu'il brûlerait les villages qui ne rendraient pas les armes, et que les Canadiens qui étaient entrés dans les bataillons réguliers subiraient le sort des troupes françaises et seraient transportés en France. Les armées du général Amherst et du brigadier Haviland approchaient alors de Montréal. Cette menace eut l'effet, désiré, et 400 hommes de la seule paroisse de Boucherville vinrent prêter le serment de fidélité et rendre leurs armes. De toutes parts les malheureux habitans offraient leur soumission, et les réguliers, laissés sans pain, réduits au désespoir, désertaient en grand nombre. Le 7 septembre l'armée d'Haviland fit son apparition, et le peu d'Indiens qui tenaient encore pour les Français les abandonnèrent tout-à-fait.

Le chef de brigade Haviland était parti: le 11 août du fort Si-Frédéric, sur le lac Champlain, avec environ 3,000 hommes. Le colonel Bougainville s'était retiré devant lui à mesure qu'il avançait, abandonnant successivement l'île aux Noix, St.-Jean et les autres petits postes, de manière que les ennemis atteignirent Longueuil sans coup férir et purent donner la main aux troupes du général Murray.

La principale armée était celle d'Amherst. Ce général arriva de Schenectady à Oswégo, le 9 juillet, avec une partie de ses forces, et fut bientôt rejoint par son arrière-garde aux ordres du chef de brigade Gage. Cette armée, consistant en 11,000 hommes dont 700 Indiens, s'embarqua du 7 au 10 août pour descendre le fleuve St.-Laurent, et arriva devant le fort de Levis, qui fut investi complètement le 20. Le commandant Pouchot, abandonné des sauvages, et n'ayant que 200 hommes avec lui, le gros des Français de ce côté étant aux Cèdres sous les ordres du chevalier de la Corne, soutint néanmoins un siège de 6 jours; et ce n'est qu'après avoir repoussé un assaut, vu ses retranchemens renversés, ses batteries ruinées, tous ses officiers et le tiers de la garnison tués ou blessés, qu'il voulut bien se rendre, ayant eu l'honneur d'arrêter, avec 200 hommes, une armée de 11,000 pendant 12 jours.

Le général Amherst se remit en route le 31 août. La descente des rapides était une opération dangereuse, mais cette voie avait été choisie afin de couper toute issue aux Français, qui avaient parlé de retraire, s'ils étaient forcés, de Montréal au Détroit et du Détroit à la Louisiane. Il perdit dans les rapides des Cèdres 64 berges et 88 hommes, et parvint, le chevalier de la Corne reculant devant lui, sans autre accident le 6 septembre à la Chine, où il débarqua à 4 lieues de Montréal, dont il investit le côté du couchant dès le soir même. Il avait reçu en descendant la soumission des populations qui se trouvaient sur son passage. Les deux autres armées qui l'attendaient, investirent la ville du côté opposé le 8, et formaient réunies à la première plus de 17,000 hommes munis d'une artillerie formidable.

Montréal, bâti du côté sud de l'île de ce nom, entre une montagne et le St.-Laurent, était entouré d'un simple mur de 2 à 3 pieds d'épaisseur construit pour en imposer aux Indiens, et capable seulement de résister aux flèches et aux petites armes. Ce mur, protégé par un fossé, était garni de 6 à 7 petites pièces de canon. Une batterie, d'un même nombre de pièces rongées par la rouille, couronnait une petite éminence dans l'enceinte, de la ville. Telles étaient les fortifications qui couvraient les divers débris de l'armée française que le gouverneur y avait fait concentrer, formant avec les habitans qui étaient restés environ 3,000 hommes, sans compter 600 soldats placés dans l'île Ste.-Hélène vis-à-vis de la ville. On n'avait plus de vivres que pour 15 jours.

--Dans la nuit du 6 au 7 septembre M. de Vaudreuil assembla un conseil de guerre, où l'intendant, M. Bigot, lut un mémoire sur l'état de la colonie et un projet de capitulation. Tout le monde fut d'avis qu'il convenait de préférer une capitulation avantageuse aux peuples et honorable aux troupes à une défense qui ne pouvait retarder que de quelques jours la perte du pays; et le matin le colonel Bougainville fut chargé d'aller proposer aux ennemis une suspension d'armes d'un mois. Cette demande ayant été refusée, il retourna offrir la capitulation dont l'on vient de parler et qui se composait de 55 articles. Le général Amherst accorda presque tout ce que l'on demandait excepté la neutralité perpétuelle des Canadiens et les honneurs de la guerre pour les troupes. Ce dernier refus blessa profondément le général de Levis, qui voulut se retirer dans l'île Ste.-Hélène pour s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité, et qui ne posa les armes que sur un ordre impératif du gouverneur. La capitulation fut lignée le 8 septembre.

Par cet acte célèbre, le Canada passa définitivement au pouvoir de l'Angleterre. Le libre exercice

de la religion catholique fut garanti aux Canadiens. Les séminaires et les communautés religieuses de femmes furent maintenus dans la possession de leurs biens, constitutions et privilèges; mais le même avantage fut refusé aux Jésuites, aux Franciscains et aux Sulpiciens jusqu'à ce que le roi de la Grande-Bretagne eût fait connaître ses intentions à leur égard. La même réserve fut faite pour les dîmes; et quant aux lois, usages et coutumes du pays, il fut répondu que les Canadiens seraient sujets du roi, paroles--qui avaient un sens beaucoup plus étendu que ce peuple ne se l'imaginait alors, et que son ignorance des institutions représentatives de l'Angleterre lui fit négliger d'invoquer pour entrer en possession des droits dont il n'avait pas encore joui, à savoir: la votation des impôts, la participation à la confection des lois et le jugement par jury. Il en fut de même du 37^e article de la capitulation inséré pour tranquilliser les fortunes particulières, mais dans lequel les seigneurs eurent l'adresse de faire confirmer la conservation de leurs droits féodaux, nobles et non nobles; du moins ces droits paraissent sauvegardés par les termes dans lesquels il est couché.

Les Anglais prirent possession de Montréal le jour même de la capitulation. Le gouverneur, M. de Vaudreuil, le général de Levis, les troupes, les officiers de l'administration civile ou militaire s'embarquèrent ensuite pour la France, après que l'ordre eût été expédié à M. de Bellestre, commandant du Détroit, où étaient établies 3 ou 4 cents familles canadiennes, et aux autres chefs des postes des contrées occidentales, de les remettre au major Rogers, fameux partisan, ou aux officiers députés par lui. Il repassa ainsi en Europe environ 185 officiers, 2,400 artilleurs ou soldats de terre et de la colonie y compris les blessés et les invalides, et un peu plus de 500 matelots, domestiques, femmes et enfants; le reste, 5 à 600 soldats qui s'étaient mariés en Canada ou y avaient pris des terres, ayant abandonné les drapeaux pour ne pas quitter l'Amérique. Ces chiffres prouvent à la fois les cruels ravages de cette guerre, la faiblesse des secours envoyés par la métropole et l'immense supériorité numérique du vainqueur. Les citoyens les plus marquans et les plus éclairés abandonnèrent aussi le pays. L'on encouragea leur émigration ainsi que celle des officiers canadiens dont on désirait se débarrasser, et qui furent sollicités vivement de passer en France. Le Canada perdit par cet exil volontaire une population précieuse par l'expérience, par les lumières et par la connaissance des affaires publiques et commerciales.

Ainsi au commencement de 1761, la domination de la France avait cessé dans toute l'étendue du Canada découvert, fondé et établi sous sa protection, après avoir duré un siècle et demi. En quittant cette contrée, M. de Vaudreuil rendit cet hommage à ses habitans dans une lettre aux ministres de Louis XV: «Avec ce beau et vaste pays, la France perd 70,000 âmes dont l'espèce est d'autant plus rare que jamais peuples n'ont été aussi dociles, aussi braves et aussi attachés à leur prince. Les vexations qu'ils ont éprouvées depuis plusieurs années, et particulièrement depuis les cinq dernières avant la reddition de Québec, sans murmurer ni oser faire parvenir leurs justes plaintes au pied du trône, prouvent assez leur docilité.»

Quant aux troupes, la simple exposition de ce qu'elles ont fait suffit pour faire leur éloge. Jamais la France n'a eu de soldats plus intrépides, plus dévoués et plus patients. Dix faibles bataillons, obligés le plus souvent de se recruter dans le pays même faute de secours d'Europe, eurent à lutter constamment contre dix fois ce nombre de troupes régulières que les ennemis amenèrent au combat, et à défendre un pays qui s'étendait depuis l'Acadie jusqu'au lac Erié. Bien peu de ces braves gens revirent leur patrie, où leur dernier général rendit pleine justice à leur mérite. «Ils ont fait des prodiges de valeur, écrivit-il au ministre, ils ont donné, comme les habitans eux-mêmes, des preuves réitérées, surtout le 28 avril, que la conservation du Canada ne pouvait dépendre ni de leur zèle, ni de leur courage; et c'est une suite des malheurs et de la fatalité auxquels depuis quelque temps ce pays était en butte, que les secours envoyés de France ne soient pas arrivés dans le moment critique. Quelques médiocres qu'ils fussent, joints au dernier succès, ils auraient déterminé la reprise de Québec.» C'est dans cette dépêche qu'il observait que le gouverneur avait mis en usage, jusqu'au dernier moment, toutes les ressources dont la prudence et l'expérience humaine pouvaient être capables.

Ce général, en rentrant en France, passa à l'armée d'Allemagne, où il assista à la bataille de Johannesberg, gagnée en 1762 par le prince de Condé sur le fameux Guillaume de Brunswick. Après la guerre, il fut nommé au gouvernement de la province d'Artois, créé maréchal de France en 1783, et duc l'année suivante. Il mourut trois ans après, à Arras, où il s'était rendu pour tenir les états de cette province, qui lui décernèrent de magnifiques, obsèques et lui firent ériger un monument dans la cathédrale de la ville. M. de Bourlamarque mourut en 64, gouverneur de la Guadeloupe. Quant au colonel de Bougainville, chacun sait qu'il prit une part glorieuse, comme officier supérieur, aux campagnes de la marine française dans la guerre de la révolution américaine, et qu'il s'est illustré par son voyage autour du monde et ses découvertes géographiques.

La nouvelle de la soumission de la totalité du Canada fut accueillie en Angleterre avec les mêmes démonstrations de joie que celle de la reddition de Québec, et le roi donna des gratifications aux officiers qui apportèrent les dépêches confirmant cet heureux événement. En France, le gouvernement s'attendait depuis long-temps à ce résultat, puisqu'il avait envoyé des instructions pour obtenir les conditions les plus avantageuses en faveur des malheureux colons, premières victimes de ce grand désastre national. Mais la masse de la nation, qui ignorait à quel état de faiblesse était réduit tout le système colonial, fut vivement émue de la perte de leur plus belle et de leur plus ancienne colonie; elle se sentit la rougeur au front et le remords au coeur en voyant passer sous le joug étranger 70,000 de ses enfans, parlant la même langue, vivant sous les

mêmes lois qu'elle, et qui s'étaient sacrifiés inutilement depuis sept ans pour éviter une destinée qu'un meilleur gouvernement eût conjurée; elle se contint néanmoins aux yeux de l'univers; elle chercha un prétexte pour voiler sa défaite, et le gouvernement, comme il faisait dans le même temps pour les Indes en sacrifiant M. de Lally, lui jeta encore pour la satisfaire de nouvelles victimes dans la personne, de fonctionnaires innocens ou d'obscurs prévaricateurs. La plupart des administrateurs du Canada, en débarquant en France, furent livrés à la vindicte publique, et traînés devant une commission judiciaire du Châtelet de Paris.

L'intendant Bigot, comme chef de l'administration des finances et des subsistances des armées, fut celui qui éprouva le premier la colère vraie ou simulée du ministère, mais qui était pourtant bien fondée. Un cri universel s'était élevé contre lui parmi ceux qui s'intéressaient aux possessions d'outre-mer; tous les Canadiens, disait-on, sont prêts à déposer des malversations qui s'étaient commises. Lorsque Bigot se présenta à Versailles, M. Berryer l'accueillit par des paroles de disgrâces et de reproches. «C'est vous, lui dit-il, qui avez perdu la colonie. Vous y avez fait des dépenses énormes; vous vous êtes permis le commerce; votre fortune est immense... votre administration a été infidèle, elle est coupable.» L'intendant essaya vainement de se justifier. Disgracié, il se relira à Bordeaux, où, ayant appris quelques mois après qu'il était question de l'arrêter, il revint à Paris pour tâcher de conjurer l'orage; mais toutes les issues du pouvoir lui furent fermées, et quatre jours après, le 17 novembre 1761, il fut jeté à la Bastille où il resta onze mois entiers sans communiquer avec personne. En même temps, 20 autres prévenus, à titre de complices, subirent le même sort, et plus de 30 furent décrétés de prise de corps comme contumaces. Le conseil d'état ordonna au Châtelet d'instruire leur procès criminellement, à eux et à leurs adhérens.

Le gouverneur lui-même, M. de Vaudreuil, n'échappa pas à la disgrâce de la Bastille, disgrâce qu'il dut peut-être autant aux insinuations des anciens partisans du général Montcalm qu'à celles plus perfides encore de Bigot. La procédure de la part du ministère public fut conduite avec la plus grande activité, et dura depuis le mois de décembre 61 jusqu'à la fin de mars 63. Les accusés obtinrent en octobre 62 des conseils pour préparer leurs défenses. Le marquis de Vaudreuil avait gouverné le Canada durant l'époque la plus difficile de son histoire, et il avait mis en usage jusqu'au dernier moment toutes les ressources dont la prudence et l'expérience humaines, peuvent être capables. ⁴² Il venait pauvre dans la métropole après avoir servi le roi cinquante-six ans, dont une partie comme gouverneur des Trois-Rivières et de la Louisiane. Il avait acquis des plantations dans cette dernière province, qu'il fut obligé de vendre pour soutenir la dignité de son rang en Canada. Il avait même sacrifié, comme Montcalm et le général de Levis, ses appointemens pour subvenir aux besoins publics à la fin de la guerre. Ainsi toute sa fortune, en entrant en France, comme il le disait lui-même, consistait dans l'espérance des bienfaits du roi. Aussi sa défense fut-elle calme et pleine de dignité. Il ne fit que repousser les insinuations des vrais coupables, et dédaignant de se justifier lui-même, il éleva la voix en faveur des officiers canadiens que Bigot avait accusés. «Elevé en Canada, il les connaissait, dit-il, et il soutenait qu'ils étaient presque tous d'une probité aussi éprouvée que leur valeur. En général les Canadiens semblent être nés soldats; une éducation mâle et toute militaire les enduret de bonne heure à la fatigue et au danger. Le détail de leurs expéditions, de leurs voyages, de leurs entreprises, de leurs négociations avec les naturels du pays, offrirait des miracles de courage, d'activité, de patience dans la disette, de sang-froid dans le péril, de docilité aux ordres des généraux, qui ont coûté la vie à plusieurs sans jamais ralentir le zèle des autres. Ces commandans intrépides, avec une poignée de Canadiens et quelques guerriers sauvages, ont soin eut déconcerté les projets, ruiné les préparatifs, ravagé les provinces et battu les troupes des Anglais huit à dix fois plus nombreuses que leurs détachemens. Ces talens, ajoutait-il, étaient précieux dans un pays dont les frontières étaient si vastes,» et il termina en déclarant «qu'il manquait à ce qu'il devait à ces généreux guerriers, à l'état et à lui-même, s'il ne publiait leurs services, leurs talens et leur innocence.» L'on peut dire aussi, en confirmation de ces paroles, que tous les officiers canadiens de l'ordre militaire qui restèrent dans le pays après la capitulation, se trouvèrent beaucoup plus pauvres qu'avant la guerre, et que dans ceux de l'ordre civil, on n'en remarqua point qui se fussent enrichis, à l'exception du contumace Deschenaux, secrétaire de l'intendant, fils, dit-on, d'un navigateur des Trois-Rivières nommé Brassard, et de quelques spéculateurs obscurs qui lui servaient d'instrumens, dont la fortune, acquise au milieu des désastres et de la ruine publique, a attaché à leurs noms une flétrissure ineffaçable. Enfin, le président de la commission, assisté de 25 conseillers au Châtelet, rendit, le 10 décembre 1763, son arrêt contre les accusés. Le marquis de Vaudreuil, qui mourut l'année suivante moins des suites de l'âge que des chagrins que lui causa l'ingratitude du gouvernement, fut déchargé de l'accusation avec cinq autres. Bigot fut banni à perpétuité du royaume, et ses biens furent confisqués. Le reste des accusés fut condamné à des bannissemens, des confiscations ou restitutions plus ou moins considérables, s'élevant en totalité à 11 millions 400 mille francs, ou enfin leur jugement fut remis jusqu'à plus ample informé.

Note 42: [retour](#) Lettre de l'évêque de Québec au ministre.

Il est indubitable que de grandes dilapidations avaient eu lieu; mais elles ont été beaucoup exagérées; et si l'on compare les dépenses du Canada à celles des colonies anglaises dans cette guerre, l'on se convaincra de la vérité de cette observation. La levée et l'entretien de 7,000 hommes coûtèrent au Massachusetts, en 1758, 180,000 louis sterling, outre 30,000 louis pour la défense de la frontière, ou en tout 5,250,000 francs environ. Dès la première année de la guerre, le Canada eut une armée aussi nombreuse à nourrir, sans compter une partie des Acadiens. Cette armée, sans augmenter beaucoup jusqu'en 1759, eut à faire face aux forces bien supérieures de

l'ennemi, et à se transporter continuellement à de grandes distances pour le repousser sur différens points d'une frontière qui s'étendait du golfe St.-Laurent au Mississipi. Les frais de transport, dans l'état où étaient alors les communications, devaient être énormes. Bientôt aussi la disette des vivres et des marchandises, causée d'une part par la suprématie de l'ennemi sur les mers, qui interrompait les communications de la France avec le Canada, et de l'autre par l'abandon dans lequel resta une partie des terres par suite de l'enlèvement des habitans pour le service militaire, vint décupler les dépenses en conséquence de la hausse exorbitante des prix de toutes choses. Aussi ces dépenses montèrent-elles fort rapidement. De 1,700,000 livres qu'elles étaient en 1749, comme on l'a rapporté ailleurs, elles s'élevèrent en 1750 à 2,100,000 fr., en 1751 à 2,700,000 fr., en 1752 à 4,900,000 fr., en 1753 à 5,300,000 fr., en 1754 à 4,450,000 fr., en 1755 à 6,100,000 fr., en 1756 à 11,300,000 fr. en 1757 à 19,250,000 fr., en 1758 à 27,000,000 fr., en 1759 à 26,000,000 fr., et pour les huit premiers mois de 1760 à 13,500,000; en tout, plus de 123 millions.

De cette somme il restait dû par l'état, 80 millions, dont 41 millions aux Canadiens, à savoir: 34 millions en ordonnances et 7 millions en lettres de change. La créance des Canadiens, immense pour le pays, fut presque entièrement perdue pour eux. Des marchands et des officiers de l'armée anglaise achetèrent à vil prix une partie de ces papiers, en revendirent une portion à des facteurs français sur la place de Londres pour de l'argent comptant, et, ayant ensuite, par leur influence auprès de leur gouvernement, fait stipuler au traité de 1763 un dédommagement de 3 millions 600 mille francs pour la réduction opérée par la France de la moitié sur les lettres de change et des trois quarts sur les ordonnances, réduction qui avait eu l'effet de faire perdre d'un seul coup 29 millions aux Canadiens sur leurs dettes, ces marchands et officiers furent les seuls qui retirèrent quelques profits de ce dédommagement. Le papier dont les Canadiens étaient encore nantis resta long-temps sans valeur; enfin en 1765, ils furent invités à en faire la déclaration à des commissaires préposés à cet effet et à en laisser des bordereaux entre leurs mains pour être envoyés en Angleterre. ⁴³ 1,639 dépôts de bordereaux furent faits, se montant à une somme considérable; mais, livrée à l'agiotage, cette somme fut presque toute absorbée par des spéculateurs pour des valeurs presque nominales. En mars 1766, une nouvelle convention fut signée entre les agens de France et d'Angleterre pour liquider ce qui restait du papier du Canada, et il fut arrêté qu'il serait soldé en reconnaissances ou contrats de rente à 4½ pour cent d'intérêt, lesquels suivraient, pour le remboursement, le sort des autres dettes de l'état. De tout cela l'on peut conclure, premièrement, que la guerre du Canada n'occasionna pas cet épuisement de la France auquel ses ministres ont bien voulu attribuer la plupart de ses malheurs, comme moyen de justification sans doute, puisqu'une très petite partie de la dépense fut payée pendant qu'elle avait encore les armes à la main; et en second lieu, que l'accusation portée contre les fonctionnaires de la colonie avait pour objet principalement de faire retomber sur eux et non sur les ministres, véritables auteurs des désastres, la responsabilité des événemens et la haine de la nation.

Note 43: [\(retour\)](#) Récapitulation générale des bordereaux: Registre déposé aux archives provinciales à Québec.

Cependant, depuis 1758 surtout, la fortune semblait vouloir accabler la France. Elle n'éprouvait que des revers sur terre et sur mer dans toutes les parties du monde. Le trésor étant vide et des négociations ayant été tentées inutilement avec l'Angleterre, le duc de Choiseul, qui venait d'être nommé ministre de la guerre et exerçait réellement les pouvoirs de premier ministre, entraîna l'Espagne dans la guerre par le traité de 1761, connu sous le nom de *pacte de famille*; mais les désastres militaires et les malheurs publics ne cessèrent pas pour cela de s'accroître; l'Espagne perdit Cuba, Manille, douze vaisseaux de ligne et cent millions de prises; pour la France il lui restait à peine une colonie, et elle n'avait rien gagné en Europe. Enfin, grâce à la médiation de la Sardaigne, aux dispositions pacifiques de lord Bute qui était parvenu à éloigner M. Pitt d'un cabinet qu'il ne gouvernait plus, et peut-être aussi à la diversion sur le Portugal, allié de l'Angleterre, et que l'Espagne et la France attaquèrent dans la vue d'en faire un objet de compensation, les préliminaires de la paix furent signés à Fontainebleau le 3 novembre 1762 entre les cours de France, d'Espagne et d'Angleterre, et la paix définitive à Paris entre ces trois nations et Portugal le 10 février suivant. La France céda entre autres territoires à la Grande-Bretagne le Canada et toutes les îles du golfe St.-Laurent, excepté les îles St.-Pierre et de Miquelon réservées pour l'usage de ses pêcheurs, et à l'Espagne la Louisiane en échange de la Floride et de la baie de Pensacola qu'elle abandonnait aux Anglais, le Mississipi devant former la limite entre les deux nations. La seule autre stipulation qui regarde le Canada fut celle par laquelle l'Angleterre déclara que les Canadiens jouiraient du libre exercice de leur religion. Le silence fut gardé sur l'article de leurs lois, attendu probablement qu'en devenant sujets anglais, ils devenaient participant du pouvoir législatif, tandis que le catholicisme, frappé alors de réprobation par la constitution de l'état, avait besoin d'une stipulation expresse pour devenir un droit.

La Louisiane, qui subissait le sort du Canada, n'avait pas été conquise. Elle avait joui même d'assez de tranquillité pendant tout le temps de la guerre. Depuis 1731, où nous avons laissé l'histoire de cette contrée, dans le volume précédent, elle avait commencé à prospérer. La guerre avec les Natchés qui avait achevé d'épuiser la compagnie des Indes créée en 1723, la força enfin de remettre, en 1731, la Louisiane au roi, qui y rendit le commerce libre. Ce beau pays, jouissant de plus de liberté, vit la population, les établissemens, le commerce augmenter d'abord lentement et ensuite avec plus de rapidité. C'est alors que l'esprit de changement vint encore planer sur cette province à peine habitée, et qui avait subi déjà tant de révolutions dans son

administration. Le gouvernement français voulut réaliser le vieux projet formé dans le siècle précédent, alors que l'on connaissait à peine les vallées du Mississippi et des lacs du St.-Laurent, d'unir le Canada et la Louisiane pour fermer aux Anglais les régions mystérieuses de l'Ouest, et les tenir toujours sur les bords de la mer atlantique. Mais les impossibilités physiques, les vastes contrées désertes et sauvages qui séparaient ces deux pays, sans compter leur étendue immense, rendirent ce projet inexécutable. Après la paix de 1748 la France sembla s'occuper encore une fois sérieusement de la colonisation de cette contrée. Quoique ses mesures ne fussent pas toujours heureuses, et malgré les fausses notions de la plupart des administrateurs qu'on y envoyait d'Europe en matière de gouvernement colonial, et les désordres qu'apportaient dans le commerce et les finances, des émissions imprudentes d'ordonnances et de papier-monnaie qui tombaient bientôt dans l'agiotage et le discrédit, la Louisiane faisait des progrès assez rapides à la faveur de la paix qui y régnait. Mais le calme dont elle jouissait n'était qu'un repos trompeur. Au moment où elle croyait avoir atteint le plus haut degré de prospérité auquel elle fut parvenue depuis sa fondation, elle se vit tout-à-coup frappée des plus grands malheurs qui puissent accabler un peuple, la sujétion étrangère et le partage de son territoire entre différentes nations.

[44](#)

Note 44: [\(retour\)](#) La Nouvelle-Orléans, quoique située sur la rive gauche du Mississippi, fut attachée jusqu'au lac Pontchartrain au territoire cédé à l'Espagne.

Lorsque le gouverneur de cette fertile contrée, M. d'Abadie, reçut de Louis XV, en 64, l'ordre, de communiquer le traité de Paris aux colons, il en fut si affligé qu'il mourut de chagrin. Son successeur, M. Aubry, dut accomplir cette triste mission; mais il laissa s'écouler du temps. Les Louisianais consternés firent des représentations en France dans les termes les plus pressans et les plus pathétiques; et lorsque les espagnols se présentèrent, en 68, avec leur chef, Don Antonio d'Ulloa, homme sage et modéré, pour prendre possession du pays, ils les forcèrent de se rembarquer, prétendant que l'on n'avait pas droit de le céder sans leur consentement, et que d'ailleurs ils n'avaient aucun titre de leur cour. Louis XV dut alors les faire informer que la cession était irrévocable, et l'année suivante le gouvernement espagnol envoya le général O'Reilly avec, 3,000 hommes pour forcer les colons à se soumettre. Ils voulurent s'opposer à son débarquement, mais les magistrats réussirent à les apaiser et le procureur-général Lafrenière, descendant canadien, alla le recevoir et l'assurer de la soumission des habitans. O'Reilly montra d'abord beaucoup de bonté, maintint les anciennes lois et entraîna la multitude par sa générosité. Mais ces apparences de justice n'avaient pour but que de mieux cacher ses desseins ou les instructions de sa cour. Il fallut enfin lever le masque, et il voulut changer les lois qu'il avait paru d'abord respecter, et bouleverser toute l'administration intérieure. Lafrenière et les tribunaux firent des représentations très vives contre ces changemens. O'Reilly profita de cette opposition pour commettre, dit Barbé-Marbois, des «actes de violence et de férocité qu'il confondait avec ceux d'une sage fermeté.» Il convoqua douze députés du peuple pour fixer le code de lois. Ces députés se réunirent chez lui; et l'attendaient pour commencer leurs délibérations, lorsque les portes de la salle où ils étaient s'ouvrirent tout-à-coup, et O'Reilly parut à la tête d'une troupe de soldats qui se saisirent des députés, les chargèrent de chaînes et les jetèrent dans les cachots. Six d'entre eux furent fusillés par ordre de ce gouverneur dissimulé et sanguinaire. Lafrenière, avant de subir son supplice, protesta de son innocence, et encouragea ses compatriotes à mourir avec fermeté. Il chargea Noyan d'envoyer son écharpe à sa femme pour la remettre à son fils quand il aurait vingt ans, et commanda lui-même le feu aux soldats, abandonnant à ses remords le perfide Espagnol qui leur avait tendu un piège pour les perdre. Les six autres furent envoyés dans les donjons de Cuba.

Tel est l'événement tragique qui marqua le passage de la Louisiane de la domination nationale à une domination étrangère. Il ne resta plus rien à la France dans l'Amérique du nord que quelques rochers nuageux et stériles répandus sur les bords de la mer pour ses pêcheurs de Terre-Neuve, derniers débris d'un empire écroulé, qui surnageaient sur les flots d'une mer déjà fatiguée du joug de l'Europe.

«Depuis le traité de Bretigny, la France, observe Sismondi, n'avait point conclu de paix aussi humiliante que celle qu'elle venait de signer à Paris, pour terminer la guerre de Sept ans. Aujourd'hui que nous connaissons mieux les vastes et riches pays qu'elle venait d'abandonner en Amérique, que nous y voyons naître et grandir des nations puissantes, que ses enfans qui se sont maintenus et qui ont prospéré à Québec, à Montréal et à la Nouvelle-Orléans, attestent l'importance des colonies auxquelles elle renonçait, cet abandon d'un pays appelé à de si hautes destinées paraît plus désastreux encore. Toutefois ce n'est point une raison pour blâmer les ministres qui négocièrent ou qui signèrent la paix de 1768. Elle était sage, elle était nécessaire, elle était aussi avantageuse que les circonstances pouvaient le permettre. Les Français n'avaient réussi dans rien de ce qu'ils s'étaient proposé par la guerre de Sept ans; ils avaient éprouvé les plus sanglantes défaites et s'ils s'obstinaient à la guerre, ils avaient tout lieu de s'attendre à des revers plus accablans encore; jamais leurs généraux n'avaient paru plus universellement dépourvus de talens; jamais leurs soldats, toujours également braves, n'avaient été plus pauvres, plus mal tenus, plus souffrans, n'avaient eu moins de confiance en leurs chefs, et, en raison de leur mauvaise discipline, moins de confiance en eux-mêmes; jamais la France n'avait inspiré moins de crainte à ses ennemis. En implorant l'assistance de l'Espagne, elle n'avait fait que l'entraîner dans sa ruine et une campagne de plus pouvait faire perdre à son alliée ses plus importantes colonies.

«Quelque désastreuse que fut la paix, on n'entrevoit point dans les mémoires du temps, que la

France se sentit humiliée; Bachaumont semble n'y voir autre chose que le sujet qu'elle fournit aux poètes pour des vers de félicitation et des divertissemens pour les théâtres. A chaque page on sent, en lisant ses mémoires, à quel point la France était devenue indifférente à sa politique, à sa puissance, à sa gloire. Ceux même qui prenaient plus d'intérêt aux affaires publiques, oublièrent les Français du Canada et de la Louisiane qui multipliaient en silence dans les bois, qui s'associaient avec les sauvages, mais qui ne fournissaient ni impôts au fisc, ni soldats aux armées, ni marchandises coloniales au commerce. Les petits établissemens pour la pêche de la morue, à Saint-Pierre et à Miquelon, les petites îles de Grenade, de Saint-Vincent, de la Dominique, de Tobago, cédées à l'Angleterre, paraissaient aux yeux des armateurs de Saint-Malo, de Nantes et de Bordeaux, beaucoup plus importantes que tout le autres et toute l'Acadie.

«D'ailleurs, la nation s'était accoutumée à se séparer toujours de plus en plus de son gouvernement, en raison même de ce que ses écrivains avaient commencé à aborder les études politiques. C'était l'époque où la secte des économistes se donnait le plus de mouvement, depuis que le marquis de Mirabeau avait publié, en 1755, son *Ami des hommes*; la secte des encyclopédistes se montrait plus puissante encore, et la publication de son immense ouvrage était devenue une affaire d'état; enfin J. J. Rousseau, qui déjà, en 1753, avait touché aux bases mêmes de la société humaine dans son *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*, publiait alors l'*Emile et le Contrat social*; tous les esprits étaient en mouvement sur les plus hautes questions de l'organisation publique, mais les Français n'avaient pu s'en occuper sans être frappés de la déraison, de l'absurdité de leur propre administration dans toutes ses parties; de l'exclusion donnée au tiers-état à tous les grades de l'armée, qui ôtait aux soldats toute émulation; des fardeaux accablans de la taille et de la corvée qui ruinaient les campagnes et empêchaient tout progrès de l'agriculture; de la tyrannie des intendans et des subdélégués dans les provinces; de la cruauté de la justice criminelle, procédant par le secret et la torture, et se terminant par des supplices atroces, souvent non mérités; du désordre enfin et de la confusion des finances, où personne ne pouvait plus se reconnaître. C'est ainsi que tous les Français capables de réfléchir et de sentir, tous ceux qui formaient l'opinion publique s'étaient accoutumés à se nourrir de l'espérance d'une réforme fondamentale; ils prenaient pour la France l'honneur de ses nobles inspirations, et ils laissaient à son gouvernement, ou plutôt au roi toute la honte de ses revers, conséquence inévitable des fautes dont elle avait à gémir, des vices de l'homme insouciant, sans honneur et sans désir du bien qui ne régnait que pour satisfaire à ses appétits grossiers et ceux de ses maîtresses.» ⁴⁵—(*Sismondi: Histoire des Français.*)

Note 45: [\(retour\)](#) «On ne peut qu'être frappé ici, écrivait le 21 février 1765 le ministre anglais à Paris, du désordre visible des affaires publiques et du déclin de l'autorité royale.»--*Raumer, Bertraye, etc.*



LIVRE XI.



CHAPITRE I.



DES POTISME MILITAIRE.--ABOLITION ET RÉTABLISSEMENT DES ANCIENNES LOIS.

1763-1774.

Cessation des hostilités; les Canadiens rentrent dans leurs foyers.--Régime militaire et loi martiale--Cession du Canada à l'Angleterre.--Emigration de Canadiens en France.-- Les lois françaises sont abolies et la religion catholique est seulement tolérée.--Le général Murray remplace le général Amherst.--Etablissement d'un conseil exécutif, législatif et judiciaire.--Division du Canada en deux districts, et introduction des lois anglaises.--Murmure des habitans.--Les colons anglais demandent une chambre élective dont les Canadiens seraient exclus, et accusent de tyrannie le général Murray, qui repasse en Europe.--Soulèvement des Indiens occidentaux.--Le général Carleton gouverneur.--Il change le conseil.--Le peuple continue son opposition aux lois nouvelles.--Remontrances.--Rapports de MM. Yorke, de Grey, Marriott, Wedderburn et Thurlow, officiers de la couronne, sur les griefs des Canadiens.--Rétablissement des lois françaises.--Nouvelle demande d'un gouvernement représentatif avec l'exclusion des catholiques.--Pétitions des Canadiens et des Anglais.--Le conseil législatif de 74 est

établi.

Les Canadiens qui n'avaient pas quitté l'armée après le siège de Québec, l'abandonnèrent après la capitulation de Montréal, et la paix la plus profonde régna bientôt dans tout le pays. L'on ne se serait pas aperçu que l'on sortait d'une guerre sanglante, si tant de parties du Canada n'eussent porté des marques de ravages et de ruines, surtout le gouvernement de Québec occupé pendant deux ans par des armées hostiles, où la ville, assiégée deux fois avait été bombardée et réduite en cendres, et les environs avaient servi de théâtre à trois batailles. Les habitants ruinés, mais fiers d'avoir rempli leur devoir jusqu'au dernier moment envers leur patrie, ne songèrent plus qu'à se renfermer dans leurs terres pour réparer leurs pertes; et, s'isolant autant que possible du nouveau gouvernement, ils parurent vouloir, à la faveur de leur régime paroissial, se livrer exclusivement à l'agriculture.

Les vainqueurs, après avoir achevé leur précieuse conquête, s'occupèrent des moyens de la conserver. Le général Amherst fit d'abord le choix des troupes qui devaient rester pour la garde du pays, et envoya le reste en Europe ou dans les anciennes colonies anglaises. Le Canada fut traité comme une nation barbare sans gouvernement régulier et sans lois. Il fut divisé en trois départemens correspondant aux trois divisions du régime français et reçut une administration purement militaire. Le général Murray fut placé à la tête de celui de Québec, et le général Gage de celui de Montréal. Le gouvernement des Trois-Rivières échut au colonel Burton. Ces trois chefs paraissent avoir été indépendans l'un de l'autre. Le général Amherst se réserva pour lui-même le titre de gouverneur-général, et après, avoir donné ses instructions aux gouverneurs particuliers pour la réorganisation du pays suivant le régime qu'on voulait y établir, il partit pour Mew-York.

Ceux-ci commencèrent immédiatement l'oeuvre de cette réorganisation; mais chacun d'eux procéda différemment. Le général Murray établit un conseil ou tribunal militaire composé de 7 officiers de l'armée siégeant deux fois par semaine pour la décision des affaires civiles ou criminelles les plus importantes; et pour les autres il se les réserva à lui-même pour les juger sans appel. Il tenait pour cela cour ouverte en son hôtel une fois par semaine, son secrétaire faisant les fonctions de greffier. La connaissance des affaires de police dans les campagnes fut abandonnée aux commandans des localités. Le général Gage sembla vouloir adoucir un peu ce système arbitraire. Il autorisa les capitaines de paroisse à terminer les différends qui pourraient survenir entre leurs concitoyens, avec la réserve du droit d'appel au commandant militaire du lieu ou à lui-même; mais, à la fin de l'année suivante, il crut devoir faire des modifications. Il divisa son gouvernement en 5 arrondissemens, et établit une chambre de justice à la Longue-Pointe à Longueuil, à St.-Antoine, à la Pointe-aux-Trembles et à La Valtrie qui en étaient les chefs-lieux. Ces cours, composées au plus de 7 et au moins de 5 officiers de milice, tenaient audience tous les quinze jours, et relevaient, selon la localité, de l'un des trois conseils militaires établis à Montréal, Varennes et St.-Sulpice, et formés d'officiers de l'armée régulière. De toutes ces cours il y avait appel au gouverneur, par qui, du reste, les sentences en matières criminelles devaient être confirmées et pouvaient être changées ou remises totalement. Les Canadiens, au moyen de leurs officiers de milice, se trouvèrent ainsi avoir part à l'administration de la justice dans le gouvernement de Montréal. Mais dans celui de Québec, ils n'y participèrent que par deux hommes de loi tirés de leur sein, qui furent nommés procureurs-généraux et commissaires auprès du tribunal militaire établi dans la capitale, l'un pour les habitants de la rive gauche, et l'autre pour ceux de la rive droite du St.-Laurent, et par le greffier de cette cour supérieure. Aux Trois-Rivières, le même système à-peu-près fut adopté.

Tel fut le régime militaire établi en Canada immédiatement après la cessation des hostilités, en violation directe des capitulations, qui garantissaient aux Canadiens les droits de sujets anglais, droits par lesquels les lois ne pouvaient être changées, ni leurs personnes soustraites à leurs juges naturels sans leur consentement. Ainsi, lorsqu'ils comptaient jouir d'un gouvernement légal à l'ombre de la paix, ils virent leurs tribunaux abolis, leurs juges repoussés, leurs lois méconnues ou mises en oubli et tout leur ancien régime social entièrement bouleversé pour faire place à la plus abjecte tyrannie, celle de l'état de siège et des cours martiales. Rien ne contribua plus à isoler le gouvernement de la population que cette conduite répudiée depuis long-temps du droit public et de l'usage des nations. Ne connaissant ni la langue, ni les coutumes, ni le caractère du peuple conquérant, les Canadiens furent les juges éperonnés qui s'élevaient au milieu d'eux sans même offrir le gage de la science pour les recommander; et sans se plaindre, car ils étaient peu accoutumés à solliciter, ils arrangeaient leurs différends ensemble ou à l'aide des notables du lieu et du curé, dont l'influence augmenta par-là même dans chaque paroisse. Par un heureux effet des circonstances le peuple et le clergé se trouvèrent unis d'intérêt et de sentiment et sous le règne de l'épée l'expression de la morale évangélique devint la loi de cette population fermement unie par l'instinct de sa conservation.

Cette organisation militaire qui témoigne de la crainte qu'avait inspirée la longue et glorieuse résistance du Canada, fut approuvée par la nouvelle métropole, à condition cependant qu'elle ne subsisterait que jusqu'au rétablissement de la paix; et qu'alors, si le pays lui restait, un gouvernement civil régulier serait établi. L'on demeura ainsi quatre ans sous la loi martiale. Cette époque est connue dans nos annales sous le nom de *Règne militaire*.

Cependant les Canadiens persistaient toujours à croire, parce qu'ils le désiraient sans doute, que la France ne voudrait pas les abandonner, et qu'elle se ferait rendre la colonie à la paix. Chaque moment ils en attendaient l'heureuse nouvelle avec une espérance toujours aussi vive; mais ils furent trompés dans ce plus cher de leurs vœux. Le traité de 1763, en assurant la possession du

Canada à la Grande-Bretagne, détermina une nouvelle émigration. Les marchands, les hommes de loi, les anciens fonctionnaires, enfin la plupart des familles notables du pays passèrent en France, après avoir vendu ou même abandonné des biens qui sont encore aujourd'hui un objet de litige entre leurs descendants. Il ne reste dans les villes que quelques pères employés subalternes, quelques artisans, à peine un marchand et les corps religieux. Cette émigration ne s'étendit point aux campagnes où le sol attachait les habitants.

La France, en voyant débarquer sur ses bords les émigrants canadiens, fut touchée de leur dévouement, et ce fut pour elle un titre suffisant pour les prendre sous sa protection. Elle les favorisa, les accueillit dans les administrations, dans la marine et dans les armées, et elle récompensa leur zèle et leur courage par de hauts grades. Ainsi plusieurs furent nommés au gouvernement de ses possessions lointaines. M. de Repentigny, fait marquis et plus tard brigadier des armées, fut gouverneur du Sénégal sur les côtes d'Afrique et de Mahé dans les Indes orientales, où il mourut en 1776. M. Dumas, qui avait remplacé M. de Beaujeu dans le commandement des Canadiens à la bataille de la Monongahéla, eut le gouvernement des îles de France et de Bourbon. Un M. de Beaujeu qui s'était déjà distingué en plusieurs rencontres, accompagna Lapeyrouse comme aide-major-général à la complète des établissements de la baie d'Hudson en 1782, et fut ensuite un des 80 gentilshommes qui défendirent si héroïquement la redoute de Bethune contre les républicains français en 1793. On peut mentionner aussi le marquis de Villeray, capitaine dans les gardes du corps, et M. Juchereau (Duchesnay), lieutenant-colonel d'artillerie et commandant de la place de Charleville, où il fut tué dans une sédition populaire en 1792. D'autres servirent avec distinction dans la marine, comme M. Legardeur, comte de Tilly, MM. Pellegrin, de l'Echelle, La Corne, compagnon d'armes et ami du fameux bailli de Suffren, etc., lesquels commandèrent dignement des vaisseaux de la France et acquirent un nom considéré dans sa marine. Le comte de Vaudreuil y obtint le grade d'amiral dans la guerre de la révolution américaine, pendant laquelle il détruisit les établissements anglais du Sénégal et rendit cette colonie à sa patrie. Jacques Bedout, natif de Québec, parvint à celui de contre-amiral. Il était capitaine de vaisseau quand, par le combat sous l'île de Croix (1796), il mérita cet éloge de Fox dans la chambre des communes: «Le capitaine du Tigre, combattant pour l'honneur de sa patrie, a rivalisé en mépris pour la mort, avec les héros de la Grèce et de Rome: il a été fait prisonnier, mais couvert de gloire et de blessures. ⁴⁶ Le général (de) Léry, officier avant 1789, et qui a fait toutes les campagnes de la révolution et de l'empire, commandait en chef le génie à l'armée d'Espagne, où il montra un talent consommé à la défense de Badajoz qu'il dirigea en personne. Il gagna à la bataille d'Austerlitz le cordon de grand officier de la Légion d'honneur, et Napoléon, qui l'avait déjà nommé baron, lui confia le commandement du génie dans la campagne de France de 1814. D'autres officiers qui formaient comme une petite colonie canadienne dans la Touraine, y vécurent d'une pension que leur fit le gouvernement.

Note 46: [\(retour\)](#) Tableau des deux Canadas, par M. I. Lebrun.

Ceux qui restèrent en Canada durent espérer, suivant la promesse de leur nouvelle métropole, d'avoir enfin un gouvernement régulier. Quoique l'on eût fini, sous le régime militaire, par adopter la jurisprudence française et par juger suivant les lois et dans la langue du pays, ce système ne pouvait présenter aucune garantie durable. Aussi, en 1764, un nouveau changement radical eut lieu; mais, loin d'alléger le fardeau qui pesait sur ce malheureux pays, il devait le rendre encore plus intolérable. Chaque jour les Canadiens sentaient davantage toute la grandeur des malheurs de la sujétion étrangère, et que les sacrifices qu'ils avaient faits n'étaient rien, en comparaison des souffrances et des humiliations morales qui se préparaient pour eux et pour leur postérité. D'abord l'Angleterre voulut répudier tout ce qui était français et enlever même aux anciens habitants les avantages naturels que leur offrait l'étendue de leur pays pour établir leurs enfans. Elle commença par en faire le démembrement. Le Labrador, depuis la rivière St.-Jean jusqu'à la baie d'Hudson avec les îles d'Anticosti, de la Magdeleine, etc., fut annexé au gouvernement de Terre-Neuve; les îles de St.-Jean et du Cap-Breton, à la Nouvelle-Ecosse. Les terres des grands lacs furent distribuées de la même manière entre les diverses colonies voisines, et bientôt après le Nouveau-Brunswick fut encore enlevé au Canada et prit le nom qu'il porte aujourd'hui.

Du territoire, la proclamation par laquelle ces grands changemens étaient décrétés, passa aux lois; et le roi, de sa propre autorité, tout en déclarant qu'il serait convoqué des assemblées des représentans du peuple aussitôt que les circonstances le permettraient, abolit d'un seul coup toutes les anciennes lois civiles si sages, si précises, si claires, pour y substituer celles de sa métropole, amas confus, vague et incohérent d'actes parlementaires et de décisions judiciaires enveloppées dans des formes compliquées et barbares dont l'administration de la justice n'a pu encore se débarrasser en Angleterre, malgré les efforts de ses plus grands jurisconsultes; et cette abolition était faite pour assurer la protection et le bénéfice des lois du royaume à ceux de ses sujets qui iraient s'établir dans la nouvelle conquête. ⁴⁷ N'était-ce pas renouveler l'attentat contre les Acadiens, s'il est vrai de dire que la patrie n'est pas dans l'enceinte d'une ville, dans les bornes d'une province, mais dans les affections et les liens de la famille, dans les lois, dans les mœurs et les usages d'un peuple. Personne dans la Grande-Bretagne n'éleva la voix contre un pareil acte de spoliation et de tyrannie. On privait une population établie de ses lois pour une immigration qui n'avait pas encore commencé. ⁴⁸

Note 47: [\(retour\)](#) «In this Court (the Superior Court) His Majesty's Chief Justice presides with power and authority to determine all elements and civil cases agreeable to the laws of England, and, to the ordinances of this province.»--*Ordon. du 17 sept.*

Note 48: [\(retour\)](#) C'est ce qu'un écrivain osa appeler plus tard un acte de bienfaisance et de politique: *Political Annals of Lower-Canada, being a review of the Political and Legislative History of that province, &c, by a British Settler.--(M. Flemming, marchand de Montréal.)*

Murray fut en même temps nommé gouverneur-général en remplacement de lord Amherst repassé en Europe dès l'année précédente, et qui peut être regardé comme le premier gouverneur anglais de ce pays, Gage, Murray, Burton et ensuite Haldimand qui remplaça, en 1763, aux Trois-Rivières celui-ci, promu au gouvernement de Montréal, n'ayant agi qu'en sous ordre sous lui. Le nouveau gouverneur, en obéissance à ses instructions, forma aussitôt un conseil, investi, conjointement avec lui, des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Il ne lui manquait que le droit d'imposer des taxes. Ce corps, composé de huit membres, ne contenait qu'un seul habitant du pays, homme obscur et sans influence, choisi pour faire nombre. Une exclusion jalouse et haineuse avait dicté les instructions de l'Angleterre, et c'est dans ce document funeste que prit naissance la profonde antipathie de race remarquée de nos jours par lord Durham en Canada, et qui lui a servi de prétexte pour prêcher une nouvelle persécution contre les Canadiens-français.

Ce qui restait du pays subit encore une nouvelle division, et fut partagé en deux districts séparés par les rivières St.-Maurice et St.-François, qui portèrent les noms des deux principales villes qu'ils renfermaient, Québec et Montréal. Une nouvelle administration judiciaire fut établie. On érigea une cour supérieure civile et criminelle sous le nom de *Cour du banc du roi*, et une cour inférieure pour les petites causes dite *Cour des plaidoyers communs*, toutes deux calquées sur celles de l'Angleterre, et tenues de rendre leurs décisions conformément aux lois anglaises, excepté seulement dans les causes pendantes entre Canadiens commencées avant le 1er octobre 1764. Si les Canadiens accueillirent favorablement les lois criminelles de leur nouvelle métropole qu'ils connaissaient déjà un peu, et son code du commerce fait en grande partie sur celui de France, publié sous le grand Colbert, ils n'en repoussèrent pas moins les nouvelles lois civiles, et s'éloignèrent de plus en plus des tribunaux où on les administrait. Bientôt aussi l'on aperçut de l'inquiétude dans les esprits; des murmures, sourds d'abord, éclatèrent ensuite dans toutes les classes; et ceux qui connaissaient les Canadiens, de tout temps si soumis aux lois, commencèrent à craindre les suites de ce mécontentement profond, lorsqu'ils les virent critiquer tout haut les actes du gouvernement, et montrer une hardiesse qu'on ne leur avait jamais vue. Le général Murray, quoique sévère, était un homme honorable et qui avait un cœur sensible et généreux. Il aimait ces Canadiens dociles à l'autorité comme de vieux soldats, dont la plus grande partie avait contracté les habitudes dans les armées, ces habitans braves dans les combats et simples dans leurs moeurs: une sympathie née dans les horreurs de la guerre le portait encore à compatir à leur situation. Peut-être aussi que les réminiscences de son propre pays, les malheurs de ces belliqueux montagnards d'Écosse si fidèles à leurs anciens princes, augmentaient en lui ces sentimens d'humanité qui honorent plus souvent le guerrier que le politique, réduit à exploiter, la plupart du temps, les préjugés populaires les moins raisonnables. Le général Murray, pour tranquilliser les esprits, rendit, avec l'agrément de son conseil, une ordonnance dès le mois de novembre suivant, portant que dans les procès relatifs à la tenure des terres, aux successions, etc., l'on suivrait les lois en usage sous la domination française. C'était revenir à la légalité, car si l'Angleterre avait le droit de changer les lois canadiennes, elle ne pouvait le faire que par un acte de son parlement. Aussi Mazères, citant la conduite de Guillaume le conquérant et d'Edouard I relativement à elle-même et au pays de Galles, déclara-t-il que les lois de l'Angleterre n'avaient pas été légalement établies en Canada, le roi et le parlement, et non le roi seul, étant la législature propre de cette colonie, et que par conséquent les lois françaises y étaient encore en vigueur. ⁴⁹

Note 49: [\(retour\)](#) «A plan for settling the laws and the administration of Justice in the province of Québec,» précédé de «A view of the civil government and administration of Justice in the province of Canada while it was subject to the crown of France.» par Mazères, *Manuscrit*.

La situation de cet administrateur était des plus difficiles. En face du peuple agreste et militaire qu'il était appelé à gouverner, et qui avait dans le caractère plus de franchise que de souplesse, il était obligé d'agir avec un entourage de fonctionnaires qui le faisaient rougir chaque jour par leur conduite. Une nuée d'aventuriers, d'intrigans, de valets d'armée s'était abattue sur le Canada à la suite des troupes anglaises et de la capitulation de Montréal (Dépêches de Murray). Des marchands d'une réputation suspecte, des cabaretiers composaient la classe la plus nombreuse. Les hommes probes et honorables formaient le petit nombre. C'est avec ces instrumens qu'il était chargé de dénationaliser le pays, et d'établir de nouvelles lois et de nouvelles institutions à la place des anciennes qui avaient été renversées, enfin de répéter en Canada ce qu'on avait fait en Irlande, éloigner les natifs du gouvernement pour les remplacer par des étrangers. Il s'était déjà aperçu que ce projet était impossible et entraînerait les plus grands malheurs. Pour se conformer néanmoins à ses instructions, il convoqua les représentans du peuple pour la forme, car il savait que les membres canadiens refuseraient de prêter le serment du test comme catholiques, et il ne voulait pas admettre les protestans seuls, comme ils le demandaient; la chambre ne siégea point. Tous les fonctionnaires publics, les juges, les jurés étaient Anglais et protestans. Ces derniers voulurent même faire exécuter les proscriptions qui avaient été décrétées contre les catholiques en Angleterre. «Ils formulèrent, dit lord Thurlow, un acte d'accusation générale contre tous les habitans parce qu'ils étaient papistes.» Le juge-en-chef

Gregory fut tiré du fond d'une prison pour être placé à la tête de la justice. Les capitulations et les traités garantissaient le libre exercice de la religion catholique. Les armes n'avaient été posées qu'à cette condition expresse; et néanmoins il fut question de n'accorder aux Canadiens qu'une simple tolérance comme celle dont jouissaient les catholiques d'Angleterre, et dont ils auraient profité quand bien même il n'y aurait eu aucune stipulation; et sous prétexte de religion, ils furent exclus des charges publiques.

L'inauguration du nouveau système fit surgir une légion d'hommes de lois et de suppôts de cours. Inconnus des Canadiens, ils se plaçaient aux abords des tribunaux pour attirer les regards des plaideurs. C'est ce système que l'on préconisait comme propre à anglifier le pays et à le rendre britannique de fait comme de nom, vaine chimère que cherchent des fanatiques ignorants! Le général Murray, dégoûté enfin de la tâche dont on l'avait chargé, ne put dissimuler sa mauvaise humeur au ministère. «Le gouvernement civil établi, dit-il, il fallut faire des magistrats et prendre des jurés parmi 450 commerçans, artisans et fermiers méprisables, principalement par leur ignorance. Il ne serait pas raisonnable de supposer qu'ils ne furent pas enivrés du pouvoir mis entre leurs mains contre leur attente, et qu'ils ne furent pas empressés de faire voir combien ils étaient habiles à l'exercer. Ils haïssaient, ajouta-t-il, la noblesse canadienne, à cause de sa naissance, et parce qu'elle avait des titres à leur respect: ils détestaient les habitans, parce qu'ils les voyaient soustraits à l'oppression dont ils les avaient menacés.» La représentation des grands jurés de Québec, tous Anglais et protestans, qui disait, entre autres choses, que les catholiques étaient une nuisance à cause de leur religion, ne fait qu'ajouter de la force à la vérité de ces observations. Le mauvais choix d'une partie des officiers envoyés d'Europe augmenta encore les inquiétudes de la colonie. C'étaient des gens sans mœurs et sans talens. Le juge en chef ignorait le droit civil et la langue française. Le procureur-général n'était guère mieux qualifié. Les places de secrétaire de la province, de greffier du conseil, de régistrateur, de prévôt-maréchal, etc., furent données à des favoris, qui les louèrent aux plus offrans! Enfin la métropole semblait avoir pris plaisir à choisir ce qu'il y avait de plus vil ou de plus incapable pour inaugurer le système qui devait changer le pays; et peut-être l'avait-elle fait parce qu'elle ne pouvait pas trouver d'hommes plus instruits et plus honorables qui voulussent se charger d'une pareille mission.

Le gouverneur fut bientôt obligé de suspendre le juge en chef de ses fonctions, et de le faire rappeler en Angleterre. Un chirurgien de la garnison et un capitaine en retraite étaient juges des plaidoyers communs, et cumulaient en outre plusieurs autres charges importantes, qui portaient leurs appointemens à un chiffre considérable.

Cependant, malgré toutes les concessions faites à leurs prétentions, ces étrangers avides n'étant pas encore satisfaits des privilèges dont ils jouissaient, se montrèrent furieux de ce que Murray ne voulait pas leur donner une chambre élective, et poussèrent de grandes clameurs parce qu'il les privait ainsi de leurs droits constitutionnels qu'ils tenaient de leur naissance et qu'ils portaient, disaient-ils, partout avec eux. Il était impossible de se rendre à leurs demandes, parce qu'ils voulaient être seuls électeurs et seuls éligibles en vertu de la loi anglaise qui frappait les catholiques d'interdiction politique. L'on aurait en effet empiré la situation de ces derniers. N'espérant donc pas l'influencer assez pour l'engager à favoriser leurs vues ambitieuses, ils portèrent à Londres des accusations contre son administration, et excitèrent des querelles dans la colonie, où l'on vit tout-à-coup les villes remplies de trouble et de confusion, et les gouvernans et leurs partisans se quereller entre eux. Le général Murray fut accusé de favoriser le parti militaire. Les plaintes de ses ennemis, appuyées par les marchands de Londres, qui profitèrent de cette circonstance pour présenter une pétition au Bureau du Commerce contre son administration et en faveur de l'établissement d'une chambre élective, engagèrent la métropole à rappeler ce gouverneur, qui fut plutôt sacrifié à la sympathie qu'il semblait porter aux Canadiens qu'à des abus de pouvoir. Murray, repassé à Londres, n'eut besoin que de mettre devant les yeux des ministres le recensement qu'il avait fait faire en 65 de la population du Canada, pour démontrer l'absurdité du projet d'exclure les catholiques du gouvernement, puisque d'après ce recensement il n'y avait que 500 protestans sur 69,275 habitans. ⁵⁰ Le comité du conseil privé du roi, chargé de conduire l'investigation, fit rapport en 67 que les charges portées contre lui étaient scandaleuses et mal fondées, mais son acquittement ne le fit point revenir en Canada.

Note 50: (retour) Il n'y avait que 36 familles protestantes dans les campagnes. En 1765, il n'y avait que 136 protestans dans le district de Montréal: Etat officiel dressé sur les rapports des Juges de Paix, déposé aux archives provinciales.

L'administration du général Murray n'avait pas été seulement troublée au dedans: elle avait été aussi inquiétée au dehors par une attaque des Indiens occidentaux, qui fut repoussée néanmoins avec assez de facilité. Les Français étaient à peine sortis de l'Amérique que ces peuplades barbares sentirent toute la force de l'observation qu'ils leur avaient faite bien des fois, qu'elles perdraient leur influence politique et leur indépendance du moment qu'une seule nation européenne dominerait dans ce continent. Pontiac, chef outaouais, brave et expérimenté et ennemi mortel des Anglais qu'il avait poursuivis avec acharnement durant toute la dernière guerre, forma le complot de les chasser des bords des grands lacs, et entraîna dans son projet les Hurons, les Outaouais, les Chippaouais, les Poutouatamis et d'autres tribus que les Anglais avaient négligé de traiter avec la considération que leur montraient les Français, et que cette espèce de mépris avaient choquées. Il s'empara du fort Michilimackinac par surprise, et en massacra la garnison; il marcha ensuite vers Pittsburgh et le Détroit, où il se proposait d'établir le siège de sa domination et former le noeud d'une puissante confédération indienne, qui aurait contenu les blancs au Niagara et aux Apalaches: huit postes anglais tombèrent entre les mains de

ce barbare, qui ravagea ensuite les frontières de la Pennsylvanie et de la Virginie, et détruisit un détachement de troupes dans le voisinage de Niagara; mais le projet qu'il avait formé était trop vaste pour ses forces. Pontiac, après avoir éprouvé plusieurs échecs, fut obligé de faire la paix en 64 avant l'arrivée même des 600 Canadiens que le général Murray envoyait au secours de leurs compatriotes du Détroit. Ce chef sauvage, toujours hostile à l'Angleterre, fut assassiné par un des partisans de cette nation, trois ans après, chez les Hurons, dans un grand conseil où il parlait d'une manière menaçante.

L'administration du gouverneur Murray avait été encore signalée par l'introduction d'une presse en Canada, et la publication d'une feuille périodique en français et en anglais, «la Gazette de Québec» qui existe encore, et qui parut pour la première fois le 21 juin 1764, soutenue par 150 abonnés dont moitié canadiens. Timide à son berceau, ce journal se permettait rarement des observations sur la politique du jour; il se borna, durant bien des années, à recueillir les nouvelles et à noter les principaux événements. Aussi y chercherait-on en vain un reflet de l'opinion publique à cette époque intéressante.

Et pourtant il se passait alors une loi dans le parlement de la Grande-Bretagne qui entraînait des principes dont la discussion devait armer toute l'Amérique septentrionale. Il s'agissait de taxer les colonies sans leur consentement. La métropole anglaise, prétextant l'augmentation de la dette nationale causée par la dernière guerre, tâchait, en passant l'acte du timbre, de faire admettre ce principe par ses sujets américains. Toutes les anciennes colonies protestèrent; le Canada et la Nouvelle-Ecosse seuls gardèrent le silence ou ne firent qu'une résistance passive.

L'on s'occupait plus alors en Canada de l'arrivée du nouvel évêque, M. Jean Olivier Briand, que de la prétention inconstitutionnelle de la Grande-Bretagne. M. de Pontbriand, son prédécesseur, était mort à Montréal en 1760. Dans le bruit des armes cet événement était passé inaperçu. Le chapitre de Québec élut, en 1763, pour le remplacer, M. Montgolfier, frère du célèbre, inventeur du ballon, et supérieur du séminaire de St.-Sulpice de Montréal. Mais le gouvernement anglais ayant fait des objections à sa nomination, peut-être parce que ses sentimens étaient trop vifs pour la France, il renonça à cette charge par une déclaration qu'il donna à Québec l'année suivante, et indiqua M. Briand, chanoine et grand-vicaire du diocèse, pour remplir le siège épiscopal auquel semblaient l'appeler d'ailleurs ses lumières et ses vertus. Cet ecclésiastique obtint l'agrément de George III en passant à Londres pour aller se faire sacrer évêque à Paris; et de ce moment l'Angleterre sachant apprécier l'influence que doit exercer un clergé fortement organisé sur une population aussi religieuse que l'est celle du pays, chercha pendant long-temps sa plus grande force dans ce même clergé, qu'il entoura d'égards et dont il soudoya aussi quelque temps après libéralement le chef, laissé sans revenus par la conquête.

Toutefois la métropole crut devoir modifier, après ce qui venait de se passer, le système gouvernemental qu'elle avait établi en Canada, de même que d'en changer les principaux fonctionnaires. Le général Carleton y arriva comme lieutenant-gouverneur en 66, avec un nouveau juge en chef et un nouveau procureur-général. Ce dernier emploi avait été confié au fils d'un réfugié français, M. Mazères, qui dut sa nomination à un trait qu'un ami avait raconté de lui au ministre, lord Shelburne, et qui valut à cet avocat célèbre les faveurs du gouvernement le reste de ses jours (Dumont). Le nouveau gouverneur prit les rênes de l'administration des mains du conseiller Irving, qui les tenait depuis le départ du général Murray, quelques semaines auparavant; et l'un des premiers actes de cet administrateur fut de retrancher de son conseil le même Irving et un autre fonctionnaire, favori de son prédécesseur. Il négligea aussi les anciens membres, qui crurent devoir faire des représentations à cet égard, mais envers lesquels il ne fut pas moins dédaigneux dans ses paroles que dans sa conduite. Il leur répondit, qu'il consulterait les conseillers qu'il croirait capables de lui donner les meilleurs avis; qu'il prendrait aussi l'opinion des amis de la vérité, de la franchise, de l'équité, du bon sens, bien qu'ils ne fussent pas du conseil, des hommes enfin qui préféreraient le bien du roi et de ses sujets à des affections désordonnées, à des vues de parti et à des intérêts personnels et serviles, etc. Les conseillers auxquels s'adressaient ces insinuations indirectes, mais poignantes, jugèrent à propos de ployer la tête et de laisser passer l'orage en attendant un temps plus favorable pour la relever et faire valoir leurs prétentions, sachant bien que le gouverneur n'est qu'un chef passager, dont le caractère change avec chaque titulaire, tandis que le conseil, avec un peu de prudence, peut, à la longue, maintenir sa position en ayant soin seulement de savoir saluer chaque astre nouveau qui apparaît dans le ciel politique et s'effacer momentanément devant sa volonté trop décidée.

L'arrivée du général Carleton n'apporta pas immédiatement, comme on l'espérait, de remède à la confusion extrême qui régnait, toujours, par suite du régime extraordinaire qu'on laissait toujours subsister.

Cependant, tout faibles qu'ils étaient numériquement, les Canadiens restèrent calmes et fermes devant l'oppression qui s'appesantissait sur eux. On leur avait donné les lois criminelles anglaises, ce palladium de la liberté; mais on les administrait dans une langue qu'ils ne connaissaient pas, et on persistait à leur refuser le droit d'être jurés aussi bien que celui de remplir des charges publiques, sauf quelques rares exceptions. Le peuple en masse continuait de faire une opposition négative, tandis qu'une partie des citoyens les plus notables avait déjà envoyé, avant le départ du général Murray, des représentations à Londres. ⁵¹ Au milieu des arrêts de proscription lancés contre les institutions qu'ils tenaient de leurs aveux et qui leur étaient d'autant plus chères qu'ils avaient versé de sang pour les défendre dans la guerre de la conquête, on recommanda aux habitans la modération et la patience. On espérait que dans une

cause aussi sainte, ils ne resteraient pas absolument sans amis. En effet, il s'en présenta pour protester avec eux contre l'asservissement auquel on voulait les assujettir. Des Anglais éclairés qui connaissaient l'effet démoralisateur de toute violation des règles de la justice, vinrent généreusement leur offrir leur appui. Leurs plaintes communes, soumises d'abord au Bureau des Plantations, furent ensuite renvoyées aux procureur et solliciteur généraux de l'Angleterre, MM. Yorke et de Grey. Et en attendant, l'ordre fut transmis au gouverneur par le Bureau des Plantations, qui désapprouva l'ordonnance de 64, d'en promulguer une autre pour donner aux Canadiens le droit d'être jurés dans les cas qui y seraient spécifiés, et admissibles au barreau avec certaines restrictions.

Note 51: (retour) Le détail de ces luttes, de ces remontrances, de ces pétitions et contrepétitions peut paraître trop minutieux au commun des lecteurs; mais on doit se rappeler que nos pères combattaient pour nous comme pour eux-mêmes, et que leurs efforts, pour améliorer notre destinée, ne doivent point sortir de notre mémoire.

MM. Yorke et de Grey présentèrent leur rapport dans le mois d'avril 66. Ils reconnurent tous les défauts du système de 64, et attribuèrent les désordres qui en étaient résultés à deux causes principales: 1° A la tentative de conduire l'administration de la justice sans la participation des anciens habitans du pays, non seulement dans des formes nouvelles, mais encore dans une langue qui leur était entièrement inconnue: d'où il arrivait que les parties n'entendaient rien à ce qui était plaidé et jugé, n'ayant ni procureurs, ni avocats, ni jurés canadiens pour conduire leurs causes, ou pour porter la décision, ni juges au fait de la langue française pour déclarer quelle était la loi et prononcer le jugement; ce qui produisait les maux réels de l'oppression, de l'ignorance et de la corruption; ou, ce qui est presque la même chose en matière de gouvernement, le soupçon et la croyance qu'ils existent. 2° À l'alarme causée par l'interprétation donnée à la proclamation de 63, qui pouvait faire croire que l'intention était d'abolir subitement, au moyen des juges et des officiers qu'on avait nommés, toutes les lois et coutumes du pays, et d'agir ainsi en conquérant despotique bien plus qu'en souverain légitime; et cela, non pas tant pour conférer l'avantage des lois anglaises à de nouveaux sujets, et protéger d'une manière plus efficace que par le passé, leur vie, leurs biens et leur liberté, que pour leur imposer sans nécessité des règles nouvelles et arbitraires, qui pourraient tendre à confondre et renverser leurs droits au lieu de les maintenir.

Ils approuvaient aussi, avec de légères modifications, le nouveau système de judicature proposé par les lords-commissaires, sauf sur un seul point dont nous parlerons tout-à-l'heure. Ce système consistait à diviser la province en trois départemens judiciaires, et à établir «une cour de chancellerie, composée du gouverneur et du conseil qui formeraient aussi une cour d'appel, de laquelle on pourrait s'adresser en dernier ressort au roi en conseil; une cour supérieure ou suprême, composée d'un juge en chef et de trois juges puînés, sachant la langue française, et l'un d'eux les lois et coutumes du pays, et qui seraient tenus de conférer, de temps à autre, avec les avocats canadiens les plus recommandables par leur conduite, leurs lumières et leur intégrité.»

Après avoir recommandé de plus de nommer quelques Canadiens magistrats, les rapporteurs voyant que l'on conservait les lois anglaises dans le nouveau plan de judicature, observèrent que c'était «une maxime reconnue du droit public, qu'un peuple conquis conserve ses anciennes lois jusqu'à ce que le vainqueur en ait proclamé de nouvelles. C'est agir, disaient-ils, d'une manière violente et oppressive que de changer soudainement les lois et les usages d'un pays établi: c'est pourquoi, les conquérans sages, après avoir pourvu à la sûreté de leur domination, procèdent lentement et laissent à leurs nouveaux sujets toutes les coutumes qui sont indifférentes de leur nature, et qui, en servant à régir la propriété, sont devenues des règles qui en garantissent l'existence. Il est d'autant plus essentiel que cette politique soit suivie au Canada, que c'est une grande et ancienne colonie, établie depuis très long-temps, et améliorée par des Français.... On ne pourrait, sans une injustice manifeste et sans occasionner la plus grande confusion, y introduire tout-à-coup les lois anglaises relatives à la propriété foncière, avec le mode anglais de transport et d'aliénation, le droit de succession et la manière de faire et d'interpréter les contrats et conventions. Les sujets anglais qui achètent des biens dans cette province, peuvent et doivent se conformer aux lois qui y règlent la propriété foncière, comme ils font en certaines parties du royaume et dans d'autres possessions de la couronne. Les juges anglais envoyés d'ici peuvent, avec l'aide des gens de loi et des Canadiens éclairés, se mettre promptement au fait de ces lois, et juger d'après les coutumes du pays comme on juge d'après la coutume de Normandie les causes de Jersey et Guernesey.» Enfin ils finirent par suggérer de rétablir les lois civiles françaises en autorisant les juges à faire des règles pour la conduite des procédures dans les différens tribunaux.

Malgré les raisons de haute politique et de sage équité qui les avaient motivées, les recommandations de ces deux jurisconsultes éminens restèrent cependant, comme celles du Bureau des Plantations, sans effet pour le moment, par suite peut-être des intrigues des gens intéressés au maintien du nouveau système, et des préjugés d'une grande portion du peuple anglais contre les habitans de cette colonie à cause de leur double qualité de Français et de catholiques. Mais la métropole ne pouvant laisser les choses dans l'état où elles étaient, ordonna l'année suivante (67) au gouverneur et à son conseil de faire une investigation complète de la manière dont la justice était administrée, et d'indiquer les changemens que demandait le bien du pays. L'investigation fort longue qui eut lieu, fit reconnaître les nombreuses défauts du nouveau régime et la confusion où il avait jeté les cours, puisque les meilleurs jurisconsultes étaient partagés sur la question de savoir quelles lois étaient légalement existantes. Les recommandations par lesquelles il fallait conclure vinrent renouveler les embarras des

investigateurs, tant la tyrannie, qui veut se voiler du manteau de la justice, a d'obstacles à surmonter même lors que sa victime est faible et qu'elle est toute-puissante. L'on revenait toujours à la division de la province en trois districts; mais, après avoir suggéré de donner à chacune de ces divisions un juge avec un assistant canadien pour expliquer la loi, mais sans voix délibérative, et un shérif et un procureur du roi, l'on proposait, pour mettre fin à l'incertitude des lois, quatre modes différens tout en déclarant que l'on était incapable d'indiquer celui qui devait avoir la préférence: 1° Faire un code nouveau et abolir les lois françaises et anglaises. 2° Rétablir purement et simplement les anciennes lois, en y ajoutant les parties du code criminel anglais les plus favorables à la liberté du sujet. Enfin 3° et 4° Etablir les lois anglaises seules avec des exceptions en faveur de quelques-unes des anciennes coutumes du pays. Le gouverneur ne voulut point approuver ce rapport, et en fit un autre plus conforme aux vœux des Canadiens dans lequel il recommanda de conserver les lois criminelles anglaises, et de rétablir toutes les lois civiles qui étaient en vigueur avant la conquête. Le juge en chef Mey et le procureur-général Mazères ne partageant pas entièrement son opinion, firent chacun un rapport à part, dans lesquels ils recommandaient de ne conserver des anciennes lois que celles qui concernaient la tenure, l'aliénation, le douaire, les successions et la distribution des effets des personnes qui mourraient sans avoir fait de testament. Ces divers rapports furent transmis en Angleterre avec tous les papiers qui y étaient relatifs et renvoyés en 70 au comité du conseil d'état, qui, après avoir délibéré sur ces trois documens ainsi que sur un autre rapport que lui avaient fait les lords-commissaires en 69, et les pétitions du Canada contre le système de gouvernement qui y était établi, recommanda de renvoyer toutes ces pièces aux officiers de la couronne, avec injonction de dresser un code civil et criminel adapté aux circonstances du pays, et de profiter de la présence de son gouverneur en Angleterre pour obtenir les renseignemens dont ils pourraient avoir besoin. MM. Marriott, Thurlow et Wedderburn remplissaient alors ces différentes charges, et passaient pour des hommes éminens dans la science du droit. Ils se mirent aussitôt à l'oeuvre difficile dont on les avait chargés. Leurs rapports, qui sont de 72 et 73; différens les uns des autres sur plusieurs points, mais les conclusions générales des deux derniers sont à-peu-près les mêmes. Marriott en adopta qui différaient essentiellement, il dit qu'il pensait que l'établissement d'une assemblée représentative était prématuré chez un peuple illettré malgré le collège des Jésuites; qu'il fallait établir un conseil législatif à la nomination de la couronne, composé exclusivement de protestans, et non de protestans et de catholiques ou Canadiens comme le recommandait le Bureau du Commerce; que le code criminel anglais devait être conservé mais que l'on devait se servir indifféremment des langues française ou anglaise dans lesquelles devraient être promulgués tous les actes publics; que par le 36e article de la capitulation de Montréal, l'Angleterre s'était engagée à respecter la propriété et les lois sous la sauve-garde desquelles elle était placée, et que par conséquent la tenure et toutes les lois qui la concernent devaient être maintenues; que le silence du traité de Versailles n'annulait point, suivant lui, la capitulation de Montréal aux yeux du droit des nations, parce que c'était un pacte national et personnel conclu avec les habitans eux-mêmes en considération de la cessation de toute résistance; et tout en reconnaissant ainsi les titres sur lesquels le Canada s'appuyait, il ajoutait que néanmoins le parlement impérial avait le droit de changer ces lois, sophisme par lequel il détruisait tout ce qu'il venait de dire; que si la coutume de Paris était maintenue, il fallait l'appeler coutume du Canada pour effacer de l'esprit des habitans les idées de vénération qu'ils pourraient conserver pour la France; et que pour cette raison il convenait peut-être d'en changer une partie pour l'assimiler aux lois anglaises, tout devant tendre vers l'anglification et le protestantisme; que s'il fallait admettre le culte ou les formes du culte catholique, on devait en bannir les doctrines; que l'exercice de ce culte ne devait pas avoir plus de privilèges en Canada qu'en Angleterre; que les Canadiens ne devaient pas avoir d'évêque; que le diocèse pouvait être gouverné par un grand-vicaire élu par un chapitre et les curés de paroisses, ou un surintendant ecclésiastique nommé par le roi, et dont le pouvoir se bornerait à l'ordination des prêtres; que toutes les communautés religieuses d'hommes et de femmes devaient être abolies après l'extinction des membres actuels, et leurs biens rendus à la couronne pour être employés au soutien des cultes et à l'éducation de la jeunesse sans distinction de croyances; que les bénéfices ou cures devaient être rendus fixes, et que contre l'opinion du Bureau du Commerce qui s'était prononcé pour l'abolition du chapitre de Québec, opinion qui n'est peut-être pas étrangère à son extinction peu d'années après, quoique, comme on l'a donné pour motif, la disette de prêtres au siège de l'évêque, la difficulté d'en appeler des campagnes pour les assemblées capitulaires, et la pénurie de la caisse épiscopale privée de ses plus grands revenus par la conquête, aient probablement contribué plus que toute autre chose à sa dissolution vers la fin de 73, Marriott pensait qu'il fallait le conserver afin que les canonicats fussent de petites douceurs entre les mains du gouvernement pour récompenser la fidélité des prêtres qui montreraient du zèle pour le roi, les motifs des actions des hommes et leurs liens étant l'intérêt et la richesse, disait-il, et la conséquence, leur dépendance; que les processions ou autres pompes religieuses devaient être défendues dans les rues, les biens du séminaire de St.-Sulpice réunis à la couronne, et les fêtes abolies excepté celles de Noël et du Vendredi saint; que les dîmes devaient être payées au receveur-général de la province pour être distribuées en proportions égales aux membres du clergé protestant et aux membres du clergé catholique qui se conformeraient aux doctrines de l'Eglise anglicane. C'était le système révoltant de l'Irlande, car la tyrannie s'exerce aussi bien au nom de la religion que de la nécessité. Les lords-commissaires du Bureau du Commerce avaient fait la même suggestion, en y ajoutant que les églises devaient servir alternativement au culte protestant et au culte catholique, chose à laquelle Marriott était opposé, excepté pour les cures des villes à la collation desquelles le général Murray avait déjà reçu ordre dans le temps d'admettre des ministres, et entre autres, M. Montmollin, à Québec, mais ordre que la politique l'avait empêché de mettre à exécution; enfin, que les cimetières devaient être ouverts à tous les chrétiens, catholiques ou non.

Dans ce long rapport, Marriott ne laisse pas échapper une pensée, pas un mot d'adoucissement pour le sort des Canadiens: c'est un long cri de proscription contre leur religion, leurs lois et leurs usages; son hostilité profonde n'est contenue que par certains préceptes de droit et certaines lois de la nécessité qu'il ne peut s'empêcher de reconnaître pour le moment, en attendant toutefois que leur infraction devienne chose possible et dès lors chose justifiable.

Le solliciteur-général, Wedderburne, guidé par des principes d'un ordre plus élevé et plus philosophique, montra aussi plus de modération et plus de justice dans ses suggestions. Il s'étendit sur la forme du gouvernement et sur la religion des habitans, parce que l'une et l'autre devaient, suivant lui, nécessairement exercer une grande influence sur le code de lois civiles et criminelles qui devait être adopté; et tout en déclarant qu'il ne serait pas prudent de donner une constitution électorale aux Canadiens, il reconnut qu'ils avaient des droits qu'il fallait respecter, ce qu'on n'avait pas fait encore, et que l'on devait leur donner un gouvernement régulier et équitable. «Le gouvernement établi en Canada après le traité de 1763, dit-il, n'est ni militaire, ni civil; et il est évident qu'il n'a pas été fait pour durer. Il devrait être créé un conseil avec le pouvoir de faire des ordonnances pour le bon gouvernement du pays, mais privé du droit de taxer, droit que le parlement impérial pourrait se réserver à lui-même. Le libre exercice de la religion catholique devrait être permis aussi; mais en abolissant dans le temporel de l'Eglise tout ce qui est incompatible avec la souveraineté du roi et le gouvernement politique du pays, de même que la juridiction ecclésiastique de Rome; il faudrait encore rendre les cures fixes, et en donner la collation au roi; séculariser les ordres monastiques des hommes, et tolérer ceux des femmes; conserver le code civil français et la loi criminelle anglaise avec des modifications; établir un plan de judicature à-peu-près semblable à celui que recommandait le conseil de cette contrée; enfin, sans négliger entièrement les préjugés des Canadiens et ceux des émigrés anglais, quoique la bonne politique imposait l'obligation de montrer plus d'attention aux premiers qu'aux seconds, non seulement parce qu'ils étaient plus nombreux, mais *parce qu'il n'était pas de l'intérêt de la Grande-Bretagne que beaucoup de ses habitans allassent Rétablir en Canada*, l'on devait reconnaître le droit que les Canadiens avaient de jouir de toutes celles de leurs anciennes lois qui n'étaient pas contraires aux principes du nouveau gouvernement, parce que, ajoutait-il, leurs propriétés leur étant garanties, les lois qui les définissent, les créent et les modifient doivent aussi leur être conservées, autrement leurs propriétés se réduiraient à la simple possession de ce qu'ils pourraient jouir personnellement.

Thurlow, alors procureur-général et qui a été depuis l'un des chanceliers les plus éminens de l'Angleterre, et, malgré les différens reproches qu'on lui fait, l'un de ses ministres de la justice les plus indépendans, avait la réputation d'être en politique plutôt conservateur que libéral, et plutôt hostile que favorable aux libertés des colonies. Il se montra cependant l'ami le plus généreux des Canadiens, qui n'avaient personne dans la métropole pour les défendre. Sans faire de recommandations spéciales, il invoqua en leur faveur des principes plus larges et plus humains qu'aucun autre homme d'état n'avait encore fait. S'appuyant sur cette sage philosophie qui a distingué les écrivains modernes les plus célèbres, cette philosophie qui a combattu le droit de la force et défendu celui de la raison et de la justice, qui a appelé la sympathie des hommes pour les opprimés et la haine des générations pour les oppresseurs, il soutint tout ce qu'il y avait de juste, de politique et d'humain dans les suggestions qui avaient été faites depuis 64, touchant la constitution qu'il convenait de donner aux Canadiens.

Après avoir passé en revue ce qui avait été proposé pour le gouvernement, la religion et les lois de ce peuple, les changemens qu'on avait voulu introduire, et les opinions contraires qui existaient sur tous ces sujets importans, il déclara qu'ignorant de quelle manière le roi avait intention de régler ces grandes questions fondamentales et organiques, il ne pouvait faire aucune recommandation spéciale sur les points sur lesquels on demandait son opinion; mais en même temps qu'il se permettrait d'indiquer les principes qui devaient servir de guide à la métropole en faisant choix d'un code de lois pour cette colonie.

«Les Canadiens paraissent, dit-il, par le droit des gens, avoir celui de jouir de leurs propriétés comme ils en jouissaient lors de la capitulation et du traité de paix, avec tous les attributs et incidens de tenure; et aussi de leur liberté personnelle, toutes choses pour la possession desquelles ils doivent s'attendre à la protection de la couronne.

«Par une conséquence qui semble nécessaire, toutes les lois par lesquelles cette propriété a été créée, définie et doit être protégée, doivent leur être continuées. En introduire d'autres, ce serait, comme le disent très bien MM. Yorke et de Grey, tendre à confondre et renverser les droits au lieu de les maintenir.

«Là où certaines formes de justice civile ont été établies depuis long-temps, les hommes ont eu des occasions fréquentes de sentir eux-mêmes et d'observer chez les autres la puissance coercitive de la loi. La force de ces exemples va encore plus loin, elle laisse une impression sur les opinions courantes des hommes, et les arrête dans leurs actions; et ceux qui n'ont jamais vu d'exemples ou connu les lois d'où ces exemples procèdent, acquièrent encore une sorte de connaissance traditionnelle des effets et des conséquences légales de leurs actes, suffisante et en même temps absolument nécessaire pour les affaires ordinaires de la vie. Il est facile de concevoir d'après cela quel trouble infini l'introduction de mesures de justice nouvelles et inconnues doit occasionner: le doute et l'incertitude dans les transactions, le désappointement et les pertes dans le résultat.

«La même observation s'applique avec encore plus de force aux lois criminelles dans la

proportion que l'exemple est plus frappant et que les conséquences sont plus importantes. La consternation générale qui résulte d'une sujétion soudaine à un nouveau système doit durer longtemps malgré le relâchement ou la douceur du code.

«De ces observations je conclus donc que de nouveaux sujets acquis par droit de conquête doivent attendre de la bonté et de la justice de leur conquérant la conservation de toutes leurs anciennes lois; et ils n'ont pas moins, ce semble, raison de l'attendre de sa sagesse. Il est de l'intérêt du conquérant de laisser ses nouveaux sujets dans le plus haut degré de tranquillité privée et de sécurité personnelle comme dans la plus grande persuasion de leur réalité, sans fournir inutilement des causes de plainte, de mécontentement et de manque de respect à la nouvelle souveraineté. Le meilleur moyen aussi de pourvoir à la paix et à l'ordre public, c'est de leur laisser leurs habitudes d'obéissance à leurs lois accoutumées, et non de les forcer à obéir à des lois dont ils n'ont jamais entendu parler; et si le vieux système se trouve être plus parfait que tout ce que l'ingénuité peut espérer d'y substituer, alors la balance l'emporte entièrement en sa faveur.

«L'on doit d'ailleurs se rappeler que le projet du gouvernement et des lois du Canada a été conçu par une cour sage, à une époque paisible et libre de passions particulières ou de préjugés publics. Des principes d'humanité et des vues d'état ont influé sur le choix du plan le plus propre au développement d'une colonie florissante. Ce plan a été amélioré de temps à autre par la sagesse et l'expérience des jours qui ont succédé; on ne l'a pas laissé tomber en décrépitude ou devenir impropre à l'état progressif de la province.» Cet homme d'état terminait en ajoutant que, quoique les observations qui précèdent pussent être considérées comme justes en général, l'on pouvait supposer néanmoins des circonstances qui exigeassent des exceptions et des restrictions; mais les changemens imposés par ces circonstances ne devaient se faire que pour des raisons de nécessité positive et insurmontable, que la véritable sagesse ne peut ni négliger ni passer sous silence; et non pas de cette nécessité idéale que des spéculateurs ingénieux peuvent toujours créer par des suppositions possibles, des inférences incertaines et des argumens forcés; non pas de la nécessité d'assimiler un pays conquis, en fait de lois et de gouvernement, à la métropole ou à de plus anciennes provinces que d'autres accidens ont attachées à l'empire, pour le plaisir de créer une harmonie, une uniformité dans ses différentes parties qu'il est, suivant moi, disait-il, impossible d'atteindre, et qui, d'ailleurs, serait inutile si l'on y réussissait; non pas de la nécessité d'ôter à l'argumentation d'un avocat la faculté d'invoquer les savantes décisions du parlement de Paris, de peur d'entretenir chez les Canadiens le souvenir historique de l'origine de leurs lois; non pas de la nécessité de satisfaire les espérances impossibles de cette poignée de sujets anglais dépourvus de tout principe, qui peuvent aller accidentellement en Canada et s'attendre à y trouver les différentes lois des différens pays d'où ils viennent; non pas, enfin, d'aucune de ces espèces de nécessité que j'ai entendu alléguer pour abolir les lois et le gouvernement de cette colonie. La logique pressante et sarcastique de Thurlow aida puissamment la cause des Canadiens.

Le conseil d'état fut en possession de tous ces rapports en 73. Depuis neuf ans l'Angleterre cherchait partout des motifs propres à justifier aux yeux des nations et de la conscience publique l'abolition des lois et peut-être de la religion d'un peuple auquel elle les avait garanties; et l'on ne hasarde rien de trop en disant que la justice et la générosité de l'éloquent plaidoyer de lord Thurlow auraient été perdues, et que le Canada serait passé sous la domination d'une poignée d'aventuriers, ayant une religion, une langue, des lois et des usages différens de ceux de ses anciens habitans, sans l'attitude hostile des autres colonies anglaises, qui commençaient à faire craindre à la Grande-Bretagne la perte de toute l'Amérique. ⁵² Cette métropole différa de donner son dernier mot jusqu'en 74, alors que la solution pacifique de ses difficultés avec ces dernières provinces parut plus éloignée que jamais. La révolution qui sauva les libertés américaines, força l'Angleterre à conserver la langue, les institutions et les lois des Canadiens, en un mot à leur rendre justice, afin d'avoir au moins une province pour elle dans le Nouveau-Monde.

Note 52: [retour](#) Le pamphlétaire Flemming dit: «The government consulted governor Carleton as to the means of exciting the zealous cooperation of the leaders of the French Canadians, when he suggested the restoration of french laws.»

Le ministère ne tarda pas à faire connaître ses vues. Mazères, revenu du Canada depuis trois ou quatre ans, et qui résidait alors à Londres, était l'agent ou l'homme de confiance du parti hostile aux Canadiens. Cet homme dont la famille avait tant souffert du fanatisme religieux dans son ancienne patrie, consentait à devenir lui-même l'avocat de leurs proscripteurs dans sa patrie adoptive, et pour cela il marchait dans deux voies que l'histoire n'a pas bien éclaircies. Dans un rapport, adressé au gouvernement de la métropole, sur les lois de la colonie, il en fait une revue assez favorable; et dans ses tête-à-tête avec les agens canadiens, il embrasse également leur cause avec chaleur, selon Du Calvet. Tandis que d'un autre côté, des papiers imprimés sous sa direction et qui forment plusieurs volumes, nous le montrent sinon entièrement hostile à la religion, aux lois et aux institutions de leur pays, du moins le représentent comme peu zélé pour la conservation de ces conditions essentielles à leur bonheur, quoique des personnes instruites pensent, après avoir lu ses volumineux écrits, et surtout le *Canadian Freeholder*, qu'il cherchait plutôt à amener les fanatiques qu'il servait, par une chaîne de raisonnemens dont ils ne voyaient pas bien la conséquence, mais dont ils ne pourraient ensuite se dégager, à un but souvent opposé à celui qu'ils voulaient atteindre. Si c'était là le motif de sa conduite, il faut avouer qu'il savait déguiser sa pensée avec un grand art; mais il est à craindre que de pareils moyens soient plus utiles à l'oppression et à la mauvaise foi qu'à la justice et à la liberté des hommes. Quoi qu'il en

soit, Mazères informa ceux qu'il représentait de la décision probable du gouvernement touchant le Canada. A ces nouvelles et voyant la tournure que prenaient les affaires, et le désir du roi de s'attacher les Canadiens pour la lutte qui se préparait en Amérique, les protestans crurent qu'il était temps de faire des démonstrations plus vigoureuses, et de demander enfin formellement l'accomplissement des promesses de la proclamation de 63 d'octroyer une constitution au Canada dès que les circonstances le permettraient. Ils tinrent diverses assemblées pour pétitionner le roi, à la première desquelles assistèrent une quarantaine de personnes; ils nommèrent deux comités, l'un pour Québec et l'autre pour Montréal, et invitèrent les Canadiens à se joindre à eux, ce que ceux-ci déclinèrent de faire pour de bonnes raisons. En effet, dans tous leurs procédés, les protestans avaient tâché de dissimuler un point capital, la religion. La chambre que le général Murray avait convoquée en 64, n'avait pu s'organiser parce que les membres canadiens avaient refusé de prêter le serment du test. Ils croyaient que si le parlement impérial accordait une chambre représentative, les protestans seuls auraient droit d'y siéger, attendu que l'inéligibilité des catholiques était une des maximes fondamentales de la constitution de l'empire; et dans cette idée la conclusion de leur requête n'exposait rien de leurs prétentions, et pouvait donner le change aux catholiques. Mais ceux-ci, qui connaissaient parfaitement leur pensée secrète, exigèrent, avant toute chose, que le roi fût formellement prié d'admettre sans distinction de religion les protestans et les catholiques dans la nouvelle chambre; sommés ainsi de se prononcer formellement, ils refusèrent d'agréer cette condition, et c'est ce relus qui fut la véritable cause pour laquelle les Canadiens, qui auraient désiré avoir un gouvernement représentatif, ne voulurent pas se joindre aux premiers auteurs de la pétition. Quelques-uns se seraient rendus cependant à leur demande; mais les autres s'y refusèrent absolument, parce qu'ils savaient que le but des pétitionnaires était de soutenir le principe de l'exclusion des catholiques tout en se prévalant de leurs signatures pour obtenir un gouvernement libre, prévision que l'événement justifia, puisque Mazères, parlant en leur nom, s'opposa ensuite à ce qu'il y eut des catholiques dans le conseil législatif établi par l'acte de 74. Après ce refus des Canadiens et avoir inutilement demandé à la fin de 73 à M. Cramahe, lieutenant-gouverneur, la convocation des représentans du peuple, les protestans, réduits à agir seuls, envoyèrent leur pétition à leur agent à Londres, élevé depuis son retour du Canada à l'office de *Cursitor*, baron de l'échiquier, afin de la présenter au roi. Par cette pétition signée de 148 personnes seulement, dont 3 Canadiens protestans, ils demandèrent en termes généraux la convocation d'une assemblée de telle forme et manière que le roi le jugerait convenable; mais en même temps ils en adressaient une autre au comte de Darmouth, l'un des secrétaires d'état, pour le prier de s'intéresser en leur faveur, et lui exposer que le conseil et le gouverneur passaient des ordonnances contraires aux lois anglaises; que le pays manquait de ministres protestans, et que le séminaire de Québec ouvrait des classes pour l'éducation de la jeunesse, ce qui était d'autant plus alarmant que les professeurs protestans en étaient exclus. Ils écrivirent aussi aux principaux marchands de Londres pour les prier de seconder leur démarche. Ils tenaient tant à leur système d'anglicisation que, même encore plusieurs années après (1782), le conseiller Finlay suggérait d'établir des écoles anglaises dans les paroisses et de défendre l'usage, du français dans les cours de justice après un certain nombre d'années.

Mazères, sachant que les ministres étaient contre l'octroi d'une assemblée représentative, et en faveur d'un conseil législatif, leur suggéra de le former de 31 membres inamovibles nommés par le gouverneur, de décréter qu'il ne pourrait être assemblé qu'après convocation publique, de donner aux membres le droit d'introduire des bills et de voter comme ils l'entendraient, mais non celui d'imposer des taxes, et enfin *de n'y admettre toujours que les protestans*. Ces suggestions ne faisaient que justifier les méfiances des Canadiens.

Mais tandis que le parti protestant réclamait ainsi le sceptre du pouvoir pour lui, et l'esclavage pour les catholiques, ceux-ci ne restaient pas inactifs. Ils ne cessaient point par tous les moyens qu'ils avaient à leur disposition, de tâcher de détruire les préjugés du peuple anglais contre eux, préjugés que ses nationaux en Canada cherchaient continuellement à envenimer par leurs écrits et par leurs discours. Ils avaient aussi les yeux sur tout ce qui se passait dans les provinces voisines. Ils ne manquaient pas d'hommes capables de juger sainement de leur situation et de celle des intérêts de la métropole dans ce continent, comme le prouve le mémoire prophétique mentionné dans le discours placé en tête de cet ouvrage, et qui exposait avec une si grande force de logique la nécessité pour l'Angleterre, si elle voulait se maintenir en Canada, d'accorder aux habitans de cette contrée tous les privilèges d'hommes libres, et de favoriser leur religion au lieu de la détruire, même parmi les gens riches, par le moyen sourd, mais infallible des exclusions; et que ce ne serait pas avoir la liberté d'être catholique que de ne pouvoir l'être sans perdre tout ce qui peut attacher les hommes à la patrie. Ils tinrent des assemblées et signèrent, dans le mois de décembre (1773), une pétition dont voici les principaux passages: «Dans l'année 1764, Votre Majesté daigna faire cesser le gouvernement militaire dans cette colonie pour y introduire le gouvernement civil. Et dès l'époque de ce changement nous commençâmes à nous apercevoir des inconvéniens qui résultaient des lois britanniques, qui nous étaient jusqu'alors inconnues. Nos anciens citoyens, qui avaient réglé sans frais nos difficultés, furent remerciés: cette milice qui se faisait une gloire de porter ce beau nom sous votre empire, fut supprimée. On nous accorda, à la vérité, le droit d'être jurés; mais, en même temps, on nous fit éprouver qu'il y avait des obstacles pour nous à la possession des emplois. On parla d'introduire les lois d'Angleterre, infiniment sages et utiles pour la mère-patrie, mais qui ne pourraient s'allier avec nos coutumes sans renverser nos fortunes et détruire entièrement nos possessions.....

«Daignez, illustre et généreux monarque, ajoutaient les Canadiens, dissiper ces craintes en nous accordant nos anciennes lois, privilèges et coutumes, avec les limites du Canada telles qu'elles

étaient ci-devant. Daignez répandre également vos bontés sur tous vos sujets sans distinction.... et nous accorder, en commun avec les autres, les droits et privilèges de citoyens anglais; alors.... nous serons toujours prêts à les sacrifier pour la gloire de notre prince et le bien de notre patrie.»

Cette requête qui passa pour l'expression des sentimens de la généralité des Canadiens, ne fut signée cependant que par une très petite partie des seigneurs et de la classe bourgeoise des villes et leurs adhérens, lesquels pouvaient avoir raison d'espérer d'être représentés dans le corps législatif qui serait donné au pays. Il y a lieu de croire aussi que le clergé partagea les sentimens des pétitionnaires, quoique, suivant son usage, s'il fit des représentations, il les fit secrètement. Le peuple ne sortit point de son immobilité, et la croyance que les remontrances qui se firent alors venaient de lui, n'a aucun fondement. Il ne fit aucune démonstration publique; et dans sa méfiance, il présumait avec raison qu'il n'obtiendrait aucune concession de l'Angleterre, puisque le parti whig ou libéral d'alors dans le parlement britannique, auquel il aurait pu s'adresser, était celui-là même qui appelait avec le plus de force la proscription de tout ce qui était français en Canada, exceptant à peine la religion. Il laissa donc faire les seigneurs et leurs amis, qui demandaient du moins tout ce qu'il aurait demandé lui-même, s'ils ne demandaient pas autant, et qui avaient plus de chance de succès, en ce que leur cause devait exciter quelque sympathie parmi les torys anglais, qui possédaient le pouvoir et qui formaient les classes privilégiées de la métropole, dont ils pouvaient être regardés comme l'image dans la colonie.

Leur langage, du reste, empreint d'un profond respect pour le trône, contrastait avec celui de leurs adversaires. Ils ne demandaient point de dépouiller personne de ses droits tout en invoquant le saint nom de la liberté; ils ne demandaient point de proscrire toute une race d'hommes parce que sa croyance religieuse différait de la leur; ils demandaient seulement à jouir en commun avec les autres sujets du roi des droits et privilèges que leur donnait cette qualité. Cette requête fut accompagnée d'un mémoire dans lequel les pétitionnaires réclamaient également le droit de participer aux emplois civils et militaires, droit contre lequel Mazères, parlant au nom du parti anglais, se prononça ensuite fortement. Ils observaient encore que la limite du Canada fixée à la parallèle 45, à 15 lieues seulement de Montréal, resserrait trop le pays de ce côté, et leur enlevait les meilleures terres; que les pays d'en haut, embrassant le Détroit et Michilimackinac, devraient être restitués au Canada jusqu'au Mississipi, pour les besoins de la traite des pelleteries, de même que la côte du Labrador pour ceux de la pêche. Ils ajoutaient que la colonie, par les fléaux et les calamités de la guerre et les fréquens incendies qu'elle avait essuyés, n'était pas encore en état de payer ses dépenses, et conséquemment de former une chambre d'assemblée; qu'un conseil plus nombreux qu'il n'avait été jusque là, composé d'anciens et nouveaux sujets, serait beaucoup plus à propos.... et, enfin, qu'ils espéraient d'autant plus cette grâce que les nouveaux sujets possédaient plus des dix douzièmes des seigneuries et presque toutes les terres en roture.

La déclaration relative à la chambre d'assemblée, a été invoquée depuis pour accuser les signataires canadiens de vues étroites et intéressées. Mais ceux-ci voyant qu'il était impossible d'obtenir une chambre élective où, contrairement à la constitution anglaise, les catholiques pussent être admis, préférèrent sagement assurer la conservation de leur religion et de leurs lois en demandant un simple conseil législatif à la nomination du roi, qu'une chambre populaire dont ils auraient été exclus, et qui aurait été formée d'ennemis déclarés de leur langue et de toutes leurs institutions sociales, d'hommes enfin qui, dans le moment même, voulaient les exclure des emplois publics, et qui auraient sans doute signalé l'existence du régime électif par la proscription de tout ce qu'il y a de plus cher et de plus vénérable parmi les hommes, la religion, les lois et la nationalité.

Les demandes des Canadiens furent accueillies comme elles devaient l'être dans les circonstances où se trouvait l'Angleterre par rapport à l'Amérique, et servirent de base à l'acte de 74, qui ne formait, du reste, qu'une partie d'un plan plus vaste embrassant toutes les colonies anglaises de ce continent, dont la puissance croissante effrayait de plus en plus la métropole, et dont l'attitude depuis la paix, exposée brièvement dans le chapitre suivant, fera connaître les vrais motifs de la politique de l'Angleterre à cette époque concernant le Canada. En même temps pour consoler de son échec le parti de la proscription, Mazères lui écrivait, «qu'il pensait que les habitans de la province seraient plus heureux de là à 7 ou 8 ans sous le gouvernement établi par l'acte de 74, que sous l'influence d'une assemblée où les papistes seraient admis,» paroles qui le font mieux connaître que tout ce que l'on pourrait dire.



CHAPITRE II.



RÉVOLUTION AMÉRICAINE.

1775.

Difficultés entre l'Angleterre et ses anciennes colonies: leurs causes.--Divisions dans le parlement impérial à ce sujet.--Avènement de lord North au ministère.--Troubles à Boston.--Mesures coercitives de la métropole, qui cherche à s'attacher le Canada par des concessions.--Pétitions opposées des Canadiens et des Anglais: motifs des délais pour décider entre les deux partis.--Acte de 74 dit de Québec; débats dans la chambre des communes.--Congrès de Philadelphie; il met l'acte de Québec au nombre de ses griefs.--Ses adresses à l'Angleterre et aux Canadiens.--Le général Carleton revient en Canada.--Sentimens des Canadiens sur la lutte qui se prépare.--Premières hostilités.--Surprise de Carillon, St.-Frédéric et St.-Jean.--Guerre civile.--Bataille de Bunker's hill.--Envahissement du Canada.--Montgomery et Arnold marchent sur Québec au milieu des populations qui se joignent à eux ou restent neutres: Montréal et les Trois-Rivières tombent en leur pouvoir.--Le gouverneur rentre en fugitif dans la capitale devant laquelle les insurgés mettent le siège.

Toutes les colonies de l'Amérique septentrionale étaient en rupture ouverte avec l'Angleterre. Elles marchaient à grands pas vers la révolution qui devait assurer leur indépendance. Depuis celle de 1690, qui opéra de si grands changemens dans leurs constitutions, la métropole n'avait pas cessé de chercher à restreindre leurs privilèges, surtout ceux de leur commerce. Nous avons vu dans une autre partie de cette histoire quelle cause avait amené ces changemens, et quel était le caractère des habitans de ces anciennes provinces, unis de principes et de sentimens au parti républicain ou libéral de leur temps dans la mère-patrie. Il n'est donc pas étonnant de les voir aujourd'hui repousser les prétentions d'une métropole devenue beaucoup plus monarchique qu'elle s'avait été autrefois. Après l'acte de navigation passée pour restreindre la marine des colonies, elle avait défendu en 1732 l'exportation des chapeaux et des tissus de laine d'une province à l'autre, l'importation l'année suivante du sucre, du rum et de la mélasse sans payer des droits exorbitans, et en 1750 l'établissement d'usines de laminage des métaux, et la coupe des bois de pin et sapin dans les forêts, etc. Enfin elle prétendait avoir une autorité incontestable et illimitée sur les colonies, et il faut abuser étrangement de son intelligence pour refuser de reconnaître ce droit, disait un membre du parlement, qui ajoutait que la trahison et la révolte étaient des fruits propres et particuliers au sol du Nouveau-Monde. Les opinions avaient varié en Amérique sur ces grandes questions suivant les temps et les circonstances. La Nouvelle-Angleterre, pour ne point paraître soumise à la Grande-Bretagne, lorsqu'elle acquiesçait à un acte du parlement impérial, imprimait à cet acte un caractère particulier en le promulguant comme s'il venait d'elle-même. Les autres provinces de même avaient toujours vu avec répugnance les prétentions de la métropole, et si elles s'y étaient soumises quelquefois en silence, c'est parce qu'elles ne s'étaient pas crues en état de pouvoir y résister; mais leur force augmentait tous les jours. La population de ces colonies qui était de 262,000 âmes, vers 1700, s'élevait, en 1774, à 3 millions environ. Après le traité de Paris de 63, la politique de cette métropole devint encore plus restrictive et plus exigeante. Elle voulut rendre son pouvoir presque absolu sur ses provinces d'outre-mer, et en tirer un revenu direct pour l'aider à payer l'intérêt de la dette nationale qu'elle avait fort augmentée par la guerre du Canada, qui avait coûté aussi, dit-on, 2 millions et demi aux Américains. On avait déjà suggéré ce projet à Walpole qui avait répondu: «J'ai contre moi toute la vieille Angleterre, voulez-vous encore que la jeune Angleterre devienne mon ennemie?» Le ministre Grenville qui tenait plus à garder sa place que son prédécesseur, proposa en parlement, contre son propre jugement et pour complaire à George III, les résolutions qui devaient servir de base à l'acte du timbre: elles furent adoptées sans opposition dans le mois de mars 1764.

Toutes les colonies protestèrent contre la prétention de les taxer. Si cette prétention, disaient les hommes austères du Massachusetts, d'imposer les colonies à son profit et à sa convenance venait à réussir, il en résulterait un système d'oppression qui bientôt deviendrait insupportable, car une fois établi il serait presque impossible de s'en délivrer, ni même de le modifier. Ils n'étaient pas représentés, ajoutaient-ils, au parlement d'Angleterre: qui empêcherait la chambre des communes de chercher à se soulager à leurs dépens du poids des impôts? Et, du reste, en leur qualité de sujets anglais ils soutenaient qu'ils ne pouvaient être taxés que par leurs propres représentans.

Les Américains avaient d'ailleurs d'autres sujets de plainte. L'aspect d'une force militaire permanente dans leur pays les gênait beaucoup; l'augmentation des salaires accordés aux juges leur paraissait un moyen adroit de diminuer leur indépendance; les gouverneurs de provinces qui n'étaient plus nommés comme autrefois par les habitans, se montraient toujours disposés à prendre des mesures arbitraires. Malgré l'opposition que le projet de les taxer souleva, les résolutions de Grenville furent incorporées dans un acte que le parlement impérial passa l'année suivante (1765) pour établir en Amérique les mêmes droits de timbre que dans la Grande-

Bretagne. Franklin, agent du Massachusetts à Londres, écrivit aux colonies: «Le soleil de la liberté est passé sous l'horizon, il faut que vous allumiez les flambeaux de l'industrie et de l'économie.» Les colons résolurent de ne faire aucun usage des marchandises anglaises, ce qui effraya les marchands de la métropole et les rallia aux partisans de la cause américaine. La Virginie, sous l'inspiration du célèbre patriote Patrick Henry, commença l'opposition à l'acte du timbre. Par les résolutions qu'il présenta à la chambre et qui passèrent après de longs débats, il fut déclaré que le peuple n'était pas tenu d'obéir aux lois d'impôt qui n'étaient pas votées par ses représentants, et que tout homme qui soutiendrait le contraire était l'ennemi des colonies. Dans la chaleur de la discussion, il parla avec la plus grande hardiesse. Faisant allusion au sort des tyrans: «César, dit-il, a eu son Brutus, Charles I son Cromwell, et George III.... Ici il s'arrêta au milieu des cris de trahison! trahison!.... et George III, continua-t-il, pourra profiter de leur exemple. Si c'est là de la trahison, qu'on me le fasse voir.» Il y eut des émeutes en plusieurs endroits et surtout à Boston, où la population démolit le bureau du timbre. A Philadelphie, lorsque le vaisseau qui apportait le papier timbré entra dans le port, les navires hissèrent leurs pavillons à mi-mât, et les cloches, enveloppées de crêpe noir, sonnèrent lugubrement jusqu'au soir. Enfin, un congrès, composé des députés de la plus grande partie des provinces, s'assembla à New-York et vota une déclaration de leurs droits, et des pétitions au parlement impérial contre, la prétention de la métropole. L'opposition devint si formidable que les préposés du timbre furent partout contraints de renoncer publiquement à leurs fonctions ou de retourner en Europe. Les officiers de la justice, les avocats, etc., s'engagèrent à suspendre tout exercice de leurs charges plutôt que de se soumettre au nouvel impôt. La populace brûlait les marchandises estampillées sur le rivage au milieu des cris de joie. Les marchands cessèrent tout commerce avec l'Angleterre. En même temps que ces mesures donnaient l'impulsion à l'industrie locale, le commerce de la métropole tombait dans une stagnation ruineuse, qui jettait le gouvernement impérial dans le plus grand embarras, quelques ministres penchant pour la coercition, les autres pour les tempéramens.

Le parlement anglais s'ouvrit en 1766 sous les auspices les plus sombres. La misère et le mécontentement agitaient tout l'empire. Menacé d'une révolution, le ministère proposa lui-même, appuyé par Pitt et par Burke, de rapporter, en stipulant une réserve de droits, l'acte qui avait allumé la colère des colonies. Les débats où les orateurs des deux partis se surpassèrent par la hauteur et la beauté de l'éloquence, portée alors à son comble dans le sénat anglais, furent très longs; mais ils se terminèrent à l'avantage des ministres. Pour se populariser davantage, ils firent passer plusieurs lois toutes favorables au commerce colonial, et obtinrent de la France la liquidation des papiers du Canada dûs depuis la cession. Le rapport de la loi du timbre, reçu avec joie en Amérique, y suspendit quelque temps l'opposition hostile qui s'y était formée; mais bientôt d'autres difficultés s'élevèrent entre le gouverneur et l'assemblée du Massachusetts. Le ministère Grenville était tombé, et Pitt, devenu lord Chatham, était remonté aux affaires. Par une de ces inconséquences qui ne s'expliquent que par l'ambition ou la faiblesse des hommes, les nouveaux ministres, dont plusieurs s'étaient exprimés avec tant de force contre le droit de taxer les colonies, surtout lord Chatham, proposèrent en 67 d'imposer le verre, le thé, le papier, etc., importés en Amérique. Leur proposition fut convertie en loi; et afin de se faire craindre des colons, le parlement impérial suspendit par le même acte l'assemblée représentative de la Nouvelle-Yorke, parce qu'elle refusait de reconnaître sur ce point la juridiction de la Grande-Bretagne; preuve, du reste, que les prétendus amis qu'ont les colons dans les métropoles sont souvent mus moins par un sentiment de justice en leur faveur, que par un esprit d'opposition aux ministres du jour.

Bientôt après le ministère Grafton, composé, suivant Junius, de déserteurs de tous les partis, remplaça celui de lord Chatham, qui conserva lui-même cependant son poste dans ce remaniement, mais qui avait déjà perdu toute sa popularité. Le nouveau projet de taxation éprouva encore plus d'opposition en Amérique que l'acte du timbre. Le Massachusetts donna le premier l'exemple de la résistance, et forma une convention générale. L'arrivée du général Gage avec 4 régimens et un détachement d'artillerie fit suspendre un instant ces démonstrations; mais le feu couvait sous la cendre, et était entretenu par les associations qui s'étaient formées dans toutes les provinces. Les nouvelles mesures de la métropole précipitaient les événemens. Le parlement passa une adresse au roi pour l'autoriser à envoyer une commission spéciale à Boston, afin d'y juger les opposans comme coupables de haute trahison. Les colons résolurent encore une fois de suspendre les relations commerciales avec l'Angleterre, dont les exportations en Amérique diminuèrent cette seule année (1769) de 740,000 louis. Ce résultat alarma de nouveau les marchands anglais, et le ministère se vit contraint d'annoncer qu'il allait proposer la révocation de la nouvelle loi d'impôt sur tous les articles qui y étaient mentionnés, excepté le thé conservé comme marque du droit de souveraineté. C'était à la fois annoncer sa faiblesse et laisser subsister le germe des discordes.

Sur ces entrefaites, en 1770, lord North prit en main la direction des affaires. Il fit passer la proposition de son prédécesseur en loi. Dans le même temps des troubles sérieux avaient éclaté à Boston entre les citoyens et les soldats, et l'on n'avait pu les apaiser qu'en faisant sortir ceux-ci de la ville. L'alarme gagnait toutes les provinces et toutes les classes, qui jetaient les yeux sur l'avenir avec inquiétude; mais la grande majorité des colons était décidée de défendre ses droits à main armée s'il était nécessaire. Ils organisaient partout leur résistance. Devenus plus modérés dans la forme, ils ne voulaient rien abandonner du fond, et ils étaient prêts à subir tous les sacrifices pour assurer le triomphe de leur cause. Le Massachusetts donnait l'exemple, dirigé par Otis, Adam et Hancock. Il fut aisé bientôt de prévoir que ni l'Angleterre, ni l'Amérique ne céderaient rien de leurs prétentions, et que de la plume on en appellerait à l'épée. En 73 le

parlement impérial passa un acte pour autoriser la compagnie des Indes orientales à importer le thé en Amérique à la charge de payer les droits imposés par l'acte de 67. Dans plusieurs provinces on força les cosignataires de cette denrée à renoncer à leurs entrepôts. A Boston l'on se saisit de plusieurs des entreposeurs, et on promena dans les rues les plus rebelles, le corps enduit de goudron et couvert de plumes; on détruisit ou l'on jeta à l'eau les cargaisons de thé de trois navires. En d'autres endroits l'on commit les mêmes désordres. Lord North, impatienté de l'audace des Bostonnais, voulut les punir. Il introduisit un bill dans la chambre des communes pour tenir leur ville rebelle comme en état de blocus: il aurait été détendu de prendre terre dans le port, d'y charger ou décharger des navires, d'y recevoir ou apporter des marchandises. Ce bill suscita une vive opposition, mais il passa. «Détruisez, détruisez, disait un de ses défenseurs, ce repaire d'insectes malfaisants.» Deux autres bills de coercition, dirigés contre toutes les provinces de l'Amérique, furent encore présentés par le ministère. Dans l'un on restreignait spécialement les libertés du Massachusetts, et déclarait contraires aux lois, toutes les assemblées publiques non spécialement autorisées par le gouverneur; dans l'autre on mettait à l'abri de toutes recherches judiciaires les officiers qui se serviraient de la force et même qui tueraient soit en exécutant la loi, soit en apaisant les émeutes. C'était ce qu'on appelait en Canada, après les troubles de 1838, un bill d'indemnité, ingénieuse fiction inventée pour légaliser la tyrannie. La passation de ces deux derniers bills n'éprouva pas moins d'opposition que le premier. Fox, le colonel Barré, Burke, Chatham s'élevèrent contre ces mesures. «Nous avons passé le Rubicon, dit-on, dans la chambre haute; le mot d'ordre autour de nous, c'est: *Delenda Carthago*. Eh bien! prenez-y garde, s'écriait Barré. Les finances de la France sont aujourd'hui dans un état florissant; vous la verrez intervenir dans nos querelles avec l'Amérique, en faveur des Américains.» En effet, Choiseul avait habilement préparé à sa patrie les moyens de tirer une vengeance éclatante de la perte du Canada. Un autre orateur mit encore plus de véhémence dans ses paroles:

«J'espère, dit-il, que les Américains résisteront de tout leur pouvoir à ces lois de destruction; je le désire au moins. S'ils ne le font pas, je les regarderai comme les plus vils de tous les esclaves.» Enfin, le ministère proposa un quatrième bill, l'acte de 74, pour réorganiser le gouvernement du Canada, nommé alors province de Québec. C'était le complément du plan général d'administration imaginé pour l'Amérique. Ce bill qui imposait un gouvernement absolu à cette province, acheva de persuader les anciennes colonies des arrière-pensées de l'Angleterre contre leurs libertés, à en juger d'après sa politique rétrograde depuis 1690. C'était à leurs yeux l'exemple le plus dangereux et le plus menaçant. Elles se récrièrent, et protestèrent surtout contre la reconnaissance du catholicisme comme religion établie en Canada, plus probablement par politique, connaissant les vieux préjugés de l'Angleterre contre cette religion, que par motif de conscience, puisqu'elles admirent peu après les catholiques au droit de citoyenneté dans leur révolution.

L'on connaît tous les plans qui ont été successivement proposés depuis 63 pour gouverner le Canada; les tentatives avortées pour en mettre quelques-uns à exécution, les investigations et les nombreux rapports présentés sur cette importante matière par les principaux fonctionnaires de cette colonie, ainsi que par le Bureau du Commerce et des Plantations et les officiers de la couronne en Angleterre; enfin les requêtes des colons eux-mêmes, français et anglais, pour demander un meilleur gouvernement, et la prétention mise en avant par ces derniers d'exclure les catholiques des emplois publics et des chambres; prétention qui a été, comme nous l'avons déjà observé, la cause de la lutte et de la rivalité de races qui existe en ce pays, et qui n'a fait que donner plus de vitalité à la nationalité franco-canadienne. Toutes ces pièces avaient été soumises aux délibérations du conseil d'état. Dès 67 la chambre des lords avait déclaré qu'il était nécessaire d'améliorer le système gouvernemental du Canada. Le Bureau du Commerce avait même appelé auprès de lui le gouverneur Carleton pour s'aider de ses lumières et de ses pensées dans la nouvelle voie qu'il voulait prendre. En 1764 l'esprit du gouvernement anglais était complètement hostile aux Canadiens; en 74, les choses avaient changé; ses préjugés s'étaient tournés contre les Américains et les chambres d'assemblées coloniales. L'intérêt triomphait de l'ignorance et de la passion. L'abolition permanente des anciennes institutions du Canada devait avoir infailliblement l'effet de réunir ses habitans aux mécontents des autres colonies anglaises; on le savait, on retarda conséquemment le règlement de la question canadienne d'année en année jusqu'à ce que l'on se vît obligé de sévir contre le Massachusetts et d'autres provinces du sud. Le rétablissement des lois françaises dépendit long-temps du résultat de la tentative de taxer les colonies. L'opposition invincible de celles-ci contribua à décider le ministère à écouter les remontrances des Canadiens. Et en se rendant à leurs vœux, il servait doublement sa politique; il attachait le clergé et la noblesse à la cause de la métropole, et il amenait le peuple à reconnaître sa suprématie en matière de taxation; car dans l'opinion des Canadiens cette reconnaissance était un faible dédommagement pour leur conservation et pour entrer dans le partage des droits politiques accordés aux autres sujets anglais, qui voulaient les en exclure.

Le comte de Dartmouth, secrétaire des colonies, introduisit donc le bill en question dans la chambre des lords, qui l'adopta sans opposition. Ce bill reculait de toutes parts les limites de la province de Québec telles que fixées dix ans auparavant, de manière à les étendre d'un côté à la Nouvelle-Angleterre, à la Pennsylvanie, à la Nouvelle-Yorke, à l'Ohio et à la rive gauche du Mississipi, et de l'autre jusqu'au territoire de la Compagnie de la baie d'Hudson. ⁵³ Il conservait aux catholiques les droits que leur avait assurés la capitulation, et les dispensait du serment du test; il rétablissait les anciennes lois civiles avec la liberté de tester de tous ses biens, et confirmait les lois criminelles anglaises. Enfin il donnait à la province un conseil de 17 membres au moins et de 23 au plus catholiques ou protestans, qui exercerait, au nom du prince et sous son veto, tous les droits d'une administration supérieure moins celui d'imposer des taxes, si ce n'est

pour l'entretien des chemins et des édifices publics. Le roi se réservait au surplus le privilège d'instituer les cours de justice civiles, criminelles ou ecclésiastiques. Si ce projet de loi passa à l'unanimité dans la chambre des lords, il n'en fut pas ainsi dans celle des communes, où il souleva une violente opposition. Les débats durèrent plusieurs jours. Les marchands de Londres, poussés par leurs compatriotes d'outre-mer, firent des remontrances et employèrent un avocat pour défendre leur cause devant la chambre, qui voulut entendre aussi des témoins. Le gouverneur Carleton qui rendit un excellent témoignage des Canadiens, le juge-en-chef Hey, M. de Lotbinière, Mazères et Marriott furent interrogés. Ce dernier se trouva dans une situation singulière. Ne pouvant pas, à cause de sa charge d'avocat du roi, s'opposer au bill du ministère, il dut éluder toutes les questions qu'on lui posa, pour ne pas contredire son rapport au conseil d'état dont nous avons parlé ailleurs, et qui était sur plusieurs points contraire au projet de loi; il se tira de ce mauvais pas avec une présence d'esprit admirable, mais en montrant que le sort d'un peuple colonial peut être le jouet d'un bon mot.

Note 53: [\(retour\)](#) En 1775 un projet de pacification des colonies fut proposé par Franklin au ministère. Il y demandait que l'acte de Québec fut rapporté, et qu'un gouvernement libre fut établi en Canada. Les ministres répondirent que cet acte pourrait être amendé de manière à réduire la province à ses anciennes limites, e'est-à-dire à celles fixées par la proclamation de 1764.--(Ramsay, *History of the American Revolution*).

Parmi les membres qui s'opposèrent au bill, se trouvaient Townshend, Burke, Fox et le colonel Barré. La plupart s'élevèrent contre le rétablissement des lois françaises et le libre exercice de la religion catholique. Ils auraient voulu une chambre représentative; mais à la manière dont ils s'exprimaient et à leurs réticences étudiées, on ne devait pas espérer d'y voir admettre de catholiques. C'était la liberté de tyranniser les Canadiens qu'ils voulaient donner à une poignée d'aventuriers. Telles sont les contradictions des hommes que les amis de la cause des libertés anglo-américaines dans le parlement impérial, étaient précisément ceux qui demandaient avec le plus d'ardeur l'asservissement politique des Canadiens. Fox fut le seul dont la noble parole s'éleva au-dessus des préjugés vulgaires et nationaux. «Je suis porté à croire, dit-il, d'après toutes les informations que j'ai obtenues, qu'il convient d'établir une chambre représentative en Canada.... Je dois dire que les Canadiens sont le premier objet de mon attention, et je maintiens que leur bonheur et leurs libertés sont les objets propres qui doivent former le premier principe du bill; mais de quelle manière leur assurer ces avantages sans une chambre, je n'en sais rien.... Jusqu'à présent je n'ai pas entendu donner une seule raison contre l'établissement d'une assemblée. Nous avons ouï dire beaucoup de choses sur le danger qu'il y aurait de remettre une portion du pouvoir entre les mains des Canadiens; mais comme des personnes de la plus grande conséquence dans la Colonie sont, dit-on, attachées aux lois et aux coutumes françaises, en préférant un conseil législatif à une assemblée, ne mettons-nous pas le pouvoir dans les mains de ceux qui chérissent le plus le gouvernement français. Personne n'a dit que la religion des Canadiens put être un obstacle à l'octroi d'une assemblée représentative, et j'espère ne jamais entendre faire une pareille objection; car celui qui a conversé avec des catholiques, ne voudra jamais croire qu'il y a quelque chose dans leurs vues d'incompatible avec les principes de la liberté politique. Les principes de la liberté politique, quoique inusités dans les pays catholiques, y sont aussi chéris et révévés par le peuple que dans les pays protestans. S'il y avait du danger, je le craindrais plus des hautes classes que des classes inférieures.» Fox fut presque le seul qui réclama en faveur des catholiques dans la chambre des communes. Le premier ministre, lord North, répliqua aussitôt: «Est-il sûr pour l'Angleterre, car c'est l'Angleterre que nous devons considérer, de mettre le principal pouvoir entre les mains d'une assemblée de sujets catholiques? Je conviens avec l'honorable monsieur que les catholiques peuvent être honnêtes, capables, dignes, intelligens, avoir des idées très justes sur la liberté politique; mais je dois dire qu'il y a quelque chose dans cette religion qui fait qu'il ne serait pas prudent pour un gouvernement protestant d'établir une assemblée composée entièrement de catholiques.» (*Cavendish's Debates*). Il est certain que la religion fut l'un des motifs ostensibles qui empêchèrent le gouvernement de nous donner alors une chambre élective, comme la crainte de voir les Canadiens joindre leur cause à celle des Américains, l'engagea à leur restituer leurs lois.

La restitution de ces lois et le libre exercice de leur religion étaient deux choses si justes et si naturelles en elles-mêmes que l'opposition ne pouvait guère les attaquer de front: «Quoi, disait lord Thurlow, ce que vous prétendez, ce serait l'extrême misère. Pour rendre l'acquisition profitable et sûre, voici la conduite qu'il faut suivre. L'on doit changer les lois qui ont rapport à la souveraineté française, et les remplacer par celles qu'exige la nouvelle souveraineté; mais pour toutes les autres lois, toutes les autres coutumes ou institutions qui sont indifférentes aux rapports qui doivent exister entre les sujets et le souverain, l'humanité, la justice et la sagesse, tout conspire à vous engager à les laisser aux habitans comme auparavant,... Mais on dit que les Anglais portent leur constitution politique partout où ils vont, et que c'est les opprimer que de les priver d'aucune de leurs lois.... moi j'affirme que si un Anglais va dans un pays conquis par sa patrie, il n'y porte pas les diverses idées des lois qui doivent y prévaloir du moment qu'il y met le pied, car soutenir une pareille idée serait aussi raisonnable que de prétendre, que quand un Anglais va à Guernesey, les lois de la ville de Londres l'y suivent. L'opposition fit une guerre de chicanes. Quant à l'établissement d'un conseil à la nomination du roi au lieu d'une chambre représentative pour faire les lois, elle avait un champ superbe devant elle. Fox sut en profiter; mais la plupart des membres de l'opposition parlèrent avec un embarras marqué, gênés sans doute par leurs préjugés religieux; et après que lord North eut donné son opinion sur le danger d'une chambre catholique, un d'eux, M. Pultency, s'écria maladroitement; «Mais parce que l'on ne peut pas donner la meilleure espèce d'assemblée possible, à cause de la supériorité des

catholiques, il ne s'en suit pas que l'on ne peut pas en donner du tout.» C'était demander des privilèges exclusifs pour les protestants; dès lors la justice était violée et l'opposition perdit sa force dans le débat sur ce point, car elle ne pouvait plus en appeler à la fidélité des colons anglais, puisque ces mêmes colons s'armaient alors de toutes parts contre tout métropole; et quant à l'assertion que l'on voulait répandre le culte catholique en Amérique et ruiner la religion de l'état, elle ne méritait pas d'être repoussée.

Le bill fut donc adopté après avoir subi quelques amendements, que la chambre des lords approuva malgré l'éloquence de Chatham, qui qualifia le projet de mesure cruelle, oppressive et odieuse, et qui en appela vainement aux évêques d'Angleterre pour qu'ils s'élevassent avec lui contre un acte qui tendait à établir une religion ennemie dans un pays plus étendu que la Grande-Bretagne. Ainsi, notre langue et nos lois finissaient par se relever de leur chute, comme la même chose s'était vue autrefois en Angleterre même, où la langue légale fut, après la conquête normande, française puis latine, et enfin celle du peuple vaincu, l'anglaise, «grande et salutaire innovation sans doute, dit lord Brougham, très critiquée et très redoutée de son temps.»

La ville de Londres n'eut pas plutôt appris la passation de l'acte de 74, qu'elle s'assembla et adopta une adresse au roi pour le prier d'y refuser sa sanction. Elle disait que ce bill renversait les grands principes fondamentaux de la constitution britannique; que les lois françaises ne donnaient aucune sécurité pour les personnes et les biens; que le bill violait la promesse faite par la proclamation de 63, d'établir les lois anglaises; que la religion catholique était idolâtre et sanguinaire, et que Sa Majesté et sa famille avaient été appelées, comme protestants, sur le trône de l'Angleterre pour remplacer les Stuart catholiques; que le pouvoir législatif était placé entre les mains de conseillers amovibles nommés par la couronne, etc. Le lord-maire, accompagné de plusieurs aldermen et de plus de 150 conseillers de la cité, se présenta au palais de St.-James avec son adresse. Le grand chambellan parut et l'informa que le roi ne pouvait prendre connaissance d'un projet de loi passé par les deux chambres avant qu'il eût été soumis à son assentiment, et qu'il ne devait pas par conséquent attendre d'autre réponse. George III partait dans le moment même pour aller proroger le parlement à Westminster. Il sanctionna le bill en observant «qu'il était fondé sur les principes de justice, et d'humanité les plus manifestes, et qu'il ne doutait pas qu'il aurait le meilleur effet pour calmer l'inquiétude et accroître le bonheur de ses sujets canadiens.» Cette remarque adoucit dans l'esprit de ceux-ci l'amertume des sentiments exprimés par l'opposition à leur égard. Un autre acte fut passé ensuite pour abolir les anciens droits de douane, qui constituaient les seuls impôts établis par les Français en ce pays, et pour en substituer d'autres sur les boissons, afin de faire face aux dépenses portées au budget pour l'administration civile et judiciaire de la province.

Mazères écrivit aussitôt aux protestants du Canada pour les informer de tout ce qui s'était passé. On s'assembla et l'on résolut de présenter des adresses aux trois branches du parlement impérial, et de demander la révocation de la nouvelle loi organique. Dans celle à la chambre des communes, les pétitionnaires cherchèrent à accroître leur importance et à déprécier celle de leurs adversaires, qu'ils voulaient dominer à toute force, et prétendirent, sans même trop voiler leur but, que les 75,000 Canadiens devaient se soumettre aux lois, qu'eux; qui n'étaient que 3,000, voudraient bien trouver bonnes et convenables. Les Canadiens s'apercevaient tous les jours qu'ils avaient eu grande raison de refuser une chambre représentative composée exclusivement de protestants.

L'agitation de ce parti pour faire rapporter l'acte en question, se communiqua aux Canadiens, qui se réunirent et se prononcèrent dans le sens contraire. Il parut, à la fin de décembre, une lettre anonyme qui renfermait en peu de mots leurs sentiments sur le débat du jour, et qui fit assez de sensation pour que Mazères crût devoir la mettre sous les yeux du public d'Angleterre, et la réfuter longuement dans les deux volumes qu'il publia en 75, à l'appui des prétentions du parti qu'il représentait. Cette lettre, écrite sans art, mais avec sincérité et qui circula parmi la population canadienne, fit une grande impression: «Quelques Anglais, y disait-on, travaillent à nous indisposer contre les derniers actes du parlement qui règlent le gouvernement de cette province. Ils déclament surtout contre l'introduction de la loi française, qu'ils vous représentent comme favorisant la tyrannie. Leurs émissaires répandent parmi les personnes peu instruites, que nous allons voir revivre les lettres de cachet; qu'on nous enlèvera nos biens malgré nous; qu'on nous traînera à la guerre et dans les prisons; qu'on nous accablera d'impôts; que la justice sera administrée d'une manière arbitraire; que nos gouverneurs seront despotiques; que la loi anglaise nous eût été plus avantageuse; mais la fausseté de ces imputations ne saute-t-elle pas aux yeux? Y a-t-il quelque connexion entre les lois françaises et les lettres de cachet, les prisons, la guerre, les impôts, le despotisme des gouverneurs?--Sous cette loi, à la vérité, nos procès ne seront plus décidés par un corps de jurés, où président souvent l'ignorance et la partialité. Mais sera-ce un mal?--La justice anglaise est-elle moins coûteuse?--Aimeriez-vous que vos enfants héritassent à l'anglaise, tout à l'aîné, rien aux cadets?--Seriez-vous bien aise qu'on vous concédât vos terres aux taux de l'Angleterre?--Voudriez-vous payer la dîme à dixième gerbe, comme en Angleterre?--La loi française n'est-elle pas écrite dans une langue que vous entendez?--La loi française a donc pour vous toute sorte d'avantages: et les Anglais judicieux, tels qu'il s'en trouve un grand nombre dans la colonie, conviennent qu'on ne pourra nous la refuser avec équité.

«Aussi n'est-ce pas là le point qui choque davantage ces citoyens envieux dans les actes du parlement, dont ils voudraient obtenir la révocation. Le voici ce point qu'ils vous cachent, mais qui se révèle malgré eux. L'un de ces actes non seulement vous permet le libre exercice de la religion catholique, mais il vous dispense de sermens qui y sont contraires; et, par là, il vous

ouvrir une porte aux emplois et aux charges de la province. Voilà ce qui les révolte! voilà ce qui les fait dire dans les papiers publics: «Que c'est un acte détestable, abominable, qui autorise une religion sanguinaire, qui répand partout l'impiété, les meurtres, la rébellion.» Ces expressions violentes nous marquent leur caractère, et le chagrin qu'ils ont de n'avoir point une assemblée, dont ils se proposaient de vous exclure en exigeant de vous des sermens que votre religion ne vous aurait pas permis de prêter, comme ils ont fait à la Grenade.

«Par ce moyen ils se seraient vus seuls maîtres de régler tous vos intérêts, civils, politiques et religieux. Vous pouvez vous instruire de leurs desseins en lisant les adresses qu'ils ont envoyées à Londres. Ils y représentent au roi: «Que les sujets protestans sont en assez grand nombre en cette province pour y établir une assemblée.» Ce mot nous les démasque. Une poignée d'hommes, que le commerce avantageux qu'ils ont fait avec nous vient, pour la plupart de tirer de la poussière, veulent devenir nos maîtres et vous réduire à l'esclavage le plus dur. Je le répète, je ne parle que des Anglais du comité de Montréal et de quelques marchands de Québec, qui demandent la révocation de cet acte. Il faut que ces gens-là nous croient bien simples et bien aveugles sur nos propres intérêts, pour nous proposer de nous opposer à un acte que nous avions demandé.... On parle de la levée d'un régiment canadien. On se sert de cette circonstance pour vous dire qu'on vous forcera à vous enrôler et à aller faire la guerre au loin: et, d'un bienfait qu'on a sollicité pour vous, on vous en fait un objet de terreur. Serait-ce donc un malheur pour la colonie s'il y avait un régiment canadien de quatre à cinq cents hommes, dont tous les officiers seraient Canadiens? Cela ne rendrait-il pas à quantité de familles respectables un lustre qui rejaillirait sur toute la colonie? On augure mal de votre courage, puisqu'on cherche à vous effrayer par-là.» Cette logique pressée était sans réplique.

Cependant lord Camden présenta (mai 15) à la chambre haute la pétition du parti protestant, et introduisit en même temps un projet de loi pour révoquer l'acte de l'année précédente. Mais ce projet fut rejeté sur motion du comte de Dartmouth, ministre des colonies. La même tentative, faite dans la chambre des communes par sir George Savile, éprouva le même sort.

Mais tandis que l'acte de Québec tendait à concilier les Canadiens à la métropole, l'acte qui ordonnait la fermeture du port de Boston, portait jusqu'à leur dernier degré la colère et l'indignation des autres colonies. L'assemblée de Boston nomma un comité pour convoquer un congrès général, et un autre pour tracer au peuple des règles de conduite sous forme de recommandation; et les habitans furent invités à discontinuer l'usage du thé et des autres articles venant de la Grande-Bretagne, jusqu'à ce qu'on eût obtenu d'elle la justice que l'on demandait. Le congrès s'assembla dans le mois de septembre à Philadelphie, et siégea jusqu'au 26 Octobre; douze provinces, contenant près de 3 millions d'hommes, y étaient représentées par leurs députés; il n'y manquait que ceux du Canada et de la Géorgie pour embrasser toutes les colonies anglaises du continent. Le congrès commença par faire une déclaration des droits de l'homme. Il adopta ensuite diverses résolutions, dans lesquelles il exposa avec détail les griefs des colons au nombre desquels il plaça l'acte du Canada que venait de passer le parlement impérial; acte, disait-on, qui établit dans ce pays la religion catholique, abolit le système équitable des lois anglaises, et y érige, vu la différence de religion, de lois et de gouvernement, une tyrannie au grand danger des libertés des colonies qui l'avoisinent, et qui ont contribué de leur sang et de leur argent à sa conquête. «Nous ne pouvons, disait-il insensément, nous empêcher d'être étonné qu'un parlement britannique ait jamais consenti à établir en Canada une religion qui a inondé l'Angleterre de sang, et qui a répandu l'impiété, l'hypocrisie, la persécution, le meurtre et la révolte dans toutes les parties du monde.» Ce langage n'eut été que fanatique, si ceux qui le tenaient eussent été sérieux; il était insensé et puéride dans la bouche d'hommes qui songeaient déjà à inviter les Canadiens à se joindre à leur cause. Cette déclaration relative à l'acte de 74 était donc fort inconsidérée; elle ne produisit aucun bien en Angleterre, et fit perdre peut-être le Canada à la cause de la confédération. Si le congrès s'en fût tenu à une protestation contre ce qu'il y avait d'inconstitutionnel dans cet acte, contre l'établissement, par exemple, d'une législature nommée exclusivement par la couronne, il aurait atteint son but; mais en se déclarant contre les lois françaises et contre le catholicisme, il armait nécessairement contre lui la population canadienne, et violait lui-même ces règles de justice éternelle sur lesquelles il avait voulu asseoir; sa déclaration des droits de l'homme.

Le congrès résolut aussi de cesser toute relation commerciale avec l'Angleterre. Il procéda ensuite à la rédaction de trois adresses, l'une au roi, l'autre au peuple de la Grande-Bretagne pour justifier l'attitude qu'il avait prise, et une troisième aux Canadiens dans laquelle il exprima des sentimens tout contraires à ceux qu'il venait de mettre au jour dans les résolutions au sujet de leur religion et de leurs lois. Il cherchait à leur démontrer tous les avantages d'une constitution libre, à les préjuger contre la forme du nouveau gouvernement qu'on venait de leur donner, en disant qu'il y avait une grande différence entre la constitution que le parlement leur avait imposée et celle qu'ils devaient avoir. Il invoqua le témoignage de Montesquieu, homme de leur race, pour condamner cette nouvelle constitution, les exhortant à se joindre aux autres colonies pour la défense de leurs droits communs, et les priaient avec instance d'entrer dans le pacte social formé sur les grands principes d'une égale liberté, et d'envoyer des députés pour les représenter au congrès qui devait s'assembler le 10 mai (1775). «Saisissez, disait-il, l'occasion que la Providence elle-même vous présente; si vous agissez de façon à vous conserver la liberté, vous serez effectivement libres. Nous connaissons trop la générosité des sentimens qui distinguent votre nation pour présumer que la différence de religion puisse préjudicier à votre amitié pour nous. Vous n'ignorez pas qu'il est de la nature de la liberté d'élever au-dessus de toute faiblesse ceux que son amour unit pour la même cause. Les cantons suisses fournissent une

preuve mémorable de cette vérité; ils sont composés de catholiques et de protestans, cet pendant ils jouissent d'une paix parfaite, et par cette concorde qui constitue et maintient leur liberté, ils sont en état de défier et même de détruire tout tyran qui tenterait de la leur ravir.»

Le langage du congrès était bien changé à l'égard des Canadiens. Mais quoique son adresse contint probablement sa véritable pensée, elle ne put détruire entièrement l'effet de la résolution dont on a parlé plus haut. Ne sachant à quelle version ajouter foi, la plupart des meilleurs amis de la cause de la liberté en Canada restèrent indifférens ou refusèrent de prendre part à la lutte qui commençait. Beaucoup d'autres, regagnés par l'acte de 74, promirent de rester fidèles à l'Angleterre et tinrent parole. Ainsi une seule pensée de proscription, mise au jour avec légèreté, fut cause que la confédération américaine perdit le Canada, et qu'elle vit la dangereuse puissance de son ancienne métropole se consolider dans le nord pour peser sur elle de tout son poids, et la menacer sans cesse de ses guerrières légions.

Le général Carleton revint en Canada pour reprendre les rênes de son gouvernement dans le mois d'octobre 74. Il inaugura immédiatement la nouvelle constitution, en formant un conseil législatif d'après les dispositions qu'elle contenait. Il le composa de vingt-trois membres, dont deux tiers de protestans et un tiers de catholiques. Plusieurs Canadiens furent élevés aussi aux charges publiques, jusqu'alors remplies exclusivement par des Anglais ou des Suisses, excepté celles de grand-voyer et de secrétaire français, parce qu'il fallait des hommes versés dans la langue et les usages du pays pour les remplir, et que, d'ailleurs, elles étaient presque nominales et donnaient peu de chose. Mais le pays dut s'apercevoir que ce n'était que par politique que l'on faisait partager aux Canadiens quelques-unes des faveurs du gouvernement; que malgré le changement de constitution, ils continueraient d'être exclus des principaux emplois, et que pour le petit nombre de ceux qu'on leur laisserait, l'on aurait soin de choisir des instrument dociles, dont la conduite ferait assez voir à quelles conditions leur acquisition avait été faite. Cela parut surtout dans le choix des personnes qui devaient remplir des fonctions judiciaires. Mais à peine le gouverneur avait-il eu le temps de prendre connaissance de l'état du pays, dont il était absent depuis plusieurs années, et de compléter les arrangemens rendus nécessaires par l'acte de 74, que son attention fut appelée vers les frontières et sur la propagande que les Américains cherchaient à faire en Canada, où l'adresse du congrès avait pénétré par plusieurs voies à la fois.

Les grands noms de liberté et d'indépendance nationale ont toujours trouvé du retentissement dans les âmes nobles et généreuses; un coeur haut placé ne les entend jamais prononcer sans une émotion profonde; c'est un sentiment vrai et naturel. Le citoyen policé de Rome, le pâtre grossier de Suisse sentent de la même manière à cet égard. L'adresse du congrès, malgré l'imprévoyance d'une partie de sa rédaction, fit la plus grande sensation parmi les Canadiens, surtout de la campagne, et parmi les Anglais qu'il y avait dans les villes, et qui, n'espérant plus dominer exclusivement sur le pays, songèrent pour la plupart à devenir révolutionnaires. Dès lors la situation du général Carleton devenait excessivement difficile. Heureusement pour lui, le clergé et la noblesse avaient été inviolablement attachés à l'Angleterre par la confirmation de la tenure seigneuriale et de la dîme, deux institutions qu'ils n'espéraient pas conserver dans le mouvement niveleur d'une révolution, et avec ces deux classes marchait la bourgeoisie des villes peu riche et peu nombreuse. En outre une autre partie des Canadiens avait été dégoûtée, comme on l'a observé, par la déclaration intempestive du congrès contre la religion catholique et les lois françaises; elle conservait encore dans son coeur cette haine contre les Anglais, quels qu'ils fussent, qu'elle avait contractée dans nos longues guerres; et confondant dans sa pensée ceux du Canada et ceux des pays voisins, elle ne voyait chez les uns et les autres qu'une même race d'opresseurs turbulent et ambitieux. Informé de ces sentimens, le gouverneur, dut croire que la majorité de la population, mue ainsi par des motifs divers, et aussi par l'estime personnelle qu'elle lui portait, serait opposée aux colonies américaines; ou du moins désirerait conserver la neutralité dans une querelle de frères, à la pacification de laquelle elle pouvait penser que l'on finirait peut-être par sacrifier les Canadiens, ainsi que nous venons de le voir après les troubles de 1837.

On lui avait donné, du reste, les plus grandes espérances. Plusieurs seigneurs lui avaient promis de marcher contre les rebelles à la tête de leurs censitaires; mais lorsqu'ils voulurent les assembler pour leur expliquer l'état où se trouvaient les colonies anglaises et ce qu'on attendait d'eux, ils s'aperçurent que le peuple n'avait pas oublié sitôt la conduite qu'on avait tenue à son égard depuis la conquête, qu'il n'était pas prêt, malgré ses motifs de méfiance, à prendre les armes contre ceux qui combattaient pour la liberté de leur pays, et à défendre avec le même zèle et la même ardeur le drapeau britannique que le drapeau des nôtres comme ils désignaient le drapeau français dans leur simple, mais énergique langage. Quelques-uns seulement répondirent à l'appel et se montrèrent disposés à soutenir le nouveau gouvernement; mais le plus grand membre déclara nettement qu'il ne se croyait pas obligé d'être de l'opinion des seigneurs, et qu'il ne porterait pas les armes contre les provinciaux. «Nous ne connaissons, dirent-ils, ni la cause, ni le résultat de leur différend: nous nous montrerons loyaux et fidèles sujets par une conduite paisible et par notre soumission au gouvernement sous lequel nous nous trouvons; mais il est incompatible dans notre état et notre condition de prendre parti dans la lutte actuelle.» Quelques jeunes seigneurs, plus indiscrets qu'éclairés, voulurent les menacer dans quelques endroits; on leur fit comprendre que cette conduite avait des dangers pour eux, et ils furent obligés de s'enfuir précipitamment.

Cependant les événemens prenaient tous les jours de la gravité; et loin de songer à aller attaquer les Américains dans leur pays comme il avait intention de le faire avec les troupes et les

Canadiens, s'ils avaient montré de la bonne volonté, le gouverneur se vit tout-à-coup menacé d'une invasion par l'une des armées rebelles. Le sang avait déjà coulé dans un conflit à Lexington et à Concord dans le mois d'avril (1775), et les troupes avaient perdu près de 300 hommes. Les populations des provinces couraient partout aux armes, et s'emparaient des forts, des vivres et des arsenaux. Le colonel Ethen Allen, aidé du colonel Arnold, surprit ainsi le fort Carillon gardé par une cinquantaine d'hommes, où il trouva plus de 118 pièces de canon, et le colonel Warner s'empara du fort St.-Frédéric de la même manière; de sorte que les insurgés se trouvèrent dès le début des hostilités maîtres du lac Champlain sans avoir essuyé de pertes. Le fort St.-Jean tomba aussi entre leurs mains; mais il fut repris le surlendemain par M. Picoté de Bellestre à la tête de 80 volontaires canadiens. Le congrès s'était réuni à Philadelphie le 10 de juin; et sur les assurances que la mère-patrie, loin de vouloir revenir sur ses pas, était décidée à faire triompher par la force des armes la politique qu'elle avait adoptée à leur égard, il prit sur-le-champ, encouragé par leurs succès, les mesures les plus énergiques pour résister à ses prétentions. Le ministère anglais, pour avoir l'opinion du peuple de la métropole sur cette grande question, avait dissous le parlement. Les nouvelles chambres répondirent au discours d'ouverture du roi, qu'elles le soutiendraient dans ses efforts pour maintenir la suprématie de la législature impériale. Les remarques outrageantes furent faites sur la bravoure des Américains dans les débats qui eurent lieu à l'occasion d'une demande de soldats pour porter l'armée du général Gage, à Boston, à 10 mille hommes; armée suffisante, dit un ministre, pour faire rentrer dans le devoir de lâches colons. Franklin, après avoir fait de vains efforts pour ramener l'Angleterre à des sentimens plus pacifiques, rentra dans sa patrie, où il prêta encore le secours de ses lumières à ses concitoyens dans une lutte qu'il avait inutilement tâché de prévenir. Peu de temps après les généraux Howe, Burgoyne et Clinton arrivèrent d'Europe avec des renforts.

Le congrès ordonna de mettre toutes les provinces en état de défense, de bloquer l'armée anglaise qui était à Boston et de former une armée continentale, dont le commandement en chef fut donné au général Washington. Et afin de dissuader les Canadiens de coopérer avec les Anglais, il leur présenta une nouvelle adresse pour leur démontrer la tendance pernicieuse de l'acte de Québec, et pour excuser la prise de Carillon et de St.-Frédéric, devenue nécessaire pour le salut de la cause commune.

Pendant que le congrès siégeait encore se livra, le 16 juin, la bataille de Bunkers hill; le général Gage n'emporta les retranchemens des insurgés, moitié moins forts que lui en nombre, qu'au troisième assaut, et après avoir fait des pertes considérables. Cette affaire fut la plus sanglante et la mieux disputée de toute la guerre de la révolution; elle remplit les Américains de confiance en eux-mêmes, les vengea des insultes du parlement impérial, et apprit aux troupes anglaises à respecter leur courage. Le colonel Arnold qui avait assisté à la prise de Carillon, proposa au congrès d'envahir le Canada et promit avec 2,000 hommes, de s'emparer du pays. Le congrès, croyant qu'il allait être attaqué de ce côté par le général Carleton, jugea que le meilleur moyen d'éviter cette attaque, était d'envahir le Canada lui-même, dont l'entrée était ouverte à ses armes par la suprématie qu'il avait acquise sur le lac Champlain, et par cette audacieuse entreprise, de changer la guerre de défensive en offensive. Il était d'autant plus porté à embrasser ce parti qu'il était informé que les Canadiens, excepté la noblesse et le clergé, étaient aussi mécontents du nouvel ordre de chose que les colons anglais eux-mêmes, et que les soldats du congrès seraient reçus plutôt en amis qu'en ennemis. Le général Schuyler avait été nommé au commandement de la division du Nord. Le congrès lui ordonna de s'emparer, de St.-Jean, Montréal et d'autres parties du Canada, si la chose était possible et ne mécontentait pas les habitans. L'on prévoyait qu'à cette nouvelle le général Carleton sortirait de Québec avec ses troupes pour défendre les frontières du lac Champlain, et que cette capitale, qui était en même temps la clef du pays, deviendrait dès lors une conquête facile, puisqu'il n'était pas probable qu'on pût envoyer de renforts d'Angleterre avant l'hiver et l'interruption du fleuve par les glaces. Si ces prévisions se réalisaient, du moins en partie, l'on devait faire une tentative sur Québec, en détachant un corps qui pénétrerait par les rivières Kénébec et Chaudière pour surprendre cette ville. Si l'entreprise ne réussissait pas, l'on comptait toujours forcer le général Carleton à revenir sur ses pas pour protéger sa capitale, ce qui laisserait sans défense les frontières méridionales du pays, et les exposerait aux incursions des troupes américaines commandées par les généraux Schuyler et Montgomery, ⁵⁴ qui débarquèrent sous le fort St.-Jean, dans le mois de septembre, à la tête d'environ 1000 hommes; mais qui, après avoir reconnu la force de la place qu'ils trouvèrent bien gardée, et reçu plusieurs petits échecs de la part d'un parti de sauvages commandés par les frères de Lorimier, se retirèrent à l'île aux Noix. En entrant dans le pays ils avaient adressé aux Canadiens une proclamation pour les informer qu'ils venaient de la part du congrès leur faire restituer les droits de sujets britanniques dont ils avaient été injustement dépouillés, et dont ils devaient jouir quelle que fut leur religion; et que leur armée uniquement destinée à agir contre les troupes royales, respecterait leurs personnes, leurs biens, leur liberté et leurs autels. Cette proclamation fut répandue partout dans les campagnes.

Note 54: [\(retour\)](#) Ce dernier était le même Montgomery qui servait dans l'armée du général Wolfe en 1759, et qui commandait le détachement anglais envoyé pour brûler St.-Joachim. Après la guerre, il s'était établi dans la Nouvelle-Yorke, où il avait épousé une Américaine. Dans les difficultés qui survinrent entre les colonies et l'Angleterre, il embrassa le parti des premières, et, comme ancien officier, il fut élevé aux plus hauts grades de l'armée révolutionnaire.

Le général Schuyler, forcé de se retirer pour cause de santé, le commandement des troupes tomba sur le général Montgomery seul, qui, recevant un renfort de 1000 hommes et des munitions, retourna devant St-Jean et y mit le siège le 17 de septembre. La garnison du fort,

composée d'une partie de deux régimens de ligne et de 100 volontaires canadiens la plupart gentilshommes, était commandée par le major Preston, brave officier, qui fit une vigoureuse résistance.

Le gouverneur Carleton cependant, aux premières nouvelles de l'invasion, avait acheminé des troupes vers le lac Champlain. Il n'y avait dans le pays que les deux régimens dont l'on vient de parler, qui formaient environ 800 hommes. Les habitans du bas de la province, indifférais à tout ce qui se passait, restaient tranquilles; ceux du haut, plus rapprochés du théâtre des événemens, chancelaient et paraissaient pencher du côté de la révolution; mais pour les motifs que nous avons exposés plus haut, ils désiraient garder également la neutralité. Quant au parti anglais que l'on mettait dans la balance avec les Canadiens lorsqu'il s'agissait des faveurs de la métropole, il ne comptait point dans la lutte actuelle, à cause de l'insignifiance de son nombre; d'ailleurs, la plupart tenaient ouvertement ou secrètement pour le congrès, ⁵⁵ et l'on n'ignorait pas leurs conciliabules à Québec et à Montréal. Tel était l'état des esprits lorsque le gouverneur proclama, le 9 juin, la loi martiale et appela la milice sous les armes pour repousser l'invasion étrangère et maintenir la paix intérieure. Cette mesure inattendue et sans exemple encore en Canada, eut le plus mauvais effet; et M. de la Corne ayant menacé quelques paroisses de coercition, elles se mirent en défense au passage de Lachenaye. En préjugeant les opinions, en proférant des menaces, on alarma les indifférens, et l'on forçait ceux qui pouvaient s'être compromis, à se déclarer. On invoqua aussi le secours du sacerdoce. L'évêque de Québec, qui venait de recevoir une pension de £200 du gouvernement, adressa une circulaire aux catholiques de son diocèse pour les exhorter à soutenir la cause de l'Angleterre, menaçant d'excommunication ceux qui ne le feraient pas. Ni la proclamation, ni la circulaire ne purent faire sortir les habitans de leur indifférence. La vérité est que le gouvernement qui avait leur sympathie, n'était plus en Amérique: la seule vue d'un drapeau fleurdelisé eut profondément agité tous ces coeur, en apparence si apathiques.

Note 55: (retour) Manuscrit de Sanguinet, avocat de Montréal.--Journals of the provincial congress, provincial convention, committee of safety, &c, of the state of New-York, vol. II.

La population restant sourde à ses appels, le gouverneur proposa de lever des corps de volontaires pour servir jusqu'à la fin de la guerre. Il offrit les conditions les plus avantageuses: on promettait à chaque soldat 200 arpens de terre; cinquante de plus, s'il était marié, et cinquante pour chacun de ses enfans; son engagement durerait jusqu'à la fin des hostilités, et les terres ainsi données seraient exemptes de toutes charges pendant vingt ans. Ces offres ne tentèrent qu'un petit nombre d'individus, et Carleton crut devoir chercher ailleurs des secours. Il envoya des émissaires chez les sauvages, et s'adressa particulièrement aux cantons iroquois. Quinze années de paix avaient fortifié cette confédération: elle reprenait son ascendant sur les autres tribus indigènes; son exemple pouvait, les entraîner et procurer à la Grande-Bretagne d'autres auxiliaires. Mais il fallait de l'adresse et de puissans moyens de séduction pour déterminer les Iroquois à prendre part à une guerre où ils n'avaient aucun intérêt direct, aucun motif de préférence pour l'un ou l'autre parti. Les vieillards regardaient ces débats et les combats sanglans qui devaient s'en suivre, comme une expiation des maux que les Européens leur avaient faits. «Voilà, disaient-ils, la guerre allumée entre les hommes de la même nation: ils se disputent les champs qu'ils nous ont ravis. Pourquoi embrasserions-nous leurs querelles, et quel ami, quel ennemi aurions-nous à choisir? Quand les hommes rouges se font la guerre, les hommes blancs viennent-ils se joindre à l'un des partis? Non; ils laissent nos tribus s'affaiblir, et se détruire l'une par l'autre: ils attendent que la terre, humectée de notre sang, ait perdu son peuple et devienne leur héritage. Laissons-les, à leur tour, épuiser leurs forces et s'anéantir; nous recouvrerons, quand ils ne seront plus, les forêts, les montagnes et les lacs qui appartinrent à nos ancêtres.

C'était à-peu-près dans ce sens que M. Cazeau, partisan du congrès, leur parlait, ou leur faisait dire par ses émissaires: «C'est une guerre de frères; après la réconciliation, vous resteriez ennemis des uns et des autres.» Mais le chevalier Johnson, un nommé Campbell et M. de Saint-Luc les travaillaient dans un sens contraire, et ils se firent surtout écouter des jeunes gens. Campbell leur prodigua les présens; l'or fit son effet, et Johnson détermina la plupart des chefs de guerre à venir à Montréal pour prendre la hache. Ils s'obligèrent à entrer en campagne aux premières feuilles de l'année suivante, lorsque les Anglais auraient terminé les préparatifs de guerre qu'ils avaient commencés; et c'est pendant que le gouverneur était à Montréal, en juillet, qu'y arriva le colonel Guy Johnson avec un corps d'Iroquois pour lui représenter la nécessité de mettre les sauvages en mouvement, parce que ces peuples n'étaient pas accoutumés à rester long-temps inactifs en temps d'hostilités. Il lui répondit que ses forces régulières étaient très faibles, que le pays dépendait de la milice canadienne pour sa défense, qu'il espérait être capable d'en réunir bientôt un corps assez considérable, et qu'il fallait amuser les sauvages encore, ne jugeant pas prudent de sortir de la province pour le présent. ⁵⁶

Note 56: (retour) Extracts from the Records of Indian Transactions under the superintendency of Colonel Guy Carleton, during the year 1775.

Dans le mois de septembre il eut intention d'aller au secours de St.-Jean, s'il pouvait réunir assez d'habitans des districts des Trois-Rivières et de Montréal; mais on a déjà pu voir qu'il ne devait pas espérer de les trouver disposés pour cela. Les paroisses de la rivière Chambly allant plus loin qu'elles n'avaient d'abord pensé, étaient déjà emportées par le torrent, et s'étaient déclarées pour les Américains; elles avaient même envoyé des émissaires dans toutes les paroisses pour les engager à en faire autant, et à ne point s'opposer à ceux qui venaient pour renverser l'oppression

britannique. Presque tout le district des Trois-Rivières refusa de marcher à l'ordre du gouverneur. Les royalistes, au nombre de quelques centaines, répondirent seuls à son appel en se rendant à Montréal; mais celui-ci paraissant douter de leur fidélité, la plupart s'en retournèrent dans leurs foyers. Les habitans de Chambly ayant joint les insurgés américains commandés par les majors Brown et Levingston, détachés par le général Montgomery pour prendre le fort qu'il y avait au milieu d'eux, on se présenta devant la place, qui fut lâchement livrée après un jour et demi de siège, par le major Stopford, quoique les murailles n'eussent pas été endommagées, que la garnison, nombreuse comparativement, n'eût pas perdu un seul homme, et que ce poste fût abondamment pourvu de tout. ⁵⁷ Il livra ses armes et ses drapeaux aux vainqueurs, qui trouvèrent dans le fort 17 bouches à feu et une grande quantité de poudre, dont le général Montgomery manquait presque totalement. Cette conquête inattendue mit ce général en état de continuer plus vigoureusement le siège de St.-Jean, que, sans cela, il aurait été peut-être obligé de lever. Après la prise de Chambly, les habitans de ce lieu allèrent renforcer son armée. Ainsi cette guerre, par la division des Canadiens, prenait le caractère d'une guerre civile. La majorité des Anglais tenait dans l'automne, ouvertement ou secrètement, pour la cause américaine. Une partie nombreuse des habitans des campagnes l'avait embrassée ou faisait des vœux pour son succès; les autres, en plus petit nombre, voulaient rester neutres. Le clergé et les seigneurs seuls, avec une portion de la bourgeoisie, restèrent attachés franchement à l'Angleterre, et l'influence cléricale réussit à maintenir la majorité des Canadiens dans la neutralité. Aussi l'on peut dire que c'est le clergé qui fut, à cette époque, le véritable sauveur des intérêts métropolitains dans la colonie.

Note 57: [\(retour\)](#) Journal tenu pendant le siège du fort St.-Jean par un de ses défenseurs, M. Antoine Foucher.

Le gouverneur, voulant secourir à tout prix St.-Jean, misérable bicoque où une partie de la garnison n'avait que des barraques en planches pour se mettre à l'abri, mais qui était cependant la clef de la frontière de ce côté-là, ordonna au colonel McLean, qui commandait à Québec, de lever des milices et de monter à Sorel, où il irait le joindre. Cet officier arriva au lieu fixé avec environ 300 hommes, la plupart Canadiens, et qui commencèrent aussitôt à désertir. Le gouverneur avait réuni aussi près de lui environ 800 hommes, sous les ordres de M. de Beaujeu; mais au lieu de descendre à Sorel, il voulut traverser à Longueuil sur la rive droite du St.-Laurent, en présence d'un petit corps d'Américains avantageusement placé; mais craignant ensuite la défection de ses troupes, il n'osa pas effectuer son débarquement, et après avoir reçu quelques coups de fusils et de canon en passant près du rivage, il se retira, laissant aux mains de l'ennemi les Canadiens et les sauvages qui avaient sauté témérairement à terre sans être sûrs d'être soutenus. Le colonel McLean qui avait reçu ordre en même temps de marcher vers St.-Jean, s'avança jusqu'à St.-Denis; mais trouvant partout les ponts rompus et les paroisses soulevées, il jugea à propos de rétrograder jusqu'au point d'où il était parti, et où ses gens, gagnés par les émissaires de Chambly, l'abandonnèrent presque tous; ce qui l'obligea de se retirer au plus vite à Québec, après avoir fait enlever les armes et les poudres qu'il y avait à Sorel et aux Trois-Rivières. Le fort St.-Jean n'ayant plus d'espoir d'être secouru, s'était rendu le 3, après 45 jours de siège; et la garnison, au nombre de 500 hommes, sortit avec les honneurs de la guerre et demeura prisonnière, le vainqueur permettant aux officiers des troupes et aux volontaires canadiens de garder leurs armes comme un témoignage honorable de leur courage.

Les succès inespérés qui couronnaient ainsi la cause des Américains dès son début, leur coûtèrent à peine quelques soldats, en comptant même ceux qu'ils perdirent à la Longue-Pointe près de Montréal, lorsque le colonel Allen et le major Brown voulurent surprendre cette ville, à la tête de 300 hommes, en l'attaquant des deux côtés à la fois et en profitant des intelligences qu'ils avaient dans ses murs. Cette entreprise hardie manqua faute de pouvoir coordonner les mouvemens. Allen seul put traverser dans l'île à la tête de 110 hommes, et ayant été rencontré par le major Carden, sorti de Montréal avec 300 volontaires canadiens et une soixantaine de soldats, et miliciens anglais, ⁵⁸ il fut cerné, battu et fait prisonnier, avec une partie de ses gens, et lui-même envoyé en Angleterre chargé de chaînes. Pendant le combat les généraux Carleton et Prescott se tenaient dans la cour des casernes de la ville avec le reste des troupes, le sac sur le dos, afin de s'embarquer pour Québec si les royalistes étaient battus. Cette victoire ne retarda néanmoins la retraite du gouverneur que de quelques jours. Car le général Montgomery n'avait pas été plutôt maître de St.-Jean qu'il avait poussé ses troupes en avant vers Montréal, Sorel et les Trois-Rivières. Elles marchèrent avec tant de rapidité qu'elles faillirent le surprendre sur plusieurs points de sa route. La défection des habitans et la retraite du colonel McLean l'avaient laissé presque sans défenseurs au milieu de cette ville. Se voyant abandonné, il s'était jeté sur quelques petits bâtimens qu'il y avait dans le port avec une centaine d'officiers et soldats et quelques habitans pour la capitale; mais cette petite flottille ayant été arrêtée par des vents contraires à La Valtrie, à quelques lieues de Montréal, et le danger augmentant, il dut se déguiser en villageois et monter sur la berge d'un caboteur, le capitaine Bouchette, pour continuer rapidement sa route au milieu de la nuit. Il ne s'arrêta que quelques heures en passant aux Trois-Rivières, où il parut en fugitif comme le colonel McLean quelques jours auparavant, et seulement accompagné du chevalier de Niverville et de M. de Lanaudière, et en repartit au moment où les Américains allaient y entrer. ⁵⁹

Note 58: [\(retour\)](#) Memoir of colonel Ethan Allen.--Une trentaine de marchands anglais seulement voulurent marcher, les autres refusèrent: Mémoires de Sanguinet--«C'est là, dit ce royaliste, où l'on reconnut le plus ouvertement les traîtres.»--(Manuscrit).

Note 59: [\(retour\)](#) Journal tenu aux Trois-Rivières en 1775-6 par M. Bedeaux, notaire et

Pendant que le gouverneur était en fuite, Montréal avait ouvert ses portes au général Montgomery, à qui les faubourgs protestèrent de leur sympathie pour la cause de la révolution.

La ville des Trois-Rivières, dépourvue de soldats, suivit l'exemple de Montréal. Les citoyens envoyèrent des députés demander au général américain d'être traités de la même manière que les habitants de cette dernière ville. Cet officier général répondit par écrit qu'il était mortifié qu'ils fussent dans des appréhensions pour leurs propriétés; qu'il était persuadé que les troupes continentales ne se rendraient jamais coupables même d'une imputation d'oppression; qu'il était venu pour conserver non pour détruire, et que si la Providence continuait à favoriser ses armes, il espérait que cette province heureuse jouirait bientôt d'un gouvernement libre. Une partie de la population anglaise se joignit alors aux insurgés, et les Canadiens, ralliés à la révolution, désarmèrent les royalistes de cette petite ville. Les Américains descendant à Québec dans la flottille prise à La Valtrie, rencontrèrent le corps du colonel Arnold à la Pointe-aux-Trembles. Le colonel Arnold qui trahit ensuite la cause de sa patrie, avait été marchand de chevaux. Il tenait de la nature un corps robuste, un esprit ardent et un coeur inaccessible à la crainte. Dans les circonstances fâcheuses où il s'était souvent trouvé, il avait acquis une profonde connaissance des hommes et des choses; ce qui compensait chez lui ce qui pouvait lui manquer du côté de l'éducation. Une grande réputation de courage et de talents militaires le fit choisir par Washington pour commander le corps qui devait se détacher de son armée devant Boston, et pénétrer par les rivières Kénébec et Chaudière jusqu'à Québec, suivant le plan dont on a parlé ailleurs. Ses instructions étaient semblables à celles du général Montgomery, politiques, péremptives et pleines d'humanité. «On lui défendit de troubler sous aucun prétexte la tranquillité des Canadiens et de choquer leurs préjugés. On lui ordonna de respecter leurs observances religieuses, de leur payer libéralement tous les objets dont il pourrait avoir besoin, et de punir avec rigueur les soldats qui commettraient quelques désordres. Il devait poursuivre et harceler les troupes anglaises, mais éviter de vexer le peuple, et de ne rien faire qui pût le rendre hostile à la cause américaine.» (Vie de Washington, etc.) Il mit six semaines pour passer la chaîne des Alléghanys et se rendre de Cambridge à Québec, sous les murailles duquel, après avoir traversé le fleuve au Foulon, il parut, le 13 novembre, dans les plaines d'Abraham avec 650 hommes seulement, sur plus de 1000, infanterie, artillerie et carabiniers, avec lesquels il était parti. Obligé de traverser un pays complètement sauvage et de suivre des rivières remplies de rapides et d'embarras, il n'avait pu surmonter tous ces obstacles qu'en sacrifiant la plus grande partie de ses munitions et de son bagage, et en se réduisant à vivre de fruits sauvages et de feuilles d'arbres. Arrivé à la source de la rivière Kénébec, il renvoya les malades et tous ceux qui ne se sentaient pas la force ou le courage de le suivre, plus loin. Trop faible pour attaquer Québec seul, il remonta la rive gauche du St.-Laurent jusqu'à la Pointe-aux-Trembles pour opérer sa jonction avec le général Montgomery qui descendait suivi seulement de quelques centaines d'hommes. Les deux corps réunis ne formant encore qu'environ 1000 à 1200 soldats, se rapprochèrent aussitôt de la capitale canadienne, qu'ils investirent dans les premiers jours de décembre.

Le gouverneur y était entré le 19 du mois précédent, après avoir manqué une troisième fois d'être pris à la Pointe-aux-Trembles, où il avait voulu mettre pied à terre, et où il n'eut que le temps de se sauver pour échapper aux troupes du colonel Arnold qui entraient dans ce village. Il trouva la population de la ville partagée en deux camps, et fort indécise sur le parti qu'elle devait embrasser. Il y avait eu déjà plusieurs assemblées publiques. Le 12 novembre il s'en était tenu une dans la chapelle du palais épiscopal, pour discuter la question de savoir si l'on devait défendre la ville. Le colonel McLean qui arrivait, apprit en débarquant qu'elle délibérait encore; il entra dans la chapelle et trouva un nommé Williams, le premier signataire de la pétition des marchands anglais de 74 au roi, qui tâchait, du haut de la chaire où il était monté, de persuader aux habitants de livrer la ville aux armes du congrès; le colonel McLean le fit descendre, dissuada l'assemblée de suivre un aussi lâche conseil et la congédia. Le bruit courait alors que les citoyens anglais avaient préparé une capitulation pour l'offrir au colonel Arnold. Aussitôt que le gouverneur fut rentré dans Québec, il employa tous ses soins pour mettre cette ville en état de défense, et encourager les citoyens à faire leur devoir envers leur roi et envers leur patrie. Il rassembla la milice bourgeoise et en parcourut les rangs en commençant par les Canadiens qui occupaient la droite, et auxquels il demanda s'ils étaient résolus de se défendre en bons et loyaux sujets; tous répondirent affirmativement par des acclamations; les miliciens anglais en firent ensuite autant. Mais comme il restait encore quantité de gens mal affectionnés qui désiraient le succès de la révolution, le gouverneur ordonna, le 22 novembre, à tous ceux qui ne voulaient pas prendre les armes de sortir de la ville, désirant se mettre à l'abri de la trahison et se débarrasser des bouches inutiles. Quantité de marchands anglais, Adam Lymburner à leur tête, se retirèrent à l'île d'Orléans, à Charlesbourg et dans d'autres campagnes en attendant, pour crier vive le roi ou vive la ligue, le résultat de la lutte.

LIVRE XII



CHAPITRE I.



L'ARMÉE AMÉRICAINE DEVANT QUÉBEC.

1775-1776.

Situation désespérée de la cause métropolitaine en Canada; Québec seul reconnaît la domination anglaise.--Préparatifs de défense.--Changement graduel qui s'opère dans l'esprit des Canadiens défavorable aux républicains.--Attaque de Québec le 31 décembre: Montgomery est tué.--Le congrès envoie des secours et fait une nouvelle adresse aux Canadiens.--Arrivée de Franklin, Chase et Carroll, pour les inviter à se joindre à la confédération.--Conduite du peuple dans cette circonstance mémorable.--Les républicains manquent de tout et sont décimés par les maladies.--Le gouverneur reçoit des secours.--Le siège de Québec est levé.--Les Américains, battus près des Trois-Rivières, évacuent le Canada.--Ils sont plus heureux dans le sud, où la campagne se termine à leur avantage.--Proclamation de leur indépendance le 4 juillet 1776.--Débats dans le parlement britannique.--Fameuse campagne du général Burgoyne dans la Nouvelle-Yorke: combats de Huberton, Benington, Freeman's farm, etc.--L'armée anglaise, cernée à Saratoga, met bas les armes.--Invitations inutiles du congrès et du comte d'Estaing, amiral des flottes françaises, pour engager les Canadiens à se joindre à la nouvelle république.

L'arrivée subite du gouverneur à Québec, où bien des gens craignaient et d'autres désiraient qu'il fût tombé au pouvoir des Américains, ne fit que confirmer la situation désespérée de la cause anglaise en Canada. Le territoire renfermé dans l'enceinte des murailles de la capitale était, à peu-près, tout ce qui reconnaissait encore la suprématie de la métropole, sauf toujours le clergé, les seigneurs et la plupart des hommes de loi, qui tenaient fermement pour elle et qui étaient répandus dans les villes et les campagnes où ils paraissaient alors perdus dans la foule, mais dont les moyens d'influence étaient assez puissans pour diriger plus tard la volonté populaire dans toutes les parties du pays selon leur sympathie ou leurs intérêts. Mais, pour le moment, les royalistes au dehors de Québec étaient réduits au silence.

Cette ville ne renfermait alors qu'une population de 5,000 âmes. La garnison, composée de 1,800 hommes, dont 550 Canadiens, était un mélange de soldats, de miliciens et de matelots, abondamment pourvu de munitions de guerre et de bouche pour huit mois. Les fortifications avaient été considérablement augmentées depuis la dernière guerre; et depuis le commencement des hostilités on n'avait pas cessé de les perfectionner. Les murailles, du côté de la campagne, étaient munies de banquettes, de parapets et d'embrasures garnies de canon et de quelques batteries de mortiers. Du côté de la rivière St.-Charles et du fleuve, régnaient, sur le bord du cap au-dessus de la basse-ville, des palissades ou des murs hérissés de grosses batteries. La basse-ville elle-même était défendue, au centre, du côté du rivage, par des batteries placées sur les quais, et vers ses deux extrémités, par des barricades. Au bout de la rue Champlain, dans un endroit qui se trouve aujourd'hui au-dessous de la citadelle, l'on avait placé deux barrières à quelque distance l'une de l'autre, avec du canon, pour fermer le sentier étroit qu'il y avait entre le pied de la falaise et le fleuve. A l'extrémité opposée, le bout des rues St.-Pierre et Sault-au-Matelot avait été barricadé à la rue St.-Jacques qui les coupe à angle droit du pied du cap au rivage, et le quai où se terminait cette barricade était couvert d'artillerie. A une centaine de toises plus loin, une autre barrière avait été élevée dans la vieille rue Sault-au-Matelot, seule et étroite issue existant alors entre le cap et la rivière St.-Charles pour communiquer du Palais à la basse-ville. Plus de 150 bouches à feu étaient en batterie dans la haute et basse-ville dans les premiers jours de décembre. Si les assiégeans avaient été plus nombreux, il aurait fallu une garnison de sept ou huit mille hommes pour défendre Québec; mais celle qui s'était renfermée dans la ville était plus que suffisante pour repousser les forces de l'ennemi. En effet, celui-ci fut presque toujours moins nombreux que la garnison; et l'on ne sait ce qui étonne le plus dans ce siège, ou de la hardiesse inconsidérée du général Montgomery, ou de la prudence craintive du général Carleton.

Le colonel Arnold n'eut pas été plutôt renforcé par les troupes de Montgomery, que, sans attendre ce général qui marchait plus lentement, il reparut devant Québec à la tête de 900 Américains et des Canadiens du colonel Levingston. La fidélité des classes supérieures à la cause métropolitaine laissait le peuple canadien sans chefs; de sorte qu'il se trouvait conduit dans cette occasion par des étrangers. Le général Montgomery, en atteignant son armée, fit investir complètement la ville et occupa Beauport, la Canardière, et Ste.-Foy où il établit son quartier-général. Il y a raison de croire que son dessein n'était pas de faire un siège dans les règles, et de prendre la place après en avoir détruit les murailles, car il n'avait ni artillerie de siège, ni ingénieurs capables de conduire une pareille opération. Son but était plutôt de tâcher d'enlever Québec par un coup de main: et la batterie de 5 mortiers qu'il fit élever à St.-Roch ainsi que celle de 5 pièces de canon et d'un mortier qu'on érigea du côté du chemin St.-Louis, à 700 verges des murailles, n'avaient pour but probablement que de couvrir son camp et mieux voiler son dessein.

Toutefois une surprise n'était pas chose facile sur une ville si bien fortifiée et défendue par une garnison vigilante. Le désir de terminer par une action d'éclat les succès qui avaient couronné ses armes depuis qu'il était entré en Canada, et dont les rapports avaient rempli de joie toutes les colonies insurgées, put seul lui faire mépriser les obstacles que présentait son entreprise. Mais il fallait du temps pour attendre l'occasion; et outre l'insuffisance de ses forces, il manquait d'argent et de vivres. Les soldats, peu accoutumés au climat rigoureux du pays, étaient mal nourris et mal vêtus, et furent bientôt en proie à la petite vérole, qui continua de les décimer tout l'hiver. Le besoin d'argent, de vivres et de vêtemens augmenta donc ses difficultés; la division qui se mit entre le colonel Arnold et ses officiers les aggrava. Les Canadiens qui avaient tout perdu dans la guerre précédente par le papier-monnaie, refusèrent de recevoir celui du congrès. La rigueur d'un hiver prématuré effraya les troupes; il dut se hâter de mettre fin au siège, soit en le levant, soit en brusquant un assaut. Les habitans de la campagne qui tenaient pour la cause de l'indépendance, commençaient aussi à se refroidir. Ils ne connaissaient rien des démarches de deux marchands de Montréal, Price et Walker, qui avaient prétendu, de leur plein gré, les représenter au congrès américain. L'instinct populaire, si délicat en fait d'honneur national, était blessé du rôle presque humiliant que jouaient les Canadiens. Ils s'aperçurent que petit à petit les Américains s'emparaient de l'autorité; qu'ils décidaient de tout sans presque les consulter; qu'ils nommaient les officiers pour commander les secours envoyés à l'armée assiégée, convoquaient les assemblées, etc. Quelques-uns commencèrent même à regarder comme une faute d'avoir laissé entrer dans le pays, et se répandre au milieu d'eux, des troupes en armes, à la merci desquelles ils se trouvaient sans moyen de protection. C'était là en effet une de ces fautes qu'on ne tarde jamais de regretter. Toutes ces réflexions les remplissaient d'inquiétude mêlée de honte. Les hommes opposés au congrès profitèrent habilement de toutes ces circonstances pour augmenter l'éloignement qui se manifestait parmi le peuple pour la cause de la révolution. L'apparence des troupes du colonel Arnold déguenillées et presque nues, et leur petit nombre, la conduite arbitraire de quelques-uns de leurs officiers, le moindre fait, enfin, devenait pour eux un sujet de critique ou de sarcasme qu'ils tournaient contre les *Congréganistes*, comme ils nommaient ceux des Canadiens qui partageaient les idées du congrès. La prudence du général Montgomery contribua beaucoup, tant qu'il vécut, à empêcher l'explosion de ces sentimens chez le peuple, qui se disait déjà tout bas qu'il vaut mieux obéir à des compatriotes, quelque soit la forme du gouvernement, que d'être à la discrétion de l'étranger pour sa liberté. Montgomery montrait beaucoup d'adresse pour ménager les différentes classes, et surtout pour ne point alarmer les intérêts les plus sensibles, ceux qui sont basés sur des privilèges. Quoiqu'il sût leurs sentimens, il montra les plus grands égards à ceux qui en jouissaient et surtout au clergé; et comme s'il eût ignoré ses efforts pour nullifier les effets de la propagande révolutionnaire, il fit respecter partout la religion et ses ministres. Il promettait que le libre exercice des cultes serait garanti, et que les biens religieux seraient respectés. Il assurait au peuple qu'une convention provinciale, composée de représentans librement élus, serait convoquée pour établir telle forme de gouvernement qu'elle jugerait la plus convenable pour le pays. Le peuple avait d'abord été séduit par cette déclaration. Mais les classées privilégiées s'étaient alarmées, et leur agitation finit bientôt par influencer de la manière la plus efficace sur les événemens, en persuadant aux habitans que tout cela n'était qu'une illusion à laquelle ils se repentiraient, avant long-temps, d'avoir ajouté foi. Pour arrêter la défection, Montgomery ne voyait de remède que dans la prise de Québec et la destruction du foyer de royalisme qui s'y était conservé. Il crut donc devoir précipiter la fin du blocus; et il se prépara à profiter de la première nuit favorable qui s'offrirait pour tenter l'escalade. Celle du 30 au 31 décembre parut propice pour l'entreprise; elle était fort obscure, et il tombait une neige épaisse poussée par un gros vent dont le bruit empêchait de rien entendre de loin. Avant de marcher à l'assaut, il harangua ses troupes qui formaient à peine 13 à 1400 hommes effectifs. Avec une pareille disproportion de forces, il ne pouvait compter, pour réussir, que sur une surprise; et déjà, depuis plusieurs jours, le gouverneur connaissait par des déserteurs le projet des assiégeans, et tous; les postes de Québec avaient redoublé d'attention. Montgomery divisa ses troupes en quatre, corps: le premier, composé des Canadiens du colonel Levingston, devait faire une fausse attaque contre la porte St.-Jean; le deuxième, commandé par le major Brown, devait menacer la citadelle; et tandis que les mouvemens de ces deux divisions attireraient l'attention de la garnison à la défense de la haute-ville, les deux autres corps chargés de la véritable attaque, devaient pénétrer dans la basse-ville, et de la basse-ville dans la haute, que l'on pensait ouverte de ce côté. Le colonel Arnold se chargeait d'enlever, à la tête d'environ 450 hommes venus de St.-Roch, les barricades et les batteries du Sault-au-Matelot; le général Montgomery se réservait la dernière colonne et, la plus forte pour enlever la barrière de Près-de-Ville, et entrer dans la place par la rue Champlain. A deux heures du matin, toutes les troupes étaient sous les armes; les uns avaient mis sur leurs chapeaux de petites branches de pruche pour se reconnaître au milieu des ennemis; les autres, des écriteaux avec ces mots: Liberté ou la mort. Elles allèrent se placer aux différens postes qui leur avaient été assignés. Le général Montgomery descendit par la côte du Foulon, et s'avança avec sa colonne en suivant le rivage jusqu'à l'anse des Mères, où il s'arrêta pour donner le signal auquel toutes les colonnes devaient se mettre en mouvement. Il était près de quatre heures du matin. Deux fusées furent lancées, et aussitôt plusieurs signaux que se firent les assaillans, rendus à leurs points d'attaque, furent aperçus de la ville par les sentinelles qui donnèrent l'alarme. Dans le même moment, les troupes qui défendaient les remparts du côté de la campagne, reçurent un feu de mousqueterie très vif, qui commença vers le Cap-aux-Diamans et fut bientôt suivi par celui des Canadiens rangés en face de la porte St.-Jean. La garnison y répondit avec vivacité; et le colonel Caldwell, avec une partie de la milice anglaise, fut envoyé pour renforcer les troupes qui défendaient le rempart au-dessus de la porte St.-Louis.

Cependant Montgomery s'était mis en mouvement. Il marchait à la tête de sa colonne suivi

immédiatement de ses aides-de-camp et de plusieurs autres officiers. Le sentier par lequel il cheminait, situé entre le fleuve et un rocher presque perpendiculaire, et à peine assez large pour laisser passer un homme de front, était presque impraticable à cause des glaçons que la marée y avait accumulés et de la neige qui tombait. Il atteignit néanmoins avec sa colonne qui était très étendue et qui suivait, en serpentant, les sinuosités du sentier, la première barrière de Près-de-Ville, et la franchit sans difficulté; mais la seconde était défendue par une batterie masquée de sept pièces de canon et par une garde de 50 hommes dont 31 Canadiens, commandée par le capitaine Chabot (Manuscrit de Sanguinet). Les artilleurs, rangés près de leurs pièces, attendaient, la mèche allumée, l'apparition de l'ennemi. Montgomery fut surpris en voyant ce poste si bien préparé à le recevoir. Il s'arrêta un instant, à 50 verges de la batterie, comme pour se consulter avec ceux qui le suivaient, puis tous ensemble ils s'élanceront vers la barricade. Lorsqu'ils n'en furent qu'à quelques pas, le capitaine Chabot donna l'ordre de faire feu aux pièces chargées à mitrailles. Des cris et des gémissements suivirent cette décharge. Le poste continua quelque temps à tirer; mais ne voyant ni n'entendant plus rien, il cessa en restant toujours sur ses gardes pour repousser toute nouvelle attaque qui serait faite. Le général Montgomery, ses deux aides-de-camp, et plusieurs autres officiers et soldats étaient tombés sous ce feu d'enfilade. Le colonel Campbell, sur qui retombait le commandement de la colonne, voyant la confusion et la frayeur dans laquelle étaient ses soldats, sans tenter de donner l'assaut à la barrière, sans même tirer un coup de fusil, ordonna aussitôt la retraite, qui fut une véritable fuite.

Tandis que l'attaque de Près-de-Ville échouait ainsi par suite de la mort du commandant et de la peur panique qui s'était emparé de ses troupes, le colonel Arnold, ayant traversé St.-Roch et le Palais, s'avancait pour forcer la première barricade qui barrait la vieille rue Sault-au-Matelot, lorsqu'en défilant sous le rempart de la haute-ville, d'où on lançait une grêle de balles, il fut atteint d'un coup de feu qui lui fracassa la jambe et l'obligea de se retirer. Il fut aussitôt remplacé par le capitaine Morgan, ancien perruquier de Québec, mais officier plein de bravoure, qui marcha droit à la barrière, l'escalada avec des échelles après avoir blessé la sentinelle, et s'empara du poste avec perte d'un seul homme, un Canadien, qui lui servait de guide, et dont la mort l'obligea; vu l'obscurité, de suspendre sa marche jusqu'au jour. Il fit toute la garde anglaise qu'il trouva plongée dans l'ivresse avec le capitaine McLeod qui la commandait, prisonnière; et bientôt après il fut rejoint par le lieutenant-colonel Green et le restant de la colonne, au moment où une scène singulière se passait au milieu de ses soldats. Une partie des citoyens de la ville, réveillés par les tambours qui battaient le rappel, accouraient au poste du Saut-au-Matelot où ils devaient se rassembler en cas d'attaque, lorsque rencontrant les Américains, ceux-ci leur présentèrent la main en criant: Vive la liberté! Quelques-uns s'échappèrent, les autres furent retenus prisonniers. Cependant au point du jour la colonne ennemie occupa toutes les maisons qu'il y avait de cette barrière à la seconde placée dans la rue St.-Jacques, à environ deux cents pas plus loin; mais une poignée de Canadiens qui s'était jetée en avant, défendit ce terrain pied à pied avec beaucoup d'obstination malgré la grande supériorité des assaillans, qui crièrent plusieurs fois en nommant des citoyens de la ville: «Amis, êtes-vous là?» et qui, rendus près de la dernière barrière, plantèrent des échelles pour la franchir; mais le feu des assiégés devenant trop vif, ils les abandonnèrent après avoir perdu plusieurs hommes au pied de cet obstacle, pour se retirer dans les maisons dont ils s'étaient rendus maîtres, et fusiller par les ouvertures. C'est alors qu'un milicien de la ville, nommé Charland, homme aussi robuste qu'intrépide, avança au milieu du feu et tira les échelles posées par l'ennemi, en dedans de la barricade. Cette barricade était défendue par le capitaine Dumas avec une compagnie de Canadiens engagée alors avec les Américains qui tiraient des maisons. Les combattans formaient ainsi placés comme un angle, dont le côté parallèle au cap était occupé par les assaillans, et l'autre côté coupant la ligne du cap à angle droit, et s'étendant au fleuve; était défendu par les assiégés ayant une batterie à leur droite: Le feu se croisait dans l'angle où le capitaine Dumas combattait, soutenu bientôt après par les Canadiens du capitaine Marcoux, des artilleurs et des fantassins anglais.

Le général Carleton apprenant la retraite de la colonne qui attaquait Près-de-Ville, et voyant par leurs mouvemens que les troupes qui avaient menacé la porte St.-Jean et le Cap-aux-Diamans, n'avaient voulu que l'inquiéter, réunit ses principales forces contre l'attaque du Sault-au-Matelot. Il ordonna au capitaine Laws de prendre 200 hommes et de sortir de la haute-ville par la porte du Palais, et, en s'enfonçant dans la rue St.-Charles et la vieille rue Sault-au-Matelot, d'attaquer les ennemis en queue vigourement. Il chargea en même temps le capitaine McDougall de le soutenir avec sa compagnie. Laws, en s'avancant, entra dans une maison où se trouvaient plusieurs officiers ennemis en délibération; en le voyant ils mirent l'épée à la main; mais celui-ci leur ayant dit qu'il était à la tête d'un gros détachement, et qu'ils seraient tous égorgés s'ils ne se rendaient sur-le-champ; ils obéirent après s'être assurés, en regardant par la fenêtre, qu'il était en effet suivi d'un grand nombre d'hommes. Cependant le général Carleton avait envoyé l'ordre au major Nairne et au capitaine Dambourges d'aller avec un fort détachement soutenir les troupes qui combattaient dans la basse-ville. Aussitôt que ces troupes furent arrivées, il fut décidé de prendre l'offensive et d'attaquer l'ennemi. En conséquence, le capitaine Dambourges avec les Canadiens sautèrent en dehors des barricades et allèrent planter les échelles enlevées aux Américains contre la première maison qu'ils occupaient, et qui fut prise d'assaut. ⁶⁰ Le major Nairne en fit autant de son côté. Ces deux officiers se portèrent ensuite aux maisons suivantes qu'ils enlevèrent de la même manière les unes après les autres.

Note 60: [\(retour\)](#) «Le Sr Dambourges monta par une fenêtre par le moyen des échelles enlevées à l'ennemi suivi de plusieurs Canadiens, défonça la fenêtre du pignon de la maison. Il y trouva plusieurs Bostonnais. Après avoir tiré son coup de fusil, il fonça avec sa bayonnette et entra dans la chambre, avec plusieurs Canadiens qui le suivaient

animés d'un même courage, lesquels jetterent la frayeur parmi les Bostonnais, qui se rendirent prisonniers.»--(Journal de Sanguinet).

Les Américains se trouvaient assaillis de tous les côtés à la fois. Refoulés en tête, abordés vivement en queue, cernés par des forces supérieures et leur ligne de retraite coupée, ils continuèrent en vain la résistance quelque temps; ils durent poser les armes. Toute la colonne d'Arnold fut faite prisonnière; et le gouverneur, profitant de sa victoire, fit enlever, après la retraite des ennemis, la batterie qu'ils avaient élevée à St.-Roch et qui n'avait pas cessé de tirer sur la ville durant l'attaque.

Le feu avait été très vif au Sault-au-Matlot, et l'on croyait y avoir fait de grandes pertes; mais lorsque l'on vint à les compter elles se trouvèrent heureusement réduites à peu de chose. Celles des Américains furent grandes en prisonniers; et la mort de Montgomery était irréparable. L'on trouva dans la journée son corps à moitié enseveli dans la neige avec douze autres cadavres, à une petite distance de la barrière par où il voulait pénétrer dans la ville. Les officiers de son armée qui étaient prisonniers, et qui ignoraient ce qu'il était devenu, ayant reconnu son épée entre les mains d'un officier de la garnison, n'eurent plus de doute sur son sort, et se mirent à verser des larmes. Le gouverneur le fit enterrer décentement dans l'intérieur de la ville avec les honneurs militaires, voulant rendre hommage au courage d'un guerrier qui le méritait d'ailleurs par la modération et l'humanité avec lesquelles il s'était conduit depuis qu'il commandait les troupes du congrès.

Après cet échec, les assiégeans, quoique beaucoup affaiblis, osèrent encore continuer le blocus de la ville, dont ils s'éloignèrent de deux ou trois milles. Mais leur position devenait extrêmement difficile. Rongés par les maladies, manquant toujours de vivres, et perdant tous les jours la sympathie des Canadiens, ils voyaient diminuer graduellement leurs chances de succès.

Le gouverneur qui avait maintenant une supériorité numérique bien décidée sur les rebelles, résolut néanmoins de rester sur la défensive jusqu'au printemps; et d'attendre, pour sortir de la ville et les attaquer, que les secours qu'il avait demandés d'Angleterre, où l'on faisait de grands préparatifs pour étouffer la rébellion à son berceau, arrivassent. Il craignait avec raison beaucoup plus les idées que les armes des Américains, qui restèrent ainsi maîtres du pays encore quelque temps; mais leur possession était plus nominale que réelle. La lutte allait être désormais plutôt entre les militaires des deux partis qu'entre les royalistes et le congrès. Tout le peuple, vers la fin de l'hiver, voulait se retirer entièrement de la lutte et garder la neutralité; mais en exigeant toutefois dans les campagnes, que le parti royaliste restât tranquille, car M. de Beaujeu ayant rassemblé, en mars, 350 hommes environ dans les paroisses de la rive droite du St.-Laurent au-dessous de Québec, pour aller au secours de cette ville, aussitôt d'autres Canadiens marchèrent contre eux avec un détachement américain, surprirent l'avant-garde de Beaujeu, en tuèrent et blessèrent une partie et auraient massacré le reste sans les officiers qui les en empêchèrent. L'on vit dans cette escarmouche les enfans se battre contre leurs pères et les pères contre leurs enfans. M. de Beaujeu ne jugea pas à propos d'aller plus loin après cette manifestation populaire, et il renvoya ses gens dans leurs foyers.

Cependant le général Schuyler ayant été informé de l'échec de Québec et de la mort de Montgomery, par le colonel Arnold qui avait succédé à ce dernier dans le commandement, demanda de la manière la plus pressante au congrès qu'on envoyât immédiatement 3,000 hommes en Canada, ajoutant qu'on ne pouvait rien retrancher de ce nombre, si l'on voulait réparer les pertes qu'on avait éprouvées et soutenir la cause commune dans cette colonie. Washington ne pouvant tirer un semblable détachement de son armée sans s'exposer à une ruine certaine, engagea le Massachusetts, le Connecticut et le New-Hampshire à y envoyer chacun un régiment, qui se mirent aussitôt en marche. Comme le papier américain avait peu de cours dans ce pays, le congrès y envoya aussi du numéraire, et ordonna d'y lever 1,000 Canadiens outre le corps du colonel Levingston, et de les placer sous les ordres de Moses Hazen qui avait résidé long-temps au milieu d'eux.

Le congrès leur adressa en même temps un nouveau manifeste dans lequel il leur disait: «Tel est le sort des choses humaines, les meilleures causes sont exposées aux vicissitudes; mais le courage des âmes généreuses, éclairées et inspirées par le soleil de la liberté, augmente avec les obstacles. Huit bataillons se lèvent pour aller au secours de votre province; et si elle a besoin de plus de renforts on les fournira.» Le congrès finissait par les prier de saisir avec avidité l'occasion favorable qui leur était offerte de prendre part à la glorieuse conquête de l'indépendance, et par leur recommander de former des associations dans leurs différentes paroisses, et d'élire des députés pour former une assemblée provinciale, et pour les représenter au congrès. Les Canadiens, refroidis par les causes que nous avons exposées plus haut, et soumis toujours à l'influence toute-puissante du clergé et d'une bourgeoisie encore toute monarchique, reçurent ces paroles avec une indifférence qui marquait de plus en plus le changement qui s'était opéré dans leurs idées depuis l'automne, et ne sortirent point de leur inaction.

La cause de la révolution américaine devait tant à la presse et aux exhortations des prédicateurs protestans, qui mêlaient dans leurs sermons les préceptes de la religion aux principes de la liberté, que le congrès voulut employer les mêmes armes au Canada. Et afin de ne négliger aucun moyen de ranimer le zèle expirant des populations, il décida d'y envoyer aussi des commissaires distingués par leurs lumières et leur patriotisme. Il choisit pour cette mission le célèbre Franklin, M. Chase, autre membre éminent du congrès, et M. Charles Carroll, avec prière à ce dernier, par une résolution spéciale, d'engager son frère, le Dr Carroll, jésuite, mort en 1815 archevêque de

Baltimore, à accompagner la commission pour employer son influence auprès du clergé catholique du pays. Leurs instructions, qui sont du 20 mars, les chargeaient de représenter aux Canadiens, que les armes des colonies confédérées avaient été portées chez eux pour faire échouer les projets de la cour britannique contre leurs communes libertés; que les colonies espéraient, non seulement de prévenir les machinations hostiles du gouverneur Carleton, mais de donner encore aux Canadiens, qu'elles regardaient comme des frères, les moyens d'assurer leur indépendance et leur bonheur, d'après les vues larges et généreuses de la liberté et de la saine politique; de leur dire que le congrès était d'opinion que leurs intérêts ainsi que ceux des provinces anglaises, étaient communs et inséparables; qu'il était impossible que les uns fussent subordonnés aux intérêts de la Grande-Bretagne sans que les autres le fussent aussi; et que d'un autre côté, si les confédérés obtenaient, comme ils n'en doutaient pas, la reconnaissance entière de leurs droits, les Canadiens auraient pleine liberté de participer avec eux à ces bienfaits, ou de demeurer assujettis à tous les actes de tyrannie qu'il plairait aux ministres britanniques d'exercer à leur égard; enfin ils devaient faire valoir toutes les raisons que leur prudence leur suggérerait pour réussir dans l'objet de leur mission, qui concernait les intérêts mutuels des deux pays. Et pour les convaincre de l'impossibilité que la guerre se terminât d'une manière désavantageuse aux colonies si elles s'entraidaient mutuellement avec sagesse et avec vigueur, les commissaires étaient autorisés à déclarer que les Canadiens pourraient se donner telle forme de gouvernement qu'ils croiraient la plus propre à leur bonheur, et que le plus grand désir du congrès était de les faire entrer dans l'Union sur le même pied que les autres provinces en leur garantissant le même système de lois douces et équitables qu'à celles-ci, avec seulement les différences locales qui pourraient être agréables à chacune d'elles; à leur assurer que les Français n'embrasseraient point la cause de la Grande-Bretagne; et que leur intérêt, et, l'on avait raison de le croire, leur inclination étaient de vivre en bonne intelligence avec les colonies confédérées. Ils devaient aussi employer tous leurs efforts pour montrer aux Canadiens la nécessité de prendre des mesures immédiates et décisives afin de se mettre sous la protection de la confédération; et dans ce but ils avaient ordre de leur faire part du mode que les provinces anglaises employaient pour connaître l'opinion du peuple, et conduire leurs affaires d'une manière régulière par des comités d'observation et d'inspection dans les divers arrondissemens, et par des conventions et des comités de sûreté dans chaque colonie, et leur en recommander l'adoption. La nature et les principes d'un gouvernement libre, ajoutaient les instructions, devront leur être expliqués tout en leur développant, par forme de contraste, les projets vils, cruels et insidieux de l'acte impérial de 74. Il faudra aussi leur montrer tous les motifs de gloire et d'intérêt qu'il y a pour eux d'entrer dans une lutte qui les intéresse si profondément, et leur apprendre à aspirer à la jouissance d'une portion du pouvoir qui les régit, et à ne pas demeurer, comme une proie, un objet d'exploitation entre les mains de leurs conquérans; leur déclarer que les colonies anglaises tiennent pour sacré le principe de la liberté de conscience, et promettre solennellement au peuple, au nom du congrès, le libre exercice de sa religion, et au clergé la jouissance pleine et entière de ses biens; que le gouvernement de tout ce qui a rapport à l'autel et à ses ministres sera laissé entre les mains des habitans de cette province et de la législature qu'ils voudront bien se donner, pourvu que toutes les autres dénominations de chrétiens aient également la faculté de remplir des charges-publiques, et de jouir des droits civils ainsi que de l'exercice de leur religion, sans être tenus de payer des dîmes ou des taxes pour le soutien du clergé. Les commissaires avaient aussi ordre de presser l'assemblée d'une convention du peuple, l'organisation d'un gouvernement canadien et son union avec les autres colonies. Les conditions de cette union devaient être semblables à celle des autres provinces, et si les offres du congrès étaient acceptées, ils devaient promettre aux Canadiens qu'il les défendrait contre tout ennemi. Une presse libre devait être établie en même temps en Canada; et les commissaires avaient reçu le pouvoir de régler toutes les contestations qui pourraient s'élever entre les troupes continentales et les habitans; de faire construire des fortifications ou les faire démolir, et de suspendre les officiers militaires, etc.; enfin, d'encourager le négoce avec les sauvages, et d'assurer les Canadiens que leur commerce étranger serait mis sur le même pied que celui du reste de la confédération.

Les commissaires, partis de New-York le 2 avril (75), n'arrivèrent à Montréal encore en possession des troupes du congrès, que le 20. Franklin resta dans cette ville jusqu'au 11 mai, qu'il repartit pour son pays, peu de jours après la levée du siège de Québec; et le lendemain, le Dr J. Carroll le suivit. Franklin n'avait pas été long-temps en Canada sans se convaincre que leurs efforts seraient inutiles. Les Canadiens savaient la part qu'il avait prise lui-même pour engager l'Angleterre à faire la conquête de leur pays, quinze ans auparavant; l'antipathie nationale, fruit des longues guerres, qui existait entre les deux peuples, avait pu dormir; mais elle était facile à réveiller; et il en vit bientôt lui-même la preuve par des manifestations publiques.

Au reste, l'objet des commissaires était, ainsi qu'on vient de le voir, d'engager les Canadiens à joindre les révolutionnaires, ou du moins à rester neutres; et dans ce dernier cas, à faciliter l'occupation militaire de leur pays, afin que l'on pût s'y maintenir même malgré eux si cela était ensuite nécessaire. Mais cette dernière alternative étant devenue impossible, ils s'étaient décidés à se retirer.

Pendant que Franklin s'était acquitté de sa mission auprès des Canadiens laïques, le Dr Carroll, en sa qualité d'ecclésiastique, avait visité une partie des membres du clergé de Montréal et des campagnes. Mais il avait, comme on peut facilement l'imaginer, eu encore moins de succès que Franklin. Après leur avoir expliqué la nature des difficultés entre les colonies et la métropole, il avait fait valoir toutes les raisons qui pouvaient avoir quelque poids auprès des hommes auxquels il s'adressait. On ne manqua pas d'en trouver d'autres pour y répondre. On lui dit que depuis l'acquisition du Canada par la Grande-Bretagne, [61](#) les habitans n'avaient eu à se plaindre

d'aucune agression; qu'au contraire, le gouvernement avait fidèlement rempli toutes les stipulations des traités, sanctionné et couvert de sa protection les anciennes lois et coutumes du pays, laissé subsister l'organisation judiciaire française et les formes de leurs procédures avec une attention scrupuleuse, qui méritait leur respect et leur gratitude. A cela le Dr Carroll répliqua que le congrès avait expressément déclaré que si les Canadiens voulaient se réunir aux provinces qu'il représentait pour revendiquer leurs droits constitutionnels, leur culte et la propriété des ordres religieux, seraient respectés et garantis, et que les catholiques, au lieu d'être simplement tolérés, comme ils l'étaient par l'Angleterre, auraient des droits égaux à ceux des membres des autres religions. Quant à ces assurances, dirent les prêtres canadiens, le gouvernement britannique ne nous laisse rien à désirer; tous les monastères jouissent de leurs biens; les missions fleurissent, et l'autorité va jusqu'à rendre les honneurs militaires à nos cérémonies religieuses; et d'après le principe que la fidélité est due à la protection, le clergé ne peut enseigner la doctrine, que la neutralité est compatible avec ce qui est dû au gouvernement établi. Cette politique judicieuse et libérale, ajoutait-on encore, avait inspiré aux Canadiens des sentimens de loyauté, que la conduite du peuple et des corps publics de quelques-unes des colonies unies n'avait fait qu'affermir. On rappela à ce sujet à Carroll que dans les colonies dont il vantait tant la libéralité, la religion catholique n'avait jamais été tolérée; que les prêtres en étaient exclus sous des peines très sévères, et que les missionnaires chez les sauvages étaient traités avec rudesse et cruauté; que les Canadiens n'étaient pas persuadés que ces mesures rigoureuses fussent imposées par le gouvernement royal; que lorsqu'il s'agissait de catholiques l'on n'était jamais bien prompt à faire respecter le droit sacré de conscience, et qu'enfin il y avait de grandes contradictions entre l'adresse du congrès au peuple de la Grande-Bretagne du 21 octobre 1774 et celle au peuple du Canada; que l'acte de Québec de la même année ne faisait que confirmer ce droit de conscience en garantissant aux Canadiens le libre exercice de la religion catholique et la jouissance de leurs biens religieux, et en les dispensant du serment du test; et que cependant le congrès, dans son adresse au peuple anglais, avait demandé la proscription de leur religion, de leurs lois et de leurs institutions, en un mot leur complet asservissement. Comment, après la manifestation de sentimens si hostiles, le clergé lui-même peut-il recevoir avec confiance, avec faveur, la déclaration qu'il fait presque dans le même temps dans son adresse aux Canadiens, en disant: «Nous connaissons trop bien les sentimens généreux qui distinguent votre nation pour croire que la différence de religion vous empêchera de contracter une alliance cordiale avec nous. Vous savez que la nature transcendante de la liberté élève ceux qui s'unissent pour sa cause au-dessus de toutes ces faiblesses d'un esprit étroit. Les cantons suisses fournissent une preuve mémorable de cette vérité. Leur confédération est composée d'états catholiques et d'états protestans, vivant ensemble en concorde et en paix, et pouvant parler, depuis qu'ils ont bravement conquis leur liberté, défier et battre tous les tyrans qui ont envahi leur territoire.»

Note 61: [\(retour\)](#) Le docteur Fenwick, évêque de Boston et ami personnel du Dr Carroll, visitant le Canada, il y a quelques années, rencontra un vieux prêtre canadien qui avait vu le Dr Carroll, et qui lui raconta ce qui s'était passé entre l'agent du congrès et le clergé canadien, et qu'il avait lui-même désapprouvé la conduite de Carroll, dans le temps, en cherchant à gagner le clergé catholique à la cause des colonies révoltées: *Mémoire de M. Campbell. Journal of Charles Carroll, of Carrollton, during his visit to Canada, in 1776, as one of the commissioners from congress, with a memoir and notes by Brantz Mayer, corresp. secretary, Maryland Historical Society.*

La contradiction qu'il y avait entre l'adresse au peuple anglais et celle au peuple canadien portait maintenant ses fruits. Lorsqu'on y lut dans une assemblée nombreuse de royalistes la partie de la première adresse qui avait rapport à la réorganisation du pays, et la peinture qu'on y faisait de la religion et des usages des Canadiens, ceux-ci ne purent s'empêcher d'exprimer leur ressentiment par des exclamations pleines de mépris. «O le traître et perfide congrès! s'écrièrent-ils. Bénissons notre bon prince, restons fidèles à un roi dont l'humanité est conséquente et s'étend à toutes les religions; abhorrons ceux qui veulent nous faire manquer à notre loyauté par des actes déshonorans, et dont les adresses comme les résolutions sont destructives de leur propre objet.»

Ainsi les propositions du congrès, faites solennellement, finirent par n'être plus écoutées du peuple. Le clergé et les seigneurs ayant repris leur influence sur lui, il s'abandonna à leur bonne foi et remit son sort entre leurs mains; et le congrès recueillit les conséquences de ses remontrances trompeuses à l'Angleterre, prouvant encore une fois que la bonne politique repose sur une franchise éclairée, et non sur des subterfuges et des finesses diplomatiques.

Il en est qui font aujourd'hui des reproches amers aux seigneurs, au clergé et à la bourgeoisie, et qui déplorent les funestes conséquences qui sont résultées de leur détermination plus imprévoyante encore peut-être qu'intéressée. Ils regrettent les étroits préjugés qui ont pu faire perdre à leurs compatriotes l'occasion d'obtenir leur indépendance et leur liberté sans verser peut-être une goutte de sang, car une fois expulsés du pays les Anglais n'y seraient plus revenus; ils ne peuvent concevoir comment on a pu fermer les yeux aux offres des colonies confédérées, qui s'engageaient à recevoir les Canadiens dans leur alliance, aux mêmes conditions qu'elles-mêmes, c'est-à-dire qu'ils pourraient se donner telle forme de gouvernement qu'ils jugeraient convenable pourvu qu'elle fût républicaine et qu'elle admît la liberté de conscience, ou en d'autres termes qu'ils pourraient se gouverner eux-mêmes au moyen du principe électif, comme ils l'entendraient, suivant leurs anciennes lois ou de nouvelles, s'ils jugeaient à propos de les changer; enfin, que le Canada formerait un des états de l'Union, dans laquelle il serait entré comme pays indépendant. Au lieu de cela qu'a-t-on eu, disent-ils amèrement? Le gouvernement despotique de 1774, dans lequel on a admis quelques Canadiens par politique; la constitution de

1791 avec une législature à trois branches, sur deux desquelles ils n'ont jamais eu aucune influence, puisqu'elles étaient à la nomination de la métropole, qui conserva dans la réalité tout le pouvoir; le projet d'Union de 1822, et sa réalisation en 1841 avec la restriction de nos droits politiques afin de nous mettre en minorité, et, on l'a reconnu publiquement, d'anéantir notre race; et dans cette longue période de sujétion, de souffrance et d'humiliation, le personnel de l'exécutif a été, à venir jusqu'à nos jours, à peu d'exceptions près, étranger et hostile aux Canadiens. Voilà ce que nous avons eu pour avoir repoussé dédaigneusement la liberté et l'indépendance nationale.

A ces reproches, d'autres donnent pour réponse qu'il n'y avait pas de sûreté à prendre des engagements avec un peuple en insurrection et dont la cause était loin d'être gagnée; que malgré ses promesses, il n'était pas prudent pour des catholiques d'origine française de se fier à un congrès anglais et protestant, qui venait de faire de si vives remontrances à la métropole parce qu'elle avait étendu une main protectrice sur leurs autels, leurs institutions et leurs lois; qu'en outre la loyauté faisait un devoir aux Canadiens de rester fidèles à leur prince, et qu'à tout événement, leur nationalité aurait couru plus de dangers avec une république anglo-américaine qu'avec une monarchie européenne, etc.

Nous nous abstiendrons d'apprécier ici la valeur de ces plaintes, échos sourds mais significatifs des sentimens d'un peuple que sa nationalité a fait et pourrait encore faire proscrire. Nous laissons cette tâche à l'avenir, qui pourra trouver dans la suite des faits qui se développeront graduellement, de quoi former son opinion sur un événement dont les conséquences seront peut-être plus fâcheuses pour la domination britannique que pour la conservation des Canadiens.

Nous avons dit que le gouverneur Carleton avait résolu d'attendre des secours de l'Angleterre avant de sortir de Québec, où il se tint tranquillement renfermé, quoiqu'il eût pu chasser entièrement les assiégeans des environs dans le premier moment de torpeur où l'échec du 31 décembre les avait jetés. Cette détermination donna le temps à l'ennemi de recevoir des renforts. Le général Schuyler qui commandait pour le congrès sur la frontière, en apprenant la mort de Montgomery, commença à acheminer des secours à l'armée de Québec, dont le général Wooster vint prendre le commandement. Ce général voulut établir de nouvelles batteries contre la ville, dont une à la Pointe-Levy et une autre sur les buttes à Neveu; mais elles ne firent aucun effet. Wooster fut remplacé dans le mois de mai par le général Thomas, qui ne trouva qu'environ 1,000 hommes capables de faire le service sur les 1,900 qui étaient portés sur les rôles, dont 12 à 1300 ayant joint l'armée depuis le mois de janvier. La misère, les fatigues et la petite-vérole retenaient le reste à l'hôpital. L'on avait résolu dans un conseil de guerre à Montréal, de fortifier la rive droite de la rivière Jacques Cartier, et de bâtir des chaloupes canonnières à Chambly; mais dans l'état des choses ce projet ne put s'exécuter. Les hommes et les munitions manquaient; il ne restait plus de vivres que pour six jours, et l'éloignement croissant des Canadiens rendait les approvisionnemens très difficiles. Dans ces circonstances, ayant reconnu l'impossibilité de prolonger plus long-temps le siège sans s'exposer, et sachant d'ailleurs qu'il devait arriver d'un moment à l'autre des secours à la ville, le général Thomas songea à retraiter; mais il ne voulut pas le faire avant de risquer une seconde tentative contre la place en usant d'un stratagème qui n'eut et ne devait avoir aucun succès. Il lança un brûlot contre les navires en hivernage dans le port, afin que l'incendie attirât l'attention des assiégés de ce côté; et pendant qu'ils y courraient pleins de confusion, ses troupes devaient monter à l'assaut et s'emparer de la ville. Mais le brûlot s'étant consumé sans atteindre les navires, l'attaque n'eut pas lieu. Au surplus, dans le même temps arrivaient les vaisseaux anglais dont l'entrée dans le St.-Laurent était annoncée depuis plusieurs jours, et le général Thomas n'eut que le temps d'ordonner d'embarquer l'artillerie et les malades pour remonter le fleuve, et au reste de l'armée d'évacuer le camp et de retraiter avec précipitation, que le gouverneur Carleton, qui s'était hâté de faire débarquer les secours qu'il venait de recevoir, sortait de la ville à la tête de mille hommes, tant réguliers que miliciens, et six pièces de canon pour se mettre à sa poursuite. Ce dernier atteignit son arrière-garde, échangea quelques coups de fusil avec elle, prit son artillerie, ses munitions de guerre et de bouche, ses bagages, plus de 200 malades ou invalides et quantité de fusils que les soldats jetaient pour mieux fuir. Les Américains souffrirent cruellement dans cette retraite; et beaucoup de soldats auraient péri sans l'humanité des Canadiens, qui leur donnèrent des habits et des alimens. Ils ne s'arrêtèrent qu'à Sorel, où leur général mourut lui-même peu de temps après de l'épidémie régnante. Après les avoir poursuivis quelque temps, le général Carleton rentra dans la ville, d'où il envoya des détachemens pour ramasser leurs traînards, et se saisir des habitans qui s'étaient joints à eux et brûler leurs maisons; car les Anglais qui respectaient encore alors les propriétés des insurgés dans leurs vieilles colonies, suivaient leur ancienne coutume dans le Canada habité par une race étrangère. En 1776 comme en 1759, comme en 1837 et 38, la torche de l'incendie suit toujours leurs soldats, comme si, dans ce pays, ils avaient plus de confiance en elle que dans leurs armes.

Le congrès avait fait hâter la marche des secours qu'il envoyait au général Thomas, afin de se conserver au moins un pied dans la contrée. A la fin de mai, l'armée révolutionnaire était d'environ 4,000 hommes répandus dans le district de Montréal; mais elle manquait de tout, à tel point que les chefs furent obligés de faire prendre de la farine de force chez les marchands, en promettant de la payer, pour leur subsistance journalière. Cet ordre reçut la sanction des deux commissaires, Chase et Carroll, qui le justifièrent auprès du congrès, en déclarant que c'était pour empêcher un pillage général, qui aurait pu finir par le massacre des troupes et d'un grand nombre d'habitans. Ces deux envoyés partirent à la fin de mai de Montréal pour rentrer dans leur pays. Ils rencontrèrent le général Sullivan à St.-Jean, qui amenait un nouveau renfort de 1,400

hommes, avec lequel il s'avanca jusqu'à Sorel; ce qui porta l'armée américaine à 5,400 bayonnettes. Mais elle était hors de proportion avec l'armée arrivée d'Angleterre, où la nouvelle des soulèvements en Amérique avait causé la plus grande sensation.

L'aspect des affaires coloniales avait amené la résignation d'une partie du ministère anglais, quoique la grande majorité du parlement impérial se fût prononcée pour la soumission des rebelles par la force des armes. Le gouvernement craignant que la cause américaine ne trouvât trop de sympathie chez le peuple anglais, et que la désertion ne se mît dans ses propres troupes, attendu que plusieurs de leurs anciens officiers commandaient les soldats révolutionnaires, le gouvernement traita avec le duc de Brunswick et d'autres petits princes allemands, pour avoir un corps de 15 ou 16 mille auxiliaires, instrument passifs et sans sympathie avec les rebelles. Une division de ces troupes sous les ordres des généraux Reidesell et Specht fut en conséquence embarquée pour le Canada avec dix bataillons anglais, et des artilleurs, formant en tout 7 à 8 mille hommes environ. Cette armée, commandée par le général Burgoyne, partisan du ministère, et qui lui avait promis dans la chambre des communes dont il était membre, des triomphes et la destruction des insurgés, s'échelonna en arrivant à Québec sur les bords du St.-Laurent, pour être prête à entrer en campagne au premier ordre. Le corps le plus avancé occupait les Trois-Rivières. Le général Sullivan, qui épiait de Sorel les mouvemens des royalistes, crut qu'il aurait bon marché de cette petite ville s'il pouvait l'attaquer avant qu'elle fût secourue. Il fit embarquer en conséquence, à Nicolet, le général Thompson avec 1,800 hommes pour traverser le lac St.-Pierre, débarquer à la Pointe-du-Lac et y marcher rapidement. La nouvelle de leur débarquement fut apportée aux Trois-Rivières par un capitaine de milice, le 8 juin à 4 heures du matin. Aussitôt les troupes qui y étaient déjà rendues prirent les armes ainsi que celles qui venaient d'arriver dans le port et qui furent débarquées sur-le-champ, pour marcher au-devant de l'ennemi. Nombre de volontaires canadiens, fervens royalistes, les joignirent; de sorte qu'ils se trouvèrent très supérieurs en nombre aux Américains, et ils étaient de plus munis d'une bonne artillerie. Ils rencontrèrent ceux-ci près d'une forêt, à une demi-lieue de la ville, et après une assez longue résistance, les repoussèrent, et un second corps les ayant pris en flanc, les dispersèrent totalement dans un bois marécageux situé au nord du lac St.-Pierre. Leur général, avec 200 hommes, tomba entre les mains des vainqueurs. Le reste aurait été pris ou aurait péri dans les bois si le pont de la rivière du Loup ne leur eût offert une issue, la seule voie qui leur restait ouverte pour échapper, et encore ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, et grâce aux talens du colonel St.-Clair, qu'ils parvinrent, au bout de plusieurs jours, à rejoindre le corps d'armée du général Sullivan.

Les troupes royales s'avancèrent, le 14, à Sorel, que Sullivan évacua en se retirant sur Chambly. Le gouverneur ordonna alors au général Burgoyne de le poursuivre avec une partie de l'armée et les royalistes canadiens qui s'offraient comme volontaires. Sullivan se voyait toujours pressé mit le feu au fort Chambly et retraits sur St.-Jean, où le colonel Arnold arrivait avec la garnison de Montréal, après s'être vu sur le point d'être intercepté par le général Carleton, qui continuait de remonter le fleuve par la rive gauche, et dont les troupes étaient déjà rendues à Varennes. Ayant détruit le fort St.-Jean, l'armée révolutionnaire se replia encore, sur l'île aux Noix, et enfin à St.-Frédéric et à Carillon, d'où elle était partie huit mois auparavant, et où, elle revenait après une campagne dont les succès comme les défaites avaient varié selon l'opinion elle-même des Canadiens. Quelque temps auparavant plus de 500 rebelles, dont 31 officiers, retranchés aux Cèdres sur la rive droite de la rivière des Outaouais, s'étaient rendus au capitaine Foster, qui les avait attaqués à la tête de 4 à 500 hommes. Cette perte qui entraîna le massacre de plusieurs prisonniers par les sauvages, fut très sensible aux Américains, qui l'attribuèrent à la lâcheté de leur commandant; car ce poste n'était pas sans importance pour eux à cause de sa situation dans le voisinage des tribus indiennes.

Le général Carleton après avoir repoussé les Américain hors des frontières, jugea qu'il était de la plus grande importance d'obtenir la Suprématie sur le lac Champlain. Il travailla en conséquence à s'y former une flottille. Il fit armer trois vaisseaux qui avaient été envoyés d'Angleterre par pièces prêtes à assembler, et une vingtaine de chaloupes canonnières, outre un grand nombre de barges et autres embarcations. Le tout, prêt à mettre à la voile dans les premiers jours d'octobre, fut placé sous les ordres du capitaine, depuis l'amiral Pringle. Les Américains se hâtèrent de leur côté d'armer deux corvettes, deux brigantins et une douzaine de petits bâtimens qu'ils mirent sous le commandement du général Arnold, pour disputer la possession du lac aux Anglais. Les deux flottilles se rencontrèrent le 11 octobre sous l'île de Valcourt, et après un combat très vif, le vent empêchant une partie des forces anglaises de se mettre en ligne, le capitaine Pringle ordonna la retraite. Arnold, quoique vainqueur, avait perdu un vaisseau qui s'était échoué et une barque qui avait été coulée bas. Afin de proportionner ses forces à celles de l'ennemi, il voulut se retirer sous les batteries de la Pointe-à-la-Chevelure; mais il fut atteint en chemin par la flottille anglaise, qui profitant du vent, recommença l'attaque le 13 avec la plus grande vigueur. L'action dura 2 heures environ, et Arnold, abandonné par quatre de ses bâtimens qui s'enfuirent et par un cinquième qui amena son pavillon, échoua le reste de sa flottille sur le rivage, y mit le feu, fit sauter le fort St.-Frédéric et se replia sur Carillon vers le haut du lac.

La saison des opérations tirait à sa fin. Carleton retourna à St.-Jean, d'où il descendit ensuite à Québec par la rivière Richelieu. L'armée anglaise rentra dans ses quartiers d'hiver, qui s'étendaient depuis l'île aux Noix jusqu'à Québec, et fut logée chez les habitans où elle vécut à discrétion, traitant ceux-ci, royalistes ou républicains, militairement et sans qu'ils pussent obtenir justice (Sanguinet).

Les Anglais furent moins heureux dans les colonies du Sud, où devait se conduire une des trois opérations de la campagne ordonnées par le ministère. Ils furent repoussés de devant Charleston qu'ils voulaient assiéger, et obligés d'abandonner entièrement la Caroline. Ils avaient été forcés aussi d'évacuer Boston; mais lord Howe avait remporté une victoire importante à Long-Island, où les Américains firent des pertes considérables, et qui les obligèrent d'évacuer ensuite la ville de New-York et de se retirer derrière la Delaware; ce qui aurait compensé l'échec des Anglais à Boston si le général Washington n'avait lavé la honte de la défaite de Long-Island d'abord dans la brillante affaire de Trenton, où il fit mille prisonniers, puis dans une seconde bataille livrée sur les hauteurs voisines, et enfin dans la dispersion d'un corps royaliste à Stony-Brook, où il enleva encore huit cents soldats et du canon; de sorte que le résultat général de la campagne de 76 se trouva favorable à la cause de l'indépendance.

Pendant que la Grande-Bretagne faisait agir ses armées, elle envoyait des commissaires pour faire des propositions d'arrangement aux colonies. Les chefs de l'insurrection craignant la lassitude et le découragement du peuple, et jugeant qu'il était temps de fixer ses opinions; redoutant d'ailleurs l'effet des offres des commissaires anglais qui devaient être sans doute des plus séduisantes, ces chefs furent d'avis que le temps était enfin venu de se déclarer. Le congrès commença par publier un manifeste qui contenait tous les griefs des colons contre la métropole, et qui créa une immense sensation. Il le fit suivre peu après du fameux pamphlet de Thomas Payne, intitulé «*Common Sense*,» plaidoyer plein de sarcasmes amers contre les institutions monarchiques et la tyrannie des métropoles, et qui, du même coup, écrasa le parti royaliste, et fit des républicains ardents des hommes qui s'étaient montrés jusque-là froids et indifférents. Les esprits ayant été ainsi habilement préparés, Lee fit motion, le 7 juin (76), de proclamer l'indépendance de l'Amérique. Les voix furent d'abord également partagées; mais le lendemain, la majorité pencha en faveur de cette proposition, et aussitôt le congrès se déclara chambre des représentans des Etats-Unis d'Amérique. Le 4 juillet il publia la déclaration d'indépendance, acte qui consumma la séparation des treize anciennes provinces anglaises de leur métropole, et qui termina la seconde partie du drame sanglant commencé entre l'Ancien et le Nouveau-Monde avec la guerre de Sept ans.

L'armée anglaise établie dans ses quartiers d'hiver, le général Burgoyne passa en Angleterre pour régler avec le ministère le plan des opérations de la prochaine campagne. C'était un officier d'une suffisance et d'une ambition que ses talens pour la guerre ne justifiaient point. Le parti politique auquel il appartenait lui avait fait, à l'occasion de sa conduite en Portugal, où il avait remporté quelques succès, une réputation exagérée, qui ne fit que rendre sa chute plus éclatante lorsqu'il passa, lui et son armée, sous les fourches caudines de Saratoga.

Le projet du gouvernement était de faire pénétrer l'armée du Canada dans la Nouvelle-Yorke, pour lui faire opérer sa jonction à Albany avec celle du général Howe, et de séparer avec ces forces la Nouvelle-Angleterre des provinces méridionales. Burgoyne proposa d'ajouter que, dans le cas où le mouvement par l'Hudson serait impraticable ou trop hasardeux, on le fit par le Connecticut, ou bien qu'on embarquât l'année du Canada sur le St.-Laurent, et que l'on formât la jonction en mer. Le ministère repoussa ces deux alternatives, et s'en tint à son premier plan. Mais il nomma pour commander en chef l'armée du Canada ce général lui-même, qui sollicitait cet honneur avec tant d'ardeur qu'il fut accusé d'avoir cherché à supplanter dans ce poste dangereux le gouverneur Carleton, à qui il semblait appartenir de droit, suivant l'usage.

L'on sait que George III était l'homme de son royaume le plus acharné contre les Américains. Les difficultés de cette guerre amenèrent encore des changemens dans le ministère; mais lord North, appuyé, dit Gibbon dans ses mémoires, d'un côté sur le sens majestueux de Thurlow, et de l'autre sur l'éloquence adroite de Wedderburne, garda toujours son portefeuille, et les chambres se montrèrent disposées à appuyer sa politique contre les rebelles. En effet elles votèrent les vaisseaux, les soldats, les subsides qu'il voulut bien lui demander, malgré la véhémence de l'opposition. «Depuis trois ans, dit Chatham, qu'avons-nous-fait? Nous avons gagné quelques postes, et surtout nous avons appris à nos adversaires l'art de faire la guerre. Croyez-moi, luttons, hâtez-vous de redresser les griefs des Américains; écoutez leurs plaintes, reconnaissez-leur le droit de disposer de leur propre argent. Cette reconnaissance sera un messenger de paix: elle ouvrira la voie aux traités; car si nous continuons la guerre, si nous marchons à la conquête sous le canon de la France, nous marcherons sous une batterie masquée, qui s'ouvrira bientôt pour nous balayer du sol américain.»

Si Chatham haïssait la France, le duc de Choiseul ne haïssait pas moins l'Angleterre. Une seule pensée le dominait depuis 63, c'était de venger la honte du traité de Paris. Quoiqu'il ne fût pas dans le ministère, il le dominait par l'ascendant qu'il avait sur la reine Marie-Antoinette. A force de volonté et d'efforts, il avait donné une marine redoutable à sa patrie, et malgré l'opposition d'une partie des ministres, il finit par entraîner l'indolent Louis XVI dans le parti des insurgés américains. Dès la fin de 75, Lee avait ouvert une correspondance secrète avec un M. Dumas, négociant établi à la Haye: il avait vu aussi à Londres l'ambassadeur français, et ensuite un agent envoyé exprès de Paris, Beaumarchais, le fameux auteur du *Mariage de Figaro*, lequel avait déclaré que son gouvernement était disposé à fournir des armes, des munitions et de l'argent jusqu'à concurrence de £200,000 sterling. On rapporte que M. de Vergennes voulait profiter de cette occasion pour se faire restituer le Cap-Breton, le Canada et la Louisiane; mais le reste des ministres français ne parut point goûter cette suggestion, ni appréhender comme celui qui la faisait, si vraiment elle a été faite, que les provinces révoltées, après avoir secoué le joug de l'Angleterre, seraient en état de faire la loi à la France et à l'Espagne dans toute l'Amérique, et

d'envahir leurs possessions au moment où elles y penseraient le moins. ⁶² M. de Vergennes, quoiqu'anticipant l'avenir, ne prévoyait pas encore toute la rapidité avec laquelle les événements marchaient dans le Nouveau-Monde. Au reste, ces premières ouvertures ne furent pas plus tôt connues du congrès américain, que ce corps s'empressa d'envoyer un de ses membres en France, M. Silas Deane, pour entrer en négociation directe avec ce pays; et après mille obstacles de tous genres, les secours furent embarqués pour l'Amérique, dont la cause devint alors si populaire en France que l'on vit le jeune marquis de Lafayette et plusieurs autres seigneurs de son âge, partir pour servir comme volontaires dans les armées révolutionnaires du congrès. Franklin, Deane et Lee furent nommés officiellement commissaires auprès de la cour de France. Les dispositions bienveillantes de cette grande nation, et l'espérance de secours plus réels encouragèrent puissamment la jeune république dans ses efforts.

Note 62: (retour) Mémoire historique et politique sur la Louisiane, par M. de Vergennes, ministre de Louis XVI, etc., 1802.

Cependant le général Burgoyne était de retour à Québec au commencement de 77. Il s'occupa immédiatement des préparatifs de son expédition. Le gouverneur retint 3000 hommes pour garder la province, et il lui donna le reste des troupes, environ 8,500 hommes y compris les officiers, et 500 Indiens sous les ordres de M. de St.-Luc, pour envahir la Nouvelle-Yorke et aller se réunir au général Howe à Albany. Cette armée se trouva rassemblée à la Pointe-à-la-Chevelure, le 30 juin, avec un parc considérable d'artillerie. On avait compté y adjoindre beaucoup de Canadiens; mais la masse de ce peuple qui avait si bien accueilli d'abord l'insurrection, était, malgré son refroidissement et l'incertitude de l'avenir, peu disposée à aller la combattre. Burgoyne ne put se faire suivre que par deux compagnies formant 150 hommes. Les habitans continuèrent d'être accablés de corvées; il y eut jusqu'à 1,200 hommes employés aux travaux des chemins, ou sur les bateaux, qu'ils furent obligés, à peine d'amende, de conduire dans l'automne, au milieu des glaces, jusqu'à cent lieues de Montréal, sans aucune espèce de rémunération. Il n'y avait que les Anglais, royalistes ou non, qui fussent exempts de ce fardeau. Burgoyne se mit en mouvement au commencement de juillet. Le 6, Carillon et le Mont-Indépendance étaient tombés en son pouvoir avec 128 pièces de canon, plusieurs vaisseaux armés et une grande quantité de bagages et de munitions de guerre et de bouche. Ce facile succès le remplit de joie et augmenta outre mesure la confiance qu'il avait dans sa capacité et la bravoure de ses troupes. Ayant ordonné à une partie de l'armée et à ses bagages de prendre la route du lac George, il laissa lui-même ce lac à sa droite avec le gros de ses forces et 42 bouches à feu, et s'avança vers le Grand-Marais (South Bay) et Sekenesborough, le corps du général Fraser mettant en déroute, chemin faisant, 15,000 Américains à Huberton. Le lendemain l'avant-garde, sous les ordres du général Phillips, atteignait le fort Anne et repoussait, après un combat assez vif, les républicains, qui évacuèrent le fort après y avoir mis le feu, brisèrent ensuite les chemins pour les rendre impraticables, et se replièrent sur le fort Édouard, où le général Putnam arriva avec un renfort considérable de troupes fraîches. C'était le point que Burgoyne avait marqué à son armée pour opérer sa jonction. Mais il lui fallut tout le reste du mois pour réparer les routes et relever les ponts; et il ne parut devant le fort Édouard, sur l'Hudson, que le 28 juillet. Pendant que le général Burgoyne opérait ainsi sur l'Hudson, le colonel St.-Léger devait faire une diversion à la tête d'environ 800 hommes, réguliers ou miliciens, et d'un gros parti de sauvages. Il était chargé de remonter le St.-Laurent et le lac Ontario jusqu'à Oswégo, d'enlever le fort Stanwix, bâti en 1758 sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la petite ville de Rome dans le comté d'Oneida, et d'aller se réunir en descendant par la rivière Mohawk, au corps d'armée de Burgoyne, à Albany. Il n'arriva que le 3 août devant le fort Stanwix, qu'il investit immédiatement. Mais après un long siège, pendant lequel un combat très vif eut lieu à Oriskany entre une partie de ses forces, sous les ordres de sir John Johnson, et 800 rebelles commandés par le général Herkimer, qui venaient au secours de la place, et qui furent entièrement défaits, il fut abandonné des sauvages et obligé, dans une panique qui s'empara de ses troupes, de fuir avec tant de précipitation, que les Canadiens du brave capitaine Lernoult, qui occupaient un poste jeté en avant pour couvrir le siège, eurent à peine le temps d'être rappelés. ⁶³ Le général Schuyler, trop faible pour résister à l'armée de Burgoyne, et craignant l'arrivée du colonel St.-Léger sur ses derrières, fit brûler la flottille du lac George, évacuer le fort qui en commande la tête, et se retira d'abord à Stillwater sur la rive droite de l'Hudson, et ensuite dans l'île de Van Schnick au confluent de la rivière Mohawk, où il se fortifia.

Note 63: (retour) Lettre du colonel St.-Léger au général Burgoyne.--An original, &c. and corrected account of Burgoyne's campaign, &c., par Charles Neilson, Esq.

Le général Burgoyne, désirant poursuivre les ennemis tandis qu'ils étaient encore remplis de terreur, résolut de détacher le colonel Baume avec 500 hommes tant réguliers que Canadiens, sauvages et royalistes américains pour s'avancer dans l'intérieur du pays vers la gauche, ravager les campagnes, relever par sa présence, le courage des royalistes et en recruter le corps des provinciaux, ramasser des vivres, des voitures, des chevaux pour la cavalerie, et des bêtes de trait, enfin pour faire prisonniers tous les fonctionnaires nommés par le congrès et frapper les villes de contributions, etc. Le colonel Baume avait pénétré jusqu'à Bennington, où les ennemis avaient rassemblé leurs magasins, lorsqu'il fut cerné par le général Stark et les républicains très supérieurs en nombre, le 16 août. Après un combat de deux heures, au commencement duquel les sauvages l'abandonnèrent, il fut tué et le reste de son détachement haché en pièces ou dispersé. Le colonel Breynan qui avait été envoyé à son secours avec un gros corps de troupes, n'arriva que pour recueillir quelques fuyards; et, attaqué à son tour par l'ennemi, qui avait reçu de nouveaux renforts, il manqua de munitions et n'échappa qu'en laissant son artillerie et des

soldats entre les mains du vainqueur, qui fit prisonnier dans les deux combats plus de 700 hommes, dont un grand nombre d'officiers. Ce fût le commencement des désastres de l'armée royale. Burgoyne se trouvait alors à la rivière Battenkill, et conséquemment presque coupé de sa ligne d'opération. Sur ces entrefaites les insurgés surprirent encore tous les postes anglais du lac George et de sa décharge jusqu'à Carillon, et enlevèrent un brig armé, des chaloupes canonnières et plus de 200 bateaux, tandis que le général Gates, auquel le général Schuyler venait de remettre le commandement des troupes, de cette frontière, se portait de nouveau à Stillwater sur les hauteurs de Braemer, où il se retrancha. Les milices qui accouraient de toutes parts, grossissaient continuellement ses forces; et c'est alors qu'il vit arriver à son camp le fameux patriote polonais Kosciusko, qui venait servir la cause de la liberté en qualité de volontaire. Les Anglais qui avaient traversé sur la rive droite de l'Hudson, s'avançaient lentement vers Albany, lorsqu'ils furent arrêtés par les retranchemens de Gates. Une partie des deux armées se livra à Freeman's Farm, le 19 septembre, un combat long-temps disputé; mais enfin le champ de bataille resta aux royalistes. La perte de chaque côté fut d'environ 3 ou 400 hommes.

Cependant le général Burgoyne ne pouvant emporter les retranchemens ennemis, resta en position à une portée de canon jusqu'au 7 octobre, que le manque de vivres le força de sortir de son camp pour tenter le sort des armes. Il fut complètement battu, rejeté dans ses lignes, dont même un quartier fut enlevé par l'intrépide Arnold, et perdit 700 hommes. La nuit seule mit fin au combat, et sauva les restes de l'armée anglaise, qui, sans cela, aurait été écrasée par la grande supériorité numérique des révolutionnaires. La nouvelle de la retraite du colonel St.-Léger acheva d'ôter tout espoir à ses troupes.

Il dut alors songer à rétrograder, et il n'y avait pas un moment à perdre; car déjà sa sûreté était gravement compromise. Dès le lendemain au soir, abandonnant ses blessés et ses malades à la générosité des vainqueurs, et laissant son camp tendu et les feux allumés pour mieux cacher sa fuite, il commença sa retraite au milieu de l'obscurité et du silence. C'était humiliant pour celui qui s'était écrié avec orgueil en traversant l'Hudson, à la tête de son armée: «Les Bretons ne reculent jamais.» En effet, il ne retraits pas long-temps non plus. Il fut atteint, complètement entouré sur les hauteurs de Saratoga par seize mille hommes, et obligé de mettre bas les armes le 16 octobre. Les Anglais, au nombre de 5,800 hommes, furent transportés à Boston, où ils restèrent long-temps, le congrès ayant exigé qu'avant l'embarquement la capitulation fut ratifiée par la métropole, et celle-ci ne pouvant se résoudre à donner une sanction qu'elle regardait comme moins humiliante encore pour l'honneur de ses armes que pour la prétention de sa suprématie sur des colons rebelles.

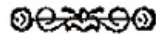
La conduite de Burgoyne, qu'on accusait d'imprévoyance et de lâcheté, devint l'objet d'une enquête devant la chambre des communes en 79; mais ses amis politiques y étaient si puissans, et les témoignages lui furent si favorables que le ministère jugea prudent d'abandonner l'enquête, et le comité qui en était chargé, de s'abstenir de faire rapport. L'on se contenta des raisons que l'accusé voulut bien donner pour se disculper, comme celle-ci: «Les officiers des Canadiens étaient des gentilshommes d'une haute condition dans leur pays; mais dans lesquels on ne pouvait avoir de confiance. A l'esprit entreprenant et audacieux qui avait distingué ce peuple sous la domination française, avait succédé un attachement pour le toit paternel qu'avaient augmenté l'oubli de l'usage des armes et la longue habitude des jouissances domestiques.... Il était difficile de garder les Canadiens sous les drapeaux et de leur faire soutenir au feu les idées de respect que leur conduite dans la dernière guerre avait inspirées à leurs ennemis.» En Angleterre une pareille défense pouvait paraître satisfaisante; mais l'historien canadien doit repousser les accusations injustes dont les colons sont trop souvent la victime de la part des agens malheureux des métropoles. L'on sait qu'il y avait à peine quinze ans que la guerre dont parle Burgoyne était finie, et que les Canadiens ne pouvaient avoir perdu leurs vertus guerrières en si peu de temps; que presque tous en masse ils avaient voulu garder la neutralité dans la lutte entre l'Angleterre et ses anciennes colonies, et qu'enfin, dans son armée de 8,000 hommes, Burgoyne n'avait que 148 combattans de cette nation, lesquels furent presque tous tués ou pris à l'affaire de Bennington, et que ne l'eussent-ils pas été, il ne pouvait raisonnablement espérer avec, un pareil nombre d'influer en rien sur le sort de la campagne. Burgoyne se plaignit aussi en termes peu mesurés de la conduite de M. de St.-Luc comme commandant des sauvages; mais cette officier repoussa facilement les attaques d'un homme qui était meilleur parleur que capitaine.

Comme nous venons de le dire, le désir bien décidé de la masse des Canadiens était alors de rester neutres dans la lutte des Etats-Unis. En vain le congrès les invita-t-il une seconde fois à se joindre à eux, en vain Washington lui-même fit-il la même chose, le peuple resta sourd à tous leurs appels. Le comte d'Estaing, chargé du commandement de la flotte française qui croisait dans les parages de l'Amérique, en 1778, n'eut pas plus de succès dans l'invitation qu'il leur adressa, et dans laquelle il leur rappelait les liens naturels qui les unissaient à la France; qu'étant, du même sang, parlant la même langue, ayant les mêmes coutumes, les mêmes lois, la même religion qu'elle, ils devaient se joindre à leurs anciens compatriotes, et secouer le joug d'une nation étrangère, vivant dans un autre hémisphère, et qui avait des coutumes et une religion différente; qu'il était autorisé par le roi Louis XVI à offrir un appui à tous ses compatriotes de l'Amérique septentrionale; que les Américains et les Français formaient comme un seul peuple, et qu'ils étaient également leurs amis; que se lier avec les Etats-Unis, c'était s'assurer son bonheur; qu'enfin, tous les anciens sujets français qui repousseraient la suprématie de l'Angleterre, pouvaient compter sur sa protection.

Les paroles du comte d'Estaing, parties de l'Océan, n'eurent aucun écho dans les chaumières canadiennes, où les souvenirs du passé, après le premier tressaillement causé par l'insurrection des autres colonies, avaient jeté depuis long-temps l'irrésolution et confirmé les habitans, qui ne voyaient au surplus, dans les Américains, que d'anciens ennemis, dans leur résolution de laisser la métropole et les colons de sa race régler leurs débats ensemble. Le mot de Lafayette aux gentilshommes canadiens prisonniers à Boston: «Eh quoi vous vous êtes battus pour rester colons, au lieu de passer à l'indépendance; restez donc esclaves,» n'était donc parfaitement juste que pour une petite portion de leurs compatriotes.



CHAPITRE II.



LE CONSEIL LÉGISLATIF.

1777-1792.

Conseil législatif; la guerre le fait ajourner jusqu'en 1777.--Composition de ce corps, différences entre les membres canadiens et les membres anglais; ses travaux et son unanimité.--Il s'occupe de l'administration de la justice, des milices, etc.--Mécontentemens populaires.--Le général Haldimand remplace le gouverneur Carleton (1778) qui s'était querellé avec le juge-en-chef Livius.--Caractère et politique du nouveau gouverneur.--Effrayé par les succès des Américains, il gouverne le Canada par l'intimidation et la terreur jusqu'en 1784; corruption des tribunaux et nullité du conseil législatif, qui passe à peine quelques ordonnances peu importantes pendant cette période.--Triomphe de la révolution américaine.--La France reconnaît les Etats-Unis (1778) et leur envoie des secours.--Débats à ce sujet dans le parlement anglais.--L'Espagne et la Hollande imitent la France.--Destruction des cantons iroquois et leur émigration.--Capitulation de l'armée anglaise à Yorktown (1781).--La Grande-Bretagne reconnaît indépendance des Etats-Unis (1783).--Perte de territoire par le Canada.--Le général Haldimand remet les rênes du gouvernement au général Carleton (1784).--M. Du Calvet, qu'il avait tenu deux ans en prison, l'accuse devant les tribunaux de Londres.--Noble caractère et énergie de ce citoyen; de son livre: Appel à la justice de l'Etat.--Ses idées sur la constitution qui convient au Canada.--Agitation de cette colonie.--Assemblées publiques.--Pétitions diverses pour et contre un gouvernement représentatif.--Prétentions et méfiances des divers partis.--Investigation que le gouverneur fait faire par le conseil législatif sur la justice, la milice, les voies publiques, l'agriculture, le commerce, l'éducation, etc.--Rapport sur ces matières.--Tentative indirecte du juge-en-chef Smith de substituer les lois anglaises aux lois françaises.--Abus crians dans l'administration de la justice: enquête à ce sujet.--Nouvelle division territoriale du Canada.--Nouvelles pétitions à l'Angleterre.--Intervention des marchands de Londres en faveur du parti anglais.--Intrigues.--Division des Canadiens en constitutionnels et anti-constitutionnels: les premiers l'emportent.--Projet de constitution de M. Grenville envoyé en 1789 à lord Dorchester, qui passe à Londres en 1791.--Pitt introduit ce projet dans la chambre des communes la même année.--M. Lymburner, agent des constitutionnels anglais, l'oppose.--Débats auxquels Pitt, Burke, Fox, Grenville, etc., prennent part.--Le projet passe sans division dans les deux chambres.--Dispositions fondamentales de la nouvelle constitution--Le lieutenant-gouverneur Clark la proclame en Canada qui est divisé en deux provinces.--Population de ce pays.--Satisfaction des Canadiens en recevant la nouvelle constitution, qui est fêtée à Québec et à Montréal par des banquets.

Lorsque Carleton apprit les désastres du malheureux Burgoyne, il dut se réjouir en secret de ce qu'on lui avait préféré ce général pour conduire l'armée du Canada dans le pays insurgé. S'il avait eu raison d'être blessé de l'empressement de cet officier à offrir ses services au roi, et de la préférence qu'on lui avait donnée, le dévouement de la campagne le vengeait complètement de l'injustice qu'on lui avait faite. Déchargé par ce passe-droit d'un commandement qu'il avait ambitionné, il s'était livré aux soins de l'administration qui lui était confiée, et qui demandait de nombreuses réformes. La guerre avait empêché la réunion du nouveau corps législatif, après celle de forme qui eut lieu pour son inauguration; Il le convoqua pour la seconde fois en 77.

La session fut laborieuse, mais calme comme on devait l'attendre d'un corps nommé par la couronne et composé de ses créatures les plus dociles et les plus dévouées. Le conseil législatif, en présence de la guerre civile qui régnait dans les autres colonies, où l'Angleterre, irritée de ses

échecs, commençait à la faire avec cette cruauté qui avait marqué le passage de ses troupes en Canada en 59, se garda bien de montrer de l'opposition à la volonté métropolitaine, et toutes les mesures du gouvernement passèrent presque à l'unanimité. En effet, ce corps tenait plus de la nature d'un conseil d'état que d'une chambre législative; il siégeait à huis-clos ⁶⁴, et des 23 membres qui le composaient en 77, huit seulement étaient Canadiens. Les autres étaient des fonctionnaires publics, dont la principale sollicitude paraissait d'accumuler les emplois sur leurs têtes et d'accaparer les terres publiques, ou des marchands nés hors du Canada, et qui n'y avaient d'intérêts que ceux de leur commerce, et tous étaient salariés du gouvernement. Les premiers réclamaient, à titre de nobles, toutes sortes de privilèges, comme l'exemption des corvées, du logement des troupes, etc.; ils étaient conséquemment opposés au peuple dans toutes les questions où ses intérêts paraissaient contraires aux leurs. Les seconds étaient opposés en masse aux Canadiens pour les raisons qu'on a pu déjà apprécier plusieurs fois. Ceux-là, élevés pour ainsi dire dans les camps, entendaient le gouvernement à la façon militaire. Ils embrassaient toujours avec franchise et chaleur la cause du gouvernement sans en rechercher ni le but ni l'objet dans toutes les questions qui n'attaquaient point leurs institutions ou leur nationalité; leur maxime était: *Si veut le roi, si veut la loi*. Aussi, quoiqu'abandonnés par la plupart de leurs censitaires lors de l'invasion américaine, les vit-on tous montrer une fidélité inviolable à la métropole. Les membres anglais du conseil sortaient, pour la plupart, de cette classe d'émigrés dont le général Murray nous a laissé le tableau peu flatté dans ses correspondances. Leur éducation, sans être plus soignée que celle des seigneurs, était accompagnée de l'expérience et de la pratique que donne au peuple la jouissance d'institutions libres dans les matières de gouvernement. Ce petit vernis de savoir-faire leur faisait prendre des airs d'importance et d'orgueilleuse réserve, dont les seigneurs se moquaient ensuite dans leurs manoirs. Ils souriaient en voyant leurs collègues, autrefois obscurs démocrates de la vieille Angleterre, transformés tout-à-coup en Canada en aristocratie dédaigneuse, et prendre des airs que ne justifiaient ni leur caractère, ni leur éducation. Ils voyaient aussi déjà quelques-uns de ces hommes, nourrissant des idées ambitieuses, prendre tout-à-coup avec la plus grande chaleur la défense des intérêts du peuple, pour se tourner ensuite contre lui dès qu'ils auraient atteint le but de leur démarche tortueuse; d'autres, enfin, accuser les Canadiens de rébellion auprès du gouvernement, et assurer en même temps tout bas les amis de la cause américaine qu'ils désiraient la voir réussir de tout leur coeur. Tels étaient ceux qui étaient sortis de Québec à l'approche des républicains en 75.

Note 64: (retour) Le serment des conseillers contenait ces mots: «To keep close and secret all such matters as shall be treated, debated, and resolved in council, without publishing or disclosing the same or any part thereof.» Quelques membres, comme M. Finlay, prétendirent, en 1781 que ce serment n'engageait les membres que comme conseillers exécutifs, et non comme conseillers législatifs; mais leur prétention ne fut pas admise.

Ces deux classes d'hommes, mises en présence par le gouvernement, devaient lui offrir des éléments fertiles de division, si elles s'avisèrent de vouloir le combattre; mais le choix avait été fait de manière à n'avoir rien à faire craindre sur ce point. La sympathie des seigneurs était toute entière pour l'autorité royale. Le parti anglais se trouvait en trop grande majorité dans le conseil pour avoir à se plaindre du partage du pouvoir législatif. Quant aux intérêts particuliers et exclusifs du peuple, personne ne les représentait; et en 77 les seigneurs, par dépit peut-être de n'avoir pu lui faire prendre les armes contre les républicains, et les Anglais par antipathie nationale, passèrent des lois qui furent marquées au coin d'une tyrannie dont le pays n'avait pas encore vu d'exemple, et qu'en d'autre temps il n'aurait peut-être par voulu supporter. La composition du conseil était donc un gage de son unanimité; et en effet, comme on l'a dit, il fut à peine troublé par des partages d'opinion. Il passa seize ordonnances dans la session. Les deux plus importantes avaient rapport à l'organisation de la milice et à l'administration de la justice, dans laquelle on admit le système anglais de procédure conformément à l'ordre des ministres de considérer si les lois d'Angleterre ne pourraient pas être adoptées, sinon totalement du moins partiellement, dans les affaires personnelles, commerciales ou de dommages, surtout lorsque l'une ou l'autre des parties serait anglaise.

L'ordonnance confirma les cours qui existaient déjà, en faisant quelques changemens à leurs attributions, L'on forma aussi une cour de *probate*, ou de vérification des testamens et des successions. Enfin, pour couronner l'édifice judiciaire, le conseil législatif devait servir de cour d'appel, dont le conseil privé d'Angleterre serait le dernier ressort. Outre ces tribunaux, des cours à *oyer et terminer* pouvaient être instituées selon le besoin; et il y avait des audiences trimestrielles présidées par les magistrats pour juger les petits délits.

Quant à l'acte des milices, il renfermait plusieurs dispositions tyranniques, contre lesquelles le peuple ne tarda pas à murmurer. Les nouveaux conquérans avaient les idées les plus fausses sur le régime français qui avait existé dans le pays; ils croyaient que ce gouvernement n'avait été qu'une tyrannie capricieuse et sans frein. Ils ignoraient qu'il était basé sur des lois écrites et des règles qui avaient été consacrées par un long usage, et que le gouverneur et l'intendant étaient obligés de suivre strictement, leurs pouvoirs étant, à cet égard, particulièrement définis. Le conseil législatif, pensant suivre l'exemple de ce gouvernement, se trompa en imposant dans une loi commune des obligations qui n'avaient été exigées des miliciens que par un ordre spécial, donné dans des circonstances extraordinaires et comme pour aller au-devant du voeu public et de la sécurité générale. Ainsi l'on établit un despotisme militaire pur en copiant des temps et des circonstances qui n'existaient plus. L'ordonnance du conseil assujettit tous les habitans de l'âge requis à des services militaires rigoureux, comme à porter les armes hors de leur pays pour un

temps indéfini, à faire les travaux agricoles de leurs voisins partis pour la guerre, etc. Ces charges énormes et bien d'autres devaient être remplies gratuitement et sous les peines les plus sévères.

Cette loi des milices avec la réorganisation judiciaire et le choix des juges, fit mal augurer de l'avenir à ceux qui suivaient de près la marche du nouvel ordre de choses. Les autres ordonnances concernaient le cours monétaire, le commerce et la police.

Le parti qui s'était opposé au statut de 74, se prévalut de suite des fautes et de l'ignorance des juges, que l'on n'avait pas changés, pour attaquer le nouveau système. En effet, les divers tribunaux ne suivaient point les mêmes lois et n'avaient aucune jurisprudence uniforme; de sorte qu'il en résultait des irrégularités et une incertitude inquiétante pour ceux qui étaient obligés d'y avoir recours. Des marchands du Canada qui se trouvaient à Londres, présentèrent une pétition à lord Germaine, secrétaire des colonies, pour se plaindre de ce grief et demander la révocation de l'acte de 74 et la création d'une chambre élective. Le ministre répondit qu'il serait dangereux de changer la constitution du pays lorsque l'ennemi était encore à ses portes. Les pétitionnaires répliquèrent aussitôt qu'ils ajourneraient leur demande jusqu'à la pacification des provinces révoltées.

Cependant des plaintes s'élevaient de toutes parts contre la loi des milices. Le peuple des campagnes était écrasé de corvées pour le punir de sa neutralité; et la conduite d'une partie des seigneurs marqua assez visiblement dans cette circonstance, où cette classe, par l'influence qu'elle avait acquise sur le gouvernement, pouvait l'employer à l'avantage de ses malheureux censitaires, que ceux-ci n'avaient rien à espérer d'elle, et qu'elle était disposée à faire sa cour au nouvel ordre de choses ainsi qu'à séparer dans l'occasion sa cause de celle de ses compatriotes.

C'est à cette époque, 78, que le gouverneur fut remplacé par le général Haldimand, compagnon de Burgoyne dans la dernière campagne. Mais avant son départ, il eut des difficultés assez graves avec le juge-en-chef Livius, qu'il destitua de ses fonctions pour avoir demandé, dans le conseil, communication des instructions qu'il avait reçues des ministres touchant la législation. Ces instructions l'autorisaient à nommer un conseil privé de cinq membres tirés du conseil législatif lui-même pour la conduite des affaires publiques, celles de législation exceptées. Il en avait formé un en 76, du lieutenant-gouverneur et de MM. Finlay, Dunn, Gollins et Mabane, tous fonctionnaires et créatures qui lui étaient, pour la plupart, parfaitement soumises, afin de se dispenser de consulter le grand conseil, où les *anglicateurs* mettaient la division. Le juge Livius était un des partisans de l'anglification. Il passa en Angleterre pour porter sa défense au pied du trône. Les lords commissaires du Commerce et des Plantations auxquels son affaire avait été renvoyée, firent rapport qu'il avait été destitué sans cause suffisante, et le roi ordonna en conséquence qu'il fut rétabli dans sa charge.

Le général Haldimand, natif de la Suisse, était depuis long-temps au service de l'Angleterre. C'était un vieux militaire impérieux, sévère, bon à la tête des troupes, mais peu fait par ses habitudes pour le gouvernement d'un peuple accoutumé au régime légal. Entouré de provinces en révolution, il crut qu'il ne pourrait maintenir dans l'obéissance celle qui lui était confiée que par une rigueur inflexible. Il fit sentir bientôt la différence qu'il y avait entre son administration et celle du général Carleton, qui emporta l'estime sincère des Canadiens, qui le regardaient comme le meilleur ami, sinon le seul, qu'ils eussent parmi le peuple anglais.

Cependant les anciennes colonies luttaient avec acharnement contre la Grande-Bretagne. Il y avait toujours des gens en Canada qui désiraient, leur triomphe, et le général Haldimand qui le savait, était résolu de ne pas leur laisser lever la tête. Les corvées redoublèrent et devinrent un vrai fléau pour les campagnes. Les cris augmentèrent. Haldimand attribua ces plaintes à l'esprit de révolte et aux menées des émissaires américains, et il sévit avec encore plus de rigueur, faisant, sur de simples soupçons, emprisonner les citoyens par centaines, confondant souvent l'innocent avec le coupable. Malgré cette tyrannie militaire, la masse du peuple s'était ralliée entièrement à la métropole, et ne laissait plus échapper que des paroles qui pouvaient rassurer la royauté.

Le corps législatif ne fut point assemblé en 78, et l'année suivante il ne siégea que quelque temps pour continuer les ordonnances passées deux ans auparavant au sujet des cours de justice, des milices et de la police des villes. De là à 84, il ne tint que deux courtes sessions, en 80 et 82, où il ne fit rien de remarquable.

L'indépendance des Etats-Unis, reconnue en 83, apporta des modifications aux instructions des gouverneurs canadiens. Lord North, dans une dépêche au général Haldimand, du 24 juillet (83), ordonna d'exiger de ceux qui demanderaient des terres pour s'établir, outre les sermens ordinaires, une déclaration qu'ils reconnaissaient le parlement impérial pour législature suprême du pays, en tant que cette suprématie ne s'étendrait pas jusqu'au droit de taxer, vu que l'Angleterre, par l'acte de 78, y avait renoncé de la manière la plus formelle, excepté dans les questions de règlement général du commerce, et encore, dans ce cas l'appropriation du produit de la taxe imposée devait-elle appartenir à la législature locale; L'objet de cette déclaration était d'exclure de la province les sujets mal affectionnés, et de les distinguer des royalistes américains qui y passaient en foule. Le traité de Paris assurait à ceux-ci toute la protection du gouvernement des Etats-Unis; et le congrès s'était conformé aux conventions arrêtées lors de la signature des préliminaires; mais ses recommandations aux divers états de l'Union avaient été faites si froidement, que les républicains n'en tenaient nul compte, et que les royalistes effrayés ne

voyaient de sécurité pour eux que dans l'émigration. Ils furent accueillis comme ils devaient l'être; et l'Angleterre leur donna une indemnité de dix millions sterling pour la valeur des terres qu'ils abandonnaient, et une rente annuelle de 150 mille louis pour celle des autres avantages qu'ils perdaient en laissant leur pays.

L'ordre fut envoyé aussi au gouverneur de porter une ordonnance pour introduire la loi de l'*habeas corpus*. Ce sujet fut amené devant le conseil législatif en 84, et y souleva une violente opposition, surtout de la part de MM. de La Corne St.-Luc, Mabane et Fraser; mais la métropole s'était prononcée, et la loi passa après avoir subi plusieurs changements, qui en limitaient les avantages. M. de St.-Luc proposa aussi qu'elle ne s'étendit point aux personnes qui entraient dans les ordres monastiques et les communautés religieuses. Son motif était d'empêcher qu'elles ne pussent briser les barrières du cloître. Mais le juge Mabane observa «qu'elle affecterait le pouvoir de l'évêque, et qu'il serait impolitique de restreindre ce pouvoir, qui lui permettait de suspendre un prêtre ou un curé qui portait ombrage au gouvernement... Le gouverneur, ajouta-t-il, n'aurait pu faire arrêter et détenir, pour les renvoyer dans leur pays, deux prêtres français venus ici sans permission, si cette loi eût été en vigueur.» ⁶⁵ De leur côté, les communautés protestèrent contre cette exception, qu'elles considérèrent comme injurieuse à leur caractère. «Depuis les troubles des années dernières, dirent-elles, faisant allusion à la politique, ne peuvent-elles pas se vanter que leur zèle, leurs conseils et leurs exemples n'ont pas peu contribué à retenir dans les bornes de leur devoir un grand nombre de particuliers? Ne se sont-elles pas rendues odieuses aux yeux de beaucoup d'hommes à cause de ce zèle et de cette fidélité?» Les représentations du Séminaire de Québec, des Récollets, de l'Hôtel-Dieu, des Ursulines, et de l'Hôpital-général réussirent à faire repousser l'exception comme elle devait l'être.

Note 65: [retour](#) Correspondance privée de M. Finlay, lettre au gouverneur, Skene, 10 Sept. 1784: Manuscrits en possession de M. H. Black, avocat de Québec.

En effet le clergé canadien, régulier et séculier, avait mérité toute la confiance de l'Angleterre par sa conduite; mais elle ne discontinua pas encore de l'observer d'un oeil jaloux, puisque lord Sydney écrivait au gouverneur en 84, qu'il avait permis de tirer des prêtres, pour les cures du Canada, de tous les pays qui ne dépendaient point de la domination des Bourbons, et que le moyen de s'assurer de l'attachement des Canadiens, était d'empêcher toute relation avec la France, de surveiller à cet égard leur conduite en toute occasion, et d'agir avec une grande fermeté chaque fois qu'ils feraient des tentatives incompatibles avec leur entière séparation. ([Appendice A.](#))

Cependant l'administration d'Haldimand, devenant de plus en plus tyrannique, avait fini par rendre ce gouverneur odieux à tous les habitans. Elle forme une des époques les plus sombres de notre histoire. Un despotisme sourd, contre lequel les événemens qui se passaient dans les provinces voisines empêchaient de protester, s'étendait sur les villes et sur les campagnes. Le gouvernement s'enveloppait dans le mystère; un voile épais couvrait tous ses actes et le rendait redoutable à ceux qui en voyaient les effets sans en deviner les motifs. Le secret des correspondances privées était violé. Plusieurs fois l'officier qui faisait les fonctions de maître-général des postes, trouva les malles qui venaient d'arriver d'Angleterre, ouvertes chez le gouverneur, et les lettres répandues par terre. ⁶⁶ Il était encouragé dans cette voie, à ce qu'il paraît, par la plupart des seigneurs canadiens, membres du conseil, qui craignaient la propagande américaine pour leurs privilèges et leur nationalité. Mais le gouvernement allait plus loin qu'ils n'auraient voulu. Tous les jours des citoyens imprudens étaient jetés en prison avec bruit pour effrayer le public; d'autres plus dangereux disparaissaient secrètement, et ce n'était que longtemps après que leurs parens ou leurs amis apprenaient dans quel cachot ils étaient renfermés. Le soupçon de menées avec les rebelles des autres colonies, et la désobéissance à la loi de milice étaient les deux principaux motifs que l'on donnait de ces nombreuses arrestations, qui frappaient surtout les Canadiens de tous les rangs, soit que les Anglais, dont le plus grand nombre avait penché pour la révolution en 75 se fussent ravisés, et dissimulassent mieux leurs sentimens, soit que le gouverneur qui leur était étranger, redoutât leur influence et la sympathie de l'Angleterre en leur faveur. Ce proconsul rusé ne sévissait contre eux qu'avec la plus grande réserve. Cette tyrannie descendit du chef du pouvoir jusqu'aux tribunaux, dont les juges qu'elle corrompit, dépendaient pour la conservation de leurs charges du bon plaisir de la couronne. Les accusés furent atteints non seulement dans leur liberté personnelle, mais aussi dans leur fortune; et plusieurs furent ruinés par des dénis éclatans de justice ou des jugemens iniques. Les juges se rendirent coupables des malversations les plus audacieuses en violant ouvertement les lois et en écartant toutes les formalités de la justice pour satisfaire la vengeance du gouvernement. Du Calvet et plusieurs autres riches citoyens de Québec et de Montréal, furent dépouillés de leurs biens par ce système de persécution, qui s'appesantissait d'autant plus que les armes des royalistes éprouvaient de défaites dans les provinces insurgées. Sans aucune forme de procès, les soldats arrêtaient les citoyens, et les jetaient en prison, les uns accusés de haute trahison, les autres d'offenses moins graves, d'autres enfin sans cause connue. On commença par les personnes d'une moindre importance; on remonta ensuite aux personnes de premiers rangs de la société, par leur naissance ou par leur fortune. Ainsi MM. Jautard, Cazeau, Hay, Carignan; Du Fort, négocians; La Terrière, directeur des Forges St.-Maurice, Pellion, et une foule d'autres furent emprisonnés ou retenus à bord des vaisseaux de guerre qui se trouvaient dans la rade de Québec, sans qu'on leur fit connaître le crime dont on les accusait. On arrêta aussi un étranger qui fut renfermé mystérieusement dans la partie la plus élevée de la prison. Le bruit public le représentait comme un de ces gentils hommes français qui, depuis que Lafayette était en Amérique, faisaient des apparitions en Canada, chargés, disait-on, de missions politiques, qui

sont restées cependant un mystère jusqu'à ce jour. La sentinelle avait ordre de faire feu sur cet inconnu, s'il s'exposait aux regards du peuple à travers les barreaux de sa prison. Les prisons étant comblées, les cellules du couvent des Récollets furent ouvertes pour recevoir les nouveaux suspects. Un nommé André fut détenu au pain et à l'eau et sans feu, dix-huit mois, sans que son épouse sût ce qu'il était devenu. Les prisonniers avaient beau demander qu'on fit leur procès, on restait sourd à leurs prières; et lorsque le gouvernement croyait les avoir assez punis, il les faisait renvoyer en gardant le même silence et sans leur accorder aucune satisfaction. Les idées libérales de Du Calvet, ancien magistrat, l'ayant fait soupçonner depuis longtemps d'intrigues avec les Américains, il fut arrêté tout-à-coup chez lui, à Montréal, le 27 septembre, 80, par un parti de soldats, qui prit ses papiers et son argent, et conduit à Québec, où il fut détenu d'abord dans un vaisseau de la rade, ensuite dans un cachot militaire, puis enfin dans le couvent des Récollets. Des amis influents s'offrirent comme cautions de sa fidélité; il proposa lui-même de mettre tous ses biens en séquestre; il demanda qu'on lui fit son procès: on lui refusa tout. Après deux ans et huit mois de détention, il fut remis en liberté sans qu'on lui eût même dit quel était son crime.

Note 66: [\(retour\)](#) Lettre de H. Finlay à Anthony Todd, secrétaire du bureau général des postes à Londres: «It has an appearance as if the governor of Nova-Scotia and our governor here were yet permitted to take up and open the mails from England» 1 Dec. 1783.

La signature des préliminaires de la paix à Paris, motiva probablement son élargissement ainsi que celui de beaucoup d'autres prisonniers.

Tandis que le général Haldimand gouvernait ainsi par l'intimidation et la terreur, et qu'il croyait peut-être sincèrement que c'était le seul moyen de conserver le Canada à l'Angleterre, le congrès tenait tête avec succès aux armées de cette métropole. La capitulation de Saratoga avait eu un immense retentissement, non seulement dans les Etats-Unis, mais en Europe, surtout en France. Les Anglais n'avaient que la prise de Philadelphie sans combat à offrir pour balancer cet important succès. Franklin envoyé à Paris, y fut accueilli par le ministère avec bienveillance, et par le peuple avec une sorte d'enthousiasme, comme s'il avait eu un secret pressentiment de l'avenir. Après beaucoup de conférences avec les envoyés américains, et d'adresse pour engager Louis XVI à rompre le traité de 63, le duc de Choiseul eut enfin la joie de voir signer, en 78, un traité d'alliance et de commerce avec la nouvelle république, qui fut ainsi reconnue par la première nation de l'Europe. La vieille haine de Choiseul allait avoir enfin son jour de vengeance, et, comme par surcroît, elle allait voir aussi bientôt le vieux mais alors éminemment noble Chatham, son ancien antagoniste, proclamer son abaissement, et sortir pour ainsi dire du tombeau pour protester publiquement dans la chambre des lords, contre l'humiliation de sa patrie.

L'Angleterre qui n'ignorait pas ce qui se passait de l'autre côté de la Manche, voulant prévenir les desseins de sa rivale, avait déjà donné des ordres pour attaquer les établissements français des Indes; mais lorsque le traité lui fut signifié, elle éprouva comme un sentiment de crainte; elle n'a jamais eu à faire face à des coalitions acharnées et formidables comme la France sous Louis XIV et Napoléon. Lord North déposant la fierté de son pays, présenta et fit passer deux bills tendant à opérer une réconciliation sincère avec les colons. Par ces actes, l'Angleterre renonçait au droit de les taxer, et autorisait le ministère à envoyer des commissaires en Amérique pour traiter avec le congrès; elle passa aussi des lois en faveur du commerce et de la religion catholique en Irlande. La peur enfin la rendait juste. Le duc de Richmond, ayant présenté une motion dans la chambre des lords, pour reconnaître l'indépendance de l'Amérique et renvoyer les ministres, lord Chatham, quoique malade, s'y rendit pour s'opposer à cette proposition. S'étant levé, non sans peine: «Aujourd'hui, dit-il, j'ai vaincu la maladie, je suis venu encore une fois dans cette chambre, la dernière fois peut être; mais j'avais besoin d'épancher de mon coeur l'indignation qu'il éprouve lorsque j'entends faire l'humiliante proposition d'abandonner la souveraineté de l'Amérique.» Il commença à parler ainsi d'une voix faible et embarrassée; mais à mesure qu'il avançait, sa voix prenait de l'éclat et de la force. Il entra dans le détail des événements, s'étendit sur les mesures auxquelles il s'était opposé et sur le résultat funeste qu'elles avaient eu. Je l'avais prédit ce résultat, ajoutait-il, après chacun des faits récapitulés, je l'avais prédit, et par malheur il est arrivé.»

«Je me trouve heureux, milords, que la tombe ne se soit pas encore ouverte pour moi, et qu'il me reste assez de vie pour m'élever contre le démembrement de cette antique et noble monarchie. Accablé comme je le suis sous le poids des infirmités, je ne puis guère servir mon pays dans ces momens de danger; mais tant que j'aurai l'usage de mes sens, je ne consentirai jamais à ce que la noble race de Brunswick soit dépouillée d'une portion de son héritage; je ne souffrirai pas que la nation se déshonore par l'ignominieux sacrifice de ses droits.»

Ce dernier effort acheva d'épuiser les forces de ce grand orateur, qui expira peu de temps après, et ne vit point la séparation qu'il redoutait comme le plus grand malheur qui pût arriver à son pays.

La motion du duc de Richmond fut perdue.

La passation des deux actes de conciliation, l'envoi de commissaires en Amérique furent inutiles. La guerre continua avec plus d'activité que jamais. L'armée royale fut obligée d'évacuer Philadelphie. A peu près dans le même temps, le comte d'Estaing arriva sur les côtes de la

Nouvelle-York avec une escadre française, d'où il adressa aux Canadiens la lettre dont nous avons parlé ailleurs, pour les engager à embrasser la cause de la révolution.

Les succès de la campagne de 78 furent partagés; mais les dévastations des troupes royales avaient confirmé davantage les Américains dans leur résolution de ne jamais se soumettre à la Grande-Bretagne. L'année suivante ne fut pas plus décisive pour cette dernière puissance; elle vit les dangers s'accroître autour d'elle; l'Irlande s'armait et menaçait aussi de se révolter; l'Espagne, entraînée par la France, se déclarait contre elle; ses flottes luttèrent avec peine contre celles de la France, qui lui prenaient les îles de Saint-Vincent et de la Grenade; elle ne faisait aucun progrès dans les colonies révoltées, où elle ne pouvait entrer dans une province sans en perdre une autre, et où chacun de ses succès était balancé par une défaite; elle ne put y poursuivre que le cours de ses ravages, dont le Connecticut fut le principal théâtre; mais elle eut la mortification de voir périr ses plus anciens alliés en Amérique, les fameuses tribus iroquoises, qui malgré l'avis que leur avait donné à Albany le général républicain Gates de rester neutres, avaient eu l'imprudence de se laisser entraîner par le colonel Guy Johnson, leur surintendant, et de se déclarer pour elle. Battues et chassées de leur pays par le général Sullivan, qui marcha contre leurs cantons à la tête de 5,000 hommes, elles ne se relevèrent point dû ce désastre. Elles occupaient encore alors leur ancien territoire au sud du lac Ontario; mais elles étaient fort déchues de leur ancienne puissance. Le général américain réduisit leurs villages en cendre, détruisit leurs maisons, ravagea leurs jardins dont il coupa les arbres, et fit un vaste désert de toute la contrée. Les restes de ces guerriers jadis si redoutés et si orgueilleux, passèrent au nord des grands lacs suivis de leurs femmes et de leurs enfans, et s'établirent sur un territoire que leur donna le gouvernement britannique, où ils disputent aujourd'hui vainement des lambeaux de forêts à la civilisation qui les déborde partout. Réduits à un petit nombre, loin de la terre de leurs pères, ces Indiens qui faisaient trembler toute l'Amérique septentrionale il y a un siècle et demi, se débattent en vain aujourd'hui contre la rapacité des blancs, qui leur arrachent le dernier pouce de terre qui leur reste; et ils cherchent à prolonger une agonie qui doit finir par la mort à laquelle la civilisation seule pouvait les faire échapper.

Cependant l'arrivée des 6000 auxiliaires du comte de Rochambeau, la coopération la plus active des flottes française et espagnole, et l'adjonction de la Hollande à laquelle l'Angleterre venait de déclarer la guerre, allaient décider la question de l'indépendance américaine. En effet, la Grande-Bretagne n'éprouvait plus que des défaites. Ses troupes, après avoir été battues à Cowpens, Guildford, Eutaw Springs et Williamsburg, du côté de la Virginie et des Carolines, par les corps des généraux Morgan, Green et Lafayette, furent acculées à Yorktown par l'armée de Washington et le corps français de St.-Simon, et obligées de mettre bas les armes au nombre de six mille hommes de troupes réglées, et de quinze cents matelots. Cette victoire assura définitivement l'indépendance des Etats-Unis. C'était la deuxième armée anglaise qui était faite prisonnière dans cette guerre; c'était une chose inouïe dans les annales militaires modernes. Le général Cornwallis, qui commandait les Anglais, ne voulait rendre son épée qu'à Rochambeau et Lafayette; mais ceux-ci déclarèrent qu'ils ne pouvaient la recevoir, attendu qu'ils n'étaient là que comme auxiliaires.

L'Angleterre fut accablée par la nouvelle de la capitulation de Yorktown et l'attitude malveillante de la plupart des nations de l'Europe à son égard: elle fléchit sous les coups de l'orage; et la chambre des communes qui avait promis au roi trois mois auparavant de l'aider à soutenir la guerre avec énergie, lui présenta une adresse presque à l'unanimité pour le prier de faire la paix; et passa une résolution portant que quiconque conseillera de continuer les hostilités, fût déclaré ennemi du pays et de son souverain. Ces votes amenèrent la dissolution du cabinet de lord North, annoncée par lui-même à la chambre le 15 mars 82, et le marquis de Rockingham, malgré les répugnances du roi, fut chargé de former une nouvelle administration dans laquelle entra Fox.

Ce fut le général Carleton, ancien gouverneur du Canada, qui venant prendre le commandement de l'armée anglaise du nord, en remplacement du général Clinton, apporta à Québec la nouvelle des résolutions de l'Angleterre. Les négociations avaient commencé à Paris, sous la médiation de l'empereur d'Allemagne, et le 3 septembre, 1783, y avait été signé le traité mémorable, par lequel l'Angleterre reconnut l'indépendance des Etats-Unis, et l'Europe, la première nation libre du Nouveau-Monde. Tout ce qui, après la conquête du Canada, avait été détaché de ce pays, aussi impolitiquement qu'injustement, pour agrandir les anciennes colonies anglaises, fut réclamé par les Américains; et le ministère britannique, qui n'avait rien de plausible à opposer à leurs prétentions, se vit contraint d'y accéder. Par ce nouvel abandon, les villes de Québec et de Montréal ne se trouvèrent plus qu'à quelques lieues des frontières, et le Canada perdit avec les postes cédés aux Etats-Unis, une grande partie du commerce profitable qu'il faisait avec les tribus sauvages de l'ouest. Plus de la moitié des Canadiens de ces contrées éloignées devinrent Américains sans néanmoins cesser d'être Français; le Détroit, leur chef-lieu; dut être rayé du nombre des villes britanniques.

Par cette délimitation, le Canada perdit aussi le lac Champlain et les montagnes qui l'avoisinent, pays tourmenté, entrecoupé de lacs, de rivières, de défilés, et qui formait une excellente frontière défensive, où pendant cinq ans étaient venus se briser les efforts des armées anglaises quatre et cinq fois plus nombreuses que celles de leurs adversaires dans la guerre de Sept ans, et dont les difficultés venaient d'être encore la cause première des désastres du général Burgoyne. Le traité de Paris en portant la frontière; du Canada au pied du lac Champlain, amena les armées américaines à l'entrée de cette immense et riche plaine de Montréal, qui a plus de quarante lieues d'étendue en tous sens, qui est située au milieu du pays, et qui possède à peine une

position défensive naturelle sur l'une ou l'autre rive du fleuve. Ainsi il renversa les barrières qui fermaient de ce côté l'accès du pays, et laissa sa capitale actuelle exposée aux coups de l'ennemi, surtout depuis la disparition des forêts qui l'ont protégée partiellement jusqu'en 1812. Mais la Grande-Bretagne ne faisait là qu'éprouver l'un des effets du préjudice qu'elle avait porté aux Canadiens en annexant une grande partie de Leur territoire à ses anciennes colonies, après le traité de 63.

Toutefois la paix procura deux avantages au Canada; elle mit fin au système militaire qui y existait, et accéléra l'établissement du gouvernement représentatif. En attendant, les prisons rendirent les nombreuses victimes que les soupçons y avaient fait jeter sans choix et sans discernement; et c'est sur l'ordre du ministre, par suite probablement des pétitions canadiennes de l'année précédente, dont l'on parlera toute à l'heure, que la loi de l'habeas-corpus fut introduite, comme on l'a vu plus haut, après de longs débats, par une ordonnance du conseil législatif, la dernière que le général Haldimand signa, avant de remettre les rênes du gouvernement à son successeur, en 85.

Ce gouverneur qui ne manquait pas de sensibilité, qui souffrait de l'isolement où l'avait jeté au milieu de la population, sa grande sévérité, et un esprit soupçonneux et vindicatif, demandait son rappel depuis deux ans. «Quoi qu'on nous l'eût peint, dit madame la baronne de Riedesel, comme un homme d'un caractère intraitable, nous nous conduisîmes à son égard avec sincérité et franchise; ce qui lui fit d'autant plus de plaisir qu'il rencontrait rarement des personnes qui tenaient cette conduite envers lui.» En effet il serait injuste de faire peser toute la responsabilité de ses rigueurs sur lui seul; et l'on doit rendre justice à ses intentions bienveillantes pour la conservation des Canadiens. Ses suggestions contribuèrent beaucoup à modifier les vues de la métropole à leur égard. C'est lui qui recommanda, contre les directions du ministère de lord North, de leur réserver les terres situées entre le St.-Laurent et les frontières des Etats-Unis, et qui fit agréer ce plan par lord Sydney en 84, ([Appendice B.](#)) Son erreur était d'exagérer outre mesure l'esprit de l'ancien système français dans la manière d'administrer le gouvernement; mais peu de personnes refuseront aujourd'hui de lui pardonner ses allures brusques et despotiques en faveur des mesures qu'il fit adopter pour nous conserver une partie du sol découvert et livré à la main de la civilisation par nos ancêtres.

Les désagrémens de ce gouverneur ne finirent pas avec son administration, qui avait duré six ans. Plusieurs de ceux qu'il avait fait arrêter en Canada le suivirent en Angleterre, et le traînèrent devant les tribunaux. Du Calvet, qui l'y avait précédé, fut celui qui le poursuivit avec le plus de persévérance. A peine était-il sorti des cachots de Québec, qu'il s'était embarqué pour Londres, afin de demander justice au roi. Dans une audience qu'il eût des ministres, il exigea le rappel d'Haldimand, pour l'accuser devant les tribunaux anglais: c'aurait été un grand scandale. On lui fit d'abord des réponses évasives, et ensuite on ne l'écouta plus. Du Calvet dont l'énergie égalait l'activité, publia un volume de lettres adressées au roi, au prince de Gales, aux ministres, aux Canadiens, &c, qu'il intitula, «Appel à la Justice de l'Etat,» et qu'il fit répandre en Angleterre et en Canada avec profusion. Ces lettres, du reste, pleines d'emphase et écrites dans un style barbare, portent l'indice d'un esprit élevé, indépendant et étranger à la crainte comme à l'intimidation. Il y mêle habilement sa cause avec celle du pays, et dit des vérités au gouvernement qu'aucun autre homme n'aurait osé proférer même tout bas. Dans ses élans de rude éloquence, il lui échappe des exclamations pleines d'orgueil national ou d'une noble indignation: «Qu'il est triste d'être vaincu, s'écrie-il! S'il n'en coûtait encore que le sang qui arrose les champs de bataille, la plaie serait bien profonde, bien douloureuse, elle saignerait bien des années, mais le temps la fermerait. Mais être condamné à sentir continuellement la main d'un vainqueur qui s'appesantit sur vous; mais être esclave à perpétuité du souverain constitutionnel du peuple le plus libre de la terre, c'en est trop. Serait-ce que notre lâcheté à disputer la victoire, en nous dégradant dans l'esprit de nos conquérans, aurait mérité leur colère et leur mépris? Mais ce furent les divisions de nos généraux qui les firent battre; mais nous, nous primes leur revanche, et nous lavâmes l'année d'après, 28 avril 1760, la honte de leur défaite sur le même champ de bataille!»

C'est ainsi encore qu'après avoir fait un tableau livide de la tyrannie sous laquelle gémissait son pays, il continue: «Bataille, première bataille de Québec, nous frapperez vous toujours? Oh! illustre Bouillé», contrastant la conduite de ce général envers les habitans des îles anglaises prises dans le golfe du Mexique, avec celle du gouverneur anglais du Canada, «Oh! illustre marquis de Bouillé, est-ce ainsi que votre grande âme a perverti le fruit de la victoire? Les vaincus sous vos mains n'ont ils pas été les enfans chéris? Leur reconnaissance n'éclate-t-elle pas aujourd'hui pour exalter la grandeur de votre générosité et de votre clémence? L'Angleterre ne se fait-elle pas une gloire de les imiter? Ah je reconnais à ces traits le génie noble de la nation anglaise; elle donne ici la plus belle idée de sa vertu, en rendant hommage à celle du grand homme qui n'a été vainqueur que pour être bienfaiteur. Le Canada n'aura-t-il jamais les mêmes remerciemens à lui faire pour sa protection et ses bienfaits, au nom du moins de ces Français qui viennent de faire envers des Anglais un si noble usage de la victoire?»

Après avoir exposé les persécutions auxquelles il avait été en butte, la corruption des juges, qui pendant son emprisonnement lui avaient fait perdre une grande partie de sa fortune, en le privant, par des dénis flagrants de justice, des moyens ordinaires de défense, et en se laissant intimider par la présence même du gouverneur, qui, contre son usage, était venu s'asseoir sur le tribunal, dans un procès où s'agissait pour Du Calvet de six-mille louis, somme considérable pour le pays, et qu'il lui avait fait perdre par son vote; enfin après avoir annoncé qu'un grand nombre

de ses compatriotes avaient été soumis aux mêmes persécutions, il fait un tableau passionné des vices constitutionnels du gouvernement canadien, du despotisme des gouverneurs, de la servilité et de l'adulation des fonctionnaires, ainsi que des nombreuses malversations dont ils se rendaient coupables pour satisfaire sa volonté ou les intérêts de leurs coteries; des violations continuelles de l'acte de 74, de la négation aux habitants de leurs anciennes lois, et termine par réclamer l'établissement d'un gouvernement constitutionnel, dont il pose ainsi les bases:

1. Conservation des lois civiles françaises.
2. Loi d'habeas-corpus.
3. Jugement par jury.
4. Inamovibilité des conseillers législatifs, des juges et même des simples gens de loi, durant bonne conduite.
5. Gouverneur justiciable des lois de la province.
6. Etablissement d'une chambre d'assemblée électorale.
7. Nomination de six membres pour représenter le Canada dans le parlement impérial, trois pour le district de Québec, et trois pour celui de Montréal.
8. Liberté de conscience; personne ne devant être disqualifié pour cause de religion.
9. Réforme de la judicature par le rétablissement du conseil supérieur.
10. Etablissement militaire; création d'un régiment canadien à deux bataillons.
11. Liberté de la presse.
12. Institution des collèges pour l'éducation de la jeunesse; application des biens des Jésuites à cet objet conformément à leur destination primitive; établissement des écoles publiques de paroisse.
13. Naturalisation des Canadiens dans toute l'étendue de l'empire britannique..

Ce plan de constitution, plus complet que celle qui nous fut octroyée en 1791, indique la perspicacité de l'esprit de son auteur; l'on voit qu'il allait plus loin que ne le font les partisans de la responsabilité ministérielle même aujourd'hui. En proposant de rendre le gouverneur lui-même responsable à la colonie, il ôtait à la métropole un pouvoir dangereux. Ce n'est que de nos jours que les juges ont été rendus inamovibles, du moins de nom, s'ils ne le sont pas de fait; ce n'est aussi que d'hier que nous avons des écoles de paroisses qui chancellent encore sur leur base.

Quant à la représentation des colonies dans le parlement impérial, ce changement introduirait un principe fédératif dans la constitution britannique qui pourrait augmenter la force de l'empire, mais dont les suites, en supposant que les colonies restassent attachées à l'Angleterre, pourraient être incalculables: le principe d'exploitation disparaîtrait sans doute; mais aussi à mesure que la population des colonies augmenterait, l'influence prépondérante de la mère-patrie diminuerait dans la même proportion; et l'exemple de Rome donnant le droit de citoyenneté à tous les Italiens, auquel Montesquieu attribue sa ruine plus tard, n'est pas fait pour encourager une métropole moderne à embrasser ce système, à moins que ces colonies trop faibles ne présentent rien de redoutable pour l'avenir.

Le livre de Du Calvet gagna à la cause constitutionnelle canadienne un grand nombre d'adeptes en Angleterre, et contribua beaucoup à faire accorder un gouvernement électif: et sous ce rapport, cet ouvrage s'est assuré une place dans notre histoire.

La destinée de son auteur, si tourmentée depuis quelques années, se perd de vue après l'apparition de son livre. D'après la tradition populaire, il aurait péri par les mains de ses ennemis. Mais la version la plus vraisemblable est qu'après avoir obtenu justice du général Haldimand devant les tribunaux anglais, il s'embarqua sur un vaisseau pour l'Amérique, et périt en mer; rien de certain du reste n'est connu à cet égard.

Le général Haldimand remit en partant les rênes du gouvernement canadien au lieutenant gouverneur Hamilton, l'un des membres modérés du conseil législatif, lequel les remit à son tour l'année suivante, au colonel depuis le général Hope, qui y commandait déjà l'armée, et qui ne les tint que jusqu'au mois d'octobre, qu'arriva le général Carleton, élevé à la pairie sous le nom de lord Dorchester, et nommé gouverneur-général des possessions qui restaient encore aux Anglais dans l'Amérique du Nord. Il trouva le pays dans une grande agitation sur la question du gouvernement constitutionnel. Le conseil législatif était tombé dans le discrédit le plus complet; son asservissement augmentait tous les jours le nombre de ses ennemis. Deux de ses membres, qui avaient voulu montrer quelque indépendance, comme Finlay, qui avait contrarié quelque une des mesures gouvernementales et voté contre les corvées, étaient dans les plus grandes inquiétudes, et cherchaient à regagner les bonnes grâces du gouverneur, par les plus humiliantes expressions de repentir ⁶⁷. Allsopp en avait été retranché; enfin ce corps, dont 5 membres suffisaient pour passer une loi, n'avait aucune indépendance.

La paix n'avait pas été plutôt conclue, que le parlement impérial se vit inondé de pétitions du Canada. Les premières de 1783, qui étaient signées par les nouveaux et les anciens habitans du pays, et qui furent portées en Angleterre par trois députés, MM. Adhémar, Powell et Delisle, demandaient d'une manière générale la jouissance des droits et privilèges inhérens à la qualité de sujets britanniques; mais le principal but d'une partie des signataires, à ce qu'il paraît, était particulièrement d'obtenir l'introduction de la loi de l'habeas-corpus. On y demandait aussi pour parer à tous les événement, d'être admis sans distinction, sous quelque forme de gouvernement qui pourrait être choisie, à la participation des grâces, droits, privilèges et prérogatives dont jouissaient les Anglais dans toutes les parties du globe. Ces termes ayant été interprétés par les constitutionnels d'une manière plus générale, le corps législatif voulut protester contre l'introduction d'une chambre élective. M. La Corne St.-Luc proposa une adresse au roi pour le remercier de la protection qu'il avait accordée au pays pendant la révolution américaine, et pour le prier de maintenir l'acte de 74. M. Grant proposa un amendement longuement motivé, dont l'objet était de faire nommer un comité pour dresser une pétition en faveur du principe électif; mais l'amendement n'était pas du goût de tous les Anglais: «Tout considéré, disait Finlay, il est douteux s'il serait avantageux pour nous d'avoir une chambre d'assemblée dans les circonstances où se trouve le pays, puisque les anciens sujets du roi auraient peu de chance d'être élus par les Canadiens.» Après des débats animés, l'amendement fut écarté et l'adresse adoptée à la majorité des deux tiers, le nombre des votans étant de 17. Les membres de la minorité motivèrent leur dissentiment par écrit. Le greffier fut chargé d'aller déposer l'adresse au pied du trône, et de soutenir la demande du Conseil. Un jésuite nommé Roubaud, qui était à Québec, à ce qu'il paraît, du temps du gouverneur Murray, et qui vivait alors à Londres, se mit en communication avec les comités anti-constitutionnels du Canada, et menaça quelques fonctionnaires du ressentiment de Carleton. Ce personnage qui avait l'oreille des affidés des ministres, put modérer un peu leur ardeur. Au reste, l'adresse trouva ceux-ci bien disposés à accueillir ses conclusions. Ils n'étaient pas encore d'avis que le temps d'octroyer une constitution fût arrivée; et lord Sydney répondit au gouverneur, en acquiesçant à l'introduction de la loi de l'habeas-corpus, qu'il était convaincu que toute autre restriction des pouvoirs du gouvernement dans l'état où se trouvait la province, serait extrêmement préjudiciable aux intérêts du pays; et que la demande d'une chambre d'assemblée, de l'institution du jury, de l'indépendance des juges, &c., avait été faite par des hommes mal-intentionnés, dont l'attachement à l'Angleterre lui paraissait très suspect.

Note 67: [\(retour\)](#) Finlay était député-maitre général des postes en Amérique depuis 1784.

«Let me once more repeat, disait-il, that Sir Guy Carleton shall have no cause to be displeas'd with me; my duty is to be with government; it is every honest man's business to assist the ruling powers, far more a well meaning Councillor»--Lettre de H. Finlay au gouverneur Skene, 8 août, 1785. «Letters which I wrote to Sir Guy Carleton, in which I stated my conjecture touching the cause of his displeasure and expressed my sorrow for having unintentionally offended His Excellency.» Lettre à M. Todd, du bureau des postes à Londres.

Malgré ces observations, des assemblées publiques eurent lieu dans l'été de 84, à Québec et à Montréal; des comités furent nommés et de nouvelles pétitions plus explicites que les premières, portant près de 2400 signatures, furent encore adressées à Londres. L'on demandait par ces requêtes une chambre élective, un conseil législatif non rétribué, l'introduction des lois anglaises dans les contrées situées en dehors des districts de Montréal et de Québec les deux seuls alors existans, le procès par jury dans les causes civiles, &c. Ces demandes soulevèrent une opposition formidable; et des contrepétitions signées immédiatement par près de 4000 personnes, s'acheminèrent aussitôt vers l'Angleterre, où elles eurent l'effet d'étouffer celles qui venaient de les y précéder. L'on voit par ces oppositions que déjà une forte portion des Canadiens se prononçait pour un gouvernement libre, tandis que l'autre se déclarait formellement contre. La demande d'une chambre élective fut renouvelée en 85, et les marchands de Londres en relation d'affaires avec le Canada, présentèrent à son appui un mémoire au ministère, qui allait plus loin que le voeu des Canadiens libéraux, lorsqu'il disait que la généralité des habitans de la colonie, tant anciens que nouveaux, désiraient être gouvernée par les lois britanniques, faites et administrées suivant la constitution anglaise. Dans cette lutte de partis, dans ces demandes opposées, les renseignements privés qui parvenaient en Angleterre, ne faisaient souvent qu'augmenter l'embarras des ministres. Ainsi l'un des plus modérés des anglicateurs écrivait, qu'il serait presque impossible de trouver des hommes qualifiés pour représenter le peuple dans une chambre d'assemblée; que les Canadiens ne désiraient conserver que leur religion et leurs lois de succession, et suggérait de faire représenter la partie anglaise de la population dans la chambre des communes, mode préférable, disait-il, à une assemblée composée de Canadiens français, &c. Le grand motif de toutes ces gens perçait toujours; c'était de dominer et d'exploiter le pays à leur avantage particulier.

On avait résolu de faire faire de nouvelles enquêtes; lord Dorchester était venu avec l'ordre de faire commencer une grande investigation sur l'état du pays, livré depuis 26 ans à trois systèmes de gouvernement différens, ou plutôt à trois systèmes qui ne se ressemblaient que par l'excès de tyrannie et de désordres qu'ils avaient amené à leur suite. Il convoqua aussitôt le conseil législatif, qui fut divisé en plusieurs comités chargés de s'enquérir de l'administration de la justice, de la milice, des communications publiques, de l'agriculture, des terres, de la population, du commerce, de la police et de l'éducation. Chaque comité reçut ordre de faire rapport séparément sur la matière spéciale dont il était chargé, après avoir fait les recherches et entendu les témoignages qu'il jugerait nécessaires pour s'éclairer suffisamment.

Ces divers comités se mirent en frais de remplir leurs importantes missions; mais comme la majorité était composée de membres anglais, les Canadiens n'espèrent rien d'investigations conduites par des hommes qu'ils croyaient non moins hostiles à leurs lois qu'à leur nationalité. Ils ne purent maîtriser leurs soupçons surtout quand ils virent la manière avec laquelle furent choisis les témoins favorables aux idées de cette majorité, quoiqu'il paraisse aujourd'hui que non seulement le gouverneur, mais le lieutenant-gouverneur Hope, président du conseil, et les juges Mabane et Fraser étaient favorables au maintien des anciennes lois, et que par conséquent le parti contraire, dirigé par le juge en chef Smith, se trouvait en minorité, et ne pouvait mettre à exécution, ni suggérer avec un grand poids les changemens qu'il méditait; mais alors le peuple ignorait les dispositions des membres qui lui étaient favorables.

La doctrine de Smith, contraire à celle qu'avait soutenue Masères, ⁶⁸ était que les lois anglaises avaient été introduites par divers actes publics de la métropole ou de ses agens, et que le statut de 71 n'était pas suffisant pour les révoquer totalement; qu'elles devaient être suivies dans les litiges entre Anglais, comme les françaises devaient l'être dans les litiges entre Canadiens; et que lorsqu'il s'en élevait entre Canadiens et Anglais, si la question avait rapport à un immeuble, l'on devait invoquer l'ancienne loi du pays, et si elle avait rapport au commerce, la loi anglaise.

Note 68: [\(retour\)](#) Masères avait dit que la proclamation de 63 n'était pas suffisante pour abroger les lois; qu'il fallait un acte du parlement:

«If these arguments against the Kings being singly without the parliament, the legislator of this province are just, it will follow of course that all the ordinances hitherto passed in this province are null and void, as being founded at best (for I shall endeavour to show that they have not even this foundation) upon the King's single authority. And if so, then the great ordinance of the 17th of September, 1764, by which the French laws were abolished, and the laws of England introduced in their stead, will be void amongst the rest; and consequently the French laws must, by virtue of the first maxim above laid down, be deemed to be still legally in force.» *A plan for settling the laws and the administration of justice in the Province of Quebec.*

Un pareil système était absurde; mais il ne devait pas surprendre, venant d'un juge assez passionné pour dire que ceux qui soutenaient que l'acte de 74 enlevait aux Anglais l'avantage des lois britanniques, étaient des perturbateurs du repos public, et que les Canadiens étaient aveuglés par leur ignorance et leurs préjugés.

En revanche, le juge Mabane prétendait que les royalistes américains que l'on aurait fait mieux de ne pas recevoir en Canada, et les émigrés de la Grande-Bretagne, en venant s'établir dans la colonie, avaient par cela même fait acte d'adhésion volontaire au régime légal qui y existait, c'est-à-dire aux lois et aux coutumes françaises, desquelles étaient seules eu vigueur, sauf le code criminel. L'antagonisme qui régnait entre les tribunaux présidés par ces deux hommes, n'était que plus animé dans le conseil, où l'opposition de leurs sentimens amenait des altercations fréquentes, qui dégénéraient quelquefois en personnalités et en menaces.

Le comité chargé de l'enquête sur l'administration de la justice, était présidé par Smith lui-même, qui rédigea le rapport, autant qu'il le put, dans le sens de ses idées, que M. de St-Ours, membre du conseil, qualifiait de zèle outré pour l'anglification. Ce rapport fut soumis au gouverneur. Pendant la session Smith introduisit un projet de loi conforme à l'esprit de ce document, mais qui fut repoussé par tous les membres canadiens et par les membres anglais mentionnés plus haut, comme tendant à saper l'ancien code civil, contrairement à l'esprit de l'acte de 74, et aux motifs qui l'avaient dicté. En effet par le projet, les lois anglaises étaient indirectement substituées aux anciennes lois du pays, qui n'auraient plus existé qu'exceptionnellement pour les Canadiens et leurs descendants.

Le comité du commerce, d'après sa composition, ne devait être et ne fut en effet que l'écho des marchands, qu'il consulta. Ceux-ci s'assemblèrent à Québec et à Montréal pour s'entendre sur leurs réponses. Ils ne bornèrent pas leurs observations au négoce seulement; ils s'étendirent encore sur les lois, la police, et la forme du gouvernement. Ils recommandèrent l'introduction des lois anglaises, excepté dans les matières d'immeubles et de succession, et l'option libre du jury dans toutes les causes réelles ou personnelles; ils déclarèrent, comme on l'avait déjà fait quelques années auparavant, que les tribunaux tels qu'ils étaient constitués, n'avaient aucune jurisprudence uniforme; que les uns suivaient la loi française, les autres la loi anglaise; ceux-ci la loi romaine, ceux-là les règles de la simple équité, et que les juges et les plaideurs invoquaient les unes ou les autres suivant leur intérêt, leur sympathie ou leur caprice. C'étaient toujours les mêmes abus et les mêmes plaintes. Enfin ils finissaient par demander une chambre élective en se référant à leur pétition de 85. Le comité rapporta que les marchands avaient traité la question de la situation et des intérêts de la province avec une grande profondeur et une grande exactitude; que leurs raisonnemens étaient judicieux, et qu'il recommandait en conséquence leurs représentations à la considération très-sérieuse du gouverneur. Le comité des terres fit un long rapport, dans lequel il se prononça contre la tenure seigneuriale, cause, suivant lui, du peu de progrès du pays sous le gouvernement français, et suggéra pour la remplacer, le franc-aleu roturier, ou plutôt le *free and common soccage*, tenure franche anglaise, avec le système de lois qui s'y rattache, afin de ne pas éloigner les émigrans britanniques de la colonie. Il ajouta aussi que les seigneurs et les censitaires devaient avoir la faculté de commuer la tenure de leurs possessions, et que la loi de primogéniture devrait être introduite pour obliger, en les déshéritant, les cadets de famille à aller s'établir sur de nouveaux domaines.

On observera qu'en autorisant l'introduction de la loi de primogéniture et la permission inconditionnelle aux seigneurs de commuer la tenure des terres qu'ils n'avaient pas encore concédées, l'on empirait gravement la situation des cultivateurs en les mettant à la merci de ces mêmes seigneurs, puisque ceux-ci pourraient exiger après la conversion, les prix qu'ils voudraient, n'étant plus tenus de vendre aux premiers demandans à des taux fixes comme sous le régime seigneurial.

Les travaux du comité d'éducation étaient peut-être plus importants encore que ceux de tous les autres, pour l'avenir du pays. Il n'existait pas en Canada de système général d'instruction publique. Il n'y avait à proprement parler d'écoles que dans les villes. Les campagnes en étaient totalement dépourvues; à moins qu'on ne veuille donner ce nom aux leçons que quelques moines mendians donnaient dans leurs tournées rurales, ou à la réunion de quelques enfans qu'un curé généreux formait à ses frais pour leur faire enseigner les premiers rudimens du langage.

Avant 76 les Jésuites faisaient faire un bon cours d'étude dans leur maison de Québec; et c'est de leurs classes que sont sortis les Canadiens les plus célèbres des premiers temps de nos annales. Mais cette institution n'existait plus; et sans les séminaires, qui changèrent en partie le but de leur institution pour venir en aide à l'entretien des hautes connaissances, le flambeau de la science se serait probablement éteint parmi nous. Le séminaire de St.-Sulpice de Montréal, aidé de la fabrique de cette ville, soutenait une école où il assistait jusqu'à 300 enfans; et il y avait encore dans cette ville un collège assez fréquenté. Le séminaire de Québec rendit alors, comme il le fait encore aujourd'hui, des services éminens aux lettres qui s'y étaient transportées du collège des Jésuites. A part ces diverses institutions, l'on comptait à peine quelques maîtres particuliers dans les villes. L'éducation des filles avait été moins négligée, comme nous avons déjà eu occasion de le faire observer. Les soeurs de la congrégation de Montréal et de Québec la donnaient dans les villes et dans les campagnes, où elles se répandaient. Les religieuses des Ursulines et de l'Hôpital-général enseignaient aussi à Québec et aux Trois-Rivières. Mais toutes ces institutions, dues au dévouement et à la munificence ecclésiastique, ne pouvaient répondre qu'aux besoins des cités. Le reste du pays était dépourvu de tout moyen de s'instruire, et conséquemment l'éducation était nulle dans les campagnes, où la dispersion des habitans et la rigueur du climat passaient pour les principales causes qui y mettaient obstacle. Après avoir recueilli tous ses matériaux, le comité présenta son rapport, et suggéra d'établir sans délai;

1. Des écoles élémentaires dans toutes les paroisses.
2. Des écoles de comté, où l'on enseignerait les régies de l'arithmétique, les langues, la grammaire, la tenue des livres, le jaugeage, la navigation, l'arpentage et les branches pratiques des mathématiques.
3. Enfin une université pour l'enseignement des sciences et des arts libéraux, formant une corporation composée des juges, des évêques catholiques et protestans, et de seize ou vingt autres citoyens notables, qui se renouvelleraient à la majorité des voix.

Le comité ajoutait qu'il fallait approprier au soutien de ce grand système d'éducation les biens des Jésuites, un legs de £1200 par année fait par un M. Boyle, pour propager la foi protestante dans les anciennes colonies anglaises, et dont la séparation d'avec l'Angleterre rendait maintenant l'exécution légalement impossible, et une portion des terres incultes de la couronne, que lord Dorchester avait déjà fait mettre à part pour cet objet.

Telles sont les importantes recommandations qui furent faites pour généraliser l'éducation dans ce pays. Malgré l'importance du sujet, elles restèrent sans résultat; et une partie des terres qu'on y avait destinées, fut accordée ensuite à des créatures ou à des favoris du pouvoir.

L'ordre des Jésuites ayant été aboli en France en 1762, le gouvernement anglais crut devoir laisser s'éteindre ceux qu'il y avait en Canada, en les empêchant de se renouveler et en s'emparent ensuite de leurs biens. Il ne manqua point d'hommes pour lui conseiller cette mesure de spoliation. En France les jugemens qui avaient ordonné la suppression de l'ordre, avaient en même temps décrété que les collèges, les séminaires et les terres dont il avait la jouissance pour l'éducation, conserveraient leur destination primitive. En Canada au contraire, le gouvernement parut vouloir imiter le système suivi en Angleterre dans le temps de la réformation, alors que les collèges, les monastères, les riches abbayes devinrent la proie d'une foule de courtisans et le prix des apostasies. Les biens des Jésuites canadiens avaient allumé la cupidité de lord Amherst; et il paraît que, sur sa demande, il en obtint la promesse du roi dans un moment de libéralité inconsidérée. Le collège venait d'être fermé par l'administration militaire, qui avait renvoyé les élèves en 64 pour convertir les salles qui servaient aux classes en salles d'audience, en magasins de vivres, en prisons, &c. En 76 on prit la plus grande partie de l'édifice pour le logement des troupes, laissant le reste avec la chapelle aux Jésuites qui vivaient encore. Mais lorsque les officiers de la couronne à Londres demandèrent les renseignemens nécessaires pour dresser les lettres patentes du don royal, il s'éleva des difficultés sur la nature, l'étendue et le caractère de ces biens; ce qui fit traîner l'affaire en longueur. Et après beaucoup de recherches, le gouvernement impérial mieux renseigné sur la validité du titre qu'il s'attribuait, accorda une indemnité à la famille Amherst, et fit prendre possession de ces biens au nom de la couronne pour l'éducation publique. L'extinction des Jésuites en Canada présente ceci de singulier, qu'elle n'a eu lieu en exécution d'aucune loi ni décret de l'autorité compétente comme dans les autres pays; elle s'est faite sur un simple ordre de l'exécutif seul, ce qui doit être insuffisant dans un pays où la liberté est placée sous la sauve-garde du droit commun.

Les rapports des comités furent successivement présentés à lord Dorchester, qui les adressa aux ministres en Angleterre, pour être ajoutés à l'immensité des pièces de la même nature que les investigations sur le Canada avaient déjà produites depuis 1760. Pour consommer la ruine des institutions d'un peuple et tranquilliser en même temps la conscience publique sur une pareille spoliation, il faut tant de sophisme et d'adresse; il faut tant de temps pour amener cette conscience à regarder, comme juste et raisonnable ce qui ne l'est pas, que quoique Mirabeau disait dans la convention française que chacun faisait sa conscience, la perversion ne s'en fait pas sans ébranlement, sans remords, ni sans lutte.

Toutes ces nouvelles investigations ne produisirent pas en apparence, pour le moment, un grand effet sur la marche des événements, ni ici, ni en Angleterre. Néanmoins un projet de loi fut introduit dans le conseil pour continuer l'ordonnance du lieutenant-gouverneur Hamilton, relative aux jurys en matières civiles; mais le juge en chef qui l'avait dressé, y avait ajouté quelques clauses qui tendaient à détruire une partie des anciennes lois. Il fut en conséquence rejeté ainsi qu'un autre bill introduit à la place par le parti qui avait opposé le premier. Les marchands qui s'étaient déclarés contre le nouveau projet, avaient employé un avocat pour plaider leur cause devant le conseil, lequel porta des accusations si graves contre les administrateurs de la justice, que ce conseil lui-même crut devoir présenter une adresse au gouverneur pour le supplier de faire faire une enquête publique et sévère à ce sujet. Cet avocat, qui était le procureur-général Monk lui-même, perdit sa charge à la suite de son plaidoyer, malgré le motif qu'il donna de sa conduite, qu'il n'avait agi dans cette circonstance que comme simple procureur des opposans. L'enquête dévoila tous les désordres qui régnaient dans les tribunaux, et confirma ce que l'on vient de dire, à savoir; que la plupart des juges anglais décidaient suivant les lois anglaises, les juges canadiens suivant les lois françaises; que quelques-uns ne suivant aucune loi, jugeaient d'après leurs idées d'équité naturelle ou de convenance, particulière; et que la cour d'appel elle-même violant ouvertement les dispositions expresses de l'acte de 74, qui rétablissait les lois canadiennes, et s'appuyant sur les instructions royales données aux gouverneurs, et qui avaient une tendance contraire, ne paraissait point vouloir suivre d'autres lois que celles de la nouvelle métropole. Au reste ceux que ces investigations avaient compromis, en attribuèrent la cause à la malhonnêteté de leurs accusateurs, qui étaient des marchands, et qui devaient à ce titre, disaient-ils, plus de 100 mille louis pour des droits de douane dont ils avaient voulu frauder le trésor, et qu'ils les avaient condamnés à payer. Les juges de la cour des plaidoyers communs de Québec, Mabane, Fanet et Dunn, l'attribuèrent aussi au juge-en-chef Smith, l'ennemi irréconciliable des lois françaises et des Canadiens, et qui avait apporté en Canada ce système pernicieux des fonctionnaires coloniaux de semer sans cesse des germes de division entre les colons et la mère-patrie, afin d'avoir occasion de se rendre nécessaires, de faire planer sans cesse le soupçon sur la fidélité des autres, et de manifester eux-mêmes un zèle qui élevât le prix de leurs services et les fit paraître seuls dignes de confiance. Le rejet de son bill avait tellement irrité Smith qu'à l'ouverture de l'enquête dont l'on vient de parler, il avait porté les accusations les plus graves contre ces trois juges, qui crurent devoir les repousser dans une représentation qu'ils firent au gouverneur. Ils dirent qu'immédiatement après la conquête les cours militaires qu'on avait établies avaient suivi les lois et les usages du pays; mais qu'après le traité de cession l'on avait solennellement déclaré que la forme gouvernementale et les lois anglaises y seraient introduites aussitôt que les circonstances le permettraient, et, qu'en attendant l'on suivrait les formalités de ce code comme mesure préparatoire à l'introduction des lois elles-mêmes; que cette déclaration avait créé une si grande alarme parmi le peuple, qu'il fallut passer aussitôt une ordonnance pour déclarer que les lois et les coutumes du Canada touchant la tenure des terres et l'hérédité, seraient maintenues, et pour donner aux juges dans les autres affaires la faculté de décider d'après les règles de l'équité commune; que sur les représentations du général Murray aux ministres, que les instructions qu'il avait reçues ne pouvaient s'appliquer à un pays déjà établi et gouverné par des lois fixes, et que les remontrances des grands jurés dont il parlait, et qui étaient tous protestans, étaient conçues dans un esprit si illibéral et persécuteur contre les catholiques, que sur ces représentations, sans balancer les ministres avaient désapprouvé la conduite de ces jurés, et permis au gouverneur de continuer le système que lui avait imposé les circonstances, c'est-à-dire, de maintenir les lois anciennes jusqu'à nouvel ordre; ce qui avait été fait sans exciter de plainte jusqu'après l'acte de 74, qui déplaisait d'autant plus aux protestans que depuis dix ans ils pouvaient être à ce titre seuls membres du conseil, seuls juges, seuls magistrats, &c., que la plus grande partie des membres du comité pour la révocation de l'acte de 74, avaient joint les rebelles des Etats-Unis, ou abandonné Québec à leur approche; que l'acte en question était le fruit de cette politique libérale et tolérante qui distingue un siècle et une nation éclairée, et qu'il avait puissamment contribué à la conservation de la colonie; qu'après la paix de 83, l'ordre fut transmis de faire payer plus de £102,000 sterling de lettres de change dues à l'Etat par le commerce canadien; que le solliciteur-général fut obligé de poursuivre l'agent du gouvernement lui-même, M. John Cochrane, qui les avait négociées et qui refusait d'en rendre compte, et de faire opérer des saisies entre les mains de divers négocians qui lui devaient cette somme; que sans ce moyen légal, inconnu des lois anglaises, cette créance aurait été en danger, parce que Cochrane refusait toujours son concours pour la faire rentrer; que ces débiteurs, déjoués, par le secours imprévu de la loi française, s'exclamèrent contre elle, et lui attribuèrent le malheur où ils se trouvaient de payer ce qu'ils devaient; que Cochrane, qui avait voulu prendre part à la spéculation, se joignit aux marchands, et prépara une pétition qu'ils s'empressèrent de signer, contre les lois, la constitution et l'administration de la justice du pays, pétition dont la nature et la tendance motivèrent la désapprobation la plus complète du ministre des colonies en 84; que le sens de l'acte de 74 était clair et précis, et que l'on ne pouvait se tromper sur son intention; que cependant le juge-en-chef Smith avait maintenu en cour d'appel, qu'il n'avait pas rétabli les lois et les coutumes du Canada dans les actions où aucune des parties n'était

Canadienne, et que la loi anglaise devait être la règle de décision dans les causes entre sujets nés anglais, &c, doctrine contre laquelle ils avaient dû protester en pleine audience; que dans la session suivante du conseil législatif, Smith avait inutilement introduit, ainsi qu'on l'a vu, plusieurs projets de loi pour faire confirmer sa nouvelle doctrine; et que c'est alors que les marchands mécontents adressèrent les pétitions qui avaient motivé la grande enquête en question, &c.

Cette justification des juges ne faisait que confirmer les allégués que la plus étrange confusion régnait dans l'administration de la justice. Toutes les pièces relatives à cette nouvelle phase de la question furent encore envoyées à Londres.

Une autre difficulté s'élevait aussi alors. Depuis 64, le Canada était divisé en deux grands districts, Québec et Montréal; quatre ans après lord Dorchester, conformément à une ordonnance du conseil, voulant donner une espèce de gouvernement spécial aux émigrés royalistes des Etats-Unis qui s'étaient établis dans le golfe St.-Laurent et dans le voisinage du lac Ontario, érigea le territoire qu'ils occupaient en cinq grands départemens sous les noms de Gaspé, Lunenburg, Mecklembourgs, Nassau et Hesse. Ces cinq divisions, auxquelles par une singularité étrange l'on donnait des noms allemands, embrassaient une grande étendue de pays. L'on voulut y porter les lois françaises; mais les royalistes américains qui s'y étaient réfugiés, n'entendant point la langue dans laquelle elles étaient écrites, ne purent les observer; il fallut apporter des modifications par une autre ordonnance passée en 89. Or les anglicateurs profitèrent de cet embarras pour essayer encore une fois de faire mettre de côté, comme inexécutable, l'acte de 74, auquel ils voulaient absolument se soustraire. Ils se firent un argument de cet difficultés cultes pour demander l'établissement d'un système de lois uniformes. Leurs avocats à Londres, malgré les précautions oratoires qu'ils prenaient pour ne pas réveiller les soupçons de la nationalité canadienne, se trahissaient quelquefois; et ces diversités de sentiment donnaient de la force aux opposans du gouvernement libre.

Cependant tous ces débats finirent par fixer sérieusement l'attention de l'Angleterre; et en 88 ou 9, au début du grand mouvement qui se préparait en France et ailleurs, les pétitions des partisans du gouvernement représentatif furent évoquées, par le parlement impérial, des bureaux où elles dormaient depuis quatre ans, pour devenir le sujet de ses délibérations, par suite des nouvelles requêtes qui venaient de lui être présentées. Une grande agitation régnait toujours dans le pays relativement à l'espèce de gouvernement qui devait le régir, quoique suivant leur usage, les journaux gardassent un silence presque absolu sur cette matière comme sur tout ce qui avait rapport à la politique. ⁶⁹

Note 69: [\(retour\)](#) La Gazette de Québec contient à peine un article politique entre 1783 et 1792, espace de 9 ans; c'est un recueil d'annonces, de nouvelles étrangères et de quelques pièces officielles. Le *Québec Herald* n'était guère plus hardi. Il recevait néanmoins des correspondances anonymes; et c'est dans l'un de ces écrits signé *Lepidus*, contre l'établissement d'un gouvernement représentatif en réponse à un autre signé *Junius* en faveur, que se trouve le passage suivant sur les motifs auxquels nous avons attribué l'acte de 74. «It is of public notoriety that the Québec act was passed about the commencement of the late rebellion in the American colonies, which issued in an extensive and complicated war that shook the whole British Empire, and lopt off thirteen provinces; now the obvious purport of that law was to attach the King's new subjects more firmly to his government. For when the other provinces took up arms, they had in agitation to invite this colony to accede to the general confederacy; therefore to frustrate this measure, the British Government thought proper to pass the aforesaid act, by which his Majesty's canadian subjects were entitled to the benefit of their own laws, usages and customs.» Herald du 9 au 16 novembre 1789, publié à Québec.

Appréhendant probablement de la requête des marchands de Londres de 86, quelque décision défavorable à leurs vues et à leurs intérêts, les Canadiens de Québec, et de Montréal opposés à l'établissement d'une chambre d'assemblée, mirent sur pied de nouvelles suppliques à lord Dorchester, pour demander la conservation des lois françaises et le maintien de la constitution existante. Ils en présentèrent d'autres l'année suivante dans lesquelles ils se prononçaient encore avec plus de force contre l'introduction des lois anglaises et d'une chambre élective. «Nos demandes se réduisent, disaient-ils, à conserver nos lois municipales; mais qu'elles soient strictement observées; qu'il y ait dans le conseil législatif de notre province un nombre proportionné de loyaux sujets canadiens.» En effet, dans les pétitions de 84, ils se plaignaient déjà qu'ils ne jouissaient de leurs lois qu'imparfaitement; parce que le conseil, composé aux deux tiers d'Anglais, qui y avaient conséquemment la prépondérance, les changeait au gré des desirs où des intérêts de la majorité.

Le parti libéral canadien, conjointement avec le parti anglais, répondirent par des contrepétitions. La division des Canadiens en deux grandes sections presque égales, est maintenant distincte et tranchée; l'une en faveur d'un gouvernement représentatif et l'autre contre. Dans l'une et dans l'autre se remarquaient beaucoup de citoyens notables et de grands propriétaires; mais moins dans le parti libéral que dans le parti conservateur. Les requêtes des Anglais de 88 étaient signées seulement par les membres des comités nommés à Montréal et à Québec quatre ans auparavant. Elles ne demandaient des lois civiles anglaises que celles qui avaient rapport au jury et au commerce. Les pétitions des Canadiens de la même année étaient pareillement signées par les comités qu'ils avaient formés dans ces deux villes. Les derniers faisaient observer spécialement qu'ils ne demandaient, que des réformes et une nouvelle

constitution favorable à la conservation des anciennes lois, coutumes et usages de leur pays. Ils pensaient avec raison que ces choses seraient plus en sûreté sous la sauve-garde d'une chambre, dont la majorité devait être canadienne, que sous celle d'un conseil législatif où elle ne l'était pas. Depuis longtemps le parti anglais avait abandonné l'idée d'exclure les catholiques des droits politiques. Le gouvernement, la majorité des chambres métropolitaines étaient opposés à cette exclusion, surtout depuis la perte de leurs anciennes colonies. Aussi Masères, qui avait montré un fanatisme si exclusif avant 73, ne cessa-t-il de dire après 83, au parti protestant, qu'il ne devait plus espérer d'obtenir une constitution libre, si les Canadiens ne réunissaient leurs prières aux siennes; et ce ne fut aussi qu'à la condition expresse que ceux-ci seraient électeurs et éligibles, qu'ils joignirent leurs anciens adversaires et abandonnèrent leur opposition de 73.

Les conservateurs n'eurent pas plutôt appris l'existence des représentations des constitutionnels, qu'ils se mirent en mouvement pour y répondre par des contrepétitions. Celle de Montréal du 22 décembre, 88, fut souscrite par 2800 citoyens; mais celle de Québec ne le fut que par 194. L'inspection des signatures au pied de ces pièces, prouvent que toutes les classes de la société et même les familles étaient divisées sur la grande question du jour, et que plusieurs seigneurs et riches propriétaires anglais, favorables à l'établissement d'une assemblée élective en 74, y étaient opposés en 88.

Les habitans de cette province, disaient les conservateurs de Québec, heureux sous un gouvernement modéré, presque tous cultivateurs paisibles, étrangers à l'intrigue et à l'esprit de parti, sans taxes directes sur leurs propriétés, doutent qu'il puisse exister pour eux un état plus fortuné. Si quelques-uns ont prêté l'oreille aux projets d'innovation, c'est parce qu'ils ont cru que ces innovations étaient les seuls remèdes à leurs plaintes et les seuls moyens pour conserver leurs lois de propriété, leur religion et même le bonheur de la province qui était en danger. Aucune raison de nombre ou d'intérêt particulier ne doit, observaient à leur tour les conservateurs de Montréal, nous priver d'une constitution dont nous sommes redevables aux faveurs du roi, et des lois si solennellement promises et garanties, et dont la conservation est un de nos droits les plus sacrés.

Si l'on a des doutes sur nos allégués, ajoutaient-ils encore, que le gouverneur prenne les moyens nécessaires pour connaître les sentimens et les vœux de notre nation. Nos peuples trop pauvres et trop endettés sont incapables de supporter les taxes qui doivent nécessairement résulter du système proposé par les constitutionnels. L'exemple malheureux de l'insurrection des colonies voisines, qui a pris sa source dans un pareil système, doit nous mettre continuellement sous les yeux le sort déplorable de notre nation si elle en devenait la victime. Une chambre d'assemblée nous répugne, par les conséquences fatales qui en résulteraient. Pourrions-nous nous flatter de conserver long-temps comme catholiques romains les mêmes prérogatives que les sujets protestans dans une assemblée de représentans. Ne viendrait-il point un temps où la prépondérance de ces derniers influerait contre notre prospérité?

Toutes ces requêtes furent mises successivement devant le parlement impérial entre 85 et 90; mais la presse des affaires en fit ajourner la considération jusqu'à cette dernière année. Deux ans auparavant la chambre des communes avait promis de s'en occuper. L'année suivante, M. Grenville ayant été nommé au ministère des colonies, dressa un projet de constitution et l'envoya à lord Dorchester pour que ce gouverneur, qui connaissait parfaitement le pays et ses habitans, lui transmît ses observations. La perte de ses anciennes colonies portait la métropole à modifier considérablement sa politique. De grandes questions s'agitaient aussi dans son sein. Les Antilles étaient fermées aux Etats-Unis, en attendant qu'un plan général de fortifications pour leur défense fût mûri par les chambres; l'opposition faisait de grands efforts pour faire rapporter l'acte du test et reconnaître en pratique le grand principe de la liberté de conscience reconnu par les républicains américains comme l'une des bases de leur constitution. Lee célèbre Wilberforce proposait l'abolition de la traite des noirs, mesure dont les conséquences sont incalculables pour l'avenir des États à esclaves de l'Union américaine; enfin le gouvernement mettant de côté ses antiques préjugés, avait élaboré une constitution pour le Canada dans le but avoué d'attacher les populations franco-catholiques qui lui restaient fidèles. Tous ces projets avaient pour objet, soit de paralyser les idées libérales de la jeune république, soit de se mettre en garde contre son ambition future, soit enfin de lui ouvrir une plaie toujours saignante dans le flanc en prêchant du haut des îles libres de l'Archipel du Mexique des doctrines d'affranchissement et de liberté que le vent de la mer fait répandre à chaque aurore dans les huttes esclaves américains.

Aussitôt l'agent des constitutionnels à Londres, Adam Lymburner eût appris que ses affaires du Canada avaient été ajournées dans le parlement à la session prochaine, il en informa les comités de Québec et de Montréal, qui s'adressèrent sans délai à lord Dorchester pour lui répéter qu'ils persistaient toujours à demander la réforme de la constitution. De son côté, le gouvernement anglais tout désireux qu'il était de se rendre à leurs vœux, était résolu toutefois de prendre les moyens de tenir par des liens invisibles, mais aussi puissans que possibles, les colonies enchaînées à la mère-patrie, tout en leur donnant autant de liberté qu'il serait compatible avec le nouveau système. C'est sur ce principe que fut basé l'acte constitutif de 91. Lord Dorchester après avoir examiné le projet de Grenville, le lui renvoya avec ses observations. A l'ouverture du parlement, le roi appela l'attention des chambres sur l'état de la colonie et sur la nécessité d'en réorganiser le gouvernement; et bientôt après le chancelier de l'échiquier, Pitt, invita les communes à passer un acte pour-diviser la province de Québec en deux provinces séparées, sous le noms de Haut; et Bas-Canada, et pour donner à chacune une chambre élective. «Sentant l'importance du sujets dit ce ministre, j'aurais désiré faire à la chancre une exposition complète,

des motifs et des principes que je veux prendre pour base en formant pour une portion importante de l'empire britannique, une constitution qui devra contribuer à sa prospérité; mais il n'est pas probable qu'il s'élève d'opposition à l'introduction de cette mesure, et comme du reste les explications seront plus opportunes lorsque le bill sera devant la chambre, je vais en faire seulement une esquisse aujourd'hui en peu de mots. Le bill que je me propose d'introduire est fondé d'abord sur la recommandation du message royal de diviser la province en deux gouvernemens. Cette division mettra un terme à la rivalité qui existe entre les anciens habitans français et les émigrés venant de la Grande-Bretagne ou des autres colonies anglaises, rivalité qui occasionne des disputes, de l'incertitude dans les lois, et d'autres difficultés d'une moindre importance qui troublent la contrée depuis si long-temps. J'espère que l'on pourra faire cette division de manière à donner à chaque peuple une grande majorité dans la partie qui lui sera particulièrement appropriée, parce qu'il n'est pas possible de tirer une ligne de séparation complète. Les inconvéniens que l'on pourrait craindre de la circonstance que des anciens Canadiens seraient compris dans une division, et des émigrés britanniques dans l'autre, trouveront leur remède dans la législation locale qui va être établie dans chacune d'elles.

C'est pour cela que je proposerai d'abord, à l'instar de la constitution de la mère-patrie, un conseil et une chambre d'assemblée; l'assemblée constituée de la manière ordinaire, et le conseil composé de membres nommés à vie par la couronne, qui aura aussi le privilège d'attacher à certains honneurs le droit héréditaire d'y siéger. Toutes les lois et ordonnances actuelles demeureront en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient changées par la nouvelle législature. Le pays conservera conséquemment des lois anglaises tout ce qu'il en a à présent ou ce qu'il en voudra garder, et il aura les moyens d'en introduire d'autres s'il le juge convenable. L'acte d'habeas-corpus a déjà été introduit par une ordonnance de la province; et cet acte, qui consacre un droit précieux, va être conservé comme partie fondamentale de la constitution. Voilà quels en sont les points les plus importants; mais il y en a d'autres sur lesquels je veux appeler aussi l'attention de la chambre. Il doit être pourvu au soutien du clergé protestant dans les deux divisions, en le dotant en terres proportionnellement à celles qui ont déjà été concédées; et comme dans l'une des divisions, la majorité des habitans est catholique, il sera déclaré que la couronne ne pourra sanctionner aucune loi des deux chambres canadiennes, octroyant des terres pour l'usage des cultes, sans qu'elle ait été préalablement soumise au parlement impérial. La question des tenures qui a été un sujet de débats, sera réglée dans le Bas-Canada par la législation locale; dans le Haut, où les habitans sont pour la plupart sortis de la Grande-Bretagne ou de ses anciennes colonies, la tenure sera franche. Et afin de prévenir le retour de difficultés comme celles qui ont amené la séparation des Etats-Unis de l'Angleterre, il sera statué que le parlement britannique n'imposera aucune autre taxe que celle qui résultera du règlement du commerce; et pour empêcher l'abus de ce pouvoir, les taxes qui seront ainsi imposées, demeureront à la disposition, de la législation de chaque division.»

Telles sont les simples, mais mémorables paroles par lesquelles le premier ministre de la Grande-Bretagne annonça aux Canadiens, au nom de son pays, que leur nationalité, conformément au droit des gens, serait respectée; et que pour plus de sûreté le Canada serait divisé en deux portions, afin qu'ils pussent jouir sans trouble de leurs lois et de leurs institutions dans celle qu'ils occupaient. Comment la foi britannique, engagée d'une manière aussi solennelle, a été gardée par le gouvernement impérial, c'est ce que la suite des événemens fera voir.

Après l'introduction du projet de loi annoncé par Pitt, la portion anglaise des pétitionnaires qui avaient demandé un gouvernement constitutionnel, leva le masque et se prononça, par la voie de son agent, contre les principes fondamentaux du bill, contre lequel aussi une représentation fut faite de la part de quelques marchands de la métropole. Ces nouveaux opposans furent entendus à la barre des communes par leurs conseils. Ils insistèrent principalement sur ce que l'intérêt britannique était sacrifié, et sur les inconvéniens que les marchands et les colons anglais allaient éprouver si l'on mettait la législation entre les mains des Canadiens, fortement attachés aux lois françaises sous lesquelles, disaient-ils, l'on ne pouvait recouvrer de dettes ni contracter en matières foncières sans beaucoup de difficultés.

Il fut encore présenté une autre requête de la part de quelques marchands de Québec pour prier les chambres de rejeter le nouveau plan de constitution, attendu qu'après en avoir pesé toutes les conséquences, ils craignaient qu'il ne fut la source d'une infinité d'embarras et de maux pour le commerce.

Le parti hostile aux Canadiens qui avait voulu les faire exclure de la représentation en 74, sous le prétexte qu'ils étaient catholiques, s'étant vu obligé, après la révolution américaine, d'obtenir leur concours dans la demande d'une chambre élective pour avoir quelque chance de succès, s'était rapproché d'eux espérant encore se ménager dans l'acte constitutionnel la part du lion, et obtenir la prépondérance dans la nouvelle chambre. Mais lorsqu'il vit par le bill la division du Canada en deux provinces, afin que d'après le motif avoué du gouvernement, les deux races pussent vivre à part chacune avec sa religion et ses lois, et la réserve à la nouvelle législature de statuer sur les modifications à apporter au code de commerce, il reconnut, mais trop tard, que son but était manqué; que la domination qu'il avait rêvée ne serait pas complète, et qu'enfin sa longue dissimulation était en pure perte. «Le bill, dit M. Powys, leur avocat dans les communes, ne satisfera pas ceux qui désiraient une chambre, parce qu'il ne la leur donne pas.» En présence de cette conduite, les conservateurs canadiens rallièrent les constitutionnels sur leur alliance avec leurs soi-disans amis. Ceux-ci se contentèrent de répondre que, quoique en effet ils eussent montré une bonne foi trop crédule peut-être, ils n'étaient pas solidaires de cette perfidie, et,

qu'au reste ils avaient ce qu'ils désiraient.

A la troisième lecture du projet de loi, lord Sheffield présenta contre sa passation une nouvelle requête de Lymburner, qui se donnait toujours pour l'agent du Canada et des Canadiens dits constitutionnels; preuve du danger qu'il y a de charger de missions politiques des hommes dont les sentimens ne sont pas parfaitement en harmonie avec ceux de leurs commettans. Mais ces oppositions furent vaines.

Après quelques amendemens, dont l'un fut de porter la représentation de 30 à 50 membres, le bill passa sans division dans les deux chambres.

Cet acte reçut l'assentiment complet de l'illustre Burke, surtout la partie relative à la division de la province. «Essayer, dit cet homme d'état, d'unir des peuples différens de lois, de langue et de moeurs, est très-absurde. Ce serait semer des germes de discorde, chose indubitablement fatale à l'établissement d'un nouveau gouvernement. Que leur constitution soit prise dans la nature de l'homme, la seule base solide de tout gouvernement.»

Fox, comme membre du parti whig, auquel appartenait le commerce, se prononça contre la division de la province; mais dominé par ces grands principes qui se plaisent surtout chez, les esprits élevés et généreux, il proposa que le conseil législatif fût électif, attendu qu'il n'y avait point de noblesse ou de corps qui méritât ce nom en Canada, et que la chambre représentative fût composée de cent membres. «Avec une colonie comme celle-là, observa cet orateur, susceptible de liberté et susceptible d'augmentation de population, il est important qu'elle n'ait rien à envier à ses voisine. Le Canada doit rester attaché à la Grande-Bretagne par le choix de ses habitans; il sera impossible de le conserver autrement. Mais pour cela il faut que les habitans sentent que leur situation n'est pas pire que celle des Américains.»

C'est dans le cours de ces débats que les digressions de Burke sur les idées révolutionnaires de la France, amenèrent une de ces malheureuses altercations qui séparent à jamais deux anciens amis. Burke et Fox étaient liés d'amitié ensemble depuis l'enfance; leurs grands talens oratoires, leur vaste intelligence n'avaient fait que resserrer leur attachement. Malheureusement le premier prit en haine le parti du mouvement en France, le second embrassa la cause de la révolution avec ardeur, et y fit quelque allusion en discutant le bill relatif au Canada. Par une de ces tournures imprévues que prend quelquefois un débat, Burke se crut desservi par son ancien ami sur une question d'ordre, et s'en plaignit avec amertume; il fit des reproches à Fox sur le refroidissement qu'il lui montrait depuis long-temps, et hissa échapper ces paroles: C'est certainement une indiscretion en tout temps et surtout à mon âge, de provoquer des inimitiés ou de fournir à mes amis des motifs pour les abandonner; néanmoins s'il en doit être ainsi en adhérant à la constitution britannique, je risquerai tout, et suivant les dictées du devoir et de la prudence publique, mes derniers mots seront toujours, fuyez la constitution française. Fox ayant dit qu'il n'y avait point d'amis de perdus, Burke reprit, «oui il y a des amis de perdus; je connais le prix de ma conduite; j'ai rempli un devoir au prix d'un ami; notre amitié est rompue.» Burke continua à parler avec une extrême chaleur. Fox se leva pour répondre, mais il était si ému qu'il fut plusieurs minutes sans pouvoir proférer une seule parole. Il avait le visage couvert de larmes, et il faisait en vain des efforts pour exprimer des sentimens qui se manifestaient assez pour faire connaître la noblesse et la sensibilité de son coeur. Toute la chambre vivement impressionnée par cette scène, observa un religieux silence jusqu'à ce qu'enfin, Fox ayant vaincu son émotion, put donner cours aux expressions les plus touchantes. Mais ce fut en vain, la brèche était faite, et ces deux amis s'éloignèrent désormais de plus en plus l'un de l'autre.

Dans la chambre des lords, le bill fut poursuivi également par des pétitions contre plusieurs de ses clauses, et deux conseils employés par les marchands, auteurs de l'opposition dans les communes, furent entendus à la barre; mais avec encore moins de succès. «On a appelé préjugé, dit lord Grenville, l'attachement des Canadiens à leurs coutumes, à leurs lois et à leurs usages, qu'ils préfèrent aux lois de l'Angleterre. Je crois qu'un pareil attachement mérite un autre nom que celui de préjugé; suivant moi, cet attachement est fondé sur la raison, et sur quelque chose de mieux que la raison; il est fondé sur les sentimens les plus nobles du coeur humain.»

Le roi qui de tous les Anglais était celui qui montrait le plus de sympathie pour les Canadiens, crut devoir remercier les deux chambres de la passation de cette loi dans son discours de prorogation.

Par elle, le Canada se trouvait à son quatrième gouvernement depuis 31 ans. Loi martiale de 1760 à 1763; gouvernement militaire de 1763 à 1774; gouvernement civil absolu de 1774 à 1791; et enfin gouvernement tiers-parti électif à commencer en 92. Sous les trois premiers régimes, malgré les ordres contraires, le pays n'eut d'autres lois que celles du caprice des tribunaux, qui tombèrent dans le dernier mépris; et le peuple ne fit que changer de tyrannie. Quant au dernier, l'on doit attendre pour le juger, qu'il soit mis en pratique et qu'on en voie les effets; car l'expérience seule peut en faire connaître les avantages et les défauts, d'autant plus que le succès doit dépendre de l'esprit dans lequel chacune des parties intéressées l'observera, la colonie et la métropole.

Le nouvel acte constitutif portait, après la division du Canada en deux provinces, et l'indication de la tenure et des lois qui devaient subsister dans chacune d'elles, que tous les fonctionnaires publics resteraient à la nomination du roi en commençant par le gouverneur, et demeureraient amovibles à sa volonté; que le libre exercice de la religion catholique serait garanti ainsi que la

conservation des dîmes et droits accoutumés du clergé; que les protestans devenaient passibles de la même dîme pour leurs ministres; que le roi aurait la faculté d'affecter au soutien de l'église anglicane le septième des terres incultes de la couronne, et de nommer aux cures et bénéfices de cette église dont il est le chef; que le droit de tester de tous ses biens était conféré d'une manière absolue; que le code criminel anglais était maintenu comme loi fondamentale; que dans chaque province seraient institués un conseil législatif à vie à la nomination du roi, composé de quinze membres au moins dans le Bas-Canada, et de sept dans le Haut; et une chambre d'assemblée de cinquante membres au moins dans le Bas-Canada, et de seize dans le Haut, élus par les propriétaires d'immeubles de la valeur annuelle de deux louis sterling dans les collèges ruraux, et de cinq louis dans les villes, et par les locataires de ces mêmes villes payant un loyer annuel de dix louis; que la confection des lois était déferée à ces deux corps et au roi ou son représentant, formant la troisième branche de la législature, et ayant droit de veto sur les actes des deux chambres; que la durée des parlement ne devait pas excéder quatre ans; et que la législature devait être convoquée au moins une fois tous les ans, et enfin que toute question serait décidée à la majorité absolue des voix.

Un conseil exécutif, nommé par le roi, fut aussi institué pour aviser le gouverneur et remplir les attributions de cour d'appel en matières civiles.

Tel fut l'acte constitutionnel. Malgré ses nombreuses imperfections dont quelques unes étaient fondamentales, il donnait un gouvernement dans lequel le peuple était appelé à jouer un rôle, et au moyen duquel il pourrait faire connaître tous ses griefs, si on ne lui donnait pas le pouvoir d'obliger absolument l'exécutif à les redresser. Cette nouvelle charte entra en vigueur le 26 décembre 91, et dans le mois de mai suivant le Bas-Canada fut divisé en 6 collèges électoraux urbains, et en 21 comtés ou collèges électoraux ruraux, élisant chacun deux membres, excepté trois qui n'eurent le droit que d'en élire un chacun; et l'on donna à la plupart de ces collèges, par une affectation ridicule et peu conforme à l'esprit de la nouvelle constitution, des noms anglais que les habitans ne pouvaient prononcer.

Le Haut-Canada se trouvant de cette époque séparé du Bas, nous n'en suivrons point l'histoire, l'objet du présent ouvrage étant de retracer celle du peuple canadien-français, dont les annales s'étendent ou se reploient, selon que la politique des métropoles étende ou rétrécisse les bornes de son territoire.

Au temps de l'introduction du gouvernement constitutionnel, la population des deux Canada; pouvait être d'environ 135,000 âmes, dont plus de 10,000 dans le Haut; et sur ce chiffre la population anglo-canadienne entrait pour 15,000 à peu-près, et il y avait 1 million, 569 mille 818 arpens de terre en culture. ⁷⁰ En 1765, la population était d'environ 69,000 âmes, outre un peu plus de 7000 Sauvages, et il y avait 955,754 arpens de terre exploitable, divisés en 110 paroisses sans compter celles des villes. La population franco-canadienne s'était doublée par 30 ans depuis 1679. Elle était à cette dernière époque de 9400 âmes, en 1720 de 24,400, en 1734 de 37,200; il n'y a qu'entre cette dernière année et 1765 que la population ne se redoubla pas en conséquence des pertes faites dans les guerres qui remplirent la plus grande partie de cette période et de l'émigration en France; elle n'était que de 60,000 âmes en 1759. Depuis 1763 elle a repris une marche progressive rapide. Le recensement officiel de 1844, la porte déjà à 524,000; d'où l'on peut conclure qu'elle sera en 1900 de plus de 2 millions, ou égale à celle de la Hollande aujourd'hui. L'émigration dans les derniers temps de la domination française, ne faisait que remplir le vide que laissaient les Canadiens qui s'en allaient dans les contrées de l'ouest et dans la Louisiane, ou qui périssaient à la guerre et dans les voyages.

Note 70: [\(retour\)](#) Lettre du général Murray aux Lords-Commissaires du commerce et des plantations. «Maisons habitées 9,722; boeufs 12,546; vaches, 22,724; jeunes bêtes à cornes 15,039; moutons 27,064; cochons 28,976 et chevaux 12,757.»--En 1761, la population n'était que de 60,000 âmes d'après le recensement fait par ordre de ce général.

Le fait de cette augmentation régulière de la population sous toutes sortes de gouvernement, même sous l'incroyable tyrannie qui pesa sur le pays depuis 1760 jusqu'en 1792, tyrannie moins lourde par la rudesse des gouverneurs, que par la folle tentative de la métropole d'arracher aux habitans leurs lois et leurs institutions, et de les frapper d'exclusion politique à cause de leur croyance religieuse, le fait de cette augmentation prouve qu'en Amérique les gouvernemens n'atteignent que la surface des sociétés; que quelque soient leurs efforts pour les façonner à leur guise, pour les étouffer même comme nationalité distincte et locale, il suffit à ces peuples de s'isoler pendant un temps, de resserrer leurs rangs, de se rapprocher autant que possible de l'esprit du gouvernement de soi par soi-même, de maintenir la paix et l'ordre intérieur, le mouvement progressif continue toujours, et le droit et la raison obtiennent invariablement le triomphe qui leur est dû; car dans ce continent l'avenir est au peuple; le peuple est un polype dont chaque partie a les vertus du tout, et qui finit par envelopper dans ses vastes bras les corps étrangers qui veulent le fouler et lui nuire.

Le commerce du pays avait augmenté dans la même proportion. C'est en 1700 que l'on rétablit l'ancienne division du Bas-Canada en trois départemens. La haine aveugle pour tout ce qui était français avait fait abolir sans aucun motif le gouvernement des Trois-Rivières; mais il fut rétabli sous le nom de district par ordonnance du conseil législatif; car les divisions territoriales s'imposent souvent d'elles mêmes.

Lord Dorchester était repassé en Angleterre au commencement de 91, laissant les rênes du gouvernement à Sir Alured Clarke, avec le titre de lieutenant-gouverneur. Les qualités personnelles de Dorchester l'avaient fait estimer des Canadiens, qui lui avaient montré dans tous les temps un attachement honorable à la fois pour son caractère et pour son cœur. Il avait su par son humanité et par sa justice, adoucir la rigueur des décrets de la métropole, et, à l'exemple du général Murray, il avait eu le courage de prendre sur lui de tempérer la cruauté des ordres de proscription lancés contre les lois françaises et contre la religion catholique. Les Canadiens connaissaient aussi les dispositions bienveillantes de George III pour eux, et ils savaient que ce roi n'avait vu que d'un mauvais œil les demandes exclusives des colons anglais, de même que leur opposition aux actes de 74 et de 91. Ils en manifestèrent toute leur reconnaissance à l'occasion de la présence de ses fils en Canada, le prince Guillaume-Henri depuis Guillaume IV, alors commandant de la frégate Pégasus, en 87, et le prince Edouard, duc de Kent et père de la reine actuelle, avec son régiment en 91. Les démonstrations de respect et les réjouissances dont ils furent partout l'objet de la part des Canadiens, durent être très agréables à leur père.

L'octroi d'une constitution libre fut fêté à Québec par un grand banquet. Il se forma aussi une association qui se donna, suivant l'usage du temps, le nom de club constitutionnel, dont le principal objet, d'après son programme, était de répandre des connaissances politiques dans le pays. Il s'assemblait toutes les semaines, et discutait toutes sortes de questions politiques, commerciales, scientifiques, littéraires, etc. Un résumé de l'acte de 91 fut publié sous ses auspices avec des notes explicatives pour le rendre plus intelligible au peuple. L'éducation populaire, l'hérédité de la noblesse, l'amélioration de l'agriculture, les qualités nécessaires à un représentant du peuple, tels furent quelques-uns, des objets qui y furent débattus. Ces discussions excitèrent un moment d'enthousiasme; l'on vit des instituteurs venir s'offrir d'instruire les enfans du peuple gratuitement. Mais cette ardeur se ralentit d'elle-même peu-à-peu, et ne donna pas d'ailleurs plus de hardiesse à la presse, qui continua de garder le silence sur les affaires publiques. C'est à peine si l'on osait publier des opinions fort innocentes dans des correspondances anonymes. C'est ainsi que la Gazette de Montréal de Mesplet rapporte sans oser mentionner les noms ni le lieu du banquet, que dans cette ville la nouvelle constitution fut fêtée par de jeunes citoyens. «Nous nous réjouissons, dit leur président, de ce que cette province, après avoir été depuis la conquête victime de l'anarchie, de la confusion et du pouvoir arbitraire, prend enfin cet équilibre heureux, dont l'harmonie générale doit être le résultat. Nous nous réjouissons de ce que nous, dans l'âge de donner des enfans à la patrie, nous aurons la douce satisfaction de lui offrir des hommes libres. Le nouvel acte qui règle cette province est un acheminement, j'espère, à quelque chose de plus avantageux pour elle. La politique a mis la première main à cet ouvrage; la philosophie doit l'achever.» Entre les toasts qui furent portés après celui au roi, l'on remarque les suivans:

l'abolition du système féodal,

la liberté civile et religieuse,

la liberté de la presse,

la liberté et l'intégrité des jurés,

la révolution de France,

la révolution de Pologne,

la révocation de l'ordonnance des milices,

la révocation de toutes les ordonnances qui peuvent être contraires à la liberté individuelle,

la révocation des investigations comme abusives, funestes et productives des haines et des inimitiés personnelles, etc.

D'après ces démonstrations, l'on peut se faire une idée de l'esprit qui animait déjà les citoyens à cette époque.

Arrêtons-nous ici pour jeter un instant nos regards en arrière. Nous sommes parvenus à la fin du 18^e siècle et à l'introduction du régime représentatif dans le pays. De grands événemens ont passé sous nos yeux depuis 1755. Tous les malheurs qui peuvent frapper un peuple se sont réunis pour accabler les Canadiens. La guerre, la famine, les dévastations sans exemple, la conquête, le despotisme civil et militaire, la privation des droits politiques, l'abolition des institutions et des lois anciennes, tout cela est arrivé simultanément ou successivement dans notre patrie dans l'espace d'un demi-siècle. L'on devrait croire que le peuple canadien si jeune, si faible, comptant à peine 66 mille âmes en 64, et par conséquent si fragile encore, se serait brisé, aurait disparu au milieu de ces longues et terribles tempêtes soulevées par les plus puissantes nations de l'Europe et de l'Amérique, et que, comme le vaisseau qui s'engloutit dans les flots de l'océan, il n'aurait laissé aucune trace après lui. Il n'en fut rien pourtant. Abandonné, oublié complètement par son ancienne mère-patrie, pour laquelle son nom est peut-être un remords; connu à peine du reste des autres nations dont il n'a pu exciter ni l'influence ni les sympathies, il a lutté seul contre toutes les tentatives faites contre son existence, et il s'est maintenu à la surprise de ses oppresseurs découragés et vaincus. Admirable de persévérance, de courage et de résignation, il n'a jamais désespéré un moment. Confiant dans la religion de ses pères, révérent les lois qu'ils lui ont laissées en héritage, et chérissant la langue dont l'harmonie a frappé son oreille en naissant, et qui a servi de véhicule aux pensées de la plupart des grands génies modernes, pas un seul Canadien de père et de mère n'a, jusqu'à ce jour, dans le Bas-Canada, trahi aucun de ces trois grands symboles de sa nationalité, la langue, les lois et la religion.

Toujours soumis aux règles du devoir, aucun peuple, avec les mêmes moyens, n'a fait plus de sacrifice et n'a montré plus de courage et d'héroïsme pour la défense de son pays pendant la guerre, n'a montré plus de respect aux lois et plus d'attachement à ses institutions pendant la

paix. Nous ne reviendrons pas sur les événements de la guerre terminée par le traité de 63; on les connaît assez. Nous résumerons seulement ce que nous avons rapporté des événements qui se sont passés depuis, jusqu'en 1792. C'est dans cet espace de temps que l'on voit éclore les causes et les germes des discordes qui ont divisé ce malheureux pays.

Le changement de gouvernement à la conquête, amena un changement radical dans le personnel des fonctionnaires publics. Le commerce tout entier tomba aussi entre les mains des vainqueurs. Les marchands et les fonctionnaires, étrangers à l'ancienne population au milieu de laquelle ils étaient; à cause de leur petit nombre, comme perdus, se donnèrent la main pour se soutenir. Il fut entendu entre eux, que la langue, les lois et les coutumes des Canadiens seraient détruites, parce que c'était le meilleur moyen de concentrer entre leurs mains la domination et l'exploitation de ce peuple; et que cela était d'ailleurs d'autant plus facile que sa religion le privait de tout droit politique. La proclamation de 63 sembla devoir favoriser ce dessein; mais lorsque, conformément à une des clauses de cet acte, l'on voulût convoquer une assemblée coloniale, et que l'on vit le parti protestant insister sur l'observation rigide de la loi anglaise, par laquelle les catholiques ne pouvaient être ni électeurs ni éligibles, le gouvernement eut honte de mettre le pouvoir législatif entre les mains de deux à trois cents aventuriers la plupart d'un caractère équivoque, et il recula devant l'exécution de sa promesse. Les fonctionnaires se soumièrent en silence; mais le commerce, plus indépendant de l'autorité, murmura contre cette faiblesse. De ce moment l'union entre les fonctionnaires et leurs compatriotes devint moins intime, et les premiers se conformant de plus en plus à la politique dictée par la métropole, devinrent plus modérés en apparence, tandis que les seconds se montraient plus violents, afin d'en imposer à l'Angleterre, où ils trouvaient toujours des échos au moyen de leurs relations commerciales. Mais la révolution américaine vint encore les éloigner du but qu'ils voulaient atteindre.

L'acte de 74 passé pour attacher les Canadiens à l'empire, rétablit les lois françaises et mit ce peuple, quant aux droits politiques, sur le même pied que les autres sujets anglais. Cet acte fut adopté malgré les efforts inouïs qui furent faits pour en empêcher la passation; et une fois passé, il eut l'effet de diviser la population protestante. La classe des fonctionnaires trouvait la nouvelle constitution admirable, parce qu'elle mettait le pouvoir entre ses mains, la plupart des membres du conseil législatif remplissant des charges publiques; et elle était conséquemment opposée à tout changement, surtout à l'établissement d'une chambre élective, parce qu'elle craignait pour son autorité, ses privilèges et son immense patronage. Les marchands, au contraire, voulaient un gouvernement représentatif pour les raisons que nous avons déjà exposées ailleurs. Ils étaient d'autant plus jaloux du conseil législatif que plusieurs Canadiens y avaient été admis et qu'ils étaient en position par-là de défendre les droits de leurs compatriotes. Ils continuèrent à demander une constitution libre. Pendant long-temps ils pensèrent que les catholiques ne pouvant prêter le serment du test, se trouveraient exclus des chambres naturellement comme ils l'étaient en Angleterre. Ce ne fut qu'après des avertissemens formels des intentions des ministres, qu'ils abandonnèrent leurs injustes prétentions, et qu'ils furent obligés d'accepter comme un pis-aller, mais en murmurant, l'acte de 91. Encore essayèrent-ils, lors de la discussion de cet acte, de faire prévaloir leurs idées dans le parlement impérial, où il y avait un fort parti pour eux, en tachant d'abord de faire maintenir le serment du test tel qu'il se prêtait en Angleterre, et ensuite en essayant de faire abolir les lois françaises, de priver le clergé catholique de tous ses privilèges et anciens droits, et enfin de répartir la franchise électorale de manière à donner la majorité aux protestans dans la chambre représentative comme ils supposaient qu'ils l'auraient dans la chambre haute laissée au choix du roi. Battus sur tous ces points, ils durent accepter la charte de 91 telle qu'elle était offerte, et encore ne fut-elle accordée qu'après que les Canadiens eussent joint leur demande à la leur.

L'acte de 91, donnant la majorité aux Canadiens dans la chambre représentative, à cause de leur supériorité numérique, réunit pour la seconde fois la population anglaise, c'est-à-dire les fonctionnaires publics et les marchands dans une même communauté d'intérêts et de sympathie. Les uns se réservèrent le monopole des emplois, et les autres celui du commerce, que les Canadiens, par l'émigration de leurs marchands en France, avaient presque totalement perdu, en perdant avec ces hommes précieux les connaissances spéciales et l'expérience qui leur étaient nécessaires pour renouer un commerce sur de nouvelles bases d'après les circonstances différentes dans lesquelles ils se trouvaient.

Les fonctionnaires et les marchands ainsi réunis formèrent, pour la seconde fois, une véritable faction, à laquelle les royalistes, américains chassés de leur pays, et arrivant dépouillés de tout et le coeur ulcéré par leur défaite, prêtèrent l'énergie de la haine et des passions qui les dévoraient eux-mêmes. Cette faction osa essayer de faire proscrire la langue française dans la législature par la majorité même de la chambre d'assemblée qui parlait cette langue; si elle ne réussit pas, elle sut toutefois se faire donner un pouvoir despotique par la loi qui suspendait l'acte de l'habeas corpus et qui autorisait le conseil exécutif ou trois de ses membres à faire emprisonner un citoyen pour délit politique; et elle eut assez d'influence pour faire rejeter par la métropole l'acte provincial de 99, qui aurait eu l'effet d'assurer au peuple le pouvoir de taxer et de contrôler la perception et l'emploi du revenu public. Elle cria à la trahison lorsque la chambre passa cette loi, qui mettait les fonctionnaires dans sa dépendance, en chargeant le budget de la colonie de toute la dépense civile, dont une partie était alors payée par la mère-patrie; et l'on verra dans la suite quel usage elle fit de la suspension de l'habeas corpus pour intimider la chambre en emprisonnant ses membres, et en usurpant une autorité contraire à l'esprit de la constitution.

Dès les premiers pas du gouvernement constitutionnel, les hommes et les partis se dessinent assez pour faire connaître leur caractère, leur tendance et leur esprit. Le parti anglais, de rebelle qu'il était en 75 parce que la métropole ne lui laissait pas la domination exclusive du Canada, voyant ses espérances déçues par l'acte de 91, se rallia au gouvernement comme un pis-aller. Mais son rôle était encore fort beau; il régnait toujours dans les conseils exécutif et législatif et dans les administrations. Le parti canadien dominait dans la chambre d'assemblée seule; et il fut bientôt en opposition ouverte avec le pouvoir exécutif, qui restait toujours entre les mains des mêmes hommes, qui avaient été de tout temps les ennemis secrets ou avoués des anciens habitants: de là les longues querelles qui vont continuer de remplir nos annales, malgré l'introduction du principe électif, et dans lesquelles les Canadiens vont se présenter à nous sous un nouvel aspect. Intrépides et persévérans sur le champ de bataille dans la guerre de la conquête, et d'autant plus attachés à leurs institutions que l'on avait fait de tentatives jusqu'en 91 pour les leur ravir, on va les voir montrer la même constance sous la nouvelle constitution, et se distinguer également par leur énergie et par dès talens qu'on ne leur avait pas encore connus.

Les deux premiers hommes qui vont d'abord fixer l'attention dans la nouvelle lutte qui commence pour les Canadiens sur le grand théâtre parlementaire, sont MM. Bedard et Papineau, que la tradition représente comme étant doués des plus grands talens oratoires; mais dont malheureusement les discours n'ont pas été conservés par la presse, qui pendant longtemps n'a publié que ceux qui lui étaient envoyés par les orateurs qui les avaient prononcés, ce qui arrivait fort rarement. Ces deux patriotes nous apparaissent aujourd'hui dans l'histoire comme les plus fermes champions des droits populaires, et en même temps les partisans les plus désintéressés et les plus fidèles de l'Angleterre, pour laquelle le dernier s'était déjà distingué par son zèle pendant la révolution américaine. ⁷¹ Ils furent dans la législature les premiers apôtres de la liberté et les défenseurs des institutions nationales de leurs compatriotes, parmi lesquels leurs noms ne cesseront point d'être en vénération. Sortis tous deux du sein du peuple, l'un d'une famille de Montréal, et l'autre d'une famille originaire de Charlesbourg, près de Québec, ils avaient reçu une éducation qui les mit de suite de pair avec la plupart de ces gentilshommes qui cherchaient en vain à conserver le prestige de leur ancienne illustration, mais qui allaient trouver des émules redoutables et le plus souvent vainqueurs dans les débats de la tribune. M. Papineau fut bientôt en effet le premier orateur des deux chambres. Une stature élevée et imposante, une voix pleine et sonore, une éloquence plus véhémement encore qu'argumentative, telles étaient les qualités dont il était doué, et qui sont nécessaires pour faire de l'effet dans les assemblées publiques. Il conserva jusqu'à la fin de ses jours un patriotisme pur et la confiance de ses concitoyens, qui aimaient à entourer de leur respect ce vieillard, dont la tête droite et couverte d'une longue chevelure blanche qui flottait sur ses larges épaules, conservait encore le caractère de l'énergie et de la force.

Note 71: (retour) Un officier canadien, M. Lamothe, avait apporté en Canada des dépêches de lord Howe, général anglais à New-York, pour le général Carleton; elles étaient adressées au séminaire de Montréal. M. Papineau, alors jeune homme, se joignit à M. Lamothe pour les porter à Québec. Elles furent mises dans des bâtons creux, et ils se mirent en chemin par la rive droite du fleuve, évitant les troupes rebelles et les Canadiens qui avaient embrassé leur parti, et marchant de presbytère en presbytère. Ils entrèrent à Québec le 11 mars, et après avoir délivré leurs dépêches ils entrèrent dans la compagnie du capitaine Marcoux comme volontaires, et servirent jusqu'à la levée du siège.

M. Bedard était loin d'offrir les mêmes avantages physiques. A une figure dont les traits, fortement prononcés, étaient irréguliers et durs, il joignit une pose peu gracieuse et une tenue très négligée. Bizarre et insouciant par caractère, il prenait peu d'intérêt à la plupart des sujets qui se discutaient dans la chambre, et parlait conséquemment assez mal en général; mais lorsqu'une grande question attirait son attention et l'intéressait vivement, il sortait de cet état d'indifférence apparente avec une agitation presque fiévreuse; et embrassant d'un coup-d'oeil toute la profondeur de son sujet, il l'entamait par des paroles qui sortaient d'abord de sa bouche comme en s'entrechoquant et avec effort; mais bientôt sa voix devenait plus assurée et plus forte, ses idées prenaient de l'ordre dans sa tête, et il abordait ses adversaires avec une puissance de logique irrésistible; rien alors n'était capable d'intimider son courage ou de faire fléchir son opiniâtreté. C'est ainsi que nous allons le voir lutter d'abord contre les prétentions extravagantes d'une oligarchie qui avait déjà causé tant de troubles et de maux, et dont l'échec éprouvé en 91 dans le parlement impérial en voulant faire exclure les catholiques de la législature, avait rendu la haine plus profonde et plus vive; et ensuite contre la tyrannie du gouverneur, sir James Craig, en bravant le despotisme qu'il voulait imposer sur le pays, et en se mettant au-dessus des terreurs du public, qui admirait sa fermeté sans imiter toujours son indépendance.

Tels sont les deux hommes que les Canadiens vont prendre pour chefs dans les premières années du régime parlementaire.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

APPENDICE.



(A)

--Extract of a letter from the Right Honorable Lord Sidney, one of His Majesty's Principal Secretaries of State, to His Excellency Governor Haldimand, dated Whitehall, the 8th April 1784.

«I have every possible reason to agree with the late Secretary of State, in the propriety with which you have conducted yourself respecting the two Priests whom Monsr. Montgolfier attempted to introduce from France into the Seminary of St.-Sulpice at Montréal. Monsr. de Montgolfier as well as Monsr. Brassier, seem to have acted very imprudently thro' the course of the transaction, and they must be told that a repetition of such behaviour will induce His Majesty to withhold that countenance from the Seminary, which, by their observing a different line of conduct, he might be inclined to bestow.

«Messrs. Adhémar and Delisle have, since their first arrival in England, paid a visit to the continent, and on their return have made application for the admission of three young Ecclesiasticks, whom they proposed to take out with them from the Seminary of St.-Sulpice at Paris, but the same reasons which operated with you, have produced a negative to that requisition. These gentlemen have met with very little countenance here, and his Majesty, from your representation of their character, as well as some other reports which have come to my knowledge of their sentiments, has chosen, rather to receive the Petition they were charged with thro' my hands, than that it should be presented to him by them.

«It is proper that it should be known that liberty has been given to Messrs. Adhémar and Delisle, to engage any number of Ecclesiasticks that were necessary for supplying the vacant Parishes in Canada, and such other persons as they might judge proper for the tuition of their children, *from any country unconnected with the House of Bourbon*, as it is more than probable, that report of different tendency will be propagated by them on their return to Québec, I am persuaded that the most effectual way of securing the attachment of the Canadians, is that of preventing by all possible means, every communication or connection with France, or persons who are influenced in favor of that country, and therefore it behoves the King's servants to be watchful of their conduct upon every occasion, and to act with great firmness whenever any discovery should be made of even an attempt inconsistent with their entire separation.

«I am in daily expectation that the four Priests who were applied for sometime ago, from Savoy, will arrive here, and not a moment's time shall be lost in sending them to Canada. I have been particularly strenuous in my application, that in the choice of these gentlemen, great care may be taken that their characters are fair and that they may possess the advantages of good education and talents, and I trust, that I shall not be disappointed in my expectations respecting them.

«Mr. Powell, according to your expectation has arrived in England with a Petition from the Province of Québec praying a repeal of the Québec Act; the establishment of a House of Assembly; the full exercise of the Habeas Corpus; the decision of Trials by optional Juries, and securing the Independance of the Judges, with sundry other requisitions of less importance. No measures, however, have yet been taken in consequence of this Petition, nor do I think it probable that the subjects of it will be bastily decided upon by the King's servants. The passing of the Ordinance you propose for the introduction of the Habeas Corpus Act, or some other mode for personal security, I believe will be very proper; but I am satisfied in my own mind that any further relaxation from the powers of government in the present state of the Province, would be extremely detrimental to its true interests, and that these propositions have been brought forward by designing men, whose attachment to the country appears to me very doubtfull.»

(B)

--Extract of a letter to the Right Honorable Lord North, one of His Majesty's Principal Secretaries of State, dated 27th November 1783, relative to settling Loyalists near the line 45.

«This leads me, my Lord, to the consideration of another part of your Lordship letter, where you mention the advantages of settling with Royalists the tract of land to the eastward of the River St.-Lawrence and bounded on the North and West by the revolted colonies. Upon this head, I beg leave to observe that in all probability this Province, when the posts in the upper country shall be evacuated, will lose much of its importance in a commercial light, and that it will be a matter of great doubt whether it would be right to expend much money for the preservation of it, or at least it would never be worth the while to go to war about it, from hence it appears prudent to shun every thing which might bring on a rupture with the bad neighbours which surround us. For this reason I would rather wish that the tract of country alluded to, should be kept uninhabited as long as possible, and have therefore refused the repeated solicitations of many of the people of Vermont who call themselves our friends, and of several Loyalists, for grants of lands on that frontier. It is still therefore in His Majesty's power to instruct his Governors to leave that tract of ground on the frontiers unconceded, at least for some years, when a better judgment may be made than at present of the turn which affairs may take, on this continent.»

«There is another consideration; the Canadians will increase much in population, and in a few years, more lands will be wanted for them, and it seems good policy that the frontiers should be settled by people professing different religions, speaking a different language, and accustomed to other laws and government from those of our restless and enterprising neighbours of New-England. Loyalists and Americans settled near one another could not agree at least for some years, and the smallest trifle might be productive of outrages, from which great mutual mischief would ensue in spite of ail efforts on the part of the respective governments to prevent it; hence, my Lord, appears the great advantage which the land between the River St.-Lawrence and the Ottawa River towards Cataraqui possesses for making udefull and happy settlements for the Loyalists, and of which I have given in former letters an ample description.»

Extract of a letter from the Right Honorable Lord Sidney, one of His Majesty's Principal Secretaries of State, to His Excellency Governor Haldimand, dated 8th April 1784, in answer to the foregoing.

«His Majesty approves of the plan you have proposed for settling some of the Loyalists at Cataraqui and places adjacent, and is satisfied with the reasons you have given for suspending the execution of the directions contained in the late Secretary of State's letter to you with regard to establishments on the tracts of land to the eastward of the River St. Lawrence, and bounded on the North and West by the revolted colonies.»



SOMMAIRES.



LIVRE IX.

CHAP. I.--Guerre de Sept ans.

1755-1756.

Situation des esprits en France et en Angleterre à l'époque de la guerre de Sept ans.--La France change sa politique extérieure en s'alliant à l'Autriche, qui flatte madame de Pompadour, maîtresse de Louis XV.--Popularité de la guerre dans la Grande-Bretagne et dans ses colonies; ses immenses armemens.--Extrême faiblesse numérique des forces du Canada.--Plan d'attaque et de défense de ce pays; zèle des habitans.--Premières opérations de la campagne.--Un corps de troupes, parti de Boston, s'empare de Beauséjour et de toute la péninsule acadienne; exil et dispersion des Acadiens.--Le général Braddock marche sur le fort Duquesne du côté du lac Erié; M. de Beaujeu va au-devant de lui; bataille de la Monongahéla; défaite complète des Anglais et mort de leur général.--L'épouvante se répand dans leurs colonies, que les bandes canadiennes et sauvages attaquent sur divers points en commettant de grands ravages et faisant beaucoup de prisonniers.--Armées anglaises destinées à attaquer Niagara au pied du lac Erié et St.-Frédéric sur le lac Champlain.--Le colonel Johnson se retranche à la tête du lac St.-Sacrement (George).--Le général Dieskau attaque les retranchemens du colonel Johnson; il est repoussé et lui-même tombe blessé entre les mains de l'ennemi.--Le peuple des colonies anglaises murmure contre l'inactivité de Johnson après cette bataille; réponse de ce commandant.--Le général Shirley abandonne le dessein d'assiéger Niagara.--Résultat de la campagne.--Mauvaises récoltes en Canada; commencement de la disette.--Préparatifs de l'Angleterre pour la prochaine campagne.--Exposition de l'état du Canada; demande de secours à la France--Le général Montcalm arrive à Québec dans le printemps de 1756 avec des renforts.--Plan d'opérations de la prochaine campagne.--Disproportion des forces des deux parties belligérantes; projets d'invasion des Anglais.

CHAP. II--Prise d'Oswégo et de William-Henry.

1756-1757.

Alliances indiennes; les cantons iroquois protestent de leur neutralité.--Préparatifs militaires.--Bandes canadiennes en campagne tout l'hiver (1753-56); destruction du fort Bull et dispersion d'un convoi de 400 bateaux ennemis.--Commencement de désunion entre le gouverneur et le général Montcalm au sujet de l'entreprise sur Oswégo.--Siège de cette place.--La garnison abandonnée du général Webb capitule.--Butin que l'on fait.--Les sauvages tuent un grand nombre de prisonniers; on ne parvient à lus arrêter qu'avec beaucoup de peine.--Les fortifications d'Oswégo sont rasées.--Joie que cette victoire répand en Canada.--Les Anglais suspendent toutes leurs opérations pour le reste de la campagne.--Les Indiens ravagent leurs provinces.--Les

Canadiens enlèvent Grenville à 20 lieues de Philadelphie.--Disette en Canada.--Arrivée des Acadiens qui mouraient de faim.--Ils se dispersent dans le pays.--Demande de secours en France.--Augmentation rapide des dépenses.--Montcalm suggère d'attaquer l'Acadie au lieu des forts Edouard et William-Henry.--Pitt monte au timon des affaires en Angleterre; nouveaux efforts de cette puissance en 1737.--Elle forme et on abandonne en chemin le dessein de prendre Louisbourg, protégé par la flotte de l'amiral Dubois de la Motthe.--Des bandes canadiennes tiennent la campagne pendant l'hiver; M. de Rigaud, à la tête de 1,500 hommes, détruit les environs du fort William-Henry.--Les tribus indiennes restent fidèles à la France, qui envoie des secours.--Prise de William-Henry après un siège de 6 jours.--La garnison, forte de 2,400 hommes, met bas les armes.--Les prisonniers sont encore attaqués à l'improviste par les sauvages, qui en massacrent plusieurs, les pillent et les dispersent.--Le fort William-Henry est aussi rasé.--La disette va en augmentant en Canada.--Murmure des troupes.--Les dissensions deviennent plus visibles entre les chefs de la colonie.--Succès variés de la France dans les autres parties du monde.--Elle ne peut envoyer que quelques recrues en Amérique.--L'Angleterre y porte son armée à 50,000 hommes dont 22,000 réguliers, pour la campagne de 1758.

CHAP. III.--*Bataille de Carillon.*--1758.

Le Canada, abandonné de la France, résout de combattre jusqu'à la dernière extrémité.--Plan de campagne de l'Angleterre: elle se propose d'attaquer simultanément Louisbourg, Carillon et le fort Duquesne.--Prise de Louisbourg après un siège mémorable, et invasion de l'île St.-Jean; les vainqueurs ravagent les établissements de Gaspé et de Mont-Louis.--Mesures défensives du Canada.--Marche du général Abercromby avec une armée de 16,000 hommes sur Carillon défendu par moins de 3,500 Français.--Bataille de Carillon livrée le 8 juillet.--Défaite d'Abercromby et sa fuite précipitée.--Le colonel Bradstreet surprend et brûle le fort Frontenac.--Le général Forbes s'avance contre le fort Duquesne.--Défaite du major Grant.--Les Français brûlent le fort Duquesne et se retirent.--Vicissitudes de la guerre dans toutes les parties du monde.--Changement de ministres en France.--Brouille entre le général Montcalm et le gouverneur.--Observations des ministres sur les dilapidations du Canada et reproches sévères à l'intendant Bigot.--Intrigues pour faire rappeler M. de Vaudreuil et nommer Montcalm gouverneur.--Les ministres décident de faire rentrer ce dernier en France; le roi s'y oppose.--Dépêches conciliatrices envoyées avec des récompenses et des avancements.--On n'expédie point de renforts.--Défection des nations indiennes, qui embrassent la cause de l'Angleterre par le traité de Easton.--Cette dernière puissance décide d'attaquer Québec avec trois armées qui se réuniront sous les murs de cette capitale.--Forces du Canada et moyens défensifs adoptés pour résister à cette triple invasion.

LIVRE X.

CHAP. I.--*Victoire de Montmorency et première bataille d'Abraham.*--*Reddition de Québec.*--1759.

Invasion du Canada.--Moyens défensifs qu'on adopte.--L'armée française se retranche à Beauport, en face de Québec--Arrivée de la flotte ennemie.--Les troupes anglaises débarquent à l'île d'Orléans.--Manifeste du général Wolfe aux Canadiens.--Ce général, jugeant trop hasardeux d'attaquer le camp français, décide de bombarder la capitale et de ravager les campagnes.--La ville est incendiée.--Attaque des lignes françaises à Montmorency.--Wolfe repoussé, rentre accablé dans son camp et tombe malade.--Il tente vainement de se mettre en communication avec le général Amherst sur le lac Champlain.--Les autres généraux lui suggèrent de s'emparer des hauteurs d'Abraham par surprise afin de forcer les Français à sortir de leur camp.--Le général Montcalm envoie des troupes pour garder la rive gauche du St.-Laurent depuis Québec jusqu'à Jacques Cartier.--Grand nombre de Canadiens, croyant le danger passé, quittent l'armée pour aller vaquer aux travaux des champs.--Du côté du lac Champlain M. de Bourlamarque fait sauter les forts Carillon et St.-Frédéric, et se replie à l'île aux Noix devant le général Amherst qui s'avance avec 12,000 hommes.--Le corps du Général anglais Prideaux, opérant, vers le lac Erié, prend le fort Niagara et force les Français à se retirer à la Présentation au-dessous du lac Ontario.--Les Anglais surprennent les hauteurs d'Abraham le 13 septembre.--Première bataille qui s'y livre et défaite des Français.--Mort de Montcalm: capitulation de Québec.--Le général de Levis prend le commandement de l'armée et veut livrer une autre bataille; mais en apprenant la reddition de la ville il se retire à Jacques Cartier et s'y fortifie.--L'armée anglaise, renfermée dans Québec, fait ses préparatifs pour y passer l'hiver.--Demande de secours en France pour reprendre cette ville.

CHAP. II.--*Seconde bataille d'Abraham et dernière victoire des Français.*--*Cession du Canada à l'Angleterre et de la Louisiane, à l'Espagne.*--1760-1763.

Sentiments divers que la prise de Québec cause en Angleterre et en France.--Les ministres de Louis XV abandonnent le Canada à lui-même.--La Grande-Bretagne organise trois armées pour achever sa conquête.--Mesures que l'on adopte pour résister à cette triple invasion.--Forces relatives des Français et des Anglais.--Le général de Levis marche sur Québec.--Seconde bataille d'Abraham. Défaite complète de l'armée anglaise, qui se renferme dans la ville et que les Français assiègent en attendant les secours qu'ils avaient demandés de France.--Persuasion où l'on est dans les deux armées que le Canada restera à celle qui recevra les premiers renforts.--Arrivée d'une flotte anglaise.--Le général de Levis lève le siège et commence sa retraite sur Montréal; le défaut de vivres l'oblige de renvoyer les milices et de disperser les troupes régulières.--Etat des frontières du côté des lacs Champlain et Ontario.--Les ennemis se mettent en mouvement pour attaquer Montréal.--Le général Murray s'avance de Québec avec 4,000

hommes; le chef de brigade Haviland avec un corps presque aussi nombreux descend le lac Champlain, et le général Amherst part du lac Ontario avec 11,000 soldats et Indiens.--Les Français se retirent et se concentrent sur Montréal au nombre de 3,500 soldats.--Impossibilité d'une plus longue résistance et capitulation générale.--Triomphe et réjouissance de l'Angleterre.--Procès et condamnation des dilapidateurs du Canada à Paris.--Situation des Canadiens.--Pertes immenses qu'ils font sur les ordonnances et lettres de change du gouvernement déchu. Continuation de la guerre dans les autres parties du monde; paix de 1763, par laquelle le Canada est cédé à l'Angleterre et la Louisiane à l'Espagne.--Tableau de la France du temps de ce traité trop fameux, par Sismondi.

LIVRE XI.

CHAP. I.--Despotisme militaire.--Abolition et rétablissement des anciennes lois.--1763-1774.

Cessation des hostilités; les Canadiens rentrent dans leurs foyers.--Régime militaire et loi martiale.--Cession du Canada à l'Angleterre.--Emigration des Canadiens en France.--Les lois françaises sont abolies et la religion catholique est seulement tolérée.--Le général Murray remplace le général Amherst.--Etablissement d'un conseil exécutif, législatif et judiciaire.--Division du Canada en deux districts, et introduction des lois anglaises.--Murmure des habitans.--Les colons anglais demandent une chambre élective dont les Canadiens seraient exclus, et accusent de tyrannie le général Murray, qui repasse en Europe.--Soulèvement des Indiens occidentaux.--Le général Carleton gouverneur.--Il change le conseil.--Le peuple continue son opposition aux lois nouvelles.--Remontrances.--Rapports de MM. Yorke, de Grey, Marriott, Wedderburn et Thurlow, officiers de la couronne, sur les griefs des Canadiens.--Rétablissement des lois françaises.--Nouvelle demande d'un gouvernement représentatif avec l'exclusion des catholiques.--Pétitions des Canadiens et des Anglais.--Le conseil législatif de 74 est établi.

CHAP. II.--Révolution américaine.--1775.

Difficultés entre l'Angleterre et ses anciennes colonies: leurs causes.--Divisions dans le parlement impérial à ce sujet.--Avènement de lord North au ministère.--Troubles à Boston.--Mesures coercitives de la métropole, qui cherche à s'attacher le Canada par des concessions.--Pétitions opposées des Canadiens et des Anglais: motifs des délais pour décider entre les deux partis.--Acte de 74 dit de Québec; débats dans la chambre des communes.--Congrès de Philadelphie; il met l'acte de Québec au nombre de ses griefs.--Ses adresses à l'Angleterre et aux Canadiens.--Le général Carleton revient en Canada.--Sentimens des Canadiens sur la lutte qui se prépare.--Premières hostilités.--Surprise de Carillon, St.-Frédéric et St.-Jean.--Guerre civile.--Bataille de Bunker's hill.--Envahissement du Canada.--Montgomery et Arnold marchent sur Québec au milieu des populations qui se joignent à eux ou restent neutres: Montréal et les Trois-Rivières tombent en leur pouvoir.--Le gouverneur rentre en fugitif dans la capitale devant laquelle les insurgés mettent le siège.

LIVRE XII.

CHAP. I.--L'armée américaine devant Québec. 1775-1776.

Situation désespérée de la cause métropolitaine en Canada; Québec seul reconnaît la domination anglaise.--Préparatifs de défense.--Changement graduel qui s'opère dans l'esprit des Canadiens défavorable aux républicains.--Attaque de Québec le 31 décembre; Montgomery est tué.--Le congrès envoie des secours et fait une nouvelle adresse aux Canadiens.--Arrivée de Franklin, Chase et Carroll, pour les inviter à se joindre à la confédération.--Conduite du peuple dans cette circonstance mémorable.--Les républicains manquent de tout et sont décimés par les maladies.--Le gouverneur reçoit des secours.--Le siège de Québec est levé.--Les Américains, battus près des Trois-Rivières, évacuent le Canada.--Ils sont plus heureux dans le sud, où la campagne se termine à leur avantage.--Proclamation de leur indépendance le 4 juillet 1776.--Débats dans le parlement britannique.--Fameuse campagne du général Burgoyne dans la Nouvelle-Yorke: combats de Huberton, Benington, Freeman's farm, etc.--L'armée anglaise, cernée à Saratoga, met bas les armes.--Invitations inutiles du congrès et du comte d'Estaing, amiral des flottes françaises, pour engager les Canadiens à se joindre, à la nouvelle république.

CHAP. II.--Le conseil législatif.--1777-1792.

Conseil législatif; la guerre le fait ajourner jusqu'en 1777.--Composition de ce corps; différences entre les membres canadiens et les membres anglais; ses travaux et son unanimité.--Il s'occupe de l'administration de la justice, des milices, etc.--Mécontentemens populaires.--Le général Haldimand remplace le gouverneur Carleton (1778) qui s'était querellé avec le juge-en-chef Livius.--Caractère et politique du nouveau gouverneur.--Effrayé par les succès des Américains, il gouverne le Canada par l'intimidation et la terreur jusqu'en 1784; corruption des tribunaux et nullité du conseil législatif, qui passe à peine quelques ordonnances peu importantes pendant cette période.--Triomphe de la révolution américaine.--La France reconnaît les Etats-Unis (1778) et leur envoie des secours.--Débats à ce sujet dans le parlement anglais.--L'Espagne et la Hollande imitent la France.--Destruction des cantons iroquois et leur émigration.--Capitulation de l'armée anglaise à Yorktown (1781).--La Grande-Bretagne reconnaît l'indépendance des Etats-Unis (1783).--Perte de territoire par le Canada.--Le général Haldimand remet les rênes du gouvernement au général Carleton (1784).--M. Du Calvet, qu'il avait tenu deux ans en prison, l'accuse devant les tribunaux de Londres.--Noble caractère et énergie de ce citoyen; de son livre:

Appel à la justice de l'Etat.--Ses idées sur la constitution qui convient au Canada.--Agitation de cette colonie.--Assemblées publiques.--Pétitions diverses pour et contre un gouvernement représentatif.--Prétentions et méfiances des divers partis.--Investigation que le gouverneur fait faire par le conseil législatif sur la justice, la milice, les voies publiques, l'agriculture, le commerce, l'éducation, etc.--Rapports sur ces matières.--Tentative indirecte du juge-en-chef Smith de substituer les lois anglaises aux lois françaises.--Abus criants dans l'administration de la justice: enquête à ce sujet.--Nouvelle division territoriale dit Canada.--Nouvelles pétitions à l'Angleterre.--Intervention des marchands de Londres en faveur du parti anglais.--Intrigues.--Division des Canadiens en constitutionnels et anti-constitutionnels: les premiers l'emportent.--Projet de constitution de M. Grenville envoyé en 1789 à lord Dorchester, qui passe à Londres en 1791.--Pitt introduit ce projet dans la chambre des communes la même année.--M. Lymburner, agent des constitutionnels anglais, l'oppose.--Débats auxquels Pitt, Burke, Fox, Grenville, etc., prennent part.--Le projet passe sans division dans les deux chambres.--Dispositions fondamentales de la nouvelle constitution.--Le lieutenant-gouverneur Clarke la proclame en Canada, qui est divisé en deux provinces.--Population de ce pays.--Satisfaction des Canadiens en recevant la nouvelle constitution, qui est fêtée à Québec et à Montréal par des banquets.



*** END OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK HISTOIRE DU CANADA DEPUIS SA
DÉCOUVERTE JUSQU'À NOS JOURS. TOME III ***

Updated editions will replace the previous one—the old editions will be renamed.

Creating the works from print editions not protected by U.S. copyright law means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg™ electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG™ concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for an eBook, except by following the terms of the trademark license, including paying royalties for use of the Project Gutenberg trademark. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the trademark license is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. Project Gutenberg eBooks may be modified and printed and given away—you may do practically ANYTHING in the United States with eBooks not protected by U.S. copyright law. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

START: FULL LICENSE
THE FULL PROJECT GUTENBERG LICENSE
PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg™ mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase “Project Gutenberg”), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg™ License available with this file or online at www.gutenberg.org/license.

**Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg™
electronic works**

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg™ electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg™ electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg™ electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. “Project Gutenberg” is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg™ electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg™ electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg™ electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation (“the Foundation” or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg™ electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is unprotected by copyright law in the United States and you are located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg™ mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg™ works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg™ name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg™ License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg™ work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country other than the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg™ License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg™ work (any work on which the phrase “Project Gutenberg” appears, or with which the phrase “Project Gutenberg” is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

1.E.2. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is derived from texts not protected by U.S. copyright law (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase “Project Gutenberg” associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg™ trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg™ License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg™ License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg™.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg™ License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg™ work in a format other than “Plain Vanilla ASCII” or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg™ website (www.gutenberg.org), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original “Plain Vanilla ASCII” or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg™ License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg™ works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg™ electronic works provided that:

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg™ works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg™ trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, "Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation."
- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg™ License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg™ works.
- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.
- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg™ works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg™ electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the manager of the Project Gutenberg™ trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread works not protected by U.S. copyright law in creating the Project Gutenberg™ collection. Despite these efforts, Project Gutenberg™ electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain "Defects," such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the "Right of Replacement or Refund" described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg™ trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg™ electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH 1.F.3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you 'AS-IS', WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg™

electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg™ electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any Project Gutenberg™ work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg™ work, and (c) any Defect you cause.

Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg™

Project Gutenberg™ is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg™'s goals and ensuring that the Project Gutenberg™ collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg™ and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation information page at www.gutenberg.org.

Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non-profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's business office is located at 809 North 1500 West, Salt Lake City, UT 84116, (801) 596-1887. Email contact links and up to date contact information can be found at the Foundation's website and official page at www.gutenberg.org/contact

Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

Project Gutenberg™ depends upon and cannot survive without widespread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine-readable form accessible by the widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit www.gutenberg.org/donate.

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: www.gutenberg.org/donate

Section 5. General Information About Project Gutenberg™ electronic works

Professor Michael S. Hart was the originator of the Project Gutenberg™ concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For forty years, he produced and distributed Project Gutenberg™ eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg™ eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as not protected by copyright in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our website which has the main PG search facility: www.gutenberg.org.

This website includes information about Project Gutenberg™, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.